

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1998 B 11730 Numéro SIREN : 662 006 170 Nom ou dénomination : PIERRE FABRE SA

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2020 sous le numéro de dépôt 24161

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 26-05-2020

N° DE DEPOT : 024161

N° GESTION : 1998B11730

N° SIREN : 662006170

DENOMINATION : PIERRE FABRE SA

ADRESSE : 12 AV HOCHE 75008 PARIS

MILLESIME : 2019

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Fabre S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Pierre Fabre S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Pierre Fabre S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Pierre Fabre S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2019, telles que présentées dans la note 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ Votre groupe comptabilise un produit constaté d'avance correspondant à l'estimation de la valeur des retours des produits dermo-cosmétiques et des produits santé selon les modalités décrites dans les notes 6.2.14, 7.18 et 7.19.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données chiffrées utilisées, apprécier les hypothèses sous-tendant le calcul et vérifier que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.
- ▶ Votre groupe constitue des provisions couvrant ses engagements de retraite et autres avantages assimilés selon les modalités décrites dans les notes 6.2.22 et 7.14.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, apprécier les hypothèses retenues et vérifier que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.
- ▶ Votre groupe comptabilise en immobilisations incorporelles les travaux de recherche et développement acquis séparément ainsi que les coûts de production des logiciels et systèmes d'information selon les modalités décrites dans les notes 6.2.4.2 et 6.2.4.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent aux critères prévus par la norme IAS 38 et que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.
- ▶ Votre groupe procède à des tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs incorporels selon les modalités décrites dans les notes 6.2.6 et 7.4.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.
- ▶ Votre groupe a constitué des provisions pour restructuration selon la méthode et les modalités décrites dans les notes 6.1.5 et 6.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, apprécier les hypothèses retenues et vérifier que les notes 6.2.12 et 7.14.2 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

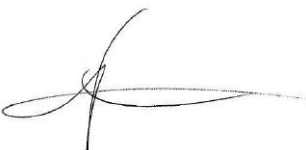


Eric Gonzalez

DocuSigned by:

Hervé Helias
9A3DEE6F457F4FE...

Hervé Helias



Gilles Puissochet



Jérôme Guirauden

Comptes consolidés 2019 -**Sommaire**

1.	COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES	5
2.	ÉTATS CONSOLIDES DU RESULTAT GLOBAL	6
3.	BILANS CONSOLIDES.....	7
4.	TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	9
5.	TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	9
6.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	14
6.1	BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	14
6.1.1	Référentiel IFRS.....	14
6.1.2	Nouvelles normes et amendements applicables en 2019	15
6.1.3	Textes pouvant être anticipés en 2019.....	22
6.1.4	Textes non applicables en 2019	24
6.1.5	Utilisation d'estimations.....	26
6.2	SYNTHESE DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS.....	26
6.2.1	Périmètre et critères de consolidation	26
6.2.2	Méthodes de conversion.....	27
6.2.3	Regroupements d'entreprises et transactions avec les intérêts non contrôlants.....	28
6.2.4	Immobilisations incorporelles	29
6.2.5	Immobilisations corporelles.....	32
6.2.6	Dépréciation des actifs corporels et incorporels et des participations dans des sociétés mises en équivalence.....	33
6.2.7	Actifs destinés à être cédés ou échangés	35
6.2.8	Actifs financiers et instruments financiers.....	36
6.2.9	Stocks.....	41
6.2.10	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	41
6.2.11	Actions propres	41
6.2.12	Provisions pour risques.....	41
6.2.13	Droits d'émission	42
6.2.14	Produits des activités ordinaires	42
6.2.15	Autres produits d'exploitation.....	45
6.2.16	Autres charges d'exploitation	45
6.2.17	Variation des amortissements et provisions d'exploitation.....	45
6.2.18	Résultat opérationnel courant	45

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Sommaire

6.2.19	Résultat opérationnel.....	45
6.2.20	Résultat financier.....	46
6.2.21	Impôts sur les résultats	46
6.2.22	Engagements envers les salariés.....	48
6.2.23	Paielements en actions	49
6.2.24	Résultat net par action	49
6.2.25	Information sectorielle.....	49
6.2.26	Information sur les capitaux propres.....	50
7.	PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS.....	51
7.1	NOUVELLES SOCIETES CONSOLIDEES	51
7.2	CESSIONS ET AUTRES VARIATIONS DE PERIMETRE	52
7.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	53
7.4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ECARTS D'ACQUISITION	57
7.4.1	Écarts d'acquisition	57
7.4.2	Immobilitisations incorporelles	58
7.5	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	62
7.6	AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	63
7.7	STOCKS	63
7.8	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	64
7.9	IMPOT SUR LES BENEFICES	66
7.10	ACTIFS FINANCIERS COURANTS.....	66
7.11	AUTRES ACTIFS COURANTS.....	67
7.12	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	67
7.13	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	68
7.13.1	Capital.....	68
7.13.2	Autres éléments du résultat global.....	69
7.13.3	Dividendes distribués.....	70
7.13.4	Rachat et cessions d'actions Pierre Fabre SA.....	70
7.13.5	Nombre d'actions pris en compte pour le calcul dilué par action	70
7.13.6	Capitaux propres attribuables aux intérêts non contrôlants.....	71
7.14	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTS ET NON COURANTS.....	72
7.14.1	Provisions pour retraites.....	73
7.14.2	Autres provisions.....	76
7.15	PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS.....	78

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Sommaire

7.15.1	Endettement financier par nature.....	78
7.15.2	Endettement financier par échéance	80
7.15.3	Endettement financier par taux d'intérêt.....	81
7.15.4	Endettement financier par devise.....	81
7.15.5	Taux moyen de la dette.....	82
7.15.6	Sensibilité.....	82
7.15.7	Covenants.....	82
7.15.8	Lignes de crédit	82
7.15.9	Dettes couvertes par des sûretés réelles.....	83
7.16	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET RISQUES DE MARCHE.....	83
7.16.1	Valeur de marché des instruments dérivés	83
7.16.2	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.....	83
7.16.3	Instruments dérivés de change et de taux.....	84
7.16.4	Politique générale en matière de risques de marché.....	86
7.17	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX.....	88
7.17.1	Engagements liés aux contrats de location.....	89
7.17.2	Engagements financiers courants et non courants auprès des parties liées	90
7.18	AUTRES PASSIFS NON COURANTS.....	91
7.19	FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS.....	91
7.19.1	Fournisseurs et comptes rattachés.....	92
7.19.2	Autres passifs courants	92
7.19.3	Impôts sur les bénéfices.....	93
7.20	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES.....	93
7.21	CHARGES DE PERSONNEL.....	94
7.22	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	95
7.23	DEPRECIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	95
7.24	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	96
7.25	RESULTAT FINANCIER	97
7.26	IMPOTS SUR LES RESULTATS	98
7.26.1	Détail des impôts sur les résultats.....	98
7.26.2	Analyse de la charge d'impôts.....	98
7.26.3	Impôts différés nets au bilan	99
7.27	INFORMATION SECTORIELLE	101
7.27.1	Résultats sectoriels	101

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Sommaire**

7.27.2	Principaux agrégats par zone géographique.....	102
7.28	AUTRES ENGAGEMENTS OU LITIGES	104
7.29	RISQUES REGLEMENTAIRES ET DE PHARMACOVIGILANCE.....	105
7.30	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	112
7.31	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	113
7.31.1	Rémunérations et autres avantages des principaux dirigeants.....	113
7.31.2	Transactions avec les parties liées	113
8.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	114
8.1	SOCIETES CONSOLIDEES DU SECTEUR « AUTRES ».....	114
8.2	SOCIETES CONSOLIDEES DU SECTEUR « PHARMACIE ».....	115
8.3	SOCIETES CONSOLIDEES DU SECTEUR « DERM O-COSMETIQUE ».....	116

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Comptes de résultats consolidés

1. Comptes de résultats consolidés

(en millions d' euros)	Note	2019 ⁽¹⁾	%	2018	%	2017	%
Produits des activités ordinaires	7.20	2,432.1	100%	2,325.6	100%	2,310.5	100%
Production stockée et immobilisée		(21.8)	-0.9%	43.7	1.9%	(64.9)	-2.8%
Achats consommés		(292.6)	-12.0%	(359.8)	-15.5%	(237.5)	-10.3%
Autres charges externes		(1,014.5)	-41.7%	(1,051.7)	-45.2%	(1,050.3)	-45.5%
Salaires et charges sociales	7.21	(780.7)	-32.1%	(775.3)	-33.3%	(733.2)	-31.7%
Participation, intéressement collectif et abondement	7.21	(26.9)	-1.1%	(17.9)	-0.8%	(20.8)	-0.9%
Indemnités de fin de carrière et assimilées	7.21	(7.8)	-0.3%	0.2	0.0%	(8.6)	-0.4%
Impôts et taxes		(38.4)	-1.6%	(38.9)	-1.7%	(40.7)	-1.8%
Autres produits d' exploitation et charges d' exploitation	7.22	36.2	1.5%	60.3	2.6%	25.5	1.1%
Var° amortissements, dépréc et provisions Exploit°		(120.8)	-5.0%	(82.0)	-3.5%	(59.5)	-2.6%
Résultat Opérationnel Courant		164.9	6.8%	104.2	4.5%	120.5	5.2%
Dépréciation immobilisations corporelles et incorporelles	7.23	(5.6)	-0.2%	(2.3)	-0.1%	(7.7)	-0.3%
Autres produits et charges opérationnels	7.24	(34.1)	-1.4%	(24.3)	-1.0%	(11.5)	-0.5%
Résultat Opérationnel		125.1	5.1%	77.6	3.3%	101.3	4.4%
Coût de l' endettement financier net		(7.7)	-0.3%	(7.4)	-0.3%	(8.0)	-0.3%
Autres produits et charges financiers		(1.3)	-0.1%	(14.6)	-0.6%	(17.2)	-0.7%
Résultat Financier	7.25	(8.9)	-0.4%	(22.0)	-0.9%	(25.2)	-1.1%
Résultat avant Impôts et sociétés mises en équivalence		116.2	4.8%	55.6	2.4%	76.1	3.3%
Impôts sur les résultats	7.26	(30.3)	-1.2%	(28.7)	-1.2%	(23.8)	-1.0%
Quote-Part Résultat net des sociétés mises en équivalence				(0)	0.0%	(0)	0.0%
Résultat avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		85.9	3.5%	26.8	1.2%	52.1	2.3%
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession							
Résultat net de l' ensemble consolidé		85.9	3.5%	26.8	1.2%	52.1	2.3%
dont - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1.2	0.1%	1.2	0.1%	0.8	0.0%
dont - Part attribuable aux actionnaires de Pierre Fabre		84.7	3.5%	25.6	1.1%	51.3	2.2%
Résultat net par action - Part attribuable aux actionnaires		3.57 €		1.08 €		2.17 €	
Résultat net dilué par action - Part attribuable aux actionnaires		3.77 €		1.14 €		2.29 €	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Etats du résultat global

2. États consolidés du résultat global

(en millions d'euros)		2019	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	A	85.9	26.8	52.1
dont - Part attribuable aux actionnaires de Pierre Fabre		84.7	25.6	51.3
dont - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1.2	1.2	0.8
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts	B	(34.4)	(9.5)	(15.1)
Gains et (pertes) actuariels		(34.3)	(7.9)	(10.9)
Effet d'impôts sur l'élément ci-dessus		8.7	2.1	1.3
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		(25.6)	(5.8)	(9.5)
Actifs financiers disponibles à la vente				
Instruments financiers en couverture des cash flows futurs		(0.4)	2.4	3.8
Ecart de conversion		(11.5)	(4.0)	(8.0)
Effet d'impôts sur les produits et charges constaté(e)s directement en capitaux propres		3.0	(2.1)	(1.4)
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		(8.9)	(3.7)	(5.6)
Produits et (charges) enregistré(e)s au titre de la période	A + B	51.4	17.3	37.0
dont - Part attribuable aux actionnaires de Pierre Fabre		50.1	15.9	36.4
dont - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1.3	1.5	0.6
Résultat global par action - Part attribuable aux actionnaires		2.11 €	0.67 €	1.54 €
Résultat global dilué par action - Part attribuable aux actionnaires		2.23 €	0.71 €	1.63 €

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Bilans consolidés

3. Bilans consolidés

Au 31 décembre				
(en millions d'euros)	Note	2019 ^{(1) (2)}	2018	2017
ACTIF NON COURANT		968,4	840,2	824,4
Immobilisations corporelles	7.3	479,6	542,4	560,5
Ecart d'acquisition	7.4.1	13,7	13,7	13,7
Immobilisations incorporelles	7.4.2	354,2	184,5	152,9
Participation dans des sociétés mises en équivalence	7.5	2,9	2,9	2,9
Actifs financiers non courants	7.5	11,2	11,4	12,5
Autres actifs non courants	7.6	3,0	3,2	2,3
Impôts différés actifs	7.27.3	103,8	82,0	79,5
ACTIF COURANT		1 238,6	1 150,7	1 185,6
Stocks	7.7	369,1	375,1	389,5
Clients et comptes rattachés	7.8	261,1	309,6	432,4
Impôts sur les bénéfices	7.9	53,1	46,4	39,6
Actifs financiers courants	7.10	5,1	4,7	2,6
Autres actifs courants	7.11	112,7	110,6	100,3
Actifs destinés à être cédés		64,4	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.12	373,1	304,2	221,3
TOTAL DE L' ACTIF		2 207,0	1 990,9	2 010,1
CAPITAUX PROPRES		754,3	720,5	706,2
Capital	7.13.1	272,4	272,4	272,4
Primes	7.13	17,5	17,2	17,2
Autres réserves consolidées	7.13	585,3	576,1	534,7
Autres éléments du résultat global	7.13.2	(133,2)	(98,7)	(88,9)
Actions autodétenues	7.13.4	(81,5)	(81,5)	(82,3)
Résultat net - Part du groupe	7.13	84,7	25,6	51,3
Capitaux Propres attribuables aux actionnaires de Pierre Fabre	7.13	745,1	711,0	704,3
Capitaux Propres attribuables aux intérêts non contrôlants	7.13.6	9,1	9,5	1,9
PASSIF NON COURANT		636,1	558,4	585,5
Passifs financiers non courants	7.15	198,0	148,4	162,4
Engagements financiers auprès de parties liées non courants	7.17.2	95,6	96,7	91,1
Provisions pour risques et charges non courants	7.14	295,8	259,6	258,1
Autres passifs non courants	7.18	41,9	46,8	68,7
Impôts différés passifs	7.27.3	4,9	6,9	5,2
PASSIF COURANT		816,6	712,0	718,3
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés				
Passifs financiers courants	7.15	115,3	70,7	22,9
Engagements financiers auprès de parties liées courants	7.17.2	13,8	13,8	13,2
Provisions pour risques et charges courants	7.14	43,9	42,2	53,0
Fournisseurs et comptes rattachés	7.19.1	292,4	293,9	305,8
Impôts sur les bénéfices	7.19.3	41,2	14,8	11,9
Autres passifs courants	7.19.2	285,6	276,6	311,6
Passifs destinés à la vente, abandon d'activités		24,4	0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		2 207,0	1 990,9	2 010,1

⁽¹⁾ Inclut l'impact de l'application d'IFRS 16 (voir note 6.1.2)

⁽²⁾ Inclut l'impact de l'application d'IFRIC 23 (voir note 6.1.2)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Bilans consolidés

Au 31 Décembre 2019, le groupe a procédé au classement, en actif destiné à être cédé, d'un groupe d'actif concerné par un projet de cession. La vente étant probable au 31 Décembre 2019 et les actifs étant disponibles à la vente, le groupe, en application de la norme IFRS 5, a décidé de classer les actifs et passifs liés en « actifs & passifs destinés à la vente » au bilan du 31 Décembre 2019, sans impact sur l'information comparative. Ces actifs ne représentent pas une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) distincte, et ne sont pas considérés comme une « *major line of business* ». De ce fait, le traitement de « *discontinued operations* », n'est pas appliqué et les éléments d'activités ne sont pas présentés en P&L ou en TFT sur une ligne dédiée.

Les conditions d'application de cette norme IFRS5 sont détaillées dans la note 6.2.7.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Tableaux des flux de trésorerie consolidés****4. Tableaux de variation des capitaux propres consolidés**

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Autres réserves consolidées et résultats	Éléments constatés directement en capitaux propres	Part attribuable		Total des Capitaux Propres
						aux actionnaires de Pierre Fabre	aux intérêts non contrôlants	
Au 1^{er} janvier 2017	272,4	17,2	(83,7)	542,5	(74,0)	674,4	0,2	674,6
Résultat de l'exercice				51,3		51,3	0,8	52,1
Dividendes mis en paiement				(7,0)		(7,0)	(0,0)	(7,0)
Etat du résultat global					(14,9)	(14,9)	(0,2)	(15,1)
Variation des actions propres			1,4			1,4		1,4
Variation des engagements de rachat d'actions				(1,5)		(1,5)		(1,5)
Autres variations				0,7		0,7	1,1	1,8
Au 31 décembre 2017	272,4	17,2	(82,3)	586,0	(88,9)	704,3	1,9	706,2
Résultat de l'exercice				25,6		25,6	1,2	26,8
Dividendes mis en paiement				(6,3)		(6,3)	(0,8)	(7,1)
Variations de périmètre							2,5	2,5
Etat du résultat global					(9,9)	(9,9)	0,4	(9,5)
Changements de méthodes comptables				4,0		4,0		4,0
Variation des actions propres			0,8			0,8		0,8
Variation des engagements de rachat d'actions				(3,6)		(3,6)		(3,6)
Autres variations				(4,0)	0,2	(3,8)	4,2	0,4
Au 31 décembre 2018	272,4	17,2	(81,5)	601,7	(98,7)	711,0	9,5	720,5
Résultat de l'exercice				84,7		84,7	1,2	85,9
Dividendes mis en paiement				(6,4)		(6,4)	(1,7)	(8,1)
Etat du résultat global					(34,6)	(34,6)	0,1	(34,4)
Effet des applications de nouvelles normes applicables au 1 ^{er} janvier 2019				(13,2)		(13,2)		(13,2)
Effet hyperinflation IAS29 - Argentine				4,9		4,9		4,9
Variation des actions propres & fusion Ruscus PFFI ⁽¹⁾	0,0	0,3	0,0			0,3		0,3
Variation des engagements de rachat d'actions ⁽¹⁾				(1,8)		(1,8)		(1,8)
Autres variations				0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Au 31 décembre 2019	272,4	17,5	(81,5)	670,0	(133,2)	745,1	9,1	754,2

¹⁾ Les lignes «*Variations des actions propres*», «*Variation des engagements de rachat d'actions*» et «*Autres variations*» d'un montant net de (1,4) million d'euros pour l'exercice 2019 comprennent principalement :

- Pour un montant net de 0,3 million d'euros, la prime de fusion résultant de l'opération de fusion du FCPE ACTIONARIAT PIERRE FABRE et de PIERRE FABRE FINANCE INTERNATIONAL dans le cadre du projet de souscription RUSCUS. A noter qu'au 31 Décembre 2019, la valeur de cession des titres de PIERRE FABRE SA auprès du FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE dans le cadre de la souscription RUSCUS 2019 est non significative, puisque seul 531 titres ont été cédés au prix de cession de 88,90 euros.
- Pour un montant de (1,8) million d'euros, les variations de l'engagement lié à la garantie de liquidité FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE auprès de BNP PARIBAS, de SOCIETE GENERALE et de HSBC pour un montant de (0,2) million d'euros correspondant à l'augmentation du nombre de titres garantis et l'engagement résultant des promesses croisées sur les titres PIERRE FABRE JAPON auprès de la société SHISEIDO pour un montant de (1,5) million d'euros ;

Les «effets des applications de nouvelles normes applicables au 1^{er} janvier 2019» d'un montant de -13,2 millions d'euros reflète l'effet cumulé à l'ouverture au 1^{er} janvier 2019, de l'application des normes IFRIC 23 et IFRS 16, dont les modalités et les impacts sont décrits dans la note 6.2.1.

Enfin, les capitaux propres du Groupe au 31 Décembre 2019 sont également soumis à l'impact de l'application de la comptabilité d'hyperinflation telle que définit par la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyper-inflationnistes* appliquée de manière rétrospective dans les comptes locaux de nos filiales argentines PFDC ARGENTINA et ROVAFARM au 31 décembre 2018. L'application de cette norme a un impact de +4,9 millions d'euros au 31 Décembre 2019.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Tableaux des flux de trésorerie consolidés****5. Tableaux des flux de trésorerie consolidés**

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Résultat net consolidé - Part du Groupe	84.7	25.6	51.3
Part des intérêts minoritaires	1.2	1.2	0.8
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus		0.1	0.3
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	138.0	99.7	88.6
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants nettes d'impôts	(2.3)	1.1	(0.5)
Variation des impôts différés	(15.0)	(2.3)	(7.2)
Variation des autres provisions	(0.8)	(13.9)	(45.7)
Autres éléments de la Capacité d'Autofinancement	(2.4)	(8.2)	11.8
Marge brute d'autofinancement	203.4	103.4	99.4
Variation des stocks	(0.5)	2.2	(37.3)
Variation des clients et comptes rattachés	53.5	121.9	(30.5)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(5.9)	(15.7)	36.9
Variation des autres actifs et passifs non courants et courants	16.4	(30.6)	95.0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	266.9	181.3	163.6
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(151.6)	(125.2)	(139.5)
Acquisition d'investissements financiers ou de réseaux de distribution	(0.5)	(1.0)	(3.1)
Acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente	(0.1)	(0.1)	
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	3.3	2.2	1.7
Variation des autres immobilisations financières	(0.1)	(0.4)	(0.8)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(148.9)	(124.4)	(141.6)
Dividendes versés aux actionnaires			
- aux actionnaires de Pierre Fabre	(6.4)	(6.3)	(6.3)
- aux actionnaires minoritaires	(1.7)	(0.8)	(0.8)
Nouveaux emprunts non courants et courants	0.0	50.0	
Remboursements d'emprunts non courants et courants	(64.5)	(14.5)	(14.5)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers non courants et courants	(1.2)	(1.4)	0.2
Cessions d'actions propres	0.0	1.4	2.4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	(73.7)	28.4	(18.9)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change (D)	(1.0)	(2.1)	(6.1)
Variation nette de la trésorerie (A+B+C+D)	43.3	83.3	(3.0)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	300.1	216.9	219.9
TRESORERIE A LA CLOTURE	343.4	300.2	216.9

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Tableaux des flux de trésorerie consolidés**

La trésorerie de clôture au 31 décembre 2019 incorpore la cession sans recours de créances commerciales pour un montant de 161,0 millions d'euros (contre 89,7 millions d'euros au 31 décembre 2018, opération non effective au 31 décembre 2017) et la cession sans recours des créances fiscales relatives au CIR pour un montant de 33,4 millions d'euros (contre 34,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 38,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, montants incluant également des créances sur le CICE en 2017 et 2018).

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles incluent notamment les éléments suivants au titre de :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Impôts payés	(32.8)	(26.6)	(22.0)
Frais financiers payés	(7.9)	(7.5)	(7.7)
Produits financiers reçus	0.2	0.4	0.1

Les frais financiers payés et produits financiers reçus correspondent aux flux de cash relatifs aux intérêts payés sur les financements, aux produits financiers reçus issus de la trésorerie placée, aux instruments dérivés (gain ou coût de portage, primes reçues ou payées) à l'exclusion des commissions versées aux établissements financiers (commissions d'engagements, commissions d'arrangements, etc.).

La trésorerie à l'ouverture et la trésorerie à la clôture s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Note	2019	2018	2017
Trésorerie et équivalents	7.12	304.2	221.3	221.8
Découverts bancaires	7.15.1	(4.0)	(4.4)	(1.9)
Trésorerie à l'ouverture		300.1	216.9	219.9
Trésorerie et équivalents	7.12	373.1	304.2	221.3
Découverts bancaires	7.15.1	(29.7)	(4.0)	(4.4)
Trésorerie à la clôture		343.4	300.1	216.9

En 2019, les acquisitions d'immobilisations corporelles et les nouveaux emprunts non courants et courants excluent les investissements et la dette financière générée au cours de l'exercice par la constatation au bilan de nouveaux contrats de crédit-bail pour un montant de 0,6 million d'euros.

De plus, en 2019, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et les nouveaux emprunts non courants et courants excluent les investissements et la dette financière générée au cours de l'exercice par la constatation au

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

bilan de nouveaux contrats de locations simples pour un montant de 41,1 millions d'euros, suite à l'application au 01 Janvier 2019 de la norme IFRS16.

En 2019, les Autres éléments de la Marge brute d'autofinancement d'un montant de -2,4 millions d'euros (contre -8,2 millions d'euros en 2018) comprennent notamment :

- L'effet de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés pour -0,5 million d'euros (contre -1,3 million d'euros en décembre 2018 et -1,3 million d'euros en décembre 2017) ;
- L'effet de l'actualisation des provisions et des passifs non courants pour +5,9 millions d'euros (contre 3,3 millions d'euros en décembre 2018 et 2,8 millions d'euros en décembre 2017), incluant en 2019 la charge d'intérêt liée à l'actualisation d'IFRS16 pour 2,5 millions d'euros non compris dans les comptes 2018 et 2017 ;
- L'effet de la variation des provisions pour retours pour -3,0 millions d'euros (contre -2,0 millions d'euros en décembre 2018 et -0,4 million d'euros en décembre 2017) ;
- L'effet de l'engagement lié à la garantie de liquidité FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE auprès de BNP PARIBAS pour -2,0 millions d'euros (contre 0,8 million d'euros en décembre 2018 et 6,4 millions d'euros en décembre 2017) ;
- L'effet des résultats de change non réalisés sur opérations commerciales et financières pour -2,3 millions d'euros (contre 1,2 million d'euros en décembre 2018 et 4,3 millions d'euros en décembre 2017).

En 2019, la variation des autres actifs et passifs non courants et courants d'un montant de +16,4 millions d'euros (contre -30,6 millions d'euros en décembre 2018 et +95,0 millions d'euros en décembre 2017) comprend notamment :

- La variation du poste « *Produits constatés d'avance* » pour un montant de -11,8 millions d'euros (contre -19,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 et +64,5 millions d'euros au 31 décembre 2017) qui s'explique principalement par le lissage de la prise en compte dans les produits des activités ordinaires du versement des royalties relatifs à des produits en licences versés par un laboratoire pharmaceutique international partenaire en 2017 par PIERRE FABRE MEDICAMENT pour un montant de -20,2 millions d'euros, compensé notamment par les paiements reçus de la part de deux clients de PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION pour le financement d'un atelier pour 2,9 millions d'euros.
- La variation des créances & dettes sur le personnel (y compris les charges sociales), pour un montant de +19,2 millions d'euros, en lien avec la diminution des provisions pour congés payés principalement ;
- La variation des créances & dettes fiscales, pour un montant de +16,9 millions d'euros, en grande partie liée à l'augmentation de la dette d'impôt sur les sociétés chez PIERRE FABRE SA pour +14,3 millions d'euros, en lien avec l'augmentation du résultat fiscal France de l'exercice.

En 2019, les cessions d'actifs industriels et financiers génèrent une ressource nette de 3,3 millions d'euros provenant principalement du produit de 3,0 millions d'euros encaissé sur la cession d'un équipement industriel de la société PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION sur le site de Pau.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Tableaux des flux de trésorerie consolidés**

Il convient de noter également que la marge brute d'autofinancement 2019 bénéficie de l'application d'IFRS 16 au 01 Janvier 2019. L'application d'IFRS16 a généré :

- Une charge d'amortissement supplémentaire, neutralisé de la marge brute d'autofinancement au titre des éléments non cash de 35,8 millions d'euros ;
- La neutralisation des charges d'intérêts de la dette non cash dans les autres éléments de la CAF pour 2,5 millions d'euros ;
- L'effet cash de remboursement des loyers est désormais présenté dans les cash-flows liés aux activités de financements. L'impact IFRS16 y est présenté pour -35,4 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

6. Notes Annexes aux états financiers consolidés

6.1 Base de préparation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 Décembre 2019 lors de sa séance du 03 Mars 2020.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra le 12 Mai 2020.

Ces états financiers consolidés :

- Incluent les états financiers consolidés de PIERRE FABRE SA et de ses filiales ("le Groupe") ;
- Couvrent les périodes de douze mois arrêtés aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017 ;
- Ont été établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards : IFRS) ;
- Ont été arrondis en millions d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle de PIERRE FABRE SA, société mère du Groupe, et la monnaie de présentation du Groupe.

Le Groupe est une entreprise du secteur pharmaceutique et cosmétique dont le siège social est 12 avenue Hoche 75008 Paris et dont le numéro SIREN est 662 006 170 (immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de PARIS).

6.1.1 Référentiel IFRS

Conformément au règlement n° 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, PIERRE FABRE présente ses états financiers consolidés selon le référentiel comptable international IFRS (International Financial Reporting Standards) depuis le 1er janvier 2008.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC), applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 de PIERRE FABRE sont établis conformément au référentiel publié par l'IASB et au référentiel adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019 est disponible dans le « BLUE BOOK » correspondant à l'édition 2019 des IFRS, édition publiée par l'IFRS FOUNDATION en décembre 2018. Cet ouvrage regroupe les normes et interprétations IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 selon l'IASB et ne prend donc pas en compte les textes publiés mais non encore entrés en vigueur à cette date. Cette version des normes contenues dans le « BLUE BOOK » est celle se rapprochant le plus des normes applicables pour les sociétés cotées européennes en 2019. Toutefois, elle ne tient pas compte du fait, le cas échéant, que des textes d'application obligatoire en 2019 selon l'IASB n'aient pas encore été adoptés par l'EUROPE. A l'inverse le « RED BOOK » ou « BOUND VOLUME » est une version compilée de tous les textes IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

INTERPRETATION COMMITTEE, indépendamment de leur date d'entrée en vigueur. Peuvent ainsi y figurer normes ou interprétations dont l'entrée en vigueur en EUROPE n'interviendra qu'après 2019 mais dont certains textes peuvent faire l'objet d'une application anticipée.

Du fait de l'absence de cotation de ses titres sur un marché réglementé, le Groupe PIERRE FABRE se trouve hors champ d'application des normes IFRS 8 *Secteurs opérationnels* et IAS 33 *Résultat par action* ; néanmoins le Groupe a choisi d'appliquer ces normes.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Les nouveaux textes applicables en 2019 ayant un impact sur les comptes consolidés sont repris dans la note 6.1.2 Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB, non applicables de manière obligatoire en 2019, sont repris et indiqués dans la note 6.1.3 et 6.1.4.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2019.

6.1.2 Nouvelles normes et amendements applicables en 2019

Comme évoqué ci-dessus, L'IASB a publié en décembre 2018 l'édition 2019 des IFRS, le «BLUEBOOK ». Cet ouvrage compile l'ensemble des normes et interprétations IFRS applicables obligatoirement au 1er janvier 2019 selon l'IASB. Pour la préparation des comptes IFRS 2019, il convient d'utiliser cette version des IFRS.

Au 31 décembre 2019, les textes IFRS applicables de façon obligatoire pour la première fois par les sociétés cotées européennes dans aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sont les suivants :

- Norme IFRS 16, *Contrat de location* (publié par l'IASB le 13 Janvier 2016 et Règlement (UE) N° 2017/1986 du 31 octobre 2017 publié par la CE le 09 novembre 2017) ;

Cette norme remplace la norme éponyme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).

Le principe de la norme IFRS 16 consiste à établir les principes applicables à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. L'objectif de cette norme consiste à obtenir des preneurs et des bailleurs qu'ils fournissent des informations pertinentes donnant une image fidèle des opérations relatives à ces contrats. Cette information doit permettre aux utilisateurs des états financiers de disposer des éléments leur permettant d'apprécier l'incidence des contrats de location sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. Précédemment chaque contrat de location était qualifié soit de location-financement, soit de location simple avec un traitement comptable propre à chaque catégorie. En application d'IFRS 16, tous les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

L'application de cette norme oblige à tenir compte des termes et conditions du contrat et de tous les faits et circonstances pertinents. Elle doit appliquer la présente norme de façon uniforme aux contrats présentant des caractéristiques similaires, conclus dans des circonstances similaires.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Plus précisément, IFRS16 s'applique à la comptabilisation de l'ensemble des contrats de location, à l'exception :

- Des contrats de location portant sur la prospection ou l'utilisation de minéraux, de pétrole, de gaz naturel, et autres ressources similaires non renouvelables,
- Des contrats de location d'actifs biologiques dans le champ d'application d'IAS 41,
- Des accords de concession de services dans le champ d'application d'IFRIC 12 « Accords de concession de services »,
- Des accords de licences dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »,
- Des accords de licences dans le champ d'application d'IAS 38 « Actifs incorporels » portant sur des éléments tels que des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et des droits d'auteur.

De plus, les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16, au titre des mesures de simplification qu'elle prévoit. Les contrats dont la valeur de l'actif est inférieure à 5000 \$ ainsi que les locations de courtes durées sont donc exclues du champ d'application de la norme au sein du GROUPE PIERRE FABRE et sont comptabilisés directement en charge.

Les dispositions de la norme sont appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ». Cette méthode consiste à comptabiliser l'impact de la première application dans les capitaux propres du groupe à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2019, tout en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant des obligations locatives comptabilisées en dette. En utilisant la méthode rétrospective simplifiée, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les exercices précédents. A des fins de comparaison avec les années précédentes, les comptes 2019 seront également présentés avant l'application d'IFRS16.

De manière plus détaillée, le schéma de comptabilisation de la norme IFRS 16 est le suivant :

❖ Comptabilisation initiale du contrat :

À la date d'effet, la norme impose de comptabiliser le contrat de location à l'actif et au passif.

A l'actif, il est nécessaire d'évaluer l'actif à comptabiliser au titre du droit d'utilisation à son coût, comprenant :

- Le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- Le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- Les coûts directs initiaux engagés suite à la prise du contrat de location ;
- Une estimation des coûts qui devront être engagés lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent, lors de la restauration du site ou lors de la remise en état tel qu'exigé par les termes et conditions du contrat de location de l'actif sous-jacent.

Le passif locatif doit être évaluée selon la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est facilement déterminable ou, à défaut, son taux d'emprunt marginal. Les loyers à prendre en compte comprennent tous les paiements rémunérant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent et notamment :

- Les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location ;
- Les paiements de loyers variables ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

- Les sommes qu'il devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties ;
- Le prix d'exercice de toute option d'achat raisonnablement exerçable ;
- Les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée.

❖ Comptabilisation pendant la durée du contrat :

Pour chaque période comptable, le droit d'utilisation est amorti. Cet amortissement est calculé sur la durée du contrat de location selon IAS 16 "Immobilisations corporelles"

L'obligation locative est réévaluée à chaque période comptable selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les paiements sont donc ventilés entre la charge d'intérêt et l'amortissement du solde de la dette.

Le taux d'actualisation est déterminé en prenant en compte le taux sans risque de référence des obligations d'État, la prime de risque de marché, un coefficient bêta et une prime de risque spécifique.

Les tableaux ci-dessous résument l'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur les différents agrégats de bilan & de P&L 2019 afin de pouvoir obtenir une comparabilité des données financières entre le premier exercice d'application de la Norme IFRS 16 en 2019 et les comptes historiques 2017 & 2018.

(en millions d'euros)	YC IFRS16		HORS IFRS16		Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
	Au 31 décembre 2019	Impact IFRS 16	Au 31 décembre 2019			
Immobilisations corporelles	479.6		479.6		542.4	560.5
Immobilisations incorporelles & ecarts d'acquisitions	367.9	(93.4)	274.5		198.2	166.6
Impôts différés actifs	103.8		103.8		82.0	79.5
Stocks	369.1		369.1		375.1	389.5
Clients et comptes rattachés	261.1		261.1		309.6	432.4
Autres actifs (créances fiscales & sociales, CCA,...)	168.8	0.3	169.1		160.2	142.2
Actifs financiers	19.1		19.1		19.0	18.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373.1		373.1		304.2	221.3
Actifs destinés à être cédés	64.4		64.4			
TOTAL DE L' ACTIF	2,207.0	(93.1)	2,113.8		1,990.9	2,010.1
Capital	272.4		272.4		272.4	272.4
Primes d' emission	17.5		17.5		17.2	17.2
Résultat net - Part du groupe	84.7	1.5	86.2		25.6	51.3
Réserves	370.6	(0.2)	370.4		395.9	363.5
Capitaux Propres attribuables aux intérêts non contrôlants	9.1		9.1		9.5	1.9
CAPITAUX PROPRES	754.3	1.3	755.5		720.5	706.2
Passifs financiers	313.3	(94.9)	218.4		219.2	185.3
<i>Passifs financiers non courants</i>	<i>198.0</i>	<i>(63.9)</i>	<i>134.1</i>		<i>148.5</i>	<i>162.4</i>
<i>Passifs financiers courants</i>	<i>115.3</i>	<i>(31.0)</i>	<i>84.4</i>		<i>70.7</i>	<i>22.9</i>
Engagements financiers auprès de parties liées	109.3		109.3		110.5	104.3
Provisions pour risques et charges	339.6		339.6		301.8	311.0
Impôts différés passifs	4.9	0.4	5.4		6.9	5.2
Fournisseurs et comptes rattachés	292.4		292.4		293.9	305.8
Autres passifs (dettes fiscales & sociales, PCA,...)	368.7		368.7		338.1	392.2
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	24.4		24.4			
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2,207.0	(93.1)	2,113.8		1,990.8	2,010.1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Notes Annexes aux états financiers consolidés**

(en millions d'euros)	avec IFRS16		Hors IFRS16	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
	Au 31 décembre 2019	Impact IFRS 16	Au 31 décembre 2019		
Produits des activités ordinaires	2,432.1		2,432.1	2,325.6	2,287.6
Résultat Opérationnel Courant - ROC	164.9	(1.5)	163.4	104.2	120.5
Dépréciation immobilisations corporelles et incorporelles	(5.6)		(5.6)	(2.3)	(7.7)
Autres produits et charges opérationnels	(34.1)	0.5	(33.7)	(24.3)	(11.5)
Résultat Opérationnel - EBIT	125.1	(1.0)	124.1	77.6	101.3
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>(7.7)</i>	<i>2.5</i>	<i>(5.2)</i>	<i>(7.4)</i>	<i>(8.0)</i>
<i>Autres produits et charges financiers</i>	<i>(1.3)</i>	<i>0.5</i>	<i>(0.8)</i>	<i>(14.6)</i>	<i>(17.2)</i>
Résultat Financier	(8.9)	3.0	(6.0)	(22.0)	(25.2)
Résultat avant Impôts	116.2	2.0	118.1	55.6	76.1
Impôts sur les résultats	(30.3)	(0.4)	(30.8)	(28.7)	(23.8)
Résultat net de l'ensemble consolidé	85.9	1.5	87.4	26.8	52.1
<i>dont - Part attribuable aux intérêts non contrôlants</i>	<i>1.2</i>		<i>1.2</i>	<i>1.2</i>	<i>0.8</i>
<i>dont - Part attribuable aux actionnaires de Pierre Fabre</i>	<i>84.7</i>	<i>1.5</i>	<i>86.2</i>	<i>25.6</i>	<i>51.3</i>
EBITDA	256.6	(36.1)	220.5	162.6	
Neutralisation des amortissement crédit bail & IFRS 16 & de l'impact EBIT IFRS16	(46.1)	35.1	(10.9)	(12.2)	
EBITDA ECONOMIQUE	210.6	(1.0)	209.6	150.4	
Retraitements éléments non récurrents	39.7		39.7	40.2	
EBITDA RECURRENT	250.2	(1.0)	249.2	190.6	

L'IFRIC a publié en Décembre 2019 sa décision finale concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles.

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences de cette décision sur les hypothèses actuelles retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction et à durée indéterminée en vue d'une application de cette décision dès que possible. Dans les comptes présentés au 31 Décembre 2019, le groupe a retenu une approche consistant à prolonger la durée d'exécution du contrat de 3 années lorsque le contrat entre en période de tacite reconduction à l'issu des 9 ans.

Cette décision pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée de certains contrats de location, et ainsi modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé. Elle pourrait également avoir un impact sur les durées d'amortissement retenues pour les agencements relatifs à ces locations et l'horizon de provisionnement des coûts de remise en état.

A ce stade, le groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'impact de cette décision sur les comptes présentés.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

- Interprétation IFRIC 23, *Positions fiscales incertaines* (Publiée par la Fondation IFRS IC le 07 juin 2017 et Règlement (UE) 2018/ 1595 du 23 octobre 2018 publié par la CE le 24 octobre 2019);

Le 7 juin 2017, la Fondation IFRS a publié l'interprétation IFRIC 23 « *Incertitude relative aux traitements fiscaux* ».

La norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* » contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés, mais ne donne pas de précision particulière sur la façon dont les conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt doivent être prises en compte en comptabilité. Par conséquent, le Comité d'Interprétations a proposé de fournir cette guidance au travers d'une interprétation.

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « *Impôts sur le résultat* » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôt non utilisés ainsi que les taux d'imposition. A cette fin, elle peut considérer par exemple :

- ❖ La manière dont elle remplit sa déclaration fiscale et dont elle supporte les traitements fiscaux ;
- ❖ La manière dont elle s'attend à être contrôlée par l'administration fiscale et la façon dont elle répond aux questions qui pourraient résulter de ce contrôle.

Pour évaluer quand et comment une incertitude fiscale affecte la détermination du bénéfice imposable (perte fiscale), des bases d'imposition, des déficits reportables, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'imposition, une entité doit prendre en compte la possibilité pour l'administration fiscale d'examiner tout montant qui lui est déclaré et en ayant un accès à toute l'information qu'elle jugera nécessaire pour ses contrôles.

L'interprétation préconise qu'une entité détermine s'il est probable que l'administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain.

Si l'entité conclut qu'il est probable que l'administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain, l'entité doit déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôt non utilisés ou les taux d'imposition en cohérence avec le traitement fiscal retenu ou prévu pour sa déclaration fiscale.

Si l'entité conclut qu'il est peu probable que l'administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain, l'entité doit retenir le montant le plus probable ou la valeur attendue pour la détermination du bénéfice imposable (perte fiscale), des bases d'imposition, des reports de déficits, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'imposition. La méthode utilisée devra être la méthode qui fournira la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

Une entité doit réévaluer ses jugements et ses estimations en cas de changement dans les faits et circonstances. Par exemple, une modification des faits et circonstances pourrait modifier les conclusions d'une entité sur l'acceptation d'un traitement fiscal ou ses estimations sur les effets de l'incertitude, ou sur les deux.

Le Groupe a mis en œuvre l'interprétation IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines à sa date de transition, au 1er janvier 2019. Celle-ci a un impact sur les capitaux propres à cette date de 13,4 m€.

- Amendements à la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » intitulés « *Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative* » (Publiés par l'IASB le 12 octobre 2017 et Règlement (UE) 2018/ 498 du 22 mars 2018 publié par la CE le 26 mars 2018) ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

L'IASB a publié ces amendements, le 12 octobre 2017, pour traiter du cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts sur le principal restant dû. C'est ce que l'on appelle une compensation négative.

Avant cet amendement, de tels instruments ne pouvaient pas être comptabilisés au coût amorti, car ils ne satisfaisaient pas à la règle dite « SPPI » (seulement paiement du principal et des intérêts).

Ces instruments étant très fréquents, de nombreuses voix se sont fait entendre pour obtenir que de tels instruments, malgré la clause de paiement anticipé, puissent être comptabilisés au coût amorti au lieu de la juste valeur par résultat. L'amendement le permet, à condition toutefois que cette compensation négative pour paiement anticipé soit « raisonnable », ce qui demandera l'exercice du jugement.

En outre, il faut que l'instrument soit détenu dans le cadre du business model « HELD TO COLLECT », c'est-à-dire détenu aux fins d'obtenir le paiement des intérêts et du principal.

Le groupe n'est pas impacté par l'application de ces nouveaux amendements.

- Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2015-2017 (Publiées par l'IASB le 12 décembre 2017 et Règlement (UE) 2019/412 du 14 mars 2019 publié par la CE le 15 mars 2019)

Les améliorations annuelles font partie du processus du BOARD pour le maintien des normes IFRS et contiennent des interprétations qui sont mineures et de portée restreinte. Les modifications apportées dans ce cadre clarifient la rédaction d'une norme IFRS ou corrigent des erreurs ou conflits relativement mineurs entre les dispositions existantes des normes IFRS.

Ces améliorations annuelles aux IFRS cycle 2015-2017 apportent des modifications de portée restreinte aux quatre normes IFRS suivantes :

❖ **IAS 12 - Impôts sur le résultat :**

L'amendement propose de clarifier la comptabilisation des conséquences fiscales liées aux dividendes. Il a été demandé à l'IASB de clarifier si le traitement comptable s'appliquait uniquement dans les circonstances évoquées des taux d'imposition différents sur les résultats distribués et non distribués. Une entité comptabilise toutes les conséquences fiscales des paiements de dividendes de la même façon ;

❖ **IAS 23 - Coûts d'emprunts :**

Une entité traite un emprunt contracté à l'origine pour obtenir un actif comme faisant partie des emprunts généraux lorsque l'actif est prêt pour son usage prévu ou sa vente prévue. Le paragraphe 14 précise comment déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif, lorsqu'une entité emprunte des fonds de façon générale et les utilise en vue de l'obtention d'un actif qualifié (versus fonds spécifiquement empruntés en vue de l'obtention d'un actif qualifié). Dans ce cas de figure, l'entité doit déterminer le taux de capitalisation à appliquer aux dépenses relatives à cet actif, ce taux de capitalisation correspondant à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts de l'entité en cours au titre de la période, autres que les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné.

Les amendements prévoient de préciser qu'il convient d'exclure du calcul du coût moyen pondéré les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné jusqu'à ce que toutes les

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

opérations nécessaires à la préparation de l'actif pour son usage prévu ou sa mise en vente aient été substantiellement réalisées (la précision apportée par l'amendement correspond au soulignement) ;

❖ IFRS 11 – *Partenariats* :

Une entité ne réévalue pas les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ;

❖ IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* :

Une entité réévalue les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise.

Le groupe n'est pas impacté par l'application de ces nouveaux amendements.

- Amendements à la norme IAS 28 intitulés « *Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises* » (Publiés par l'IASB le 12 octobre 2017 et Règlement (UE) 2019/ 237 du 08 février 2019 publié par la CE le 11 février 2019)

Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS28 intitulés « *Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises* ».

Le « *BOARD* » a ajouté à la norme IAS28 « *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* » le paragraphe 14 A et supprimé le paragraphe 41.

Il a ainsi clarifié que :

- ❖ La norme IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises ;
- ❖ Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.

Le « *BOARD* » a publié également un exemple illustratif sur l'application d'IAS 28 et d'IFRS 9 pour les investissements à long terme.

Le groupe n'est pas impacté par l'application de ces nouveaux amendements.

- Amendements limités à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel* intitulés « *Modification, réduction ou liquidation de régime* » (Publiée par l'IASB le 7 février 2018 et Règlement (UE) 2019/ 402 du 13 mars 2019 publié par la CE le 14 mars 2019)

Ces amendements font suite à la publication d'un exposé-sondage en juin 2015 qui avait abouti à des propositions d'amendements.

Ils sont limités et s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces cas de figure, IAS19 imposait déjà de mettre à jour ses hypothèses actuarielles et de réévaluer son passif (ou actif) net au titre des prestations définies. Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser ces hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

L'amendement précise notamment qu'en cas de modification, de réduction ou de liquidation d'un régime, l'entité doit comptabiliser et évaluer le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Elle doit ensuite déterminer l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabiliser toute variation de cet effet.

Si l'entité réévalue le passif (l'actif) net au titre des prestations accordées en raison d'une modification, réduction ou liquidation du régime, elle doit :

- ❖ Déterminer le coût des services rendus au cours de la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation du régime au moyen des hypothèses actuarielles utilisées pour la réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations accordées selon le régime et les actifs du régime après sa modification, réduction ou liquidation ;
- ❖ Calculer les intérêts nets pour la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation du régime au moyen : (a) du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après modification, réduction ou liquidation du régime ; (b) du taux d'actualisation utilisé pour la réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations après modification, réduction ou liquidation du régime. En ce faisant, l'entité doit aussi tenir compte de toute variation, au cours de la période, du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable aux paiements de cotisations et de prestations ;
- ❖ Calculer le produit d'intérêts pour la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation du régime au moyen des actifs du régime utilisés pour la réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations accordées selon le régime et les actifs du régime après sa modification, réduction ou liquidation. En ce faisant, l'entité doit aussi tenir compte de toute variation des actifs du régime détenus au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations ;
- ❖ Calculer les intérêts sur l'effet du plafond de l'actif pour la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation du régime en tenant compte de toute variation de cet effet après avoir comptabilisé et évalué le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation.

Le groupe n'est pas impacté par l'application de ces nouveaux amendements.

6.1.3 Textes pouvant être anticipés en 2019

Les normes et interprétations susceptibles d'être anticipées dans les comptes consolidés annuels IFRS en 2019 sont décrites ci - après. Il s'agit de textes dont l'application anticipée est possible car ces textes ont d'ores et déjà été adoptés au niveau européen ou bien car ces textes sont des interprétations de textes en vigueur déjà approuvés par l'Europe et ils n'entraînent pas de contradiction avec ceux-ci.

6.1.3.1 Textes déjà adoptés par l'Europe et applicables par anticipation en 2019

Aucun texte n'entre dans cette catégorie à la date de rédaction de l'annexe.

<i>Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés</i>	
RAPPORT ANNUEL – PIERRE FABRE S.A.	22

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

6.1.3.2 Textes non encore adoptés par l'Europe applicables par anticipation en 2019

Ils pourraient être applicables par anticipation même s'ils n'ont pas encore été adoptés par l'Europe dans la mesure où ils interprètent des textes déjà adoptés, conformes aux directives européennes et qui n'entraînent pas de contradiction avec les textes déjà approuvés.

Ces principaux textes sont les suivants :

- Amendements aux Normes IFRS 10, *États financiers consolidés* et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, intitulés « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* » (Publiés par l'IASB le 11 septembre 2014)

L'objectif des amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Ces amendements impactent la manière dont une entité devra déterminer le gain ou la perte à comptabiliser résultant de la vente ou de l'apport d'actifs à une entreprise associée ou une co-entreprise dans laquelle l'entité investit.

Le 17 décembre 2015, l'IASB, a reporté à une date indéterminée l'entrée en vigueur de ces amendements. Cette décision de reporter la date d'entrée en vigueur tient au fait que l'IASB a prévu un examen plus large, qui pourrait conduire à simplifier la comptabilisation de telles transactions ainsi que d'autres aspects comptables liés aux entreprises associées ou co-entreprises.

La date d'entrée en vigueur de cet amendement a été repoussée sine die par l'IASB. Une application anticipée est toutefois possible. Le Groupe n'anticipe pas d'être affecté par ces amendements et n'a pas opté pour une application anticipée de cette norme.

- Amendements limités à IFRS 3 intitulés « *Définition d'une entreprise* » (publiés par l'IASB le 22 octobre 2018)

Ces amendements visent à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs lorsqu'elles appliquent la norme IFRS 3. Cette distinction est importante car un acquéreur ne comptabilise un goodwill que lorsqu'il y a acquisition d'une entreprise.

Ces amendements font suite à la revue post-application de la norme menée par l'IASB en 2014 et 2015 qui avait mis en évidence des difficultés d'application de la définition énoncée dans la norme et à un exposé-sondage de juin 2016.

La définition modifiée souligne que la finalité (les « *OUTPUTS* ») d'une entreprise est de fournir des biens et des services aux clients, alors que la définition précédente mettait l'accent sur les rendements sous la forme de dividendes, de coûts inférieurs ou d'autres avantages économiques pour les investisseurs et autres tiers.

Pour l'IASB, ces amendements sont applicables de façon prospective aux acquisitions qui ont lieu à compter du 1^{er} janvier 2020, avec une application anticipée autorisée.

Les modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020, mais les entreprises peuvent décider de les appliquer plus tôt. Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de ces amendements.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Modifications de la définition du terme « significatif » afin de permettre aux entreprises d'exercer plus facilement leur jugement en matière de matérialité (Publiés par l'IASB le 31 octobre 2018)

La définition du terme « significatif », concept comptable important dans les normes IFRS, aide les entreprises à décider si l'information devrait être incluse dans leurs états financiers. La définition mise à jour modifie la norme IAS 1 – « *Présentation des états financiers* » et la norme IAS 8 – « *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* ».

Les modifications répondent aux constatations selon lesquelles certaines entreprises ont eu des difficultés à utiliser l'ancienne définition pour déterminer si les informations à inclure dans les états financiers étaient significatives.

Les modifications clarifient la définition de « significatif » et la manière dont il convient de l'appliquer en incluant dans la définition les précisions qui figuraient jusqu'à présent ailleurs dans les normes IFRS. De plus, les explications accompagnant la définition ont été améliorées. Enfin, les modifications garantissent que la définition de « significatif » est uniforme dans toutes les normes IFRS.

Ancienne définition : « Les omissions ou inexactitudes d'éléments sont significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base des états financiers ».

Nouvelle définition : « Une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions économiques que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général d'une entité comptable donnée prennent sur la base de ces états financiers ».

Les modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020, mais les entreprises peuvent décider de les appliquer plus tôt. Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de ces amendements.

6.1.4 Textes non applicables en 2019

Les normes et interprétations suivantes ne peuvent pas être anticipées en 2019 en l'absence d'adoption par l'Europe :

- Norme IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (publié par l'IASB le 30 janvier 2014)

L'objectif de cette norme est d'améliorer la comparabilité de l'information financière pour les entités qui exercent des activités à tarifs réglementés.

Selon l'IASB, cette norme entre en vigueur de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 alors que la date de l'adoption attendue par l'Europe n'est pas précisée.

- Norme IFRS 17, *Contrats d'assurance* (publié par l'IASB le 18 mai 2017)

IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « *Contrats d'assurance* » publiée en 2004 comme une norme provisoire. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer à utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières des différentes sociétés.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

IFRS 17 résout les problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène. Sont concernées 450 sociétés d'assurance cotées, représentant 13 trillions de total d'actifs.

Les obligations correspondantes seront comptabilisées à la valeur actuelle, et non plus au coût historique. L'information sera mise à jour régulièrement.

IFRS 17 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ; une application anticipée est autorisée, à condition d'appliquer aussi IFRS 9 « *Instruments financiers* » et IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* ».

Le BOARD de l'IASB va aider à la mise en œuvre d'IFRS 17, y incluant la constitution d'un Groupe de ressource de transition (Transition Resource Group) pour lequel le BOARD lance un appel à candidatures.

Selon l'IASB, cette norme entre en vigueur de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021 alors que la date de l'adoption attendue par l'Europe n'est pas précisée.

- Amendements aux références du *Cadre conceptuel* de l'information financière qui sous-tend les normes IFRS (publié par l'IASB le 29 mars 2018)

Le cadre conceptuel décrit les objectifs et les concepts fondamentaux de l'information financière qui guident l'IASB dans sa mission d'élaboration des normes IFRS.

L'objectif du cadre conceptuel est :

- ❖ De s'assurer que les normes élaborées par le BOARD sont cohérentes sur le plan conceptuel et que des transactions similaires sont traitées de la même façon afin de fournir des informations utiles aux investisseurs et aux autres tiers ;
- ❖ D'aider les préparateurs à élaborer des méthodes comptables quand aucune norme ne s'applique à une transaction ou à un événement particulier ; et
- ❖ D'aider toutes les parties prenantes à mieux comprendre et interpréter les normes.

Le cadre conceptuel révisé comprend :

- ❖ Un nouveau chapitre sur la mesure (évaluation des actifs) ;
- ❖ Des orientations concernant la communication de la performance financière ;
- ❖ Des définitions et des orientations améliorées - en particulier la définition d'un passif ; et
- ❖ Des clarifications dans des domaines importants, tels que les rôles de « *STEWARDSHIP* » (la gestion de la direction), ainsi que les notions de prudence et d'incertitude d'évaluation dans l'information financière.

L'IASB a également mis à jour les références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS en publiant le document « *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS* ». Ce document rassemble l'ensemble des modifications apportées aux normes IFRS 2, IFRS 3, IFRS 6, IFRS 14, IAS 1, IAS 8, IAS 34, IAS 37, IAS 38, IFRIC 12, IFRIC 19, IFRIC 20, IFRIC 22 et SIC 32.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Ce nouveau Cadre conceptuel entrera en application en 2020. Ce texte n'étant pas normatif, il ne fera pas l'objet d'une adoption par l'UNION EUROPEENNE. En revanche, les amendements aux références du Cadre conceptuel dans les normes IFRS feront l'objet d'une adoption qui est prévue en 2019.

6.1.5 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- Les montants déduits des ventes au titre des retours attendus, ainsi que des contreparties variables telles que les rétrocessions et des réductions de prix accordées (voir note 6.2.14) ;
- Le montant des dépréciations des créances clients (voir note 7.8) et des provisions relatives aux réclamations concernant les produits commercialisés (voir notes 7.18 et 7.19) ;
- La dépréciation des actifs corporels et incorporels (voir note 6.2.6) ;
- La valorisation des écarts d'acquisition, et des actifs incorporels acquis, ainsi que leur durée de vie estimée (voir notes 6.2.3.2 et 6.2.4.4) ;
- Le montant des engagements de retraite (voir note 6.2.23) ;
- Le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux, environnementaux et des provisions pour litiges (voir note 6.2.12) ;
- La juste valeur des instruments financiers dérivés (voir note 6.2.8.6) ;
- L'engagement au titre de la garantie de liquidité octroyée au FCPE d'actionnariat salarié (voir note 7.17.2).

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

6.2 Synthèse des principes comptables significatifs

6.2.1 Périmètre et critères de consolidation

Conformément à IFRS 10, États financiers consolidés, les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de toutes les entités que le Groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. Une entité est contrôlée dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises. Les entités consolidées du Groupe sont qualifiées de « filiales ». Les entités que le Groupe contrôle par d'autres moyens que des droits de vote sont qualifiées d'entités structurées consolidées.

Conformément à IFRS 11, Partenariats, PIERRE FABRE classe les partenariats – accords sur lesquels PIERRE FABRE exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties – soit en activité conjointe, pour laquelle le Groupe

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

comptabilise ses actifs et ses passifs proportionnellement à ses droits et obligations y afférent, soit en co-entreprise, comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence ; PIERRE FABRE exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime de PIERRE FABRE et des autres parties partageant le contrôle. PIERRE FABRE exerce une influence notable sur une entreprise associée lorsqu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions de politiques financière et opérationnelle, sans toutefois pouvoir contrôler ou exercer un contrôle conjoint sur ces politiques. Les coentreprises, sociétés sur lesquelles PIERRE FABRE exerce un contrôle conjoint, et les entreprises associées, sociétés sur lesquelles PIERRE FABRE exerce une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28, Participations dans des entreprises associées et co-entreprises.

La méthode de mise en équivalence consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster ultérieurement pour tenir compte des variations de l'actif net comptable d'une entreprise associée ou d'une coentreprise. En l'absence de précision de la norme IAS 28 concernant une mise en équivalence à la suite d'acquisitions successives, le Groupe, se référant au paragraphe 10 d'IAS 28, applique la méthode du coût selon laquelle le montant de la participation représente la somme des coûts historiques de chaque étape d'acquisition. À la date de première mise en équivalence, un écart d'acquisition, compris dans la valeur mise en équivalence, est déterminé pour chaque étape d'acquisition. Il en est de même par la suite lors d'une augmentation de pourcentage de détention dans l'entité mise en équivalence.

Les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

6.2.2 Méthodes de conversion

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion (gains et pertes de change) en résultant sont inscrits en résultat ; toutefois, les différences de change qui résultent de la conversion des avances capitalisables consenties entre filiales consolidées sont portées directement au poste Écart de conversion dans les capitaux propres.

Conversion des comptes des sociétés étrangères

En application de la norme IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle.

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts non contrôlant, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

Dans le cadre des exemptions prévues par la norme IFRS 1 lors de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2008, le Groupe a retenu l'option consistant à annuler, en contrepartie des capitaux propres, tous les écarts de conversion cumulés relatifs à l'ensemble des opérations à l'étranger.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationniste

Le Groupe PIERRE FABRE possède des filiales en Argentine, pays remplissant selon un consensus, depuis juillet 2018, les critères principaux définissant une économie hyperinflationniste. Le taux d'inflation cumulé sur trois années approche ou dépasse les 100%, et la monnaie fonctionnelle de nos entités en Argentine est le peso argentin ce qui conduit à appliquer, rétroactivement depuis le 01 Janvier 2018, le retraitement IAS 29 sur les comptes de nos filiales Argentine, sans application sur les exercices comparatifs (2017), en application des principes d'IAS21 puisque le groupe PIERRE FABRE publie ses comptes consolidés en EURO, une devise stable, IAS 29 requiert de retraiter les états financiers qui ont été établis selon la convention du coût historique. Ce retraitement consiste à appliquer un indice général des prix, de sorte que les états financiers soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Ainsi l'ensemble des actifs et passifs non-monnaïres doivent être corrigés de l'inflation pour refléter leur «valeur réelle » à la date de clôture. De même, l'état du résultat global (compte de résultat et autres éléments du résultat global) est retraité pour corriger l'inflation constatée sur la période.

Les éléments monétaires n'ont pas besoin d'être retraités, puisqu'ils reflètent déjà le pouvoir d'achat à la date de clôture.

Enfin, les états financiers de nos entités argentines retraités de l'effet de l'inflation, sont convertis en EURO, monnaie de présentation des comptes du groupe au cours des clôtures de l'exercice, conformément aux précisions de la norme IAS 29.

6.2.3 Regroupements d'entreprises et transactions avec les intérêts non contrôlants

6.2.3.1 Comptabilisation des regroupements d'entreprises et transactions avec les intérêts non contrôlants, perte de contrôle

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un Groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de PIERRE FABRE), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « *intérêts non contrôlant* », remplaçant « *intérêts minoritaires* »). En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de PIERRE FABRE. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts minoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

6.2.3.2 Écarts d'acquisition

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charges dans le résultat opérationnel.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts non contrôlants sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat, contre réserves avant le 1^{er} janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlant ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

6.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe, comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de celle-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est enregistré dans le compte de résultat sur la ligne *Variations amortissements et provisions d'exploitation*, à l'exception de l'amortissement des logiciels, acquis ou développés en interne, qui est constaté sur les différentes lignes fonctionnelles du compte de résultat selon leur nature.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, en application d'IAS 36 (voir note 6.2.6.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

6.2.4.1 Recherche et développement - travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En matière de R&D pharmaceutique, le Groupe considère que les six critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments en raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement. Par conséquent, les frais de développement internes intervenant avant l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), principalement composés des coûts des études cliniques, sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

En matière de R&D Dermo - cosmétique, le Groupe considère que certains critères d'activation ne sont pas remplis compte tenu du nombre très important de projets de développement et des aléas liés à la décision du lancement des produits concernés par ces projets.

6.2.4.2 Recherche et développement : travaux de R&D / Marques / AMM acquis séparément

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement, de marques ou d'AMM sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire une ressource contrôlée, dont le Groupe attend des avantages économiques futurs et identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux ainsi qu'aux critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle. En application du paragraphe 25 de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement lorsqu'ils sont acquis séparément.

Dans ce cadre, les paiements relatifs à ces acquisitions peuvent être divisés en deux catégories, qui sont traités distinctement dans les comptes du groupe :

- **Paiements fixes – «upfront payment »**

En application d'IAS 38, le Groupe active les paiements fermes effectués lors de l'acquisition des travaux de R&D, de marques ou d'AMM, la probabilité d'occurrence étant certaine et le montant à activer connu de façon précise.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

▪ Paiements variables – « milestones »

L'IFRIC Committee précise qu'il existe deux façons de valoriser le prix d'achat d'une immobilisation qui prévoit une composante de prix d'achat variable, notamment lorsque l'ajustement éventuel de prix dépend de l'activité future de l'entité :

- Soit l'ajustement de prix pourrait **ne pas être constaté tant que l'activité n'est pas réalisée**. Ces **paiements variables** seraient alors comptabilisés en charges au fur et à mesure des versements ;
- Soit la valeur de l'immobilisation correspond **au prix payé, majoré de la meilleure estimation à la date d'acquisition** des compléments de prix à payer. La contrepartie de ces éléments variables du prix d'achat étant considérée comme une dette financière.

Au fil des années, les paiements des compléments de prix payés viennent s'imputer sur cet engagement financier qui fait l'objet de réévaluation périodique en fonction des évolutions du business plan à la hausse ou à la baisse en charge financière.

Le groupe Pierre Fabre a choisi d'appliquer l'option 2 ci-dessus et donc d'activer les milestones dont le montant peut être évalué de façon fiable et lorsque sa survenance est considérée comme hautement probable. Cela conduit à activer les paiements sur bases d'étapes lorsque l'atteinte de l'étape en question est hautement probable. Les paiements sur franchissement de seuil de revenus ou les royalties en revanche ne sont pas considérés comme évaluables de façon fiable et ne sont pas activés mais comptabilisés directement en charge au fur et à mesure du franchissement du seuil.

▪ Amortissement de la R&D, des marques ou AMM acquises.

Le groupe PIERRE FABRE, en application d'IAS 38, décide d'amortir la R&D, les marques ou les AMM acquises dès lors que la capacité commerciale est jugée complète selon les critères suivants :

- Obtention d'un droit de commercialisation sur les marchés, correspondant à l'obtention de l'AMM et du contrat de licence ;

Et

- Capacité de commercialiser le bien sur les marchés, correspondant à la mise en place d'équipe constituées dans les pays de commercialisations principaux.

Les versements liés à des accords de recherche et développement portant sur l'accès à des technologies ou à des bases de données ainsi que les paiements concernant l'acquisition de dossiers génériques sont également immobilisés. Ils sont amortis sur la durée d'utilisation de l'actif incorporel.

Les accords de sous-traitance, les dépenses au titre de contrats de services de recherche et de développement et les paiements relatifs à des collaborations continues en matière de recherche et développement mais qui demeurent indépendants du résultat de ces dernières, sont comptabilisés en charges tout au long des périodes au cours desquelles les services sont reçus.

Les actifs sont amortis sur la durée du contrat de licences majorée des extensions de protection possible le cas échéant, sur la base des meilleures estimations du management du groupe.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Notes Annexes aux états financiers consolidés****6.2.4.3 Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les licences, autres que celles relatives à des spécialités pharmaceutiques ou à des projets de recherche, notamment les licences de logiciels sont immobilisées sur la base du coût d'acquisition comprenant les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation des logiciels. Les licences de logiciels sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité pour le Groupe (trois à cinq années).

Les coûts de développement des logiciels développés ou acquis à usage interne, relatifs à la création ou à l'amélioration de ces derniers sont immobilisés dès lors que les critères de comptabilisation des immobilisations de la norme IAS 38 sont respectés. Les coûts des mises à jour importantes et des améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont également activés. Les frais de développement capitalisés sont amortis à compter de la mise à disposition des logiciels dans l'entité concernée, sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement cinq ans.

6.2.4.4 Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, les actifs incorporels acquis relatifs aux droits sur les produits commercialisés ou à des marques sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité déterminée sur la base des prévisions de flux de trésorerie qui prennent en compte, entre autres, la période de protection des brevets sous-jacents. Sur cette base, la durée moyenne initiale d'amortissement des produits commercialisés est de dix ans.

6.2.4.5 Frais de promotion et de publicité

Ces frais incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

6.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées et enregistrées à leur coût d'acquisition pour le Groupe, comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Par la suite, les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, sauf pour les terrains qui sont comptabilisés au coût minoré des pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe au-delà du niveau de performance défini à l'origine et à condition que ces coûts puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Les subventions publiques liées à des actifs non courants sont constatées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations correspondantes.

Conformément à IFRS 16, *Contrats de location*, les immobilisations prises en location sont comptabilisées à l'actif du bilan, assorties d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de « location financement », c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien. De telles immobilisations sont présentées à l'actif à la juste valeur des biens loués ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Elles sont amorties sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Le montant amortissable des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur les durées d'utilité en tenant compte des valeurs résiduelles. En général, la durée d'utilité correspond à la durée de vie économique des actifs immobilisés. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	15 à 40 ans
Agencements	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue annuelle. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilité ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

6.2.6 Dépréciation des actifs corporels et incorporels et des participations dans des sociétés mises en équivalence

6.2.6.1 Pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, les actifs générant des flux de trésorerie propres et les actifs inclus dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit Groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs.

L'examen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, dont les principaux sont des indicateurs relatifs à la pharmacovigilance, aux brevets et à l'arrivée de produits concurrents, est effectué à chaque date d'arrêté. S'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT concerné.

Les immobilisations qui ne sont pas encore ou plus disponibles à l'utilisation ainsi que les UGT incluant un écart d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation chaque année au 31 décembre, indépendamment de tout indice de dépréciation, et plus fréquemment dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'elles pourraient avoir perdu de la valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

En cas d'existence d'une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif concerné et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations des flux de trésorerie futurs, générés par l'actif ou l'UGT, établis selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour les évaluations initiales en fonction des plans à moyen terme de chaque activité.

IAS 36 précise que chaque UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté doit représenter le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel déterminé selon IFRS 8, Secteurs opérationnels, avant application des critères de regroupement d'IFRS 8. De ce fait, les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent au croisement secteur / zone géographique.

Pour les écarts d'acquisition, l'estimation des flux de trésorerie futurs repose sur un plan stratégique à cinq ans plus une valeur terminale. Pour les autres actifs incorporels, cette période s'appuie sur la durée de protection des brevets (et des éventuels certificats complémentaires de protection) ou sur la durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure. Le cas échéant, les flux de trésorerie au-delà de ces durées sont estimés en appliquant un taux de croissance ou décroissance pour les exercices futurs.

Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant des taux du marché à long terme qui reflètent les meilleures estimations de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

Dans certains cas, les actifs et les passifs non attribuables directement sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, sur une base raisonnable et cohérente avec l'affectation des écarts d'acquisition correspondants.

Les pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels sont comptabilisées sur la ligne *Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles* dans le compte de résultat.

6.2.6.2 Dépréciation des participations dans des sociétés mises en équivalence

Conformément à IAS28, Participation dans des entreprises associées, le Groupe applique les critères d'IAS39 pour déterminer si les participations dans les sociétés mises en équivalence ont pu perdre de la valeur. Si tel est le cas, le montant de cette perte de valeur est déterminé en appliquant la norme IAS36 et enregistré sur la ligne *Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence*.

6.2.6.3 Reprise de pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels et sur participations dans des sociétés mises en équivalence

À chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie également si des événements ou des circonstances nouvelles indiquent qu'une perte de valeur, comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition ou pour des participations dans des sociétés mises en équivalence, est susceptible d'être reprise. Dans ce cas, lorsque la valeur recouvrable déterminée sur la base des nouvelles estimations excède la valeur nette comptable de l'actif concerné, le Groupe effectue une reprise de perte de valeur, dans la limite de la valeur nette comptable qui aurait été déterminée en l'absence de toute dépréciation.

Les reprises de perte de valeur sur actifs corporels et incorporels sont comptabilisées en *Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles* dans le compte de résultat ; les reprises relatives à des participations dans des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées en *Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence*. Les dépréciations des écarts d'acquisition, lorsqu'elles sont constatées, ne sont jamais reprises, sauf lorsque ces écarts d'acquisition sont relatifs à des participations dans des sociétés mises en équivalence.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

6.2.7 Actifs destinés à être cédés ou échangés

Conformément à la norme IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, un actif non courant ou un Groupe d'actifs doit être classé en *Actifs destinés à être cédés* au bilan si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une cession plutôt que par son utilisation continue. Au sens de la norme, le terme cession recouvre les ventes et les échanges contre d'autres actifs.

L'actif non courant ou le Groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières dans le cadre de la vente de tels actifs, et la cession doit être hautement probable. Les critères à prendre en compte pour apprécier le caractère hautement probable sont notamment les suivants :

- Un plan de cession doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié ;
- Un programme actif pour trouver un acquéreur et finaliser le plan doit avoir été lancé ;
- L'actif doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- La cession doit être conclue dans les 12 mois à compter de la classification en actifs destinés à être cédés ou échangés ;
- Les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est improbable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Avant leur classement dans la catégorie *Actifs destinés à être cédés*, l'actif non courant ou les actifs et passifs du Groupe d'actifs sont évalués selon les normes qui leur sont applicables.

À la suite de leur classement dans la catégorie *Actifs destinés à être cédés*, l'actif non courant ou le Groupe d'actifs est évalué au montant le plus faible entre sa valeur nette comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Le classement d'un actif non courant comme destiné à être cédé entraîne l'arrêt des amortissements pour cet actif.

En l'absence de précision du texte IFRS 5 actuel en matière de cessions partielles de titres entraînant une perte de contrôle, le Groupe adopte la présentation suivante : classement de la totalité des actifs et passifs relatifs à une cession partielle de titres entraînant la perte de contrôle sur les lignes du bilan *Actifs destinés à être cédés ou échangés* et *Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés* dès lors que la cession partielle répond aux critères de classement d'IFRS 5. Cette présentation est conforme à celle qui a été retenue par l'IASB dans l'amendement de la norme IFRS 5 (IFRS 5.8A), publié en mai 2008 dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, relatif à la perte du contrôle exclusif à la suite d'une cession, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2010.

Même si aucune activité au sein du Groupe PIERRE FABRE ne remplit ces critères au 31 Décembre 2019, il convient de noter que l'application d'IFRS 5 au titre des « *discontinued operation* » oblige à présenter le résultat net et l'impact sur les flux de trésorerie relatif à un Groupe d'actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie, pour l'exercice en cours et les périodes comparatives présentées, dès lors que ce Groupe d'actifs représente une Unité Génératrice de Trésorerie à savoir :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- ou
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

6.2.8 Actifs financiers et instruments financiers

6.2.8.1 Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui correspond généralement au prix payé, soit le coût d'acquisition (y inclus les frais d'acquisition liés, lorsqu'applicable). Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actif financier à laquelle ils appartiennent.

A partir du 1^{er} janvier 2018, les actifs financiers sont classés dans les catégories « actifs financiers évalués au coût amorti », « actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ce classement dépend du modèle économique de gestion des actifs financiers par l'entité et des conditions contractuelles permettant de déterminer si les flux de trésorerie sont seulement le paiement du principal et des intérêts (SPPI). Les actifs financiers comprenant un dérivé incorporé sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont SPPI.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs comprennent les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive et d'autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'essentiel de ces actifs financiers sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, leur juste valeur étant déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Le groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de leur juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation et en l'absence de marché actif.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent :

- Les participations non consolidées qui ne sont pas détenues à des fins de transaction et pour lesquels le Groupe a fait le choix irrévocable de les classer en juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global sont enregistrés en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres, est transféré en réserves de consolidation et n'est pas reclassé dans le compte de résultat. Les dividendes et les intérêts reçus des participations non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat ;
- Les instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement le remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû et, dont l'intention de gestion du groupe est la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente de ces actifs financiers. Les gains et pertes latents sur ces actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres, est transféré dans le compte de résultat en autres charges et produits financiers.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent principalement des actifs détenus à des fins de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche (valeur mobilière de placement notamment) et d'autres actifs financiers ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers décrites ci-après. Les gains et pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les instruments de dette dont l'intention de gestion du groupe est de collecter les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement au remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû. A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, une perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments recyclables du résultat global. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, Le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

Pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit, Le Groupe compare le risque de défaut sur l'actif à la date de clôture avec le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale en s'appuyant sur des événements et des informations prospectives raisonnables, ainsi cotations de crédit si disponibles, changements défavorables importants, réels ou prévus, dans la conjoncture économique, financière ou commerciale qui devraient entraîner une modification importante de la capacité de l'emprunteur de s'acquitter de ses obligations.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont présentés en actifs courants, sous la rubrique *Autres actifs courants* dans le cadre des prêts et la rubrique *Clients et comptes rattachés* pour les créances clients. Lorsque l'échéance est supérieure à 12 mois, les prêts sont classés en *Actifs financiers non courants*.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les gains et pertes de change, réalisés et latents, sont inscrits au compte de résultat en *Autres produits et charges d'exploitation*.

6.2.8.2 Opérations de couverture et instruments financiers dérivés

Le Groupe Pierre Fabre est amené à couvrir trois natures de risques :

- Le risque de change transactionnel de type budgétaire généré par les achats et les ventes de produits réalisés par les différentes entités opérationnelles du Groupe et centralisé par la holding via une convention ;
- Le risque de change financier lié aux prêts/ emprunts intragroupe mis en place entre PFSA, PFDC, PFM et leurs filiales ;
- A l'avenir, le risque de change de consolidation lié aux actifs nets en devises du Groupe et éventuellement aux distributions de dividendes votées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Centralisation du risque de change transactionnel : L'exposition au risque de change transactionnel est gérée par la holding financière du Groupe via un dispositif de centralisation et la mise en place de contrats de change internes avec les différentes entités concernées.

Couverture de positions brutes : Le groupe a choisi de couvrir des positions brutes constituées de ses prévisions de ventes et/ ou d'achat en devises sur l'horizon budgétaire et s'autorise à anticiper à partir de la seconde moitié de l'exercice en cours la gestion de l'année suivante.

Définition du cadre de gestion : Le Groupe a établi une liste d'instruments et de contreparties autorisés ainsi que des règles prudentielles permettant d'encadrer la gestion des risques.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang. Ils comprennent des contrats de swap de taux d'intérêt ou de devises, ainsi que des contrats de change à terme. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Le Groupe désigne une relation de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts décrits ci-avant :

Pour les couvertures transactionnelles :

- Relation de type « *CASH-FLOW HEDGE* » (couverture de flux de trésorerie) entre les montants d'achats et de ventes prévus au budget mais non encore facturés, et la composante cours au comptant les instruments de couverture ;
- Relation de type « *FAIR VALUE HEDGE* » (couverture de juste valeur) entre les montants d'achats et de ventes inscrits au bilan (dettes/créances), et la composante cours au comptant les instruments de couverture.

Pour les couvertures financières :

- Relation de type « *FAIR VALUE HEDGE* » (couverture de juste valeur) entre les instruments de financement externe et la composante cours au comptant les instruments de couverture ;
- Relation de type « *FAIR VALUE HEDGE* » (couverture de juste valeur) entre les financements intragroupes et la composante cours au comptant les instruments de couverture.

Pour les autres couvertures :

- Relation de type « *NET INVESTMENT HEDGE* » (couverture d'investissements nets à l'étranger) entre les montants d'investissement en filiale et la composante cours au comptant les instruments de couverture ;
- Relation de type « *FAIR VALUE HEDGE* » entre les montants de dividendes à recevoir inscrits au bilan et la composante cours au comptant les instruments de couverture mis en place.

Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument dérivé couvre un risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan, ou d'un engagement ferme non reconnu au bilan, il est qualifié de couverture de juste valeur. Sur le plan comptable, l'instrument est réévalué à sa juste valeur au bilan par contrepartie du résultat et l'élément couvert est symétriquement réévalué pour la portion couverte, sur la ligne « autres charges et produits d'exploitation » du compte de résultat pour la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

Couverture de flux de trésorerie

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Lorsque l'instrument dérivé couvre un flux de trésorerie, il est qualifié de couverture de flux de trésorerie. Dans ce cas, sur le plan comptable, l'instrument est réévalué à sa juste valeur au bilan par contrepartie capitaux propres pour la part efficace et par contrepartie du résultat financier pour la part inefficace ; lors de la réalisation de l'élément couvert, les montants accumulés en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat sur la ligne autres charges et produits d'exploitation ;

Couverture d'investissement net

Lorsque l'instrument dérivé constitue une couverture de l'investissement net dans une entreprise étrangère, il est comptabilisé de façon similaire à une couverture de flux de trésorerie. Pour les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sur le plan comptable, les variations de leur juste valeur sont directement enregistrées en résultat sans réévaluation du sous-jacent.

Instruments non désignés et inefficacité

Le Groupe s'autorise à prendre des instruments financiers dans le cadre de sa gestion du risque de change même s'ils ne sont pas qualifiés ou qualifiables au sens de la norme IFRS 9, en particulier s'ils couvrent des éléments couverts non éligibles. Pour les instruments dérivés qui ne sont pas désignés ou dont l'efficacité ne peut pas être établie,

- La mesure de la juste valeur ne distingue pas la Valeur Intrinsèque et Valeur Temps ;
- L'intégralité de la variation de Juste Valeur constatée est enregistrée en compte de résultat financier.

Traitement de la valeur temps des options et du report déport

Le Groupe a choisi d'exclure la valeur temps des options lors de la désignation des instruments de couverture : cette composante n'est pas inefficace, elle n'est pas prise en compte et suit le traitement spécifié ci-après.

Le Groupe a également choisi d'exclure le report déport lors de la désignation des instruments de couverture : cette composante n'est pas inefficace, elle n'est pas prise en compte et suit le même traitement.

Le Groupe utilise les options offertes par IFRS 9 permettant de neutraliser la volatilité en résultat liée à la valeur temps des options et ou au report / déport.

6.2.8.3 Passifs financiers

Les emprunts bancaires et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en *Autres Produits et Charges financiers* sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

6.2.8.4 Juste valeur des instruments financiers

En application d'IFRS 7, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie qui comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;
- Niveau 2 : les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

La juste valeur des principaux actifs et passifs financiers existants au bilan du Groupe est déterminée selon les principes indiqués dans le tableau ci-dessous :

Notes	Instrument Financier	Principe de valorisation au	Niveau de la juste valeur indiquée dans les notes
7.5	Titres non consolidés	Juste valeur par OCI non recyclable	1
7.5	Prêts	Coût amorti	N/A
7.12	Parts de Sicav monétaires	Juste valeur par le compte de résultat	1
7.16	Instruments dérivés	Juste valeur	2
7.15	Dettes financières	Coût amorti	N/A

Concernant les autres actifs et passifs financiers existants au bilan du Groupe,

- S'agissant des actifs et passifs financiers courants non dérivés, du fait de leur échéance proche de la date d'arrêté, le Groupe considère que la valeur au bilan, c'est-à-dire le coût historique diminué le cas échéant des provisions pour risque de crédit, constitue une approximation acceptable de la juste valeur ;
- S'agissant des titres de participation non cotés dont la juste valeur n'est pas mesurable de façon fiable, le Groupe ne procède pas à une information sur la juste valeur, conformément à IFRS 7 ;
- S'agissant des compléments de prix à payer sur les regroupements d'entreprises, ils constituent, conformément à IFRS 3, des dettes financières dès lors que le paiement est probable et que le montant peut être évalué de façon fiable. La juste valeur de ces dettes financières est déterminée par actualisation du complément de prix évalué à la date d'arrêté.

6.2.8.5 Décomptabilisation des instruments financiers

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi - totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs, ces derniers sont décomptabilisés dès lors que le Groupe ne conserve pas leur contrôle.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles liées à ces passifs sont levées, annulées ou éteintes.

6.2.8.6 Risques relatifs aux instruments financiers

Les risques de marché sur les actifs financiers non courants, les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés et la dette financière sont détaillés au paragraphe 7.16.3.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

6.2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré ou selon la méthode FIFO «premier entré, premier sorti » selon la nature des stocks.

Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur des bases de données historiques et prévisionnelles. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

6.2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, figurant dans le bilan et dans le tableau des flux de trésorerie, représentent l'intention de gestion de la trésorerie, les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

6.2.11 Actions propres

Conformément à la norme IAS32, les actions propres du Groupe viennent en déduction des capitaux propres quel que soit l'objet de leur détention.

Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres.

6.2.12 Provisions pour risques

En conformité avec IAS37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en *Provisions pour risques et charges non courants*.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Si des produits viennent compenser les sorties de ressources prévues, un actif est comptabilisé dès lors qu'ils sont quasiment certains. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Le cas échéant, des provisions pour restructuration sont reconnues dans la mesure où le Groupe dispose à la clôture d'un plan formalisé et détaillé de restructuration et où il a indiqué aux personnes concernées qu'il mettra en œuvre la restructuration.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges pour lesquels une sortie de ressource est probable et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, de telles provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire pour la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes. Pour déterminer la valeur actuelle de ces engagements, le Groupe utilise des taux d'actualisation reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en *Autres produits et charges financiers*.

6.2.13 Droits d'émission

A la suite d'accords internationaux, l'EUROPE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et a mis en place un système d'échanges de quotas.

Aucune installation du Groupe en EUROPE n'est concernée par ce mécanisme. En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

6.2.14 Produits des activités ordinaires

La Norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*, publiée par l'IASB le 28 mai 2014, adoptée dans l'UE le 22 septembre 2016, publiée au Journal Officiel de l'UE le 29 octobre 2016, est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe PIERRE FABRE a appliqué cette norme avec effet rétroactif au 1er janvier 2016. Les états financiers consolidés de l'exercice 2017 ont été retraités à des fins de comparaison.

Cette norme remplace la Norme IAS 11, *Contrats de construction* et la Norme IAS 18, *Produits des activités ordinaires* ainsi que les interprétations correspondantes : IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Accords de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31, *Produit des activités ordinaires : opérations de troc portant sur des services de publicité*.

La Norme IFRS 15 introduit de nouveaux principes de reconnaissance du chiffre d'affaires et définit une démarche générale de comptabilisation du chiffre d'affaires en cinq étapes s'agissant notamment de :

- L'identification du contrat,
- L'identification des « obligations de performance » au sein du contrat,
- L'évaluation du prix du contrat,
- L'allocation du prix du contrat à chaque « obligation de performance » pour les contrats à éléments multiples,
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une « obligation de performance » est satisfaite, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Elle modifie également les analyses à mener sur les notions d'agent et de principal, ainsi que sur la prise en compte des contreparties variables. Le principe de base de la nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Les principaux sujets d'attention pour le Groupe PIERRE FABRE concernent la notion de contreparties payables aux clients (coopérations commerciales principalement), la distinction de la relation agent/principal, la comptabilisation des ventes de licences de propriété intellectuelle et la comptabilisation des contrats de sous-traitance industrielle.

Chiffre d'Affaires Net

Les revenus résultant des ventes de produits sont présentés en Chiffre d'affaires net dans le compte de résultat. Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les revenus des ventes de spécialités pharmaceutiques (médicaments et OTC), de produits dermo-cosmétiques, de produits finis ou principes actifs dans le cadre d'accord de sous-traitance industrielle, et enfin d'activités diversifiées. Ces ventes sont enregistrées nettes des retours de marchandises, des avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs résultant d'une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale (en l'absence de prestations de services clairement identifiées), les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation, ainsi que de certains montants versés ou dus aux organismes de santé dont le calcul est assis sur le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis : le transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété a eu lieu, le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés, le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable et il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe, conformément à IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

Les «contreparties variables »correspondent à la partie du prix final du contrat qui est susceptible d'être ajusté à la hausse ou à la baisse, en fonction d'événements futurs. Ces montants variables ou incertains doivent être pris en compte dans l'évaluation du prix de la transaction. Le Groupe accorde par exemple différents types de réductions sur le prix facturé qui entrent dans cette notion de contrepartie variable. En particulier, des rabais sont accordés aux organismes de santé et à certains clients en fonction des accords contractuels avec ces derniers. Certains distributeurs bénéficient également de rétrocessions en fonction des prix de vente aux clients finaux, selon des accords spécifiques. Enfin, des escomptes de règlement peuvent être accordés en cas de règlement anticipé. Deux approches sont envisageables pour reconnaître les contreparties variables, l'une étant fondée sur une pondération des probabilités et l'autre correspondant au montant le plus probable. Le Groupe PIERRE FABRE a choisi de retenir l'approche du montant le plus probable.

Les contreparties variables font donc partie du prix de la transaction, selon les modalités fixées par IFRS 15 et sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Le prix de la transaction, et donc le revenu comptabilisé selon IFRS 15 est donc déterminé dans le groupe Pierre Fabre sur la base du chiffre d'affaires des produits réalisé sur chaque territoire. A chaque clôture, l'entité devra donc estimer son revenu sur la base, d'une part du paiement minimal du contrat, et d'autre part sur le revenu variable le plus hautement probable.

Les contreparties variables les plus fréquentes au sein du groupe sont calculés de la manière suivante :

- Les provisions pour rétrocessions sont estimées en fonction des conditions générales de ventes propres à chaque filiale et, dans certains cas, aux conditions contractuelles spécifiques à certains clients. Elles représentent l'estimation la plus hautement probable des montants qui seront finalement rétrocédés aux clients, selon les règles de limitation des contreparties variables ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

- Les provisions pour rabais liés à l'atteinte d'objectifs sont estimées et constatées dans le prix de la transaction ;
- Les provisions pour réduction de prix dans le cadre de divers accords avec les autorités de tutelle, notamment en France avec le Comité Économique des Produits de Santé, sont estimées sur la base des dispositions spécifiques à la réglementation et/ou aux accords, et constatées dans le prix de la transaction ;
- Les provisions pour retours de produits sont calculées sur la base de l'estimation la plus probable, selon les règles de limitation des contreparties variables, par le management du montant des produits qui seront finalement retournés par les clients, qu'ils résultent d'une obligation légale ou implicite compte tenu des relations commerciales avec les clients. L'estimation de la provision pour retours est basée sur l'expérience passée en matière de retours de produits.

Dans chaque cas, les provisions font l'objet d'une revue permanente et de mises à jour en fonction de l'information la plus récente dont dispose la Direction.

Le Groupe estime être en mesure d'évaluer de manière raisonnablement fiable les provisions ci-dessus.

Licences de propriété intellectuelle – «UPFRONT et MILESTONES PAYMENTS »

Ces licences transfèrent au client, soit un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment précis où la licence est octroyée (licence statique), soit un droit d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle existe tout au long de la période couverte par la licence (licence dynamique).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque l'obligation de prestation promise au contrat est satisfaite (licence statique) ou à mesure qu'elle est satisfaite (licence dynamique), c'est-à-dire lorsque le vendeur a transféré les risques et avantages liés au droit d'utilisation/ d'accès de la propriété intellectuelle et que le client a pris le contrôle de l'utilisation de/ l'accès à la licence. Ainsi, le chiffre d'affaires des licences statiques est reconnu au moment précis où la licence est octroyée et lorsque le client peut utiliser et retirer les avantages de la licence. Le chiffre d'affaires des licences dynamiques est reconnu progressivement, tout au long de la période couverte par la licence à partir du début de la période au cours de laquelle le client pourra utiliser la licence et en retirer les avantages.

Les produits perçus d'avance relatifs aux accords de licence sont différés tant que demeure une obligation de prestation. Les paiements dont l'étalement est fonction de l'atteinte de certains objectifs sont évalués au cas par cas et enregistrés dans le compte de résultat lorsque les produits et/ ou services concernés ont été livrés et/ ou réalisés. Les produits générés dans le cadre de ces prestations sont enregistrés en fonction de la livraison des biens ou des services à l'autre partie contractante.

Analyse de la relation Agent/ Principal dans les transactions de ventes dans lesquelles un tiers intervient

Si la promesse de l'entité est par nature une obligation de prestation de fournir elle-même les biens ou les services spécifiés, alors elle agit pour son propre compte et est «principal »dans la transaction de vente : elle comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit en échange des biens ou services fournis et en coûts des ventes la commission reversée au tiers. Si l'entité prend les dispositions édictées par un tiers pour fournir des biens ou des services spécifiés par ce tiers à un client, alors elle est un «agent »dans la transaction de vente. Dès lors, elle comptabilise en chiffre d'affaires le montant net de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit en échange des biens ou services fournis.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

6.2.15 Autres produits d'exploitation

Les *Autres produits d'exploitation* incluent principalement :

- Les crédits d'impôt recherche dont bénéficie le Groupe en France compte tenu de son effort en matière de recherche et développement ;
- Les gains de change, réalisés et latents, relatifs aux activités opérationnelles ;
- Les subventions d'exploitation.

6.2.16 Autres charges d'exploitation

Les *Autres charges d'exploitation* sont principalement constituées de charges relatives à des rétrocessions versées sur opérations faites en collaboration avec des partenaires au titre d'accords portant sur la commercialisation de produits ainsi que les pertes de change, réalisées et latentes, relatives aux activités opérationnelles.

6.2.17 Variation des amortissements et provisions d'exploitation

Les charges enregistrées sur cette ligne sont essentiellement constituées de l'amortissement des immobilisations corporelles (voir note 6.2.5), de l'amortissement des droits sur les produits (voir note 6.6.4), lesquels contribuent de façon indissociable aux fonctions commerciales, industrielles et de développement du Groupe et des provisions d'exploitation constituées pour faire face à la dépréciation de certains actifs courants ou à des risques futurs (voir note 6.2.12).

6.2.18 Résultat opérationnel courant

Le *Résultat opérationnel courant* est présenté au compte de résultat conformément à IAS 1R (§ 85), *Présentation des états financiers*, pour faciliter la compréhension de la performance financière du Groupe.

Cet agrégat permet de présenter séparément des éléments qui, bien qu'inclus dans le *Résultat opérationnel*, ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ ou importance relative, et qui, s'ils n'étaient pas isolés, rendraient plus difficile l'évaluation de la performance financière de l'exercice.

6.2.19 Résultat opérationnel

Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel courant* après la prise en compte des éléments définis ci-après :

- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
Cette rubrique comprend les pertes de valeurs majeures (hors restructurations) sur immobilisations corporelles et incorporelles, y compris celles relatives aux écarts d'acquisition. Elle enregistre également les reprises de pertes de valeur correspondantes, le cas échéant ;
- Autres produits et charges opérationnels
Cette rubrique comprend les plus ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts ou provisions sur litiges majeurs ainsi que les coûts de restructuration (indemnités

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

de rupture anticipée de contrats, éventuels coûts de réorganisation et dépréciations d'actifs des sites concernés). Les coûts inclus sur cette ligne ne concernent que des plans inhabituels et majeurs.

6.2.20 Résultat financier

6.2.20.1 Coût de l'endettement financier net

Le *Coût de l'endettement financier net* comprend essentiellement les intérêts payés sur le financement du Groupe minoré des intérêts perçus sur les placements de trésorerie ou équivalents de trésorerie ainsi que le résultat des instruments financiers dérivés.

Suite à l'application d'IFRS16 au 01 Janvier 2019, le coût de l'endettement financier net inclut également des charges d'intérêt, correspondant à la réévaluation de l'obligation locative selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

6.2.20.2 Autres produits et charges financiers

Les *Autres produits et charges financiers* comprennent essentiellement :

- Les variations de juste valeur des instruments financiers pour celles constatées au résultat ;
- Les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraites ou retours ;
- Les gains ou pertes de change, réalisés ou latents, sur les opérations financières et d'investissements ainsi que les résultats de cessions d'actifs financiers ;
- Les commissions à caractère financier (commission de confirmation ou de non-utilisation de lignes de crédit ou de garanties financières octroyées etc.) ;
- L'amortissement des commissions de mise en place de lignes de financement du Groupe (commissions d'arrangement, de participation etc.) ;
- Les dotations ou reprises de provisions sur participations et créances non consolidées ainsi que les abandons de créances, boni ou mali de fusion.

Les *Autres produits et charges financiers* excluent les escomptes à caractère commercial, comptabilisés en réduction du chiffre d'affaires.

6.2.21 Impôts sur les résultats

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne *Charges d'impôts* du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées.

Les retenues à la source sur revenus de sources étrangères sont comptabilisées en impôt exigible.

Les crédits d'impôts utilisables viennent en diminution de l'impôt exigible à l'exception du crédit d'impôt recherche obtenu en France et en Espagne qui est traité comme une subvention d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Impôts différés

En application de la norme IAS 12 le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits au bilan et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les principaux paramètres et éléments d'appréciation sont les suivants :

- Taux d'impôt :

Les taux d'impôt retenus sont ceux en vigueur à la clôture et applicable à l'entité fiscale concernée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant le taux d'impôt qui sera en vigueur et applicable au moment du reversement de la différence temporaire.

- Principe d'inscription au bilan des soldes d'impôts différés et reports déficitaires :

Il est fait en masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires.

Si le solde net est un actif il est inscrit au bilan à concurrence du montant que l'entité fiscale concernée pourra récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu compte tenu des perspectives économiques envisagées au niveau de chaque société, de la stratégie fiscale développée dans un avenir proche au niveau du Groupe et, le cas échéant, de tout autre élément de contexte.

Si le solde net est un passif il est inscrit au bilan pour la totalité de son montant.

Dans le cadre des règles précitées et le cas échéant, un actif d'impôt différé est notamment constaté au titre des reports déficitaires du Groupe d'intégration fiscale dont PIERRE FABRE SA est la société mère. Cet actif d'impôt différé est déterminé en fonction des déficits que le Groupe considère pouvoir imputer à moyen terme (5 ans) sur les bénéfices fiscaux localisés en France compte tenu de ses perspectives de résultats.

- Différences temporelles liées à des participations dans des filiales consolidées :

Un impôt différé passif est comptabilisé sauf si le Groupe contrôle la date à laquelle la différence s'inversera, et qu'en même temps cette inversion n'interviendra pas dans un avenir prévisible.

Dans le cas où dans une filiale l'inscription au bilan d'un solde net d'impôt différé en application du principe décrit précédemment conduit à ne pas constater la totalité des impôts différés correspondant à des déficits reportables il est possible, selon le contexte, de compléter cette activation des déficits reportables à hauteur de l'impôt différé passif constaté chez la mère au titre de la provision précitée.

- Présentation :

Les impôts différés au bilan sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif et au passif du bilan consolidé. Ainsi, l'impôt différé inscrit au bilan tient compte notamment du régime fiscal précité des Groupes de Sociétés adopté par PIERRE FABRE SA et ses 27 filiales françaises pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020. La contrepartie est inscrite en compte de résultat.

Les impôts différés générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres sont également inscrits directement en capitaux propres. Ainsi en application de la méthode dite SoRIE (« *Statement of Recognised Income and Expenses* » ou *Tableau des produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres*) les écarts actuariels sur les calculs des engagements de retraite sont directement inscrits en capitaux propres nets d'impôts différés.

- Actualisation : les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Litiges fiscaux

Le Groupe PIERRE FABRE applique depuis le 01 Janvier 2019 la norme IFRIC23 relative au traitement des litiges fiscaux. Les conditions d'application de cette norme et son impact sur les comptes du groupe au 31 Décembre 2019 sont détaillés dans la note 6.1.2.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La Contribution Économique Territoriale « CET » composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a remplacé à compter du 1^{er} janvier 2010 la taxe professionnelle.

Compte tenu de la position du CNC du 14 janvier 2010, de celle généralement retenue par les autres sociétés et du traitement de ce type d'impôt dans les autres pays, le Groupe a décidé de comptabiliser la CVAE en impôts sur le résultat et non en charge opérationnelle. En conséquence et en application de IAS 12 les positions différées ont été calculées au titre de cette contribution.

6.2.22 Engagements envers les salariés

Le Groupe offre à ses salariés et retraités des avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages assimilés à long terme. Ces avantages sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19, Avantages du personnel, dont la version révisée est appliquée de manière obligatoire depuis 2013.

Ces avantages sont fournis sous forme de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisation définies (régimes de bases et autres régimes) lesquels se caractérisent par les versements de cotisations libérant l'employeur de toutes obligations, la comptabilisation de la charge est directe et correspond au montant de la prime versée.

Régimes à prestations définies

L'obligation dans certains pays dont la FRANCE, de verser une indemnité de fin de carrière (ou autres engagements assimilés) au bénéfice du personnel est provisionnée. Elle est calculée en fonction des règles propres à chaque pays. Cette obligation peut résulter de la loi, d'obligations conventionnelles ou d'accords internes au Groupe.

Les engagements de PIERRE FABRE en matière de retraites et indemnités assimilées sont provisionnés en général sur la base d'une évaluation actuarielle des droits acquis ou en cours d'accumulation par les salariés, selon la méthode des unités de crédits projetées, avec constitution de l'engagement au prorata de l'ancienneté. Ces estimations effectuées au minimum une fois par an, tiennent compte d'hypothèses financières, dont notamment le taux d'actualisation et l'évolution des salaires, et démographiques, dont l'espérance de vie, l'âge de la retraite et le taux de rotation des effectifs.

En FRANCE, où se concentre la quasi - totalité de l'engagement net, les différentes dispositions législatives intervenues ces dernières années et plus particulièrement depuis les lois n° 2010-1330 du 9 novembre 2010, n° 2003-775 du 21 août 2003 et n° 2014-40 du 20 janvier 2014 participent de la réforme générale des retraites. Elles en modifient le cadre institutionnel en changeant les conditions d'exercice des droits résultant des régimes de retraite avec pour conséquences éventuelles d'entraîner la modification des pratiques des entreprises, des comportements des personnes concernées quant à leur décision de faire valoir leurs droits et, le cas échéant, les conventions collectives. Elles interfèrent largement entre elles et conduisent à modifier et à ajuster les différentes hypothèses notamment les modalités et âges de départ en retraite.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Compte tenu de ces éléments le Groupe a considéré comme plus pertinent de traiter l'ensemble des conséquences de ces dispositions en écarts actuariels.

Les provisions sont comptabilisées après déduction de la juste valeur des fonds de couverture (actifs du régime).

La charge de retraite se décompose essentiellement en : coût des services rendus, coût des services passés, charge nette d'intérêts, gains ou pertes dus à des liquidations de régime non prévues au règlement des plans, gains ou pertes dus à des réductions de régime ou à des modifications d'un régime existant. La charge d'intérêts nette est calculée par l'application du taux d'actualisation défini par IAS 19 aux passifs nets (montant des engagements après déduction du montant des actifs du régime) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé directement en résultat dans la période où ils sont générés, que les droits à prestations soient acquis ou non acquis lors de l'adoption des nouveaux plans ou des modifications de plans. Les taxes à verser sur les cotisations liées à une sous-couverture sont comptabilisées dans l'évaluation de la valeur actualisée de l'obligation avec un effet résultat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies (retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi) appelés aussi «réévaluation du passif (actif) net des prestations définies» proviennent des changements d'hypothèses financières, des changements d'hypothèses démographiques, des écarts d'expérience, et de la différence entre le rendement réel et le produit d'intérêts des actifs du régime. Ils sont constatés dans les **Autres éléments du résultat global**, net d'impôts différés (voir note 7.13.2.). Ces éléments ne font pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat.

6.2.23 Paiements en actions

Le Groupe n'a consenti à ses collaborateurs salariés.

- Aucun plan de rémunération en actions (plans d'options de souscription et d'achat d'actions) ;
- Aucune augmentation de capital réservée ;
- Aucun plan d'attribution d'actions gratuites.

6.2.24 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base de la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation, durant chaque période considérée, et retraitée au *pro rata temporis* de la date d'acquisition du nombre de titres PIERRE FABRE S.A. auto détenus par le Groupe.

Le résultat net par action dilué est calculé sur la base de la moyenne pondérée du nombre d'actions évaluée selon la méthode du rachat d'actions. Cette méthode suppose, d'une part, l'exercice des options et bons de souscription d'actions existant dont l'effet est dilutif et, d'autre part, l'acquisition des titres par le Groupe, au cours du marché, pour un montant correspondant à la trésorerie reçue en échange de l'exercice des options.

6.2.25 Information sectorielle

En application d'IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Président du conseil d'administration et au directeur général de PIERRE FABRE SA, principaux décideurs opérationnels du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de «reporting» interne, suivant des indicateurs communs.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Notes Annexes aux états financiers consolidés

Les secteurs d'activité du Groupe se décomposent en

- Une activité pharmaceutique, regroupant le médicament, la santé et la sous-traitance industrielle ;
- Une activité dermo - cosmétique ;
- Des activités périphériques regroupées dans la rubrique « autres ».

Ces activités sont issues de l'organisation interne et s'appuient sur les secteurs opérationnels retenus par le Groupe pour le suivi des performances et l'allocation des ressources.

L'information sur les secteurs opérationnels est donnée dans la note « 7.28 *Information sectorielle* ».

6.2.26 Information sur les capitaux propres

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, procéder à des rachats d'actions, émettre de nouvelles actions, ou émettre des titres donnant accès au capital.

Les programmes de rachat d'actions peuvent avoir pour objectif :

- La mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société mère du Groupe ;
- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise et notamment au Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actionnariat PIERRE FABRE, tel qu'enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- L'annulation de tout ou partie des titres rachetés ;
- La remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

Ou tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Le Groupe est indirectement soumis à une exigence sur ses capitaux propres, compte tenu des ratios imposés dans le Crédit Syndiqué (Cf. note 7.15.7).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7. Présentation des états financiers****7.1 Nouvelles sociétés consolidées**

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe n'a enregistré aucune variation de cette nature.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe avait enregistré l'intégration des entités suivantes dans le périmètre de consolidation :

- L'entité PIERRE FABRE PHARMA ALGERIE créée en Mars 2018 par la dotation en capital de 700 000 000 DINAR Algérien constitué de 7000 actions de 100 000 DINAR Algérien chacune, détenues à 48,98% par les sociétés du Groupe (réparties comme suit : 3 426 actions de préférence pour PIERRE FABRE MEDICAMENT ainsi que 1 action de préférence respectivement pour INSTITUT DE RECHERCHE PIERRE FABRE, FINANCIERE DE LA MICHONNE et PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION). L'actionnariat est ensuite composé de la société GMR Invest, détenant 31,99% du capital (soit 2 239 actions), de la société MI & H INVES EURL, qui détient, elle, 19,00% du capital (soit 1 330 actions) et de deux actionnaires individuels, détenant chacun 0,01% du capital (soit respectivement 1 action chacun). Le contrôle exclusif ayant été prouvé selon les principes de la norme IFRS10, la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe PIERRE FABRE.

À partir de la date de sa création, la vocation de cette filiale est d'exercer des activités à caractère commercial, industriel et financier incluant essentiellement la production, l'importation, l'exportation, la promotion, la commercialisation et la distribution de produits pharmaceutiques ainsi que tous produits ou services en lien direct avec ces activités sur son territoire géographique ;

- L'entité PF ORAL CARE INFORMATION créée en Décembre 2007 a été activée pour la première fois dans les comptes du groupe en 2018. Cette société, dormante jusqu'alors, a été activée en Août 2018 à la suite de la dotation en capital de 370 000 euros par PIERRE FABRE MEDICAMENT, au travers de la souscription de 370 actions d'une valeur nominale de 100 euros, soit 100% du capital. La vocation de cette société est d'exercer toutes prestations de services relatives à l'information, la distribution, la promotion, le marketing, la vente, la visite médicale et dentaire, de produits de santé ainsi que tous produits ou services en lien direct avec ces activités en FRANCE, dans les territoires d'Outre-Mer et à l'étranger.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe avait enregistré la mise en équivalence de l'entité MÊME dans le périmètre de consolidation :

- En novembre 2017, la société PIERRE FABRE Dermo-Cosmétique a signé un partenariat avec la société MÊME lui conférant la situation de deuxième investisseur à entrer au capital de la start-up après OTIUM BRANDS en 2016. La société MÊME conçoit, fabrique et distribue des produits au service de la qualité de vie des patientes sous traitements anti-cancéreux pour plus de féminité donc plus d'estime de soi et pour mieux se battre contre la maladie. Ce partenariat repose plus particulièrement sur l'implication des équipes commerciales et du réseau de visiteurs médicaux de la marque EAU THERMALE AVENE, spécialiste des peaux sensibles, avec pour double objectif de développer la notoriété des produits MÊME auprès des services de cancérologie et en pharmacies et de sensibiliser tous les professionnels de santé aux toxicités cutanées des traitements anticancéreux et ainsi permettre d'apporter aux patients des réponses et des conseils adaptés. Cette opération s'est réalisée moyennant un prix total de 3,0 millions d'euros octroyant à PIERRE FABRE Dermo-Cosmétique un pourcentage d'intérêts dans le capital de la société MÊME de 14,86% et qui se déroulera en deux étapes, d'une part en décembre 2017 par la

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

souscription à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2,1 millions d'euros, d'autre part en 2018, par une augmentation de capital par compensation de créances détenues par le Groupe sur la société MÊME au titre des services fournis dans le cadre du partenariat commercial d'un montant d'environ 0,9 million d'euros (Cf. note 7.5) ;

7.2 Cessions et autres variations de périmètre

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe n'a enregistré aucune opération de cession au sein de son périmètre.

En revanche, le groupe PIERRE FABRE a procédé, en 2019, à la fusion des PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE USA, PFDC HOLDINGS & GENESIS PHARMACEUTICAL. Toutes les entités ont été fusionnées au sein de la société PFDC USA, qui a été renommée PIERRE FABRE USA INC., et qui devient la société mère des PIERRE FABRE E COM & PIERRE FABRE PHARMACEUTICAL INC. Inc.

De plus, au 31 Décembre 2019, un projet de cession d'un groupe d'actifs industriels est en cours au sein du GROUPE PIERRE FABRE, ayant entraîné le retraitement, conformément à la norme IFRS5, des actifs et passifs liés aux opérations cédées en actifs et passifs destinés à être cédés.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe n'avait enregistré aucune variation de cette nature.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe n'avait enregistré aucune variation de cette nature.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

7.3 Immobilisations corporelles

Le poste Immobilisations corporelles (y compris immobilisations acquises sous forme de location - financement) s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains	Cons-tructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobili-sations corporelles	Immobili-sations corporelles en cours	Total
Valeurs brutes au 1er janvier 2017	28.5	512.3	501.9	150.5	50.6	1,243.8
Acquisitions/ augmentations	1.0	8.9	19.7	9.0	51.6	90.2
Cessions/ diminutions	(0.0)	(2.0)	(8.0)	(4.9)	(0.3)	(15.2)
Différence de conversion	(0.1)	(1.8)	(2.2)	(1.3)	(0.3)	(5.7)
Transferts	0.3	19.0	31.0	0.5	(53.5)	(2.8)
Autres variations	0.0	(0.0)	(0.2)	0.2	(0.0)	0.0
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	29.6	536.5	542.2	153.9	48.1	1,310.4
Acquisitions/ augmentations	1.3	5.2	13.3	10.1	33.9	63.8
Cessions/ diminutions	(0.3)	(2.6)	(13.2)	(6.9)	(0.3)	(23.3)
Différence de conversion	(0.0)	(0.7)	(2.1)	(0.2)	(0.2)	(3.2)
Transferts	0.7	16.3	40.5	0.8	(58.9)	(0.6)
Autres variations	(0.0)	1.6	4.6	0.2	0.0	6.5
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	31.4	556.3	585.4	157.8	22.7	1,353.6
Acquisitions/ augmentations	0.5	5.2	20.3	8.2	26.2	60.4
Cessions/ diminutions	(0.4)	(2.9)	(18.4)	(7.3)	(1.2)	(30.3)
Différence de conversion	0.0	(0.6)	(1.9)	0.3	(0.1)	(2.3)
Transferts	0.2	2.7	6.2	2.3	(10.8)	0.6
Autres variations	(2.3)	(22.6)	(59.8)	(8.4)	(14.1)	(107.3)
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	29.5	538.1	531.7	152.9	22.6	1,274.8
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	(8.0)	(257.5)	(331.0)	(100.0)		(696.4)
Dotations aux amortissements	(0.6)	(23.5)	(31.8)	(11.2)		(67.1)
Dépréciations	(0.0)	(1.1)	(1.6)	(0.6)	(2.2)	(5.5)
Reprises sur dépréciations			0.3			0.3
Cessions	0.0	2.0	7.8	4.8		14.6
Différence de conversion		1.3	1.5	0.7		3.4
Transferts		(0.0)	(0.2)	1.1		0.8
Autres variations	0.0	(0.0)	0.1	(0.1)	(0.0)	0.0
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	(8.6)	(278.9)	(355.0)	(105.2)	(2.2)	(749.9)
Dotations aux amortissements	(0.7)	(24.9)	(42.7)	(11.5)		(79.8)
Dépréciations	(0.0)	(0.4)	(2.0)	(0.3)		(2.7)
Reprises sur dépréciations		0.1	0.0		1.2	1.2
Cessions	0.1	2.3	13.2	7.2		22.8
Différence de conversion		0.3	1.3	0.2		1.8
Transferts		3.1	(2.5)	(0.2)		0.3
Autres variations	(0.0)	(1.4)	(3.5)	(0.1)	(0.0)	(4.9)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	(9.1)	(299.9)	(391.2)	(110.1)	(1.0)	(811.2)
Dotations aux amortissements	(0.8)	(24.7)	(34.9)	(12.4)	(0.0)	(72.8)
Dépréciations	(0.0)	(0.2)	(1.5)	(0.2)		(1.9)
Reprises sur dépréciations		0.0	0.2	0.0	1.0	1.2
Cessions	0.1	2.9	18.4	7.4		28.7
Différence de conversion		0.5	1.3	(0.2)	(0.0)	1.7
Transferts		1.4	(1.6)	(0.5)		(0.7)
Autres variations	0.5	9.8	41.7	7.9	0.0	59.9
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	(9.3)	(310.2)	(367.6)	(108.1)	(0.0)	(795.2)

(en millions d'euros)	Terrains	Cons-tructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobili-sations corporelles	Immobili-sations corporelles en cours	Total
Valeurs nettes Au 31 décembre 2017	21.1	257.6	187.2	48.6	46.0	560.5
Valeurs nettes Au 31 décembre 2018	22.3	256.5	194.2	47.7	21.7	542.4
Valeurs nettes Au 31 décembre 2019	20.2	227.9	164.2	44.8	22.6	479.6

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et la variation du solde d'immobilisations corporelles en cours sur l'année 2019 s'élèvent à 60,4 millions d'euros dont 59,8 millions d'euros hors nouveaux contrats de crédit-bail.

Elles reflètent notamment les investissements réalisés :

- Dans la branche Pharmaceutique pour un montant de 31,5 millions d'euros principalement dans les domaines :
 - ❖ Industriel (28,0 millions d'euros) pour le renouvellement et la maintenance des équipements des usines de la Branche sur les sites de GIEN pour 7,5 millions d'euros, de PAU pour 13,4 millions d'euros, de GAILLAC pour 4,2 millions, d'AIGNAN pour 0,3 million d'euros, dans les activités de production du site de SAINT- JULIEN EN GENEVOIS pour 0,2 million d'euros et de la CHARTREUSE pour 0,4 million d'euros, de CAHORS pour 1,1 million d'euros, sur le site de distribution d'USSEL pour 0,4 million d'euros et enfin sur les sites industriels à l'INTERNATIONAL pour 0,6 million d'euros ;
 - ❖ Distribution (0,4 million d'euros) pour le renouvellement et la maintenance des équipements des centres de distribution de la Branche sur le site d'USSEL pour 0,4 million
 - ❖ Recherche & Développement (1,1 million d'euros) pour le financement des nouveaux équipements de recherche sur les sites de LANGLADE pour 0,6 million d'euros, de SAINT- JULIEN EN GENEVOIS pour 0,2 million d'euros, de PERAUDEL pour 0,1 million d'euros et de GAILLAC pour 0,1 million d'euros ;
 - ❖ Rénovation/ Adaptation des bureaux et des locaux commerciaux des filiales à l'INTERNATIONAL (1,3 million d'euros);
 - ❖ Rénovation/ Adaptation des bureaux centraux de la branche (0,6 million d'euros) concernant principalement l'entretien des locaux de LA CHARTREUSE pour 0,4 million d'euros & PERAUDEL pour 0,2 million d'euros
- Dans la Branche Dermo - Cosmétique pour un montant de 26,8 millions d'euros, principalement dans les domaines :
 - ❖ Industriel (15,3 millions d'euros) pour le renouvellement et la maintenance des équipements des usines de la Branche notamment sur les sites de SOUAL pour 3,8 millions d'euros, d'AVENE pour 4,3 millions d'euros, de BEL AIR pour 2,7 millions d'euros, pour l'investissement au sein des services centraux du groupe pour 1,3 million d'euros dans l'étude et la conception de projet d'amélioration industrielle pour l'investissement dans un nouveau site de production du groupe au Brésil pour 1,4 million d'euros et de CHÂTEAURENARD pour 0,7 million d'euros également en lien avec la maintenance et le renouvellement des installations, à l'issu du projet TANDEM qui a pris fin en 2018 visant à transformer cette usine pharmaceutique en dermo-cosmétique ;
 - ❖ Distribution (0,7 million d'euros) pour le renouvellement et la maintenance des équipements de la plateforme de distribution de la Branche sur le site de MURET pour 0,7 million d'euros ;
 - ❖ Recherche & Développement (0,9 million d'euros) pour le financement des nouveaux équipements notamment sur les sites de VIGOULET pour 0,2 million d'euros, de SOUAL pour 0,1 million d'euros et de TOULOUSE (LANGLADE et HÔTEL DIEU) pour 0,5 million d'euros, ainsi que les dépenses de recherches et développements du centre d'innovation brésilien pour 0,1 million d'euros ;
 - ❖ Commercial (8,4 millions d'euros) en lien avec les activités des filiales à l'INTERNATIONAL pour 5,4 millions d'euros et dans la nouvelle structure «Eau thermale AVENE, l'Hôtel » dédiée à l'accueil des curistes et des partenaires internationaux sur le site d'AVENE pour 3,0 millions d'euros ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

- ❖ Rénovation/ Adaptation des bureaux centraux de la branche (1,5 million d'euros) concernent principalement les dépenses engagées pour l'agrandissement et le renouvellement des équipements du siège de la Branche PFDC aux CAUQUILLOUS pour un montant de 1,2 million ;
- Dans la Branche Holding & Périphérique pour un montant de 1,5 million d'euros.

Il convient de noter qu'au 31 Décembre 2019, l'impact de l'application d'IAS29 et d'IFRS5 ont un effet significatif sur la variation des immobilisations, présentés dans les lignes autres variations ci-dessus et détaillé comme suit :

- Au titre de l'ajustement IAS29 d'hyperinflation lié à l'application de la norme IAS 29 en Argentine, les immobilisations corporelles de l'Argentine (terrain, usine, ...) ont été réévaluées de la façon suivante au 31 Décembre 2019 :
 - ❖ Branche Pharmaceutique : 2,5 millions d'euros sur la valeur brute des immobilisations corporelles et -1,9 millions d'euros sur la dépréciation, soit un impact de 0,6 million d'euros sur la valeur nette des immobilisations corporelles ;
 - ❖ Branche Dermo–Cosmétique : 0,1 million d'euros sur la valeur brute des immobilisations corporelles et -0,1 million d'euros la dépréciation, soit un impact de 0,0 million d'euros sur la valeur nette des immobilisations corporelles.
- Au titre de l'ajustement IFRS5 lié au reclassement des actifs destinés à être cédés, les immobilisations corporelles des actifs cédés ont été reclassé de la manière suivante :
 - ❖ Branche Pharmaceutique : -109,7 millions d'euros sur la valeur brute des immobilisations corporelles et 61,6 millions d'euros sur les dépréciations et amortissements, soit un impact de 48,1 millions d'euros sur la valeur nette des immobilisations corporelles ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

Le tableau ci-dessous présente les soldes relatifs aux biens détenus en location - financement inclus dans les immobilisations corporelles :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Terrains	0,7	0,7	0,7
Constructions	188,1	188,1	188,0
Installations techniques, Matériel et Outillage	11,1	11,1	10,6
Autres Immobilisations corporelles	3,4	5,4	4,9
Valeurs brutes	203,3	205,3	204,2
Amortissements et dépréciations	(97,8)	(88,0)	(76,6)
Valeurs nettes	105,5	117,3	127,6

Au 31 décembre 2019, la variation de la valeur brute des biens en location-financement d'un montant de -2,0 millions d'euros s'analyse comme suit :

- Une augmentation d'un montant de 0,6 million d'euros portant sur le nouveau contrat de crédit-bail de PF IBERICA;
- Une diminution liée aux fins de contrats de crédit-bail pour un montant de -2,6 millions d'euros dont -1,0 million d'euros dans la société PF IBERICA et -1,5 million d'euros dans la société PF SA concernant le matériel informatique ;

Au 31 décembre 2019, l'ONCOPÔLE représente un montant de 128,9 millions d'euros en valeurs brutes et de 68,2 millions d'euros en amortissements cumulés sur la valeur totale des biens financés en crédit-bail soit une valeur nette comptable de 60,7 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.4 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition****7.4.1 Écarts d'acquisition**

La variation des écarts d'acquisition s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Solde au 1^{er} janvier 2017	84,0	(69,7)	14,3
Acquisitions réseaux de distribution	0,0		0,0
Différence de conversion	(0,3)	0,1	(0,2)
Solde au 31 décembre 2017	83,3	(69,6)	13,7
Différence de conversion	(0,2)	0,1	(0,0)
Corrections d'ouverture			
Solde au 31 décembre 2018	83,1	(69,5)	13,7
Différence de conversion	0,0	(0,0)	0,0
Corrections d'ouverture			
Solde au 31 décembre 2019	83,1	(69,5)	13,7

Les principaux écarts d'acquisition nets concernent les activités :

- Pharmaceutiques à hauteur de 5,8 millions d'euros dont principalement l'activité OTC en GRECE (2,2 millions d'euros), l'activité OTC VEYRON FROMENT en FRANCE (2,1 millions d'euros) et l'activité de production VIETNAM (0,7 million d'euros) ;
- Dermo-cosmétiques à hauteur de 7,8 millions d'euros dont principalement les activités au DANEMARK (6,0 millions d'euros) et en FRANCE (1,6 million d'euros) ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.4.2 Immobilisations incorporelles****7.4.2.1 Immobilisation incorporelles – hors droits d'utilisation**

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Marques acquises, dossiers techniques et d'AMM	Marques à durée de vie indéfinie	R&D acquise	Logiciels et progiciels	Autres immobili- sations incorporelles	Droits d'utilisation	Total
Valeurs brutes au 1er janvier 2017	127.7	64.1	28.6	141.7	21.7		383.9
Variation de périmètre							
Acquisitions/ augmentations	25.8		3.7	11.1	13.5		54.1
Cessions/ diminutions	(0.2)			(14.2)			(14.4)
Différence de conversion	(1.7)	(4.7)	(0.0)	(0.3)	(0.0)		(6.8)
Transferts	0.9		(0.1)	9.3	(8.9)		1.2
Autres variations	(0.1)		0.0	0.1	0.0		0.0
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	152.3	59.4	32.3	147.7	26.3		418.0
Variation de périmètre							
Acquisitions/ augmentations	13.8		2.2	8.2	25.0		49.1
Cessions/ diminutions	(0.5)		(0.0)	(0.6)	(2.2)		(3.3)
Différence de conversion	1.2	2.0	(0.0)	(0.0)	0.0		3.2
Transferts	28.9		(28.7)	4.3	(4.2)		0.3
Autres variations	0.0		0.0	(0.0)	(0.0)		(0.0)
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	195.7	61.4	5.8	159.5	44.9		467.4
Variation de périmètre							
Acquisitions/ augmentations	76.1		3.4	5.2	19.0	41.1	144.7
Cessions/ diminutions	(0.0)		(0.0)	(0.3)	(0.2)	(27.0)	(27.5)
Différence de conversion	0.8	2.0	0.0	0.1	0.0	0.2	3.2
Transferts	0.3		(2.1)	13.5	(11.5)	0.5	0.6
Autres variations	(0.0)		(0.0)	(0.7)	0.0	109.0	108.3
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	272.8	63.5	7.0	177.2	52.2	123.8	696.7
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	(111.7)	(42.1)		(110.9)	(2.2)		(266.9)
Variation de périmètre							
Dotation aux amortissements	(3.1)			(13.1)	(0.1)		(16.3)
Dépréciations	(0.0)				0.1		0.1
Diminutions	0.1			14.2			14.2
Reprises	0.0						0.0
Différence de conversion	0.4	2.8		0.3	0.0		3.5
Transferts	(0.5)			0.3	0.5		0.3
Autres variations	0.0			(0.0)	(0.0)		(0.0)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	(114.8)	(39.2)		(109.4)	(1.7)		(265.1)
Variation de périmètre							
Dotation aux amortissements	(4.9)			(12.6)	(0.2)		(17.8)
Dépréciations	(0.8)			(0.0)	0.1		(0.7)
Diminutions	0.2			0.6	1.6		2.4
Reprises				(0.0)			(0.0)
Différence de conversion	(0.2)	(1.2)		0.0	0.0		(1.4)
Transferts	0.0			(0.2)			(0.2)
Autres variations	(0.0)			(0.0)	0.0		(0.0)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	(120.5)	(40.4)		(121.6)	(0.3)		(282.8)
Variation de périmètre							
Dotation aux amortissements	(13.9)			(14.5)	(0.1)	(35.8)	(64.3)
Dépréciations				(0.1)	(0.1)		(0.2)
Diminutions	0.0			0.3		5.5	5.8
Reprises	0.1			0.0			0.1
Différence de conversion	(0.2)	(1.3)		(0.1)	0.0	(0.1)	(1.6)
Transferts	(0.1)			0.0			(0.1)
Autres variations	0.0			0.7	0.0	(0.0)	0.7
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	(134.6)	(41.7)		(135.2)	(0.4)	(30.5)	(342.5)
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	37.5	20.2	32.3	38.3	24.6		152.9
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	75.2	21.0	5.8	37.9	44.7		184.6
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	138.3	21.8	7.0	42.1	51.8	93.3	354.2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 103,7 millions d'euros, en totalité hors nouveaux contrats de crédit-bail et nouveaux contrats de location simple.

Elles reflètent notamment les investissements réalisés :

- Dans la Branche Pharmaceutique pour un montant de 75,2 millions dont l'acquisition, pour 75,0 millions d'euros des droits exclusifs de la commercialisation NERLYNX pour l'Europe, les pays du Maghreb et les pays francophones d'Afrique de l'Ouest aux termes de l'accord signé avec la société biopharmaceutique PUMA Biotechnology ;
- Dans la Branche Dermo-Cosmétique pour un montant de 1,6 million d'euros dont l'activation de milestones CURACNE par la société PIERRE FABRE DERMATOLOGIE pour 0,5 million d'euros et l'acquisition de la licence TOCTINO pour 0,1 million d'euros. Les autres investissements sont liés à des dépenses informatiques aux USA pour 0,5 million d'euros et par la société PIERRE FABRE DERMATOLOGIE pour 0,2 million d'euros ;
- Dans la branche Holdings & Périphériques, pour un montant de 27,0 millions d'euros chez PIERRE FABRE SA reflétant les efforts consentis par le Groupe dans le développement et l'enrichissement de ses systèmes d'information opérationnels.

Le solde relatif aux biens détenus en location - financement inclus dans les immobilisations incorporelles s'élève à un montant de 1.1 million d'euros en valeurs brutes et à 0,6 million d'amortissements et dépréciations soit 0,6 million d'euros en valeur nette dans la catégorie « Logiciels ».

La méthode des cash-flows futurs actualisés retenue pour les tests de dépréciation sur les actifs incorporels du Groupe, repose sur les principes suivants :

- Les « *Cash-Flows* » (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) pour la branche dermo-cosmétique et à long terme (10 ans en moyenne) pour la branche pharmacie élaborés par le contrôle de gestion et validés par la Direction ;
- Les taux de croissance retenus sur l'horizon explicite peuvent varier en fonction des spécificités des différents marchés ;
- Les « *Free Cash-Flows* » ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers mais intègrent la variation de BFR et l'impôt sur les sociétés liés à l'actif testé ;
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant en compte le taux sans risque de référence des obligations d'État, la prime de risque de marché, un coefficient bêta et une prime de risque spécifique. Les hypothèses prises en compte ont été ajustées afin de ne pas intégrer le risque déjà pris en compte au niveau des prévisions. Le taux ainsi calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital du Groupe s'élève à 8,5 % en 2019 (contre 8,5% pour 2018 et 8,5% pour 2017). Un taux d'actualisation unique a été utilisé pour toutes les UGT dans la mesure où les risques spécifiques à certaines zones géographiques ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie ;
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini des cash-flows, déterminés sur la base d'un taux de croissance de 2%, identique à celui retenu en 2018 et en 2017.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements futurs. Elle tient donc compte à la fois des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements à la fois de renouvellement et de croissance.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

En 2019, la mise en œuvre de ces tests de dépréciation a conduit le groupe à déprécier les actifs incorporels liés à la marque TOLAK à hauteur de 4,0 millions d'euros.

En l'absence du respect des critères d'activation d'IAS 38 et notamment de l'absence d'AMM pour les projets en cours, les dépenses de recherche et développement (hors coûts réglementaires pharmaceutiques), sont comptabilisées en charge au cours de la période pendant laquelle elles sont encourues et ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Recherche et Développement	159,6	187,3	180,8
branche pharmaceutique	98,6	119,7	117,5
branche cosmétique	61,0	67,6	63,3
activités périphériques			

7.4.2.2 Droits d'utilisation

Depuis le 01 Janvier 2019, le groupe PIERRE FARRE applique la norme IFRS 16, selon la méthode simplifiée à date, c'est-à-dire sans impact dans les capitaux propres à la date de première application et sans présentation d'exercice comparatif.

Elle vient supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre les "contrats de location simple" et les "contrats de location-financement". Les preneurs doivent comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités précédemment prévues pour les contrats de location-financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location.

Le groupe PIERRE FABRE a néanmoins choisi de conserver les contrats de locations financement en immobilisations corporelles (hors licences informatiques), les contrats de location simple étant quant à eux comptabilisé en compagnie des immobilisations incorporelles dans un agrégat dédié nommé « *Droits d'utilisation* »

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

À la suite de cette nouvelle application, l'effet sur le droit d'utilisation à l'actif du bilan s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	dont Impact au 01 Janvier 2019	2018	2017
Droits d'utilisation - Immobilier	86.7	77.9		
Droits d'utilisation - Véhicules	29.2	23.5		
Droits d'utilisation - Matériel et Outillages	2.9	2.9		
Droits d'utilisation - Matériels informatiques	4.9	4.3		
Droits d'utilisation - Autres	0.1	0.1		
Valeurs brutes	123.8	108.8	(0.0)	0.0
Dépréciation droits d'utilisation - Immobilier	(17.4)			
Dépréciation droits d'utilisation - Véhicules	(10.0)			
Dépréciation droits d'utilisation - Matériel et Outillages	(0.8)			
Dépréciation droits d'utilisation - Matériels informatiques	(2.1)			
Dépréciation droits d'utilisation - Autres	(0.1)			
Amortissements et dépréciations	(30.4)	0.0	0.0	0.0
Valeurs nettes	93.4	108.8	(0.0)	0.0

Au 31 décembre 2019, la variation de la valeur brute des biens en location-simple d'un montant de + 15.0 millions d'euros s'analyse comme suit, pour les principales variations :

- Un nouveau loyer de 5,3 millions d'euros chez PF IBERICA lié à l'activation anticipée, selon les recommandations de l'IFRIC, au 31 Décembre 2019 du nouveau contrat de location immobilière pour les bureaux ;
- Un nouveau loyer de 1,7 million d'euros chez PF PHARMA AG principalement lié à l'activation anticipée, selon les recommandations de l'IFRIC, au 31 Décembre 2019 du nouveau contrat de location immobilière pour les bureaux ;
- Des nouveaux loyers de 1,4 million d'euros chez PF BENELUX liés à la revue de la flotte de véhicule de la filiale en 2019 ;
- Un nouveau loyer de 1,2 million d'euros chez PF JAPON KK principalement lié à l'activation en 2019 du nouveau contrat de location immobilière pour les bureaux.

Au 31 Décembre 2019, la charge résiduelle de locations dans nos comptes consolidés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Frais de maintenances & frais de services	(7.1)		
Actifs de faible valeur (< 5000 \$)	(0.1)		
Contrats inférieurs à un an	(1.0)		
Autres	(2.0)		
Charges de loyers non incluses dans la dette	(10.3)	0.0	0.0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.5 Actifs financiers non courants**

Le poste « Actifs financiers non courants » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Titres mis en équivalence	2,9	2,9	2,9
Titres non consolidés	0,9	0,9	3,5
Titres détenus jusqu'à échéance	0,1	0,1	0,0
Prêts	0,1	0,1	(0,0)
Dépôts et cautionnements versés	6,4	6,2	5,8
Instruments Financiers	3,3	3,9	2,9
Autres créances financières	0,4	0,3	0,4
Actifs financiers non courants	14,0	14,3	15,5

Les « Titres mis en équivalence » s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 2,9 millions d'euros (contre 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 2,9 millions au 31 décembre 2017).

Les « *Titres non consolidés* » comprennent des participations non cotées sur un marché actif et dont la valeur nette s'élève à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2019 (contre 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2017). Il n'y a pas de variations significatives à commenter en 2019.

Les « *Dépôts et cautionnements versés* » s'élèvent à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 6,2 millions au 31 décembre 2018 et 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les « *Prêts, dépôts & cautionnements* » sont évalués au coût amorti. Ils ne présentent pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.

Les « *Instruments financiers non courants* » s'élèvent à 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 consécutivement à la variation de la juste valeur de ces instruments au cours de la période.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.6 Autres actifs non courants**

Le poste « *Autres actifs non courants* » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Charges à répartir - Autres coûts - Brut	0,0	0,0	0,1
Créances Etat et collectivités NC	0,2	0,3	0,0
Créances sur le personnel NC	0,3	0,3	0,3
Débiteurs divers NC - Brut	0,2	0,2	0,3
Etat - CIR à recevoir - Non Courant - Brut	2,5	2,6	1,9
Débiteurs divers NC - Amortissements et Provisions	(0,2)	(0,2)	(0,2)
Autres actifs non courants	3,0	3,2	2,3

La rubrique « Autres actifs non courants » d'un montant de 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2017) comprend principalement la créance de crédit d'impôt sur l'État à plus d'un an correspondant au mécanisme fiscal du crédit d'impôt recherche en ESPAGNE pour un montant de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 1,9 million d'euros au 31 décembre 2017) chez PF IBERICA.

7.7 Stocks

La rubrique « *Stocks* » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre								
	2019			2018			2017		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de matières premières et fournitures	62,0	(6,0)	56,0	64,5	(5,4)	59,1	61,8	(6,3)	55,6
Autres approvisionnements	34,1	(3,0)	31,0	34,6	(3,5)	31,1	34,9	(3,3)	31,6
En cours de production de biens	6,2		6,2	5,1		5,1	4,9		4,9
Produits finis et intermédiaires	256,7	(22,5)	234,1	283,2	(28,1)	255,1	288,5	(24,0)	264,4
Stocks en transit	41,9		41,9	24,7		24,7	33,0	0,0	33,0
Stocks	400,7	(31,6)	369,1	412,1	(37,0)	375,1	423,1	(33,6)	389,4

L'incidence de la variation de la dépréciation des stocks sur le résultat correspond à une reprise nette de +4,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre une charge nette de -6,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 et une charge nette de -1,1 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passif aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.8 Clients et comptes rattachés**

Le poste « *Clients et comptes rattachés* » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Valeur brute	271.1	320.8	445.5
Dépréciation	(10.0)	(11.1)	(13.1)
Valeur nette	261.1	309.6	432.4

L'incidence des pertes de valeur sur créances clients et des reprises représentent un profit net de 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre un profit net de +2,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 et une perte nette de + 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2017).

En FRANCE, les entités PIERRE FABRE MEDICAMENT, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION et PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE ont conclu en 2018 avec la société BNP PARIBAS un contrat de cession sans recours de leurs créances commerciales. Ainsi ces filiales ont cédé en 2019 des créances pour un montant de 152,4 millions d'euros représentant 62 % du total des créances de ces entités contre un montant de 101,3 millions d'euros au 31 Décembre 2018. Compte tenu des dépôts de garanties mis en place et présenté dans la note 7.11, l'incidence sur la trésorerie s'élève à 128,6 millions d'euros en 2019 contre 90,0 millions d'euros en 2018.

A l'INTERNATIONAL, des programmes de factoring ont également été conclus par PIERRE FABRE IBERICA, PIERRE FABRE ITALIA SPA & PIERRE FABRE DERM O COSMETIQUE PORTUGAL LDA. Ces filiales ont cédé en 2019 des créances pour un montant de 35,2 millions d'euros au 31 Décembre 2019, soit 71% de leurs créances. Compte tenu des dépôts de garanties mis en place et présenté dans la note 7.11, l'incidence sur la trésorerie s'élève à 31,5 millions d'euros en 2019.

Ces programmes en FRANCE et à l'INTERNATIONAL génèrent un coût pour les filiales concernées (commission + prime) qui s'élève à 1,1 million d'euros en 2019 contre un montant de 0,4 million d'euros en 2018.

Enfin, en ITALIE, la société PF PHARMA SRL a conclu depuis 1999 avec la société FARMA FACTORING SPA un contrat de cession de ses créances avec les hôpitaux publics sans recours. Ainsi en 2019, la filiale a cédé un montant de ses créances hôpitaux publics pour un montant de 8.5 millions d'euros représentant 23.0 % du total de ces créances (contre 10,9 millions d'euros représentant 29,8% du total de ces créances en 2018 et contre 9,3 millions d'euros représentant 24,8% du total de ces créances en 2017).

Ce programme génère un coût pour la filiale qui s'élève à un montant de 0.1 million d'euros en 2019 (contre 0,1 million d'euros en 2018 et contre 0,1 million d'euros en 2017). Compte tenu de cet accord, les créances cédées ne sont pas consolidées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

La part du montant échu des créances clients s'élève à 52.5 millions au 31 décembre 2019 en valeur brute (contre un montant de 49,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 52,9 millions d'euros au 31 décembre 2017). Le montant total des créances provisionnées au 31 décembre 2019, s'élève à 9,7 millions d'euros et environ 94.69 % des créances échues dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont provisionnées.

(en millions d'euros)	Total créances échues - Valeurs Brutes	< à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 à 12 mois	> à 12 mois
31 décembre 2017	52.9	24.9	10.2	4.9	2.2	10.7
31 décembre 2018	49.5	20.4	10.3	6.6	2.8	9.5
31 décembre 2019	52.5	24.4	10.2	6.9	2.5	8.6

<i>répartition 2019</i>	<i>100%</i>	<i>46%</i>	<i>19%</i>	<i>13%</i>	<i>5%</i>	<i>16%</i>
<i>répartition 2018</i>	<i>100%</i>	<i>41%</i>	<i>21%</i>	<i>13%</i>	<i>6%</i>	<i>19%</i>
<i>répartition 2017</i>	<i>100%</i>	<i>47%</i>	<i>19%</i>	<i>9%</i>	<i>4%</i>	<i>20%</i>

(en millions d'euros)	Total créances échues - Dépréciation	< à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 à 12 mois	> à 12 mois
31 décembre 2017	(13.1)	(0.0)	(0.0)	(1.1)	(1.6)	(10.4)
31 décembre 2018	(11.2)	(0.1)	(0.1)	(0.7)	(1.3)	(9.0)
31 décembre 2019	(9.7)	(0.0)	(0.1)	(0.5)	(1.0)	(8.1)

Les créances échues à plus d'un an correspondent principalement aux créances de PIERRE FABRE DERM O-COSM ETIQUE PORTUGAL pour 2,1 millions d'euros, de PIERRE FABRE ITALIA pour 0,4 million d'euros, de PIERRE FABRE M EDICAM ENT pour 1,2 millions d'euros, de PIERRE FABRE DERM O-COSM ETIQUE pour 1,4 million d'euros, de PIERRE FABRE HELLAS pour 0,5 million d'euros et sont dépréciées à hauteur de 8,1 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

7.9 Impôt sur les bénéfices

La variation au cours de la période d'un montant de 6,6 millions d'euros s'explique principalement de la manière suivante :

- Le crédit d'impôt recherche généré en 2019 s'élève à un montant de 32,8 millions d'euros, la régularisation du CIR 2018 comptabilisée en 2019 s'élève à un montant de 0,4 million d'euros. Le crédit d'impôt recherche 2018 a été mobilisé le 28 juin 2019 auprès de la banque NATIXIS pour un montant brut d'un montant – 33,8 millions d'euros. Au terme de cet accord le Groupe a encaissé un montant net de 33 millions d'euros après une imputation sur la réserve de garantie d'un montant de 0,3 million d'euros et d'intérêts précomptés de 0,4 million d'euros ;
- La variation des acomptes d'impôts société en France en 2019 s'élève à 8,7 millions d'euros.
- La hausse de la créance d'impôt sur les sociétés provient pour un montant de +0,6 million d'euros de la société PF SA et pour un montant de -1,7 million d'euros pour l'ensemble des sociétés internationales du groupe.

7.10 Actifs financiers courants

Les « *Actifs financiers courants* » s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Capital souscrit non appelé	2,1	2,0	0,0
Titres non consolidés	0,0	0,0	0,0
Autres créances financières	2,4	2,3	2,3
Instruments financiers dérivés courants - Actif	0,6	0,4	0,3
Actifs financiers courants	5,1	4,7	2,6

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.11 Autres actifs courants**

Le poste « *Autres actifs courants* » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Autres créances Etat et collectivités	32,9	41,7	39,4
Débiteurs divers	4,4	17,4	22,5
Charges constatées d'avance	13,8	16,6	18,0
Avances et acomptes versés sur commandes	20,4	13,3	10,1
Créances salariés et organismes sociaux	4,5	4,4	4,9
Fournisseurs débiteurs	8,5	5,0	4,8
Fonds de garantie - Factoring	27,4	11,9	
Actifs opérationnels courants divers	0,7	0,4	0,5
Autres actifs courants	112,7	110,6	100,3

Au 31 décembre 2019, la variation du poste « *Autres actifs courants* » d'un montant de 2,1 millions d'euros s'explique notamment par la variation de la rubrique « *Autres créances Etat et collectivités* » pour un montant de – 8,8 millions d'euros, par la variation de la rubrique « *Avances et acomptes versées sur commandes* » pour un montant de 7,0 millions d'euros.

Les fonds de garantie au 31 Décembre 2019 se décompose de la façon suivante : fond de garantie FRANCE 23,8 millions d'euros et fond de garantie INTERNATIONAL 3,7 millions d'euros. Au 31 Décembre 2018, le programme de factoring à l'international n'existait pas. Le fond de garantie du programme FRANCE s'établissait à 11,9 millions d'euros.

7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » vient en diminution de l'endettement net du Groupe (voir note 7.15.1)

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements sans risques et les dépôts à vue dont l'échéance est inférieure à 3 mois, ainsi que les intérêts courus à recevoir.

Au 31 décembre 2019, le montant global de la trésorerie disponible des filiales situées dans des pays dont la réglementation locale n'autorise pas leur intégration dans un processus de centralisation de trésorerie est de 23.2 millions d'euros. Sont particulièrement concernées les filiales situées en CHINE, au JAPON, au VIETNAM et en ALGERIE.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

7.13 Capitaux propres consolidés

7.13.1 Capital

Le capital social s'élève à 272 416 657 euros et est constitué de 23 688 405 actions de 11,50 euros. Le capital social a augmenté de 49 K€ suite à la fusion avec la société Pierre Fabre Finances International. Cette fusion a notamment eu les impacts suivants :

- Augmentation de capital par émission de 174 391 actions PFSA suivie d'une réduction de capital de 170 076 actions PFSA en raison de l'achat par PFSA de ses propres actions.
- Augmentation de la prime de fusion de 0,3 million d'euros.

Au 31 Décembre 2018 et au 31 Décembre 2017, le capital social s'élevait à 272 367 035 euros et était constitué de 23 684 090 actions de 11.50 euros,

Le détail des actions d'autocontrôle sans droit de vote détenues par le Groupe se présente comme suit :

- 1 223 554 actions au 31 décembre 2019 soit 5,17% du capital ;
- 1 224 085 actions au 31 décembre 2018 soit 5,17% du capital ;
- 1 239 039 actions au 31 décembre 2017 soit 5,23% du capital ;

Les actions d'autocontrôle sont enregistrées en diminution des capitaux propres du Groupe sur la ligne Actions auto détenues. En cas de cession, les plus ou moins-values réalisées sur ces titres sont imputées directement en capitaux propres et n'ont pas d'impact sur le résultat net de l'exercice.

L'information relative à la gestion du capital est donnée dans la note 6.6.26.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.13.2 Autres éléments du résultat global**

Les autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)		Au 31 décembre		
		2019	2018	2017
Solde à l'ouverture	A	(98.7)	(89.0)	(73.9)
Gains et pertes actuariels :				
- Gains / (pertes) actuariels brut		(34.3)	(7.9)	(10.9)
- Effet d'impôt		8.7	2.1	1.3
Eléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		(25.6)	(5.8)	(9.5)
Instruments financiers en couverture des cash flows futurs :				
- Variation de juste valeur		(0.4)	2.4	3.8
- Effet d'impôt		0.4	(1.0)	(1.4)
Variation de l'écart de conversion :				
- Ecart de conversion lié aux filiales étrangères		(3.7)	(7.3)	(2.4)
- Couverture d'investissement net à l'étranger		(7.8)	3.3	(8.5)
- Effet d'impôt		2.7	(1.1)	2.9
Eléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		(8.9)	(3.7)	(5.5)
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts	B	(34.4)	(9.5)	(15.0)
Solde à la clôture	A + B	(133.1)	(98.5)	(89.0)
<i>Dont : Part attribuable aux actionnaires de Pierre Fabre</i>		<i>(133.3)</i>	<i>(98.7)</i>	<i>(89.0)</i>
<i>Dont : Part attribuable aux intérêts non contrôlants</i>		<i>0.124</i>	<i>0.2</i>	<i>0.0</i>

Les gains et pertes actuariels sont essentiellement liés aux écarts actuariels sur les engagements de retraites et autres avantages assimilés.

La perte cumulée d'écart actuariel liée aux indemnités de clientèle ITALIE est de -2,0 million d'euros net d'impôts dont -0,2 million d'euros net d'impôts constaté en mouvement sur la période.

Pour ce qui concerne les engagements de retraite liés aux salariés, l'impact de la variation des hypothèses actuarielles a généré en 2019 une perte brute de -34,0 millions d'euros avant impôts (assorti d'un impôt différé de 8,7 millions d'euros, une perte nette d'impôts différés de -25,3 millions d'euros) principalement liée aux :

- Écarts liés aux changements d'hypothèses démographiques pour un montant de -0,2 million d'euros ;
- Écarts liés aux changements d'hypothèses financières pour un montant de -33,0 millions d'euros ;
- Écarts liés à l'expérience pour un montant de -2,6 millions d'euros ;
- Écarts liés au rendement des actifs pour un montant de +0,9 million d'euros ;
- Retraitements liés à l'application d'IFRS 5 pour un montant de +1,1 million d'euros

La variation de juste valeur des instruments financiers traités selon les principes de la comptabilité de couverture n'a pas généré d'impact sur les capitaux propres.

Les autres éléments constatés directement en capitaux propres incluent la variation des écarts de conversion pour un montant de 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 répartis de la manière suivante :

<i>Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés</i>	
RAPPORT ANNUEL – PIERRE FABRE S.A.	69

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Part du Groupe	(9,0)	(7,5)	(7,9)
Part des minoritaires	0,2	0,1	(0,2)
Ecart de conversion	(8,8)	(7,3)	(8,0)

La variation de l'écart de conversion relative à la couverture d'un investissement net à l'étranger d'un montant net d'impôts différés de -7,8 millions d'euros correspond à l'application d'IAS21 sur les prêts consentis par PFDC à la filiale du Groupe implantée aux ETATS-UNIS.

7.13.3 Dividendes distribués

L'assemblée générale de PIERRE FABRE SA du 16 Mai 2019 a approuvé la distribution aux actionnaires de la société d'un dividende s'élevant à un montant de 0,28 € par action soit un montant total de 6,6 millions d'euros (6,3 millions d'euros hors distribution aux actions d'autocontrôle).

7.13.4 Rachat et cessions d'actions Pierre Fabre SA

Au mois de septembre 2019, il a été procédé par la société FINANCIERE DE LA MICHONNE à la cession de 531 actions PIERRE FABRE SA du capital de la société dans le cadre du plan d'actionnariat salarié (tant pour le compartiment FRANCE que pour le compartiment INTERNATIONAL). La plus-value nette d'impôt non significative a été inscrite directement dans les capitaux propres hors résultat de la période.

Le FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE détient 8,52 % du capital de notre Société au 31 décembre 2019.

7.13.5 Nombre d'actions pris en compte pour le calcul dilué par action

Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul dilué par action à la date de l'arrêté correspond au nombre moyen pondéré d'actions total en circulation (23 688 405 actions) minoré du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (1 223 554 actions) durant la période, soit un nombre total de 22 465 351 actions.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.13.6 Capitaux propres attribuables aux intérêts non contrôlants**

Au 31 décembre 2019, les intérêts non contrôlants d'un montant de 9,1 millions d'euros se répartissent principalement entre les sociétés PIERRE FABRE JAPON KK pour 4,7 millions d'euros, PIERRE FABRE ALGERIE pour 2,7 millions d'euros, PIERRE FABRE VIETNAM pour 0,5 million d'euros, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION TUNISIE pour 1,2 million d'euros, ART & CARACTERE pour 0,3 million d'euros, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION pour 0,2 million d'euros et ORFAGEN pour – 0,6 million d'euros.

À noter qu'au cours de l'exercice 2019, le montant des intérêts non contrôlant a diminué d'un montant de -0,3 million d'euros, compte tenu :

- De la quote-part de résultat de l'exercice attribuable aux intérêts non contrôlants d'un montant de 1,2 million d'euros qui concerne principalement les sociétés PIERRE FABRE JAPON KK pour 0,7 million d'euros, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION TUNISIE pour 0,4 million d'euros et PIERRE FABRE VIETNAM pour 0,1 million d'euros ;
- De la quote-part dividendes attribuable aux intérêts non contrôlants d'un montant de 1,7 million d'euros qui concerne principalement les sociétés PIERRE FABRE JAPON KK pour 0,7 million d'euros, PIERRE FABRE VIETNAM pour 1,0 million d'euros ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.14 Provisions pour risques et charges courants et non courants**

Le poste « *Provisions pour risques et charges* » a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Provisions retraites et avantages similaires	Provisions Autres	Total Courant	Provisions retraites et avantages similaires	Provisions Autres	Total Non Courant
Au 1^{er} janvier 2017	7.2	75.9	83.1	199.7	57.9	257.6
Augmentations de provisions	0.2	4.7	4.9	15.2	(3.0)	12.3
Reprises de provisions		(21.1)	(21.1)	(5.4)	(31.5)	(36.9)
Différence de conversion	(0.0)	(0.1)	(0.1)	(1.0)	(0.9)	(1.9)
Transferts	0.5	(14.2)	(13.7)	(1.6)	14.9	13.3
Ecarts actuariels		0.0	0.0	10.8		10.8
Désactualisation				2.8		2.8
Autres variations	(0.0)	(0.0)	(0.0)	(0.0)	(0.0)	(0.0)
Au 31 décembre 2017	7.9	45.0	53.0	220.6	37.4	258.1
Augmentations de provisions	0.1	23.2	23.3	8.2	27.0	35.1
Reprises de provisions		(24.2)	(24.2)	(14.1)	(38.2)	(52.4)
Différence de conversion	0.0	(0.0)	(0.0)	0.3	(0.4)	(0.1)
Transferts	(0.5)	(9.3)	(9.8)	(1.7)	9.2	7.6
Ecarts actuariels		0.0	0.0	8.1		8.1
Désactualisation				3.3		3.3
Autres variations	(0.0)	(0.0)	(0.0)	0.0	0.0	0.0
Au 31 décembre 2018	7.5	34.8	42.2	224.6	35.0	259.6
Variation de périmètre		0.0	0.0	(7.2)	0.0	(7.2)
Augmentations de provisions	0.1	27.7	27.7	16.2	33.0	49.3
Reprises de provisions utilisées	(0.0)	(28.7)	(28.7)	(27.2)	(3.5)	(30.8)
Reprises de provisions non utilisées		(8.6)	(8.6)		(3.8)	(3.8)
Différence de conversion	0.0	(0.0)	(0.0)	0.3	0.0	0.3
Transferts	0.0	10.8	10.8	0.2	(10.8)	(10.6)
Ecarts actuariels		0.0	0.0	35.4		35.4
Désactualisation				3.5		3.5
Autres variations	(0.0)	0.5	0.5	0.0	0.1	0.1
Au 31 décembre 2019	7.7	36.3	43.9	245.6	50.1	295.8

Au 31 décembre 2019, les provisions pour retraites et avantages similaires incluent principalement les provisions pour retraites pour un montant de 240,4 millions d'euros (voir note 7.14.1) ainsi que les provisions pour médailles du travail pour un montant de 8,1 millions d'euros et les indemnités de départ clientèle en ITALIE pour un montant de 4,6 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

7.14.1 Provisions pour retraites

Le Groupe et ses filiales ont un certain nombre de plans de retraite à prestations définies au bénéfice d'une majorité de salariés. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient en fonction des lois et des réglementations applicables dans chaque pays où travaillent les salariés.

L'évaluation actuarielle des engagements au 31 décembre 2019 a été réalisée par des Actuaires locaux indépendants sous la supervision et coordination d'un Actuaire Indépendant au niveau Groupe. Ces calculs intègrent les principales hypothèses suivantes :

- Une hypothèse de départ à la retraite variant entre 60 ans et 67 ans pour une durée d'activité professionnelle totale permettant des droits à retraite à taux plein pour le personnel des sociétés françaises, des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux (impliquant généralement un âge de début de carrière entre 20 et 22 ans selon la catégorie) ;
- Des hypothèses de rotation des effectifs spécifiques pour chaque pays, dépendant notamment des catégories socio-professionnelles et des tranches d'âge, ainsi en FRANCE le taux est compris dans une fourchette de 0,76 % - 10,90 % avec abattement en fonction de l'âge ;
- Les tables de mortalités retenues sont les dernières tables publiées spécifiques par pays (INSEE 2013-2015 en FRANCE) ;
- Une hypothèse de taux attendus d'augmentation des salaires de 1,8 % en FRANCE et compris dans une fourchette de 0 % - 16.5% pour les autres pays ;
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements : le taux retenu est déterminé en référence à des indices de taux de marché pour des obligations de première catégorie dont la durée est proche de celle des estimations de paiement des engagements : 0,7 % en France et dans une fourchette de 0,505 % - 13,25% pour les autres pays ;
- Pour les régimes financés par des actifs, le calcul du produit financier lié aux actifs est calculé au taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'engagement passif au 31 décembre de l'année précédente. Ce produit remplace le produit précédemment généré par l'utilisation du taux de rendement attendu à long terme des actifs du régime. L'écart entre le rendement réel et le produit constaté en résultat est comptabilisé dans les éléments constatés directement en capitaux propres.

L'engagement brut et son évolution en 2019, 2018 et 2017 sont les suivants :

<i>Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés</i>	
RAPPORT ANNUEL – PIERRE FABRE S.A.	73

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

Engagements bruts (en millions d'euros)	Total			<i>dont France</i>			<i>dont autres pays</i>		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
à l'ouverture de l'exercice	(254.6)	(249.8)	(229.0)	(209.2)	(204.1)	(180.3)	(45.4)	(45.6)	(48.7)
Coût des services rendus & taxes sur cotisations	(15.6)	(15.5)	(14.7)	(13.5)	(13.2)	(12.1)	(2.2)	(2.3)	(2.6)
Charge d'intérêt	(3.8)	(3.5)	(2.8)	(3.2)	(3.1)	(2.6)	(0.6)	(0.4)	(0.3)
Perte (gain) actuariel	(35.9)	(9.2)	(11.3)	(30.7)	(10.8)	(13.9)	(5.2)	1.6	2.6
Modification & mise en place de plans	(0.1)	2.2					(0.1)	2.2	0.0
Différences de conversion et autres variations	(0.3)	(1.1)	3.0				(0.3)	(1.1)	3.0
Variation de périmètre et transferts	6.6	(0.6)		6.6			0.0	(0.6)	
Correction d'ouverture	(1.5)	0.6		(1.0)			(0.5)	0.6	
Restructuration (dont PSE)	18.6	8.3		18.6	8.3				
Prestations payées	9.2	14.1	5.1	6.9	13.8	4.7	2.3	0.3	0.4
à la clôture de l'exercice	(277.4)	(254.6)	(249.8)	(225.4)	(209.2)	(204.1)	(52.0)	(45.4)	(45.6)

Les actifs affectés aux plans et leur évolution en 2019, 2018 et 2017 sont les suivants :

Actifs affectés aux plans (en millions d'euros)	Total			<i>dont France</i>			<i>dont autres pays</i>		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
à l'ouverture de l'exercice	35.6	34.0	34.2	0.0	2.3	2.2	35.6	31.6	32.0
Rendement attendu des actifs des régimes	0.4	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.4	0.2	0.1
Ecart entre rendement réel et attendu des actifs	0.9	1.3	0.4	0.0		0.1	0.9	1.3	0.4
Différences de conversion et autres variations	0.3	0.9	(2.4)				0.3	0.9	(2.4)
Variation de périmètre et transferts		0.5						0.5	
Correction d'ouverture	0.4	(0.7)		0.0			0.4	(0.7)	
Contributions participants	0.5	0.5	0.5				0.5	0.5	0.5
Contributions employeurs	1.1	2.7	1.0		1.6		1.1	1.2	1.0
Prestations payées	(1.9)	(3.8)	0.1		(3.9)		(1.9)	0.1	0.1
à la clôture de l'exercice	37.3	35.6	34.0	0.1	0.0	2.3	37.3	35.6	31.6

Les principaux actifs dédiés à la couverture des engagements de retraite sont localisés en Suisse pour l'exercice 2019, la France ayant déjà consommé l'actif de couverture :

- En SUISSE, ces actifs sont gérés par un fonds de pension privé. Les modalités de placement sont soumises à des obligations légales dont l'application est vérifiée par les Commissaires aux Comptes du fonds. La valeur des actifs du fonds au bilan 2019 représente 7,7 milliards de francs suisses pour 1677 adhérents de type sociétés PME. Ces actifs se répartissaient pour l'essentiel en « Debt instruments » à hauteur de 43,6%, en « Equity instruments » pour 31,2 % et en immobilier pour 18,9 %. Ce fonds de pension se réassure en matière de risques invalidité et décès ;
- A noter qu'en FRANCE, les actifs affectés aux plans français sont constitués de fonds en euros à taux garanti gérés par une compagnie d'assurance. Elle fait l'objet d'un contrôle régulier par l'autorité bancaire et assurance ACPR et bénéficie en FRANCE d'un fonds de garantie obligatoire.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

L'engagement net et son évolution en 2019, 2018 et 2017 sont les suivants :

Engagements nets (En millions d'euros)	Total			<i>dont France</i>			<i>dont autres pays</i>		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
à l'ouverture de l'exercice	(219.0)	(215.9)	(194.8)	(209.2)	(201.8)	(178.1)	(9.9)	(14.0)	(16.7)
à la clôture de l'exercice	(240.1)	(219.0)	(215.9)	(225.4)	(209.2)	(201.8)	(14.7)	(9.9)	(14.0)

Les montants comptabilisés au compte de résultat en 2019, 2018 et 2017 sont les suivants :

Charge de l'exercice (en millions d'euros)	Total			<i>dont France</i>			<i>dont autres pays</i>		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Coûts des services	3.4	(4.6)	(14.2)	5.1	(4.9)	(12.1)	(1.8)	0.4	(2.2)
Charge d'intérêt nette	(3.4)	(3.2)	(2.7)	(3.2)	(3.0)	(2.5)	(0.2)	(0.2)	(0.2)
Charge de l'exercice	(0.0)	(7.8)	(17.0)	1.9	(8.0)	(14.6)	(2.0)	0.2	(2.4)

Le tableau ci-dessous regroupe les prestations attendues à verser sur les 10 prochaines années. Ces montants tiennent compte de la probabilité de présence du salarié au terme, et ne sont pas actualisés, ils sont de l'ordre de :

Prestations attendues sur les 10 prochaines années	Total	<i>dont France</i>	<i>dont autres pays</i>
2020	5.2	4.8	0.4
2021	10.1	9.9	0.2
2022	2.4	2.2	0.2
2023	9.1	8.8	0.3
2024	6.6	6.3	0.4
2025 - 2029	79.2	77.4	1.8

Les tests de sensibilité effectués montrent que des variations de plus ou moins 0,5 % des principales hypothèses actuarielles généreraient un accroissement ou une diminution de l'engagement au 31 décembre 2019 et un impact en pourcentage de l'engagement total tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Sensibilité sur les engagements bruts	Total	<i>dont France</i>	<i>dont autres pays</i>
Impact variation du taux d'actualisation de +0,50%	14.5	12.0	2.5
Impact variation du taux d'actualisation de -0,50%	(16.0)	(13.2)	(2.8)
Impact variation du taux de progression des salaires de +0,50%	(13.6)	(13.1)	(0.4)
Impact variation du taux de progression des salaires de -0,50%	12.5	12.0	0.4

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

Les pertes et gains actuariels générés par la variation de l'engagement net de retraite au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Ecart actuariel comptabilisé en capitaux propres (En millions d'euros)	Total			dont France			dont autres pays		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
sur engagements bruts	(35.9)	(9.2)	(11.3)	(30.7)	(10.8)	(13.9)	(5.2)	1.6	2.6
sur actifs affectés aux plans	0.9	1.3	0.4	0.0		0.1	0.9	1.3	0.4
Total	(34.9)	(7.9)	(10.9)	(30.6)	(10.8)	(13.8)	(4.3)	2.9	3.0

(En millions d'euros)	2019	2018	2017
Ecart actuariel généré durant l'exercice	(34.9)	(7.9)	(10.9)
<i>s'analysant en écarts liés</i>	2019	2018	2017
- modification du taux	(33.0)	1.6	5.0
- écarts liés à l'accroissement des salaires	(0.2)		(1.7)
- écarts liés au turn over	(2.6)	(12.2)	(14.6)
- autres écarts	0.9	2.7	0.4
<i>se décomposant en :</i>			
- gain (perte) sur actifs de couverture	0.9	1.3	0.4
- gain (perte) sur engagements	(35.9)	(9.2)	(11.3)

7.14.2 Autres provisions

Détail des autres provisions non courantes

Les autres provisions pour risques et charges non courants d'un montant total de 50,1 millions d'euros (contre 35,0 et 37,5 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2018 et 2017) sont liées pour 33,7 millions d'euros aux différents plans sociaux mis en place en FRANCE, à savoir :

- La mise en œuvre en 2018 de nouveaux plans de transformation pour 9,9 millions d'euros de décaissements prévus après 2020 ;
- La mise en œuvre, en 2019, d'un plan de départ anticipé à la retraite induisant une dotation des provisions restructuration non courantes à hauteur de 23,8 millions d'euros.

Les autres principaux éléments constitutifs des provisions pour risques et charges non courants, d'un montant de 16,4 millions d'euros au 31 Décembre 2019, concernent notamment :

- Les risques sur litiges avec le Ministère de la santé relatifs à des baisses de prix rétrospectives sur les produits BOUCHARA-RECORDATI chez PF PHARMA AG pour un montant de 2,2 millions d'euros ;
- Divers litiges fiscaux et sociaux résiduels consécutifs à l'acquisition de la société LABORATORIOS DARROW au BRESIL à la suite de la transaction négociée en 2014 avec le vendeur et la liquidation du compte séquestre pour un montant de 2,3 millions d'euros
- La dotation, au 31 décembre 2019 d'une provision de 6,5 millions d'euros relative à des risques de redressement fiscal et une remise en cause de crédit d'impôt ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

Détail des autres provisions courantes

Les autres provisions pour risques et charges courants d'un montant total de 36,3 millions d'euros (contre 34,8 et 45,0 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2018 et 2017) sont liées pour 32,0 millions d'euros aux différents plans sociaux mis en place en FRANCE, à savoir :

- La mise en œuvre du Plan stratégique Trajectoire 2018 pour 3,8 millions d'euros de décaissements prévus en 2020 ;
- La mise en œuvre en 2018 de nouveaux plans de transformation pour 10,5 millions d'euros de décaissements prévus en 2020 ;
- La mise en œuvre, en 2019, d'un plan de départ anticipé à la retraite induisant une dotation des provisions restructuration courantes à hauteur de 15,7 millions d'euros prévus en 2020 ;
- La mise en œuvre en 2019 de plan de restructuration sur les filiales à l'international pour 1,9 million d'euros de décaissement prévu en 2020.

Les autres principaux éléments constitutifs des provisions pour risques et charges courants, d'un montant de 4,2 millions d'euros au 31 Décembre 2019, concernent notamment divers litiges sociaux en France pour un montant de 1,9 million d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.15 Passifs financiers courants et non courants****7.15.1 Endettement financier par nature**

(En millions d'euros)	2019			2018			2017		
	Total	Courant	non courant	Total	Courant	non courant	Total	Courant	non courant
Prêt BEI									
Revolving Credit Facility	(1,6)	(0,4)	(1,3)	(1,9)	(0,4)	(1,5)	(1,2)	(0,3)	(1,0)
Crédit syndiqué									
Crédit-bail et location-financements	101,0	14,4	86,5	115,3	14,3	101,0	128,0	13,3	114,7
Euro PP	44,9	(0,0)	44,9	44,9	(0,0)	44,9	44,9	(0,0)	44,9
Neu CP	38,0	38,0		50,0	50,0				
Autres Emprunts	1,1	1,0	0,0	1,8	1,4	0,4	2,6	1,5	1,1
Découverts bancaires	29,7	29,7		4,0	4,0		4,4	4,4	
Valeur de marché des instruments financiers (passif)	5,4	1,4	4,1	5,1	1,5	3,6	6,6	4,0	2,6
Dette financière brute	218,4	84,1	134,3	219,2	70,7	148,4	185,3	22,9	162,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(373,1)	(373,1)		(304,2)	(304,2)		(221,3)	(221,3)	
Comptes courants de trésorerie	(2,4)	(2,4)		(2,3)	(2,3)		(2,3)	(2,3)	
Valeur de marché des instruments financiers (actif)	(3,9)	(0,6)	(3,3)	(4,3)	(0,4)	(3,9)	(3,1)	(0,3)	(2,9)
Autres actifs financiers	(6,3)	(3,0)	(3,3)	(6,6)	(2,7)	(3,9)	(5,4)	(2,5)	(2,9)
Dette financière nette	(161,0)	(291,9)	131,0	(91,6)	(236,2)	144,6	(41,4)	(200,9)	159,5
Dettes sur contrats de location simples	94,9	31,2	63,7						
Dette financière nette - incluant IFRS 16	(66,1)	(260,7)	194,7	(91,6)	(236,2)	144,6	(41,4)	(200,9)	159,5

La dette financière nette n'inclut pas les engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en « *Engagements financiers auprès de parties liés non courants et courants* » (voir note 7.17.2).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

La répartition des variations de l'endettement net durant la période entre les mouvements générant une sortie de trésorerie effective et ceux sans effet sur les éléments de trésorerie et équivalents est reflétée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Emprunts bancaires et équivalents	Emprunts crédit-bail	Trésorerie et Equivalents	Contrats de location simple	Instruments financiers	Dettes financières nettes
Au 1^{er} janvier 2018	43.9	128.0	(216.9)		3.5	(41.4)
FLUX AVEC EFFET SUR LA TRESORERIE	48.6	(13.1)	(85.3)		(1.4)	(51.2)
Remboursement de passifs financiers non courants et courants	(1.4)	(13.1)				(14.5)
Nouveaux passifs financiers non courants et courants	50.0					50.0
Variation nette des autres actifs et passifs financiers non courants et courants					(1.4)	(1.4)
Variation de la trésorerie nette			(85.3)			(85.3)
FLUX SANS EFFET SUR LA TRESORERIE	(0.1)	0.3	2.1		(1.3)	1.1
Nouveaux contrats de crédit-bail		0.5				0.5
Incidence de la variation de juste valeur des instruments financiers					(1.3)	(1.3)
Incidence des variations de périmètre et de méthodes	(0.0)	(0.1)				(0.2)
Incidence des fluctuations de change	(0.1)		2.1			2.0
Au 31 décembre 2018	92.5	115.3	(300.2)		0.8	(91.6)
FLUX AVEC EFFET SUR LA TRESORERIE	(12.5)	(14.4)	(43.3)		(37.6)	(107.7)
Remboursement de passifs financiers non courants et courants	(12.4)	(14.4)			(37.6)	(64.5)
Nouveaux passifs financiers non courants et courants	(0.0)					(0.0)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers non courants et courants						
Variation de la trésorerie nette			(43.3)			(43.3)
FLUX SANS EFFET SUR LA TRESORERIE		0.1		132.5	0.7	133.26
Nouveaux contrats de crédit-bail & de location simple		0.1		132.5		132.5
Incidence de la variation de juste valeur des instruments financiers					0.7	0.7
Incidence des variations de périmètre et de méthodes						
Incidence des fluctuations de change						
Au 31 décembre 2019	80.0	100.9	(343.4)	94.9	1.6	(66.1)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.15.2 Endettement financier par échéance**

L'échéancier de la dette financière a évolué comme suit :

Au 31 décembre 2019		Non Courant					
(En milliers d'euros)	Total	Courant 2020	2021	2022	2023	2024	2025 et au-delà
Prêt BEI							
Revolving Credit Facility	(1,6)	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,1)	
Crédit-bail et locations longue durée	101,0	14,4	15,0	14,5	14,7	12,5	29,8
Euro PP	44,9	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	45,0
Neu CP	38,0	38,0					
Autres Emprunts	1,1	1,0	0,0				
Découverts bancaires	29,7	29,7					
Valeur de marché des instruments financiers	5,4	1,4					4,1
Dette financière brute	218,4	84,1	14,7	14,1	14,3	12,4	78,9
Trésorerie et équivalents	(373,1)	(373,1)					
Autres actifs financiers	(6,3)	(3,0)					(3,3)
Dette financière nette	(161,0)	(291,9)	14,7	14,1	14,3	12,4	75,6
Dette financière nette - incluant IFRS 16	94,9	31,2	30,8	12,9	8,2	6,4	5,4
Dette financière nette - incluant IFRS 16	(66,1)	(260,7)	45,5	27,0	22,5	18,7	81,0

Au 31 décembre 2018		Non Courant					
(En milliers d'euros)	Total	Courant 2019	2020	2021	2022	2023	2024 et au-delà
Prêt BEI							
Revolving Credit Facility	(1,9)	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,2)	
Crédit-bail et locations longue durée	115,3	14,3	15,1	14,4	14,5	14,7	42,4
Euro PP	44,9	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	45,0
Neu CP	50,0	50,0					
Autres Emprunts	1,8	1,4	0,4				
Découverts bancaires	4,0	4,0					
Valeur de marché des instruments financiers	5,1	1,5					3,6
Dette financière brute	219,2	70,7	15,0	14,0	14,0	14,5	91,0
Trésorerie et équivalents	(304,2)	(304,2)					
Autres actifs financiers	(6,6)	(2,7)					(3,9)
Dette financière nette	(91,6)	(236,2)	15,0	14,0	14,0	14,5	87,1

Au 31 décembre 2017		Non Courant					
(En milliers d'euros)	Total	Courant 2018	2019	2020	2021	2022	2023 et au-delà
Prêt BEI							
Revolving Credit Facility	(1,2)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,1)	
Crédit-bail et locations longue durée	128,0	13,3	14,5	14,2	14,4	14,5	57,0
Euro PP	44,9	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	45,0
Autres Emprunts	2,6	1,5	0,8	0,3			
Découverts bancaires	4,4	4,4					
Valeur de marché des instruments financiers	6,6	4,0					2,6
Dette financière brute	185,3	22,9	15,0	14,3	14,1	14,3	104,6
Trésorerie et équivalents	(221,3)	(221,3)					
Autres actifs financiers	(5,4)	(2,5)					(2,9)
Dette financière nette	(41,4)	(200,9)	15,0	14,3	14,1	14,3	101,7

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.15.3 Endettement financier par taux d'intérêt**

La répartition taux fixe / taux variable et l'échéancier des prochaines révisions de taux d'intérêts sur la dette financière en valeur de remboursement, s'établit au 31 décembre 2019 avant prise en compte des instruments dérivés comme suit :

La répartition taux fixe / taux variable et l'échéancier des prochaines révisions de taux d'intérêts sur la dette financière en valeur de remboursement, s'établit au 31 décembre 2019 avant prise en compte des instruments dérivés comme suit :

Au 31 décembre 2019		Courant	Non Courant				
(En millions d'euros)	Total		2020	2021	2022	2023	2024 2025 et au-delà
Dette financière à taux fixe	50.7	1.6	1.6	0.8	0.9	0.7	45.1
% taux fixe	24%						
Dette financière à taux variable	164.2	81.0	13.6	13.8	14.0	11.9	30.0
% taux variable	76%						
Total (1)	215.0	82.6	15.2	14.6	14.8	12.6	75.1

(1) Total dette financière brute hors valeur de marché des instruments dérivés et quote-part non amortie des frais d'émission d'emprunt.

Afin de limiter son exposition au risque de taux, laquelle résulte des dettes à taux variable (notamment contrat de location financement sur l'ONCOPÔLE) dont les flux d'intérêts payés sont exposés principalement à la variation de l'EURIBOR 3 mois, le Groupe contracte des instruments dérivés de taux. Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés en portefeuille transformaient de la façon suivante la répartition taux fixe / taux variable.

Au 31 décembre 2019		Courant	Non Courant				
(En millions d'euros)	Total		2020	2021	2022	2023	2024 2025 et au-delà
Dette financière à taux fixe	121.0	10.6	10.7	10.0	10.1	10.0	69.6
% taux fixe	56%						
Dette financière à taux variable	94.0	72.0	4.5	4.6	4.7	2.6	5.5
% taux variable	44%						
Total (1)	215.0	82.6	15.2	14.6	14.8	12.6	75.1

(1) Total dette financière brute hors valeur de marché des instruments dérivés et quote-part non amortie des frais d'émission d'emprunt.

7.15.4 Endettement financier par devise

La dette financière brute (hors valeur de marché des instruments dérivés) est essentiellement libellée en devise Euro pour un montant de 213,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 soit 99 % de l'endettement brut total (contre 214,3 millions d'euros en 2018 – soit 99% de l'endettement brut total et 178,6 millions d'euros en 2017 – soit 99% de l'endettement brut total).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des avoirs essentiellement constitués dans la devise Euro pour un montant de 318,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 soit 85 % de la trésorerie totale (contre 240,2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

millions d'euros au 31 décembre 2018 soit 79% de la trésorerie totale et 149,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 soit 67% de la trésorerie totale).

7.15.5 Taux moyen de la dette

En 2019, le taux de financement moyen de la dette brute d'un montant moyen de 182 millions d'euros (contre 184 millions d'euros en 2018 et 198 millions d'euros en 2017) s'élève à 2,09 % avant instruments dérivés (contre 2,2% en 2018 et 2,2% en 2017) et à 2,76 % après impact des instruments dérivés (contre 3,9% en 2018 et 4,0% en 2017).

Le taux de rémunération moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève en 2019 à 0,21 %.

7.15.6 Sensibilité

La sensibilité globale des expositions nettes au risque de taux d'intérêt euro, après prise en compte des dérivés, est présentée ci-dessous :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Hypothèses de variation des taux d'intérêt	+0,5%	+0,5%	+0,5%
Impact en résultat (avant impôt)	1.3	1.7	2.0
Impact en capitaux propres (avant impôt)	-1.2	-1.9	-2.5

7.15.7 Covenants

Le Groupe s'est engagé, dans le cadre de certaines lignes de crédit à long terme, à respecter le ratio de dette financière nette sur EBITDA.

Le niveau actuel de ce ratio respecte le seuil contractuel.

7.15.8 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2019, PIERRE FABRE SA et ses filiales disposent de lignes de crédit confirmées et non confirmées pour un montant de 621,5 millions d'euros (contre 636,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 658,6 millions d'euros au 31 décembre 2017) dont les montants non utilisés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés</i>	
RAPPORT ANNUEL – PIERRE FABRE S.A.	82

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Ressources confirmées	546.9	561.4	524.4
<i>Dont non utilisées</i>	<i>350.0</i>	<i>350.0</i>	<i>350.0</i>
Ressources non confirmées	74.6	75.2	134.3
<i>Dont non utilisées</i>	<i>74.2</i>	<i>74.2</i>	<i>132.4</i>
Total Lignes de crédit	621.5	636.6	658.6
<i>Dont non utilisées</i>	<i>424.2</i>	<i>424.2</i>	<i>482.4</i>

Les échéances des lignes de crédit confirmées non utilisées au 31 décembre 2019 sont toutes à plus d'un an.

7.15.9 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Suite au lancement d'un programme de NEGOTIABLE EUROPEAN Commercial Paper (NEU CP) en juin 2018, il existe une dette couverte par une sûreté réelle d'un montant de 38,0 millions d'euros au 31 Décembre 2019 contre 50,0 millions d'euros au 31 Décembre 2018. En 2017, aucune dette de cette nature n'était reconnue dans les comptes du groupe.

7.16 Instruments financiers dérivés et risques de marché**7.16.1 Valeur de marché des instruments dérivés**

La juste valeur des instruments dérivés s'établit ainsi au 31 décembre 2019 :

(En millions d'euros)	Valeurs de marché nettes			
	Total Actif	Total Passif	2019	2018
Dérivés de change	4.6	(1.2)	3.4	2.9
Dérivés de taux	(0.7)	(4.2)	(4.9)	(3.7)
Instruments dérivés	3.9	(5.4)	(1.5)	(0.8)
dont Institut de Recherche Pierre Fabre		(4.1)	(4.1)	(3.6)
dont Pierre Fabre SA	3.9	(1.4)	2.5	2.8

Les valorisations des instruments dérivés ont été établies par un cabinet spécialisé indépendant ; et rapprochées des justes valeurs fournies par les contreparties, sans que des écarts significatifs n'aient été identifiés.

7.16.2 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les dérivés utilisés par le Groupe sont souscrits dans le cadre de conventions-cadres FBF (Fédération Bancaire Française) ou ISDA (« International Swaps » and « Derivatives Association »). Ces conventions comprennent une clause de compensation exécutoire en cas de défaut de l'une des parties.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation aux 31 décembre 2019, 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, en accord avec l'amendement IFRS 7 – Instruments financiers (voir note 7.15).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

31-déc-2019 (En millions d'euros)	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets selon la norme IFRS7.13
	A	B	C = A - B	Instruments dérivés (D)	Cash collatéral (E)	F = C - D - E
Instruments financiers dérivés actifs	3.9	0.0	3.9	3.9	0.0	0.0
Instruments financiers dérivés passifs	5.4	0.0	5.4	3.9	0.0	1.5

31-déc-2018 (En millions d'euros)	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets selon la norme IFRS7.13
	A	B	C = A - B	Instruments dérivés (D)	Cash collatéral (E)	F = C - D - E
Instruments financiers dérivés actifs	4.3	0.0	4.3	4.3	0.0	0.0
Instruments financiers dérivés passifs	5.1	0.0	5.1	4.3	0.0	0.8

31-déc-2017 (En millions d'euros)	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets selon la norme IFRS7.13
	A	B	C = A - B	Instruments dérivés (D)	Cash collatéral (E)	F = C - D - E
Instruments financiers dérivés actifs	3.1	0.0	3.1	3.1	0.0	0.0
Instruments financiers dérivés passifs	6.6	0.0	6.6	3.1	0.0	3.5

7.16.3 Instruments dérivés de change et de taux

L'exposition au risque de taux du Groupe PIERRE FABRE résulte de ses dettes externes à taux variable, dont les flux d'intérêts payés sont exposés principalement à la variation de l'EURIBOR 3 mois ainsi que de la dette interne entre la société LABORATORIOS PIERRE FABRE DO BRASIL et PIERRE FABRE SA.

La politique de gestion poursuivie vise à sécuriser les frais financiers du Groupe. Il s'agit d'une politique économique de couverture, toute démarche spéculative étant prohibée. Par opération spéculative on entend toute opération traitée sans rapport avec la gestion de l'exposition au risque de taux.

Ces instruments, qualifiés au sens d'IFRS 9 de couverture de flux de trésorerie, se répartissent ainsi au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	Notionnel	Devise	Taux payé	Taux reçu	Départ	Maturité	Sous-Jacent	Qualification	MtM en M€
			par PFSA	par PFSA				comptable	31/12/2019
SWAP de taux	70	M€	Taux Fixe EUR 1,2460 %	Taux Variable E3M	12/11/2018	30/07/2027	CB Oncopôle	Trading	(4.1)
Gross Currency SWAP	50	MBRL	Taux Fixe BRL 13,05 %	Taux Fixe EUR 4,05 %	12/04/2017	14/04/2025	Prêt PFDC Brésil	CFH	(0.8)
TOTAL									(4.9)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

La modification de la structure de la dette induite par ces instruments financiers ainsi que l'analyse de sensibilité du Groupe aux taux d'intérêts sont présentées en note 7.15.

Instruments dérivés de change dédiés à la gestion des expositions opérationnelle et financière

L'exposition du résultat opérationnel du Groupe aux devises étrangères est issue des flux en devises liés aux opérations commerciales et notamment la facturation par les filiales françaises aux filiales étrangères de prestations, principalement vente de produits finis, en monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Pour l'exercice budgétaire 2019, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture de son exposition prévisionnelle dans les sept devises étrangères suivantes : Renminbi chinois, Dollar américain, Won coréen, Dollar Canadien, Zloty polonais, Peso mexicain et Rouble Russe. Pour l'exercice budgétaire 2020 9 devises étrangères seront comprises dans le périmètre de la politique de couverture : Renminbi chinois, Dollar américain, Won coréen, Dollar Canadien, Zloty polonais, Peso mexicain, Rouble Russe, Couronne Suédoise et Yen Japonais. Cette politique est mise en œuvre au sein de PIERRE FABRE SA, société holding du Groupe, laquelle :

- Garanti à ses filiales sensiblement exposées au risque de change un cours fixe sur la base du montant net issu de leurs facturations prévisionnelles d'achats et de ventes en devises ;
- Met en œuvre auprès de ses partenaires bancaires des instruments dérivés de change sous forme de « *FORWARDS, NON-DELIVERABLE FORWARD* », options et swaps de devises, destinés à prémunir le Groupe contre une évolution défavorable des devises.

Les instruments dérivés de change en portefeuille au 31 décembre 2019 se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	Valeurs de marché au 31 décembre 2019						Notionnel*	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Total actif	Passif non courant	Passif courant	Total Passif		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Couverture de flux de trésorerie	3.9	0.6	4.6		(1.1)	(1.1)	166.4	155.3		11.1
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture					(0.1)	(0.1)	12.8	12.8		
Instruments dérivés de change	3.9	0.6	4.6		(1.2)	(1.2)	179.2	168.1		11.1

* Le notionnel est valorisé en millions d'euros en utilisant le taux de change à la date de clôture.

Par ailleurs, l'exposition financière à la fluctuation des cours de change résultant des besoins de financement ou excédents de trésorerie des filiales étrangères hors zone euro (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse, lequel concerne principalement les sociétés PIERRE FABRE MEDICAMENT SAS et PIERRE FABRE DERMO - COSMETIQUE SAS), ne fait globalement pas l'objet de couverture au 31 décembre 2019.

Au titre de 2019, l'impact de l'inefficacité des couvertures de change et de taux est le suivant :

- La charge d'inefficacité liée aux instruments de couverture dénoués est de -3,9 millions d'euros ;
- La charge d'inefficacité liée aux instruments de couverture de juste valeur « *FAIR VALUE HEDGE* » est de - 2,2 millions d'euros ;
- Le produit d'inefficacité lié aux instruments de couverture de « *CASH FLOW HEDGE* » est de +1,0 million d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.16.4 Politique générale en matière de risques de marché****Politique générale**

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux, ainsi que des risques de contrepartie associés est centralisée et assurée par une équipe de trésorerie spécialisée au sein de la Direction Financière du Groupe.

Les stratégies de financement, de placement et de couverture des risques de taux et de change sont élaborées par la direction financière du Groupe et revues régulièrement par la direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de non - paiement des créances par les clients. Ce risque est suivi au niveau du Groupe en FRANCE mais également dans chaque filiale au moyen de procédures structurées qui sont appliquées pour éviter les impayés. Une partie des encours des sociétés françaises est sécurisée par un contrat d'assurance-crédit (Grossistes Répartiteurs couverts à 100% et Distributeurs Export couverts à 85%) et également par le recours au crédit documentaire Export ou à des garanties bancaires internationales. Dans les filiales le programme d'assurance-crédit est progressivement déployé et l'application des procédures Groupe permettent également de sécuriser le risque. Les risques majeurs auxquels est confronté le Groupe concernent la clientèle publique/ hôpitaux dans le sud de l'EUROPE et au MOYEN-ORIENT et les distributeurs privés situés dans les pays sensibles ou dont le contexte économique s'est dégradé depuis 2015 tels que la RUSSIE ou l'ARABIE SAOUDITE.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupe a évalué le risque de crédit sur les créances clients non échues. Ce risque a été évalué en prenant en compte la probabilité de défaut à la date de comptabilisation initiale. L'évaluation a fait ressortir un risque non matériel.

Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe PIERRE FABRE est centralisée :

- L'ensemble des besoins de financement de ses filiales est financé par PIERRE FABRE SA ou, s'agissant de besoins de financement à moyen / long terme, font l'objet de contrats de prêts consentis par PIERRE FABRE MEDICAMENT SAS et/ ou PIERRE FABRE DERM O - COSMETIQUE SAS ;
- L'essentiel des excédents de trésorerie de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de PIERRE FABRE SA.

Cette gestion intragroupe des excédents de trésorerie et des besoins de financement est effectuée à des conditions de marché.

L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe, et veille à la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de facilités de crédit confirmées compatible avec la taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2019, les disponibilités s'élèvent à 373.1 millions d'euros. Le Groupe diversifie ses placements auprès de son pool bancaire sur des supports monétaires dont le terme est inférieur à 3 mois (Cf. notes 7.12 et 7.15.1).

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose auprès de son pool bancaire de lignes non tirées pour un montant de 424.2 millions d'euros constituées de 350.0 millions d'euros de lignes de crédit confirmées, 74.2 millions d'euros de lignes de crédit non confirmées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux du Groupe PIERRE FABRE résulte de ses dettes externes à taux variable, dont les flux d'intérêts payés sont exposés principalement à la variation de l'EURIBOR 3 mois ainsi que de la dette interne entre la société LABORATORIOS PIERRE FABRE DO BRASIL et PIERRE FABRE SA. Afin de limiter son exposition, le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt qui modifient la répartition taux fixe / taux variable de sa dette sur un horizon moyen terme.

Au 31 décembre 2019, après prise en compte des instruments financiers, la dette financière brute du Groupe 215.0 millions d'euros) est pour 56 % à taux fixe et pour 44 % à taux variable. La trésorerie et les équivalents de trésorerie (373.1 millions d'euros au 31 décembre 2019) sont entièrement investis à taux variable.

Risques de change

Risque de change opérationnel

Bien qu'une part significative du chiffre d'affaires provienne de pays où l'Euro, devise de « reporting » du Groupe, est la monnaie fonctionnelle, celui-ci est partiellement impacté par les fluctuations des devises étrangères, notamment par le biais de la facturation dans ces monnaies par les entités opérationnelles françaises de prestations, principalement produits finis. Cette exposition brute n'étant que partiellement compensée par des dépenses que le Groupe peut être amené à engager, en devises étrangères, le résultat opérationnel peut ainsi être impacté par la fluctuation des taux de change entre l'euro et les autres devises.

Le Groupe a initié dans le courant du second semestre 2014 une politique de couverture du risque de change au titre des expositions prévisionnelles en YEN japonais, PESO mexicains et ZLOTY polonais, devises auxquelles s'est ajouté à compter du second semestre 2015 le RENMINBI chinois. À compter du quatrième trimestre 2017 pour l'exercice budgétaire 2018 se sont ajoutés le DOLLAR américain, le WON coréen, la Couronne tchèque et a été exclu le YEN Japonais de cette politique de couverture du risque de change. À compter du quatrième trimestre 2018 pour l'exercice budgétaire 2019 se sont ajoutés le DOLLAR Canadien, le ROUBLE Russe, et a été exclue la COURONNE tchèque de cette politique de couverture du risque de change.

À compter du quatrième trimestre 2019 pour l'exercice budgétaire 2020 se sont ajoutés la couronne Suédoise et le Yen Japonais à cette politique de couverture du risque de change.

Le Groupe PIERRE FABRE, par la présence de ses filiales en Argentine, est également impacté par l'hyperinflation de l'économie locale. A ce titre, le retraitement IAS 29 des économies hyperinflationnistes est appliquée sur les comptes de nos filiales en Argentine selon les modalités décrites dans la note 6.2.2 du présent document.

Risque de change financier

La centralisation de trésorerie et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises, autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse).

L'exposition financière à la fluctuation des cours de change et relative à la centralisation de trésorerie, qui concerne principalement la société PIERRE FABRE SA, fait l'objet d'une politique de couverture au 31 décembre 2019.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

L'exposition financière à la fluctuation des cours de change et relative aux besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro, qui concerne principalement les sociétés PIERRE FABRE MEDICAMENT SAS et PIERRE FABRE DERM O - COSM ETIQUE SAS, ne fait pas l'objet d'une politique de couverture au 31 décembre 2019.

Risques de contrepartie

Les opérations de financement et de placement de trésorerie sont contractées auprès de contreparties bancaires de premier rang.

Les instruments dérivés en portefeuille au 31 décembre 2019 ont été négociés avec des banques de premier rang. L'application d'IFRS 13 a été sans effet sur la détermination de la juste valeur au 31 décembre 2019 (voir note 6.2.8.3.) :

- La DVA mesurant la probabilité de défaut du Groupe n'a pas été retraitée du montant de la juste valeur car non significative ;
- Inversement, la juste valeur n'a pas été diminuée du montant de la CVA, (risque de crédit des contreparties bancaires), également non significative.

7.17 Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux du Groupe s'analysent comme suit :

au 31 décembre 2019 (En millions d'euros)	Total	Paiements dus par période			
		- d' 1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières(1)	232.2	85.1	34.3	31.4	81.3
- principal	215.0	82.6	29.8	27.5	75.1
- intérêts	13.1	2.5	4.6	3.9	2.1
- flux nets des instruments dérivés	4.1				4.1
Contrats de locations simples	100.0	32.1	38.1	15.6	14.2
Engagements financiers auprès des parties liées (2)	109.3	13.8	95.6		
Obligations contractuelles et autres engagements	441.5	130.9	168.0	47.0	95.6

(1) La dette financière est détaillée dans la note 7.15 et les obligations en matière de location sont détaillées ci-dessous.

(2) Le détail des engagements financiers auprès des parties liées est donné en note 7.17.2

Les flux d'intérêts financiers attendus à fin 2019 (hors flux nets issus des instruments dérivés de taux) sont de l'ordre de 2,5 millions d'euros en 2020, 8,5 millions d'euros pour la période de 2021 à 2024 et 2,1 millions d'euros au-delà de 2024.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.17.1 Engagements liés aux contrats de location****7.17.1.1 Contrats de location financement**

Les loyers minimaux futurs relatifs aux contrats de location financement au 31 décembre 2019 s'élèvent 106,7 millions d'euros, incluant des intérêts pour 4.8 millions d'euros. L'échéancier de paiement se présente comme suit :

Au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Total	Paielements dus par période			
		- d' 1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	+ de 5 ans
Loyers sur crédit-bail Cancéropôle	73.3	9.7	19.3	19.3	25.0
- principal	70.3	9.0	18.2	18.6	24.5
- intérêts	3.1	0.7	1.1	0.8	0.5
Loyers sur autres contrats de location-financement	33.4	6.0	12.2	9.3	5.9
- principal	31.6	5.6	11.5	8.9	5.6
- intérêts	1.7	0.4	0.6	0.4	0.3
Loyers sur contrats de location-financement	106.7	15.7	31.5	28.6	30.9

7.17.1.2 Contrats de locations simples

Le Groupe loue certains de ses locaux et équipements utilisés dans le cadre de ses activités ordinaires. Les loyers futurs minimaux sur la durée de prise ferme des contrats de locations simples (hors contrats exemptés de l'application IFRS16 au titre des principes de simplification) au 31 décembre 2019 s'élèvent à 100,0 millions d'euros. L'échéancier de paiement se présente comme suit :

Au 31 décembre 2019 (En millions d'euros)	Total	Paielements dus par période			
		- d' 1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de locations simples	100,0	32,1	38,1	15,6	14,2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.17.2 Engagements financiers courants et non courants auprès des parties liées**

Les engagements financiers courants et non courants auprès des parties liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Engagements financiers auprès des parties liées	109.3	110.5	104.3
Engagements non courants	95.6	96.7	91.1
Garantie liquidité FCPE Actionnariat Pierre Fabre	75.7	77.4	76.5
Promesses croisées sur titres Pierre Fabre Japon	17.4	15.8	12.9
Avance remboursable PERAUDEL	2.5	3.5	1.8
Engagements courants	13.8	13.8	13.2
Garantie liquidité FCPE Actionnariat Pierre Fabre	13.8	13.8	13.2

Les engagements financiers auprès de parties liées sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent essentiellement les engagements suivants :

- Garantie de liquidité octroyée au FCPE d'actionnariat salarié

Notre société a indirectement accordé une garantie de liquidité à hauteur de 50% des actifs détenus par le Fond Commun de Placement d'Entreprise « Actionnariat PIERRE FABRE » soit un montant de 96,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 dont 89,4 millions d'euros de titres PIERRE FABRE SA.

En effet, en l'absence d'un marché organisé, l'Autorité des Marchés Financiers avait en 2005 conditionné son accord à l'émission du FCPE précité à l'obtention d'une garantie de liquidité. Cette garantie a été émise par deux banques de premier rang. Notre filiale FINANCIERE DE LA MICHONNE et les banques garantes se sont consenti des promesses croisées concernant les titres PIERRE FABRE SA que lesdites banques pourraient être amenées à détenir.

Il convient de remarquer que le FCPE n'a jamais utilisé cette garantie de liquidité compte tenu d'un équilibre entre souscripteurs et vendeurs ; cela a notamment été le cas en 2010 qui coïncidait avec la fin de la période quinquennale d'indisponibilité (sauf cas prévus de déblocage anticipé prévus par la loi) pour les titres de la première souscription de 2005 et cette situation s'est poursuivie jusqu'en 2019.

Le Groupe a choisi de comptabiliser pour couvrir cet engagement une provision égale à 50% de la valeur des actions PIERRE FABRE détenues par le FCPE valorisées au cours de l'action en vigueur à la date de clôture.

La répartition entre engagement courant et non courant correspondait jusqu'au 31 décembre 2013 aux titres ayant dépassé (courant) ou non (non courant) la période d'indisponibilité prévue par la loi. À compter de l'exercice 2014, compte tenu de l'historique des transactions constatées depuis 2005, le Groupe a décidé de classer en engagement courant les transactions attendues compte tenu des variations constatées les années passées.

Cet engagement a été valorisé au 31 décembre 2019 à 89,4 millions d'euros sur la base d'un prix de l'action PIERRE FABRE SA établi à 88,90 euros (contre 91,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 sur la

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

base d'un prix de l'action PIERRE FABRE SA établi à 90,60 euros et contre 89,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 sur la base d'un prix de l'action PIERRE FABRE SA établi à 89,79 euros). La baisse de cet engagement est liée principalement à la baisse de la valeur de l'action entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 qui a été comptabilisée en produit financier pour un montant de +2,0 millions d'euros. La base de nombre d'actions PIERRE FABRE SA a peu évolué (531 actions) consécutivement à la nouvelle tranche de souscription de 2018 qui a été comptabilisée en diminution des capitaux propres pour – 0,0 millions d'euros.

- Une promesse croisée a été conclue entre notre filiale PIERRE FABRE DERMO - COSMETIQUE et la société japonaise SHISEIDO, concernant le solde de 50% du capital que cette dernière détient dans notre filiale PIERRE FABRE JAPON KK ; ainsi notre filiale est en mesure d'acquérir - et SHISEIDO en mesure de céder – le solde de 50% du capital à un prix déterminé en fonction d'une formule prédéterminée.

L'engagement corrélatif pour le Groupe est évalué à 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;

7.18 Autres passifs non courants

Le poste « *Autres passifs non courants* » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Avances conditionnées	0.3	0.5	0.6
Dettes états et collectivités	0.0	(0.0)	0.0
Dettes sur immobilisations incorporelles	1.1	1.9	2.8
Dettes sur immobilisations corporelles	0.1	0.1	0.0
Dettes sur immobilisations financières	0.0	(0.0)	0.0
Créditeurs divers	0.5	0.6	0.4
Produits constatés d'avance	39.9	43.7	64.8
Autres passifs non courants	41.9	46.8	68.7

La variation du poste « *Dettes sur immobilisations incorporelles* » d'un montant de -0.8 million d'euros correspond au règlement effectué en 2019, d'une partie de la dette générée par les paiements futurs liés aux clauses de compléments de prix assises sur la réalisation de volumes de ventes futures dans le cadre du rachat début 2016 du distributeur historique APOTEKERNE AMBA au DANEMARK par notre filiale PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE DANMARK A/S.

La variation du poste « *Produits constatés d'avance* » non courants d'un montant de – 3.8 millions d'euros correspond principalement à la variation de la part à long terme des provisions pour retours de produits, dont les montants s'établissent comme suit :

- De l'activité dermo-cosmétique à hauteur de 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 15,2 millions d'euros 31 décembre 2018 et 15,6 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
- De l'activité pharmaceutique (produits OTC) à hauteur de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2019 (contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.19 Fournisseurs et autres passifs courants****7.19.1 Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés passent de 293,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 à 292,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

7.19.2 Autres passifs courants

La rubrique « *Autres passifs courants* » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
Clients créditeurs	22,5	23,6	34,2
Dettes envers le personnel	95,2	83,5	82,2
Dettes envers les organismes sociaux	66,5	59,9	63,8
Autres dettes envers les états et collectivités	22,6	21,8	18,7
Produits constatés d'avance	45,1	61,4	62,1
Autres comptes de régularisation	0,5	0,8	0,9
Dettes sur immobilisations corporelles	24,4	15,6	29,0
Dettes sur immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations financières	0,3	0,3	0,9
Créditeurs et comptes courants divers	8,3	9,6	19,9
Autres passifs courants	285,6	276,5	311,6

La variation du poste « *Produits constatés d'avance* » courants d'un montant de -16,4 million d'euros correspond principalement,

- A la variation du lissage des revenus consécutif au versement des royalties relatifs à des produits en licences versés par un laboratoire pharmaceutique international partenaire en 2017 pour un montant de -20,2 millions d'euros ;
- A la variation liée au reclassement selon IFRS 5 des produits constatés d'avances des activités destinés à être cédés pour -5,4 millions ;
- Aux variations liées à la part à court terme des provisions pour retours de produits, dont les montants s'établissent ainsi pour les différentes activités :
 - Dermo-Cosmétique à hauteur de 25,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 24,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 26,5 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
 - Pharmaceutique (produits OTC) à hauteur de 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

Au 31 décembre 2019, la variation du poste « *Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles* » d'un montant de 8,8 millions d'euros correspond en partie aux investissements 2019 du Groupe sur les sites industriels, pour les équipements de recherche et développement et en lien avec les activités commerciales qui seront décaissés en 2020.

7.19.3 Impôts sur les bénéfices

La dette d'impôts sur les bénéfices augmente de 26,4 millions d'euros pour atteindre 41,1 millions au 31 décembre 2019 et comprend principalement la dette fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés (contre une dette fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 14,8 millions d'euros au 31 Décembre 2018 et une dette fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 11,9 millions d'euros au 31 Décembre 2017).

7.20 Produits des activités ordinaires

Le poste « *Produits des activités ordinaires* » a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Chiffres d'affaires Net	2,376.2	2,266.6	2,248.4
Païement d'étape sur contrats de licences de produits	0.4	9.1	0.2
Redevances sur produits en licence commercialisés	50.4	45.4	56.8
Allocations promotionnelles	5.1	4.5	5.1
Produits des activités ordinaires	2,432.1	2,325.6	2,310.5

Le produit des activités ordinaires du Groupe PIERRE FABRE est constitué du produits des activités ordinaires du secteur Pharmacie qui s'élève à 958,5 millions d'euros dont 559,7 millions d'euros sont réalisés à l'INTERNATIONAL et qui inclue une activité de sous-traitance industrielle contribuant à 49,2 millions d'euros ; du secteur Dermo-cosmétique qui s'élève à 1 449.3 millions d'euros dont 993,2 millions d'euros sont réalisés à l'INTERNATIONAL et enfin d'un secteur Autres à 24,2 millions d'euros qui inclue des activités périphériques de support qui n'entrent pas dans le cœur des métiers du Groupe.

Les droits d'entrée (« *UPFRONT PAYMENTS* ») ou paiements d'étapes (« *MILESTONES PAYMENTS* ») versés dans le cadre d'accords de développement (0,4 millions d'euros) correspondent pour l'essentiel aux paiements d'étapes sur des contrats de co-développement avec des partenaires du Groupe :

- En 2019, les paiements d'étapes sur contrats de licences de produits concernent principalement nos partenariats avec le laboratoire SIDUS pour un montant de 0,2 million d'euros, identique au montants 2017.
- En 2018, les paiements d'étapes sur contrats de licences de produits concernent principalement nos partenariats avec le laboratoire ABBVIE, ce partenaire ayant franchi une étape technique supplémentaire dans le cadre du développement clinique de l'anticorps monoclonal CMET, pour un montant de 8,5 millions d'euros ;

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

Les redevances sur produits de licences (50,4 millions d'euros) se décomposent de la manière suivante :

- Des redevances et royalties perçues sur les ventes de produits pour un montant de 22,1 millions d'euros correspondant essentiellement aux produits FETZIMA pour un montant de 18,6 millions d'euros et SVELLA pour un montant de 2,4 millions d'euros ;
- Des commissions perçues pour un montant de 28,2 millions d'euros correspondant pour l'essentiel aux commissions perçues sur le contrat de promotion médicale du produit TOVIAZ conclu avec les Laboratoires PFIZER.

Les allocations promotionnelles correspondent aux revenus perçus sur la promotion médicale effectuée pour le compte de nos distributeurs par les équipes de visiteurs médicaux de PIERRE FABRE MAROC pour un montant de 4,8 millions d'euros et de PIERRE FABRE TUNISIE pour un montant de 0,2 million d'euros

Les redevances de licences correspondent à l'international en ALLEMAGNE aux commissions perçues sur la promotion des produits des laboratoires ZAMBON pour un montant de 1,0 million d'euros par PIERRE FABRE PHARMA GMBH, au MEXIQUE aux commissions perçues sur la promotion des produits des laboratoires JANSSEN pour un montant de 0,2 million d'euros par PF FARMA DE MEXICO.

7.21 Charges de personnel

Le montant total des charges de personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Salaires	(584,3)	(583,0)	(548,6)
Charges sociales	(196,4)	(192,3)	(184,6)
Participation, intéressement & abondement	(26,9)	(17,9)	(20,8)
Indemnités de fin de carrière et assimilés	(7,8)	0,2	(8,6)
Charges de personnel	(815,4)	(793,0)	(762,6)

La ligne « *Charges sociales* » est présentée en net et intègre un revenu généré par le mécanisme fiscal du crédit d'impôt compétitivité emploi institué en FRANCE en 2013 (CICE) pour un montant de +6,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre +7,9 millions d'euros au 31 décembre 2017)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes

Les effectifs des sociétés consolidées s'analysent comme suit :

	2019	2018	2017
France	6,177	6,444	6,552
International	4,792	4,896	4,540
Effectif moyen	10,969	11,340	11,092

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.22 Autres produits et charges d'exploitation**

Le poste « Autres produits et charges d'exploitation » se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Ventes des activités annexes	7,7	4,5	10,7
Subventions d'exploitation	(0,4)	0,6	0,9
Crédit d'impôt recherche	33,2	33,6	29,8
Autres produits d'exploitation	28,2	48,6	14,4
Autres produits d'exploitation	68,7	87,2	55,8
Gains/ Pertes de change opérationnels	(2,7)	(10,2)	(10,0)
Créances devenues irrécouvrables	(2,4)	(2,5)	(2,3)
Autres charges d'exploitation	(27,4)	(14,3)	(18,1)
Autres charges d'exploitation	(29,8)	(16,7)	(20,4)
Autres produits et charges d'exploitation - nets	36,2	60,3	25,5

La variation des autres produits d'exploitations entre le 31 Décembre 2019 et le 31 Décembre 2018 de -20,4 millions d'euros s'explique principalement par la comptabilisation, en 2018, d'un produit exceptionnel suite à la rupture de relation contractuelle de PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION avec l'un de ses partenaires pour 15,8 M€.

Les crédits d'impôt en matière de Recherche & Développement octroyés au Groupe sont essentiellement liés au mécanisme du crédit d'impôt recherche en FRANCE dont principalement 23,0 millions d'euros pour l'activité pharmaceutique et 10,2 millions d'euros pour l'activité Dermo-cosmétique.

Les gains/ pertes de changes opérationnels comprennent des gains/ pertes de changes réalisés pour -5,4 millions d'euros au 31 Décembre 2019 (contre -11,9 millions en 2018 et -4,1 millions en 2017) et des gains/ pertes de change non réalisés pour 2,7 millions d'euros en 2019 (contre 1,4 million d'euros en 2018 et -5,7 millions en 2017).

7.23 Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(4,0)	(0,8)	(2,5)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(1,7)	(1,4)	(5,2)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(5,6)	(2,3)	(7,7)

Au 31 décembre 2019, la dépréciation des immobilisations incorporelles d'un montant de – 4,0 millions d'euros correspond en totalité à la dépréciation de l'actif TOLAK.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

Au 31 décembre 2019, la dépréciation des immobilisations corporelles d'un montant de -1,7 million d'euros est principalement constituée de diverses mises au rebut et dépréciations accélérées d'immobilisations corporelles chez PIERRE FABRE DERMOCOSMETIQUE et PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION dans le cadre des investissements et des programmes de maintenance réalisés sur l'ensemble de leurs sites industriels.

7.24 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et les charges opérationnels s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Coûts des plans de restructuration	(26.5)	(22.0)	(1.5)
Changement de méthode comptable provisions obsolètes		2.7	
Plus-Moins values sur cessions d'immobilisations		0.2	1.0
Coûts structure distribution hors contrat			(3.3)
Dépréciations accélérées			(1.5)
Provision redressement fiscal & crédit d'impôt	(5.5)		
Honoraires projet de restructuration de l'activité	(2.0)		(1.0)
Divers	(0.1)	(5.2)	(5.2)
Autres produits et charges opérationnels	(34.1)	(24.3)	(11.5)

Le poste « *Autres produits et charges opérationnels* » d'un montant total de -34,1 millions d'euros s'expliquent notamment par les éléments suivants :

- Les coûts des plans de restructuration (- 26.5 millions d'euros) incluent :
 - ❖ La reprise de provision net de charges excédentaire et de reprise de provision retraites liée aux Plans Trajectoires et aux plans constitués en 2018 pour un montant de 1,9 million d'euros ;
 - ❖ La constitution de provision dans le cadre de nouveaux plans de transformation en France (montants nets de reprise sur la provision retraite liées à ces plans) pour -23,3 millions d'euros ;
 - ❖ La constitution de provision et les charges afférentes dans le cadre de nouveaux plans de restructuration à l'international pour -5,1 millions d'euros.
- La constitution d'une provision relative à des risques de redressement fiscal et de remise en cause de crédit d'impôt pour -5,5 millions d'euros ;
- Les honoraires de projet de restructuration pour - 2,0 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.25 Résultat financier**

Les produits et les charges financiers s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Coût de l'endettement financier brut	(6,2)	(4,2)	(4,5)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7	0,8	0,9
Résultat des instruments financiers dérivés	(2,1)	(4,0)	(4,4)
Coût de l'endettement financier net	(7,7)	(7,4)	(8,0)
Variation de valeur de marché des instruments dérivés	(0,5)	(1,3)	(1,0)
Résultat de change effectif sur flux financiers	4,8	(4,1)	(2,7)
Résultat de change latent sur créances et dettes financières	(0,6)	(0,2)	(2,4)
Commissions financières	(3,0)	(2,2)	(1,7)
Coût de désactualisation de passifs non courants	(3,5)	(3,3)	(2,8)
Variation de valeur des engagements sur titres Pierre Fabre SA	2,0	(0,8)	(6,4)
Autres résultats financiers	(0,5)	(2,7)	(0,2)
Autres produits et charges financiers	(1,3)	(14,6)	(17,2)
Résultat Financier total	(8,9)	(22,0)	(25,2)

En 2019, le taux de financement moyen de la dette brute d'un montant moyen de 182 millions d'euros (contre 184 millions d'euros en 2018 et 198 millions d'euros en 2017) s'élève à 2,09 % avant instruments dérivés (contre 2,2% en 2018 et 2,2% en 2017) et à 2,76 % après impact des instruments dérivés (contre 3,9% en 2018 et 4,0% en 2017).

Les commissions financières comprennent les commissions d'affacturage et primes d'assurance-crédit du programme de factoring déconsolidant (1,2 million d'euros), l'amortissement de frais de mise en place de crédits (0,5 million d'euros), les commissions d'engagement du crédit syndiqué (0,7 million d'euros), ainsi que le coût de la garantie de liquidité du FCPE d'actionnariat salarié (0,6 million d'euros).

La charge de désactualisation prend uniquement en compte les effets d'actualisation des provisions pour indemnités de fin de carrière (3,4 millions d'euros).

La variation de valeur des engagements sur titres PIERRE FABRE SA (2,0 millions d'euros) est liée à la revalorisation du titre PIERRE FABRE SA dans le cadre de l'actionnariat salarié (Cf. note 7.17.2) selon un modèle d'évaluation établi en 2010 par un expert indépendant et revu en 2015.

Les autres résultats financiers sont principalement liés aux commissions cartes bancaires aux ETAS-UNIS et en TURQUIE

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.26 Impôts sur les résultats****7.26.1 Détail des impôts sur les résultats**

Les impôts sur les résultats se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2019	2018	2017
Impôts exigibles	(45.3)	(31.0)	(30.9)
Impôts différés	15.0	2.3	7.2
Impôts sur les résultats	(30.3)	(28.7)	(23.8)

7.26.2 Analyse de la charge d'impôts

Le passage de la charge d'impôt théorique attendu au taux d'imposition français en vigueur au 31 décembre 2019 à la charge réelle se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	%	2018	%	2017	%
Résultat avant impôt	116.18	100.0%	55.6	100.0%	76.1	100.0%
<i>Taux d'imposition en vigueur en France</i>	34.43%		<i>34.43%</i>		<i>34.43%</i>	
Charges/ produits d'impôts et taux d'imposition théoriques	A	(40.0)	-34.4%	A	(19.1)	-34.4%
Charges/ produits d'impôts et taux d'imposition effectif	B	(30.3)	-26.1%	B	(28.7)	-51.5%
Ecart charge/ produit d'impôt théorique et effectif	B - A	9.7	-8.3%	B - A	(9.5)	17.1%
dont effet des crédits d'impôt recherche		11.3	9.7%		11.5	20.8%
dont effet des crédits d'impôt compétitivité emploi					2.4	4.3%
dont effet des autres crédits d'impôt		2.4	2.1%		2.6	4.7%
dont effet de la taxation des redevances en France					2.8	5.0%
dont activation complémentaire de RD France		4.8	4.1%			
dont effet des taux d'impositions différents		7.0	6.0%		(2.6)	-4.7%
dont effet des imputations de déficits antérieur						
dont effet des déficits fiscaux non activés		(2.8)	-2.4%		(15.0)	-27.0%
dont effet des différences permanentes		(6.8)	-5.8%		(2.6)	-4.7%
dont effet Cotisation Valeur Ajoutée (CVAE)		(7.5)	-6.5%		(7.1)	-12.7%
dont autres effets		1.2	1.1%		(1.6)	-2.8%

En 2019, la charge d'impôts de la période d'un montant de -30.3 millions d'euros (contre une charge d'impôts de -28.7 millions en 2018 et une charge d'impôts de -23.8 millions en 2017) se décompose de la manière suivante :

- Une charge d'impôts excluant la CVAE, d'un montant de -19.1 millions d'euros (contre une charge d'impôts de -18.5 millions d'euros en 2018 et une charge d'impôts de -12.4 millions d'euros en 2017) représentant un taux effectif d'imposition hors CVAE de 16.44 % en 2019 (contre 33.19% en 2018 et 16.3% en 2017) ;
- Une charge de CVAE d'un montant de -11.2 millions d'euros (contre -10.2 millions d'euros en 2018 et -11.4 millions d'euros en 2017) représentant un taux effectif d'imposition supplémentaire de 16,74 % en 2019 (contre 35.62% en 2018 et 15.0% en 2017).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.26.3 Impôts différés nets au bilan**

En application des règles applicables aux impôts différés (Cf. note 6.6.22.), les impôts différés actifs et passifs enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

Au 31 décembre						
(en millions d'euros)	2019		2018		2017	
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Différences temporaires	87.1	(4.9)	56.1	(6.9)	67.5	(5.2)
Crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires	16.7		25.9		12.1	
Total Impôts différés nets	103.8	(4.9)	82.1	(6.9)	79.6	(5.2)

L'actif net d'impôt différé correspondant aux différences temporaires d'un montant de 82,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 49,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 et contre 62,3 millions d'euros au 31 décembre 2017) peut être analysé comme suit :

Au 31 décembre						
(en millions d'euros)	2019		2018		2017	
	Impôts différés actifs Nets	dont impact taux futurs	Impôts différés actifs Nets	dont impact taux futurs	Impôts différés actifs Nets	dont impact taux futurs
Provisions pour indemnités de fin de carrière et assimilé	39.3	(9.4)	38.3	(10.1)	38.3	(10.0)
Ecart actuariel sur IFC	23.2	(10.1)	17.4	(7.2)	16.3	(6.2)
Elimination des marges internes	42.7		30.1	(2.1)	37.4	
Elimination des provisions réglementées & amortissements dérogatoires	(58.2)	15.8	(54.8)	14.8	(50.9)	11.2
Provision pour Plan de Sauvegarde de l'Emploi	19.9	(3.2)	11.6	(1.5)	12.2	(0.2)
Autres éléments	15.2	(0.2)	6.7	2.1	9.0	
Total Impôts différés nets sur différences temporaires	82.2	(7.1)	49.3	(4.1)	62.2	(5.2)

L'impact des taux futurs 2019 est lié à la prise en compte de taux futurs d'impôts différés à 32,02%, 28,41%, puis 25,83% pour l'évaluation des échéances à compter du 1^{er} Janvier 2020, les taux d'impôts sur les sociétés ayant été ramené à 28%, 26,5% et 25% à compter de l'exercice 2020 et jusqu'à l'exercice 2022 suivant la loi de Finance pour 2020 promulguée le 28 Décembre 2019.

L'actif net d'impôt différé correspondant aux reports déficitaires d'un montant de 16,7 millions d'euros au 31 Décembre 2019 (contre 25.9 millions d'euros au 31 Décembre 2018 et 12,1 millions d'euros au 31 Décembre 2017) est lié aux pertes reportables en FRANCE pour un montant de 16,2 millions d'euros, en AUSTRALIE pour un montant de 0,4 million d'euros, au MEXIQUE pour un montant de 0,2 million d'euros. La variation sur l'exercice des actifs d'impôts différés sur déficit reportables sur la période correspond principalement à l'utilisation, en 2019 d'une partie des déficits activés historiquement, pour - 17,9 millions d'euros, ainsi qu'à l'activation, en 2019, des déficits restant non activés en 2018 pour +4,7 millions d'euros, et de la réévaluation des bases de déficits activés

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

au taux futurs de 25,83 % selon l'échéancier de reprise construit, ayant un impact sur l'impôt différés actif de +4,5 millions d'euros.

Les reports déficitaires dont dispose le Groupe s'élève à 188,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 210,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 106,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Leur échéancier se résume comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2019	2018	2017
N+1	1.6	1.7	2.7
N+2		0.5	1.0
N+3			3.3
N+4		76.9	5.7
N+5 et au-delà	187.2	131.6	94.0
Total	188.8	210.7	106.7

Les reports déficitaires non activés parce que leur récupération est jugée peu probable au regard des perspectives de résultat des entités concernées s'élèvent à 125,1 millions d'euros dont 21,3 millions d'euros au titre de déficits antérieurs à l'intégration fiscale, 85,3 millions d'euros aux ETATS – UNIS, 9,3 millions d'euros au BRESIL, et 8,8 millions d'euros au JAPON.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

7.27 Information sectorielle

7.27.1 Résultats sectoriels

Comme indiqué dans la note 6.6.26., les secteurs d'activité du Groupe se décomposent en une activité pharmaceutique et une activité dermo-cosmétique. Les autres secteurs identifiés sont regroupés dans une activité Autres.

Le secteur pharmaceutique regroupe les activités de recherche, développement, production et commercialisation de médicaments de prescription et de produits de santé (médication familiale, spécialités remboursées ou OTC) ainsi que d'une activité de façonnage industriel de médicaments ou principes actifs pour des laboratoires tiers.

Le secteur dermo-cosmétique regroupe les activités de recherche, développement, production et commercialisation de produits cosmétiques (dont certains sont des produits de prescription) selon les principales marques du portefeuille de PFDC : AVENE, DUCRAY, A - DERMA, PIERRE FABRE DERMATOLOGIE, Klorane, RENE FURTERER, GALENIC, ELANCYL.

Le secteur « Autre » regroupe l'ensemble des secteurs non reportables selon les dispositions d'IFRS 8. Ce secteur inclut en particulier les activités d'édition et d'imprimerie, les prestations de services par la holding au titre de certaines fonctions opérationnelles centralisées et de sa fonction de tête de Groupe de l'intégration fiscale en FRANCE et enfin la détention de participations diverses.

Le résultat sectoriel retenu pour l'application d'IFRS 8 est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels au niveau des entités opérationnelles (« *Business Units* ») et allouer les ressources tant en termes opérationnels que d'investissements. La direction du Groupe effectue un suivi mensuel des performances de chaque entité opérationnelle ainsi que des agrégats de chaque secteur (endettement, investissements, éléments de BFR etc.). La performance opérationnelle par entité opérationnelle et par secteur est ensuite réconciliée avec le résultat opérationnel courant tel qu'il ressort des comptes consolidés.

Le tableau ci-après donne la décomposition des résultats par secteur au cours des trois derniers exercices :

en millions d'euros	2019	PHARMA	DERMO	AUTRE	2018	PHARMA	DERMO	AUTRE	2017 PROFORMA	PHARMA	DERMO	AUTRE
Produit des activités ordinaires	2,432.1	958.5	1,449.3	24.3	2,325.6	884.3	1,416.4	24.8	2,310.5	882.4	1,405.8	22.3
Marge Opérationnelle de gestion	175.1	35.5	143.1	-3.5	73.2	-8.1	88.8	-7.5	114.8	-11.4	131.7	-5.5
Crédit d'Impôt Recherche	33.2	23.0	10.3		33.6	24.0	9.6		29.8	21.3	8.5	
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi					6.4	2.8	3.0	0.6	8.0	3.3	3.8	0.9
Accords UES et FCPE salariés	-26.7	-11.5	-12.1	-3.2	-17.7	-7.6	-8.1	-2.0	-20.7	-9.1	-9.1	-2.5
Autres éléments	-16.8	-3.2	-14.2	0.7	8.7	11.4	-8.9	6.2	-11.4	6.9	-24.9	6.6
Résultat Opérationnel Courant	164.9	43.8	127.1	-6.0	104.2	22.5	84.4	-2.7	120.5	11.1	110.0	-0.5
Dépréciations d'immobilisations	-2.9	1.0	-4.3	0.4	-2.3	-1.4	-0.8	-0.1	-7.5	-4.2	-0.8	-2.5
Autres produits & charges opérationnels	-36.9	-3.4	-7.8	-25.8	-24.3	-15.5	-4.1	-4.7	-11.7	-3.0	-4.3	-4.4
Résultat Opérationnel	125.1	41.5	115.0	-31.4	77.6	5.7	79.4	-7.5	101.3	3.9	104.9	-7.4

A noter qu'en 2018, de nouvelles clefs de répartitions permettant de refacturer les assistances techniques de la holding aux branches Dermo-Cosmétique & Pharmaceutique ont été appliquées. Dans un souci de comparaison des périmètres, ces clefs ont été appliquées en 2017 conduisant aux données 2017 PROFORMA ci-dessus. La publication du 31 Décembre 2017 faisait état :

- D'une MOP de la branche Pharmaceutique de -14,7 M€ contre -11,4 M€ à proforma ;
- D'une MOP de la branche Dermo-Cosmétique de 135,5 M€ contre 131,7 M€ à proforma ;
- D'un ROC de la branche Pharmaceutique de 7,8 M€ contre 11,1 M€ à proforma ;
- D'un ROC de la branche Dermo-Cosmétique de 113,3 M€ contre 110,0 M€ à proforma.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

Le tableau ci-après donne la décomposition sectorielle des principaux agrégats du bilan :

(en millions d'euros)	GROUPE			activité pharmaceutique			activité dermo-cosmétique			activité autres		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Immobilisations corporelles	479.6	542.4	560.5	201.7	257.0	277.3	252.2	255.8	253.5	25.7	29.6	29.7
Ecart d'acquisition	13.7	13.7	13.7	5.9	5.9	5.9	7.8	7.8	7.8	0.0		0.0
Immobilisations incorporelles	260.8	184.6	152.9	142.2	73.3	61.2	27.9	32.4	33.3	90.7	78.9	58.4
Droits d'utilisation	93.4			15.9			63.4			14.1		
Stocks	369.1	375.1	389.5	159.1	161.4	162.8	206.9	211.0	224.4	3.1	2.7	2.3
Clients	261.1	309.6	432.4	109.6	113.0	158.6	144.0	189.7	266.1	7.5	7.0	7.7
Endettement Net	-66.1	-91.6	-41.4	207.6	268.0	257.9	-53.7	13.5	28.4	-220.0	-373.1	-327.7
Acquisition d'immobilisations corporelles	60.4	63.7	90.2	31.3	27.1	34.9	26.9	31.9	49.5	2.3	4.7	5.9
Acquisition d'immobilisations incorporelles	103.7	49.1	54.1	75.7	14.8	4.2	1.9	2.0	25.7	26.1	32.3	24.3

7.27.2 Principaux agrégats par zone géographique

La ventilation des revenus net dans les principales zones géographiques est la suivante :

(en millions d'euros)	2019	%	2018
France (hors façonnage)	879.1	36%	848.6
Europe hors France	787.9	32%	725.6
Asie	329.9	14%	323.7
Afrique & Moyen-Orient	156.5	6%	148.0
Amérique centrale & du Sud	132.8	5%	119.7
Amérique du Nord	96.6	4%	92.1
Reste du Monde (façonnage)	49.2	2%	67.9
Groupe	2,432.1	100%	2,325.6

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers**

Le tableau ci-après donne la décomposition des principaux agrégats du bilan par zone géographique :

(en millions d'euros)	2019	France	Reste du Monde	2018	France	Reste du Monde	2017	France	Reste du Monde
Actifs non courants :									
- immobilisations corporelles	479.6	452.2	27.4	542.4	515.1	27.3	560.5	538.6	21.9
- immobilisations incorporelles	260.8	236.2	24.6	184.5	139.2	45.3	152.9	107.9	45.0
- droits d'utilisation	93.4	43.4	50.0						
- écarts d'acquisitions	13.7	4.3	9.5	13.7	4.3	9.4	13.7	4.3	9.5
Endettement net bancaire	(66.1)	(58.7)	(7.3)	(91.6)	(21.4)	(70.2)	(41.4)	(42.2)	0.8
Prêts intra-groupe		34.0	(34.0)		(98.5)	98.5	(0.0)	74.8	(74.8)
Endettement net économique	(66.1)	(24.8)	(41.3)	(91.6)	(119.9)	28.3	(41.4)	32.6	(74.0)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Présentation des états financiers****7.28 Autres engagements ou litiges**

Une évaluation de l'ensemble des risques et litiges est effectuée avec le concours des avocats du Groupe et des provisions sont enregistrées lorsque les circonstances les rendent nécessaires. En effet, en application d'IAS 37, lorsqu'une obligation existe assortie d'une sortie de ressources probable et que celle-ci peut être estimée de façon fiable, des provisions sont enregistrées.

A fin Décembre 2019, nous n'avons pas de litiges significatifs qu'il conviendrait d'évoquer ici.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

7.29 Risques réglementaires et de pharmacovigilance

Les risques suivants sont identifiés par le Groupe :

Risques de pharmacovigilance

- PRIMALAN : Au CAMBODGE, il est à noter un cas de PV juridique (décès d'un bébé en février 2017 des suites d'une pneumopathie). Les questions de la cour de justice au distributeur local de PRIMALAN (DKSH) ont été reçues en mars 2018. Les réponses ont été envoyées en mai 2018 et le groupe est en attente de retour ;
- RIBOMUNYL : Le 28 Juin 2018, l'EMA a démarré une revue de tous les médicaments à base de lysats bactériens (REFFERAL directive Art.31). Des questions portant sur l'efficacité et la tolérance ont été adressées à tous les laboratoires titulaires de ces médicaments. La fin de la procédure et l'opinion du CHMP attendus initialement en Octobre 2019, n'étaient finalement pas réalisée au 31 Décembre 2019. Il existe un risque de demande de retrait des AMM Monde avec rappels de lots.

Pour mémoire : une décision a déjà prise par le Groupe d'un arrêt, de la fabrication du produit depuis Juillet 2017 et de la commercialisation Monde de RIBOMUNYL lancée au 31 octobre 2017 avec déclaration par PIERRE FABRE auprès des autorités nationales de l'UE (date effective 31 décembre 2017). Les AMMs restantes seront maintenues afin de pouvoir écouler les stocks, jusqu'à péremption des derniers lots livrés dans les pays concernés. Les abrogations seront demandées dans un second temps, au fur et à mesure de la péremption des derniers lots livrés dans le pays. Pour rappel, les derniers lots mis sur le marché périment en mai 2020 (granules) et en juin 2020 (comprimés).

- DOMPERIDONE : A la suite de la réévaluation globale du bénéfice-risque par le PRAC en 2014 un certain nombre d'actions ont été prises. Parmi celles-ci :
 - ❖ Une étude d'efficacité clinique a été mise en œuvre pour l'indication enfant 0-12 ans afin de garder l'indication pédiatrique (avec les laboratoires J&J). A la suite de résultats intermédiaires négatifs, le consortium a décidé d'arrêter l'étude. Le rapport final soumis en février 2018 et le rapport final d'évaluation a été reçu en mai 2018 avec une demande de modification du RCP. Une demande de variation pour retirer l'indication pédiatrique et le dispositif doseur pour PERIDYS susp. Buvable soumise à l'ANSM le 04 juillet 2018. La variation a été approuvée en France le 27/07/2018 et le déploiement en cours à l'International ;
 - ❖ Une étude d'utilisation «PHYSICIAN SURVEY » a été menée : une 2ème liste de questions du PRAC a été reçue le 13 mars 2018 puis les réponses soumises le 8 mai 2018. Le rapport d'évaluation a été reçu fin juin et l'avis du PRAC est toujours en attente ;
 - ❖ Une étude d'utilisation «DATABASE SURVEY » : le rapport final a été soumis en décembre 2017. Globalement les mesures de minimisation n'auraient eu qu'un impact faible à modéré pour certains pays (ALLEMAGNE, BELGIQUE, ESPAGNE, FRANCE et UK). Les réponses à la liste de questions du PRAC reçues en mars 2018 ont été soumises le 08 juin 2018 ;
 - ❖ A la suite des résultats des deux études d'utilisation sus mentionnés, le PRAC a émis un avis en Janvier 2019, dont les principales conclusions sont les suivantes :
 - L'engagement concernant la réalisation des études d'utilisation est rempli. Il est donc nécessaire de supprimer cet engagement des annexes des AMM.

Le groupe a procédé à la variation d'AMM pour tous les produits de la gamme Dompéridone en 2019

 - Nécessité d'envoi d'une nouvelle DHPC, comprenant les éléments principaux suivants : indication restreinte, contre-indications liées aux inhibiteurs du CYP 3 A4 et en cas

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

d'insuffisance hépatique, effets graves cardiaques et contre-indications associées, durées du traitement.

L'information du retrait de l'indication pédiatrique dans la DHPC sera laissée à l'appréciation des états membres, s'agissant du résultat d'une procédure n'ayant pas été évaluée par le PRAC

Le groupe a donc envoyé la DHPC entre février 2019 et mai 2019 dans les pays européens où il commercialise la dompéridone (Lituanie, Lettonie, Roumanie, Estonie, Grèce, Chypre, Belgique, Luxembourg).

- Suppression du triangle noir inversé (médicament sous surveillance à l'ANSM) et retrait de la liste européenne des médicaments inscrits sur la liste des médicaments à surveillance renforcée.

Le groupe a procédé à la variation pour tous les produits de la gamme Dompéridone en 2019

- BIMISSILOR : Réévaluation du rapport bénéfice/ risque en cours à l'ANSM depuis Décembre 2013 : aucun retour de l'ANSM à ce jour

- PERMIXON :

- Toujours pas de retour des autorités à la suite de l'envoi en juin 2017 du rapport de l'étude PERLES. Pour mémoire, cette étude était non conclusive avec un rapport Bénéfice/ Risque jugé non modifié par les experts internes. La CCDS a été mise à jour avec l'inclusion du nombre de patients connus exposés à Permixon provenant des études PERLES et PERMIN.

Le dossier de demande de remboursement a été déposé auprès de l'HAS en Q2 2019, et le rapport final envoyé en Décembre 2019.

- En ITALIE, un problème de qualité sur les capsules de PERMIXON 320 mg a été détecté (capsule fuyardes). L'AIFA et l'ANSM sont informés du problème et des analyses sont en cours à la R&D PIERRE FABRE. Le risque potentiel de manque d'efficacité du produit lié à ce problème est monitoré et analysé par le service qualité, et updaté chaque année.
- En FRANCE, il est à noter l'ouverture d'un répertoire de substitution pour le SERENOA repens au cours du troisième trimestre 2018.
- Un dossier CTD a minima a été transmis sans certains modules. Pourtant un dossier complet est requis par les autorités. En effet, il existe un risque de réévaluation du rapport Bénéfice/ Risque si l'on devait fournir un M5 complet compte tenu de la faiblesse du dossier clinique. Dans ce cadre, les risques pays suivants sont identifiés :

- Au VIETNAM, dans le cadre des RAQ renouvellement devant intervenir en Février 2020
- En OUZBEKISTAN, dans le cadre du prochain renouvellement dont la soumission est prévue au deuxième trimestre 2020
- Au QATAR, la produit est passé d'un Statut HERBAL à DRUG. A date, la licence d'importation est en cours de préparation pour pouvoir commercialiser le produit dans l'attente d'une décision du groupe sur le réenregistrement sous statut Drug.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

- CURACNE : La procédure PSUSA-10488-201611 déposée le 30 octobre 2017 et approuvée dans tous les pays européens ; a rajouté les effets indésirables « baisse de la libido », dysfonctions érectiles », « sécheresse vaginale » et des demandes d'analyses sont en cours pour les effets suivants : « dysfonctionnement de la thyroïde », « idées suicidaires », « IBD (Syndrome du côlon irrité & maladie de Crohn's ».
- ALIZEM, AIROL, LOCACID & CURACNE – Arbitrage européen rétinoïdes : Ces deux produits sont soumis à un arbitrage européen autour des rétinoïdes. Cette étude est centrée sur l'évaluation des risques liés à l'exposition pendant la grossesse et sur les risques psychiatriques et les mesures de minimisation de ces risques (à mettre en place ou à renforcer). Les recommandations finales du PRAC ont été émises en Février 2018 puis approuvées par le CHMP en Mars 2018 et adoptées par la commission Européenne en Juin 2018 :
 - Les rapporteurs ne demandent pas de programme de prévention des grossesses, ni de mesures de minimisation additionnelles pour les Rétinoïdes topiques (Zorac / Airol/ Locacid).
 - Pour les rétinoïdes oraux (CURACNE & ALIZEM), les mesures sont les suivantes :
 - Modifications des RCP/ notice/ Etiquetage pour renforcer les messages sur les risques tératogène et psychiatrique ont été approuvées en Europe. Ces modifications sont en cours de déploiement hors Europe pour Curacné, alors que l'AMM Alizem est directement obtenue sur les nouveaux textes.
 - Risk management avec mise en place d'outils de minimisation. Ces modifications sont déployées en Europe pour CURACNE & ALIZEM.
 - 2 Etudes pour suivre l'efficacité des activités de minimisation de risques, en cours de réalisation par un consortium de laboratoire : 1 DUS approuvée par le PRAC et une Survey en cours d'évaluation via une procédure Worksharing déposée en août 2019.
 - Inclusion dans la liste des produits à surveillance renforcée.
- AIROL : Ce produit est en arrêt de production. La décision est d'arrêter la distribution monde sauf Suisse et Grèce où la formulation est différente. L'abrogation faite en Allemagne. Suivi en stabilité du dernier lot restant sur le marché, conforme à date, jusqu'à sa péremption. L'abrogation sera demandée à expiration de ce lot dans les pays restants.
- NECYRANE : Avis défavorable envisagé de l'ANSM relatif au dépôt de la variation type II (dépôt suite à la signature de la CRPI (corporate reference product information)). Une demande de clarification est à fournir par PF avant le 18 février 2020 sur les sections « 4.3 Contre-indications », « 4.4 Mises en garde spéciales et précautions d'emploi » et « 4.8 Effets indésirables proposées » en raison de la présence de dérivés terpéniques et du risque de convulsions
- FLANID Gé, ANTALNOX, BREXIN : Ces produits entrent dans la catégorie des AINS oraux. Une demande ANSM a été émise sur l'harmonisation des notices produit de tous les AINS en France, section 4.3 et 4.6 sur exposition AINS pendant la grossesse (toujours contre-indiqués dernier trimestre de grossesse, déconseillés sauf nécessité absolue pendant 1ers et 2èmes trimestres de grossesse).
- NICOPASS/NICOPATCH : Une étude est en cours par l'ANSM depuis Septembre 2016 au sujet de syndrome de vasoconstriction cérébrale réversible. Le groupe a déposé en Décembre 2016 ses réponses aux questions de l'ANSM. A ce jour, le groupe est toujours en attente d'un retour de l'ANSM.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

- NICOPATCHLIB : Ce produit a été lancé en Janvier 2019 et fait l'objet de réclamations récurrentes concernant l'adhésivité du patch et des irritations au site d'application. Le groupe a reçu en Q1 2019 des questions de la part de l'ANSM a ce sujet. Les analyses qualités menées ont certifié les lots conformes. Le groupe a proposé de modifier les notices produits pour clarifier la méthode d'application et de retrait du patch. Les variations de ces notices ont été déposées le 24 Juillet 2019 et approuvée le 18 octobre 2019 au niveau de l'UE. Ces modifications seront déployées en Tunisie une fois les AMM obtenue.
- TANGANIL cp :
 - Au MAROC, dans le cadre du renouvellement de l'AMM à l'importation, une demande des autorités a été reçue pour basculer sur une fabrication locale. L'argumentaire industriel est en cours de préparation. Il existe un risque sur l'AMM si cet argumentaire est refusé par les autorités locales
 - Au VIETNAM, une contrefaçon a été identifiée suite à une réclamation reçue le 25 Novembre 2019 signalant une différence de couleur du comprimé et de police de caractère sur la boîte et la notice de comprimés. Les autorités vietnamiennes ont été informées le 25 Décembre 2019 et l'échantillon contrefait a été contrôlé : il ne contenait pas d'Acétylleucine. Le seul marché concerné est le Vietnam, un rapport final de contrefaçon a été adressé pour information à l'ANSM le 17 Janvier 2020
- Gamme TARDYFERON / TARDYFERON FoI :
 - Position CMDh advice (mai 2018) sur bronchosténoses (en cas de fausse route) et dysphagies en Europe : demande d'harmonisation des précautions sur tous les produits contenant du fer; mise à jour de la CCDS déjà effectuée en amont de cet advice suite à une demande initiale antérieure de l'ANSM; variations soumises en Europe et ou en cours de soumission dans les pays hors Europe
 - Mai 2019 : Nouveau signal artériosspasm coronary provenant du PRAC (Pharmacovigilance Risk Assessment Committee à l'EMA) mais confirmation que seule voie IV était concernée par ce signal. Une mise à jour des notices des spécialités à base de fer IV est donc requise
 - TARDYFERON FOL Allemagne : Réévaluation de l'AMM par les autorités allemandes. La soumission du dossier est prévue début mars 2020. Le risque est faible pour l'AMM au regard des questions posées par les autorités dans le cadre de ce dossier.
- GYNO TARDYFERON :
 - En SUISSE, le dossier de switch de formule a été soumis en Septembre 2019. Des risques sont attendus pour ce changement de formule (absence de données cliniques). A noter que le risque est le même au LIBAN dans la mesure où ce pays est suiveur des décisions SUISSE ;
 - En RUSSIE, le dossier de switch a été refusé. Une nouvelle soumission a été réalisée au troisième trimestre 2019. En cas de refus, il y a un risque de perte de l'AMM, et donc dans ce cas la nécessité de procéder à un nouvel enregistrement.
- Gamme OSSOPAN : Une mise à jour du CCDS avec une variation de SAFETY est à déployer « *WORDWIDE* » pour l'information produit après mise à disposition d'une documentation (principalement clinique) ;
- Gamme IXEL : Mise à jour de la CCDS suite aux recommandations de l'ANSM. Ces variations doivent être déployées « *WORDWIDE* ». En Juillet 2019, le groupe a reçu un retour suite à l'évaluation du PSUR émis fin avril 2018. Ce rapport ne met pas en lumière de changement dans les indications approuvées, mais a conduit

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

à la mise à jour de mentions légales de la CCDS. Cette mise à jour a été réalisée et la variation approuvée au niveau européen le 28 Juin 2019. Ce rapport a également conclu à la clôture de certains signaux.

En revanche, au sujet du signal concernant les troubles sexuels persistants après traitement par SSRI (Selective serotonin reuptake inhibitors) ou SNRI (Serotonin-norepinephrine reuptake inhibitor), après évaluation des données disponibles, le PRAC a conclu en mai 2019, à la nécessité de d'ajouter des mentions en rubrique 4,4 (et dans la notice) pour l'ensemble des SSRI et SNRI. Les variations ont été soumises en Europe en Aout 2019 et approuvées entre le 28 Novembre 2019 et le 20 Janvier 2020

- DRILL (Indication Maux de Gorge Alfa-Amylase) :
 - Une réévaluation du rapport Bénéfice/ Risque a été examiné par la Commission de suivi du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé de l'ANSM en mai 2018. Le groupe n'a pas plus d'informations à ce jour ;
 - Une demande du PRAC de Juin 2019 a conduit à la mise à jour de l'information des produits contenant du dextromethorphan. Ces variations ont été réalisées et approuvées le 05 Novembre 2019. Le déploiement à l'international est en cours
- HEMANGIOL : Deux signaux de pharmacovigilance sont en cours de suivi depuis le 23 avril 2018 dont un signal en cours concernant la mort subite du nourrisson avec 2 cas en FRANCE, 1 cas publié au CANADA et 1 cas suspecté au JAPON.
 - En Avril 2018 un rapport a été soumis en FRANCE à la HAS et en octobre 2018 un rapport a été soumis en ALLEMAGNE à la DUS pour un plan de gestion de risques actualisé. Le PRAC a remis un avis positif en Novembre 2019 conduisant à la suppression des risques ou informations manquantes suivantes : hypotension, bradycardie, hyperkaliémie, risque potentiel cérébro-vasculaire chez les patients atteints du syndrome PHACE, off label use, et initiation chez le prématuré de moins de 5 semaines d'âge corrigé ;
 - Un comité de gestion de risques ad hoc s'est également réuni le 25 juin 2018 autour d'un questionnaire sur le rapport bénéfice/ risque d'HEMANGIOL au JAPON (AMM obtenu en juin 2016 dont le titulaire est notre partenaire MARUHO) du fait de l'augmentation du nombre de cas graves japonais depuis fin 2017. Le CSGR décide le maintien de la commercialisation au JAPON par le partenaire qui doit revenir vers les autorités japonaises pour restreindre l'indication aux hémangiomes à haut risque, comme dans les autres pays. A noter au Japon qu'à la suite du déploiement du Carer guide renforcé sur risque d'hypoglycémie déployé depuis le 8 juillet 2019, le nombre de cas graves rapportés au Japon diminue
- GRANUDOXY : A la suite de l'article 45 PEDIATRIC reçu le 02 mars, des recommandations issues de cette revue des données cliniques portent en particulier sur la suppression de la contre-indication chez les enfants de moins de 12 ans (ou 8 ans selon les pays) et sur l'ajout d'un « *warning* » concernant l'utilisation de la Doxycycline chez les enfants de moins de 8 ans. Des Variations qui ont été déposées le 25 mai 2018 sont toujours en cours d'évaluation.
- KLIPAL :
 - PRAC mars 2019 : évaluation des signaux portant sur les troubles neurodéveloppementaux après exposition in utero au paracétamol et sur l'effet de l'exposition in utero au paracétamol sur l'appareil urogénital. Le PRAC a émis la demande de mettre à jour les notices produits de toutes les spécialités contenant du paracétamol. Les variations concernant cette demande, portant sur

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

la mise à jour des section 4.6 & 4.2 ont été soumise à l'ANSM le 13/06/2019 et approuvée en Juillet 2019

Le PRAC de mars 2019 a également donné son évaluation sur les risques de fermeture du calcul artériel. Il recommande de monitorer ce signal dans les PSURs

- Suite à différentes enquêtes de pharmacovigilance réalisées par l'ANSM et ayant montré un profil de sécurité attendu mais aussi une mauvaise utilisation du paracétamol par méconnaissance du risque hépatique et des surdosages volontaires ou involontaires, différentes décisions ont été prises :
 - Décision de l'ANSM du 26/06/2019 d'apposer un pictogramme pour mettre en garde contre le risque de surdosage en paracétamol pour toutes les spécialités à base de paracétamol, sur la face avant des conditionnements, accompagné d'un message d'alerte
 - Pour KLIPAL CODEINE (paracétamol/codéine) un pictogramme et des mentions spécifiques devront être apposés sur tous les conditionnements avant le 26/03/2020. Les BAT ont été validés par l'ANSM le 13/09/2019, pour mise en place des nouveaux packagings.
 - Le déploiement international de ces mesures est en cours
- DEXERYL : Bascule d'AMM vers dispositif médical en Mai 2019 de la formule sans parabène pour mise en conformité avec les marques ombrelles. A l'international, il a été décidé de maintenir le statut AMM dans les pays suiveurs (risque de refus du maintien de ce statut par les autorités locales)
- LUDEAL :
 - LUDEAL DAILY : les conclusions du PSUSA/00001309/201904 au sujet du risque d'événements thrombo-emboliques ont été reçues en décembre 2019. Ces conclusions portent sur la modification des notices produits. Les variations sont à déposer avant le 26 mars 2020 pour inclure tous les médicaments antiviraux contre le virus de l'hépatite C ayant une contre-indication portant sur l'utilisation concomitante d'éthinylestradiol ainsi que pour mettre à jour les informations relatives à l'angio-oedème.
 - LUDEAL DAILY-CLAREAL : Une enquête nationale de pharmacovigilance initiée par l'ANSM relative au risque de méningiome en cours. Cette enquête a débuté en Février 2019 suite au nombre croissant de cas de méningiomes sous acétate de cyprotérone en France en 2018. Le groupe est en attente des résultats de l'enquête.
- MOLUSDERM / MOLUSK :
 - Un risque de nécrose en raison d'un mésusage du produit (absence de rinçage). Pour remédier à ce risque, le groupe a pris les mesures suivantes : Ajout d'un sticker avec la mention explicite «à rincer » sur le packaging secondaire depuis Mai 2019 & nouveau packaging secondaire et notice implémentés au second semestre 2020.
 - Les autorités Belges ont demandé une mise à jour de la notice en Décembre 2019 suite à la notification de plusieurs incidents de cicatrices hypertrophiques ou chéloïdes en 2019. Dans la mesure où la mauvaise utilisation du produit susmentionnées peut être incriminées et que les mises à jour de la notice sur ces éléments sont déjà en cours pour 2020, PIERRE FABRE estime

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

que les réponses sont apportées. Le groupe est en attente d'une réponse des autorités Belge sur cette décision.

- BUSILVEX : La variation du site de fabrication a entraîné une demande de changement de fabricant qui a été approuvée en Europe le 04 Juillet 2019. Il existe un risque de rupture de produits dans les pays hors UE à fin 2019. Des discussions sont menées pour constituer un stock de sécurité important pour éviter cette rupture notamment pour les pays majeurs (Brésil / Argentine / Algérie / Mexique). Le Brésil présente un risque particulier puisque le fabricant (AMRI) refuse l'inspection des autorités brésilienne en raison des résultats non concluants des précédentes inspections. La réglementation brésilienne a évolué en Octobre 2019, AMRI fait actuellement un Gap Assessment avant d'initier l'inspection. Les résultats de cette analyse sont attendus fin Février 2020. En attendant, le groupe étudie la possibilité de se tourner vers d'autres fabricants.
- BRAFTOVI / MEXTOVI : Des risques de qualité ont été relevés suite à la réclamation de patients au sujet de gélules cassées. L'EMA a considéré ce risque clos en Juillet 2019, mais un risque potentiel de réactivation pourrait apparaître si un nombre important de réclamations à ce sujet sont reçues, ou si l'EMA recevait à nouveau des réclamations via les associations de patients
- CYTEAL et MYCOSTER crème : Ces deux produits contiennent de la diéthanolamine. Suite à un courrier du CMDh daté du 3 mai 2019, il est demandé d'évaluer les quantités de diéthanolamine or coconut oil diéthanolamine condensate dans les spécialités utilisant cet excipient et de proposer une reformulation / ou une justification si la reformulation n'est pas possible. Les dossiers d'analyse de risque sur exposition en Diéthanolamine et Nitrosamine devaient être déposés au plus tard le 1er décembre 2019

Le groupe a finalisé l'analyse de risque finalisée et les conclusions sont déposées dans les pays depuis fin août/début sept 2019. Les conclusions sont les suivantes, et les variations ont été déposées en Septembre 2019 dans les deux cas :

- Mycoster crème : engagement à développer et déposer une reformulation sans Diéthanolamine dans les 18 mois, sur la base de la formule Italie. Maintien dans l'intervalle du produit actuel sur le marché
- Cyteal : L'exposition des patients à la diéthanolamine avec la formulation actuelle est inférieure à la PDE établie. « Pas de risque identifié lié à l'application topique de ce produit, que ce soit lors d'une utilisation du produit pur ou dilué. ». Il est proposé de maintenir la commercialisation de ce produit en l'état
- CYCATRIL : arrêt du fournisseur de principe actif. Il est décidé de basculer le produit en dispositif médical mi 2021 sur le même schéma.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

7.30 Evénements postérieurs à la clôture

L'épidémie de Corona Virus, qui impacte aujourd'hui plusieurs zones dans lesquelles le groupe opère aura des conséquences sur notre activité 2020. Notre Groupe a procédé à une évaluation des impacts potentiels du Corona Virus en 2020, selon les informations connues sur la propagation de l'épidémie à date.

La situation du Corona virus n'étant pas connue en 2019, nous n'avons aucun impact comptable au 31 Décembre 2019 lié à l'épidémie. Néanmoins, le groupe Pierre Fabre a évalué l'impact potentiel en date du 03 Mars 2020 et des dernières informations connues sur les revenus et l'EBIT du groupe. Ces estimations seront revues mensuellement par le management pour suivre l'impact économique aux vues de l'évolution de la situation sanitaire.

Il convient de noter qu'au 03 Mars 2020, aucune des usines du Groupe n'est fermée, et qu'il n'y a pas à date connaissance de risques sur d'éventuelles ruptures d'approvisionnement.

Les impacts estimés sur les revenus du Groupe en date du 03 Mars 2020, et à partir des éléments connus à cette date, sont compris entre 33 et 59 millions d'euros en termes de revenus. L'impact sur la marge brute du Groupe, toujours selon les estimations du 03 mars 2020, serait compris entre 27 et 47 millions d'euros.

Des plans contingences sont en cours pour limiter les impacts mentionnés ci-dessus.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Présentation des états financiers

7.31 Relations avec les parties liées

7.31.1 Rémunérations et autres avantages des principaux dirigeants

La rémunération des membres du comité de direction du Groupe s'élève en 2019 à 4,9 millions d'euros (contre 4,8 millions d'euros versés en 2018) se répartissant :

- En salaires fixes pour un montant de 3,2 millions d'euros (contre 2,8 millions d'euros en 2018).
- En primes d'objectifs pour un montant de 1,3 million d'euros (contre 1,5 million d'euros en 2018).
- Et en autres rémunérations diverses (complément CP, CET...) pour un montant de 0.3 million d'euros (contre 0,4 million d'euro en 2018).

Par ailleurs, les engagements envers les membres du comité de direction du Groupe au titre des retraites s'élèvent à 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 15,4 millions d'euros au 31 décembre 2017).

7.31.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions conclues avec les parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et concernent :

- Des flux de dons auprès de fondations représentant une charge nette d'un montant de 2,0 millions d'euros.
- Des flux de location immobilière auprès de diverses sociétés civiles immobilières représentant une charge nette d'un montant de 0,1 million d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -**Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019****8. Liste des sociétés consolidées**

L'acronyme «IG »est utilisé dans les tableaux ci-dessous pour les filiales consolidées selon la méthode de la comptabilisation par Intégration Globale et l'acronyme «MEQ »pour les filiales consolidées selon la méthode de comptabilisation par Mise en Équivalence (voir note 6.6.1).

8.1 Sociétés consolidées du secteur « Autres »

PERIMETRE DE CONSOLIDATION Activités HOLDING et DIVERSIFIEE	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
PIERRE FABRE	France	Mère	IG
ART & CARACTERE	France	95.01	IG
AW T	France	24.00	MEE
CASTRES OLYM PIQUE	France	100.00	IG
CGX AERO	France	23.75	MEE
CGX SYSTEM	France	24.00	MEE
EDITIONS PRIVAT	France	100.00	IG
FIN ANCIERE DE LA MICHONNE	France	99.99	IG
GFA EN DOYSE	France	100.00	IG
PIERRE FABRE FINANCE	France	100.00	IG
SCI DU 46 AVENUE ALBERT 1 ER	France	100.00	IG
SCEA EN GOURAU EN SEGUR	France	100.00	IG
TARN MEDIAS	France	100.00	IG
SIDOBRE Ré	Luxembourg	100.00	IG

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019

8.2 Sociétés consolidées du secteur « Pharmacie »

PERIMETRE DE CONSOLIDATION Activité Dominante PHARMACEUTIQUE	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
PIERRE FABRE MEDICAMENT	France	100.00	IG
INSTITUT DE RECHERCHE PIERRE FABRE	France	100.00	IG
ORFAGEN	France	95.00	IG
PIERRE FABRE AGRONOMIE	France	100.00	IG
PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION	France	99.99	IG
PIERRE FABRE MEDICAL DEVICES	France	100.00	IG
PIERRE FABRE MEDICAMENT INFORMATION	France	100.00	IG
PIERRE FABRE ORAL CARE INFORMATION	France	100.00	IG
PIERRE FABRE SANTE	France	100.00	IG
PIERRE FABRE SANTE INFORMATION	France	100.00	IG
SCA DU PRERENARD	France	100.00	IG
PIERRE FABRE SOUTH AFRICA	Afrique du Sud	100.00	IG
PIERRE FABRE MEDICAMENT ALGERIE	Algérie	48.99	IG
PIERRE FABRE PHARMAGMBH	Allemagne	100.00	IG
ROVAFARM ARGENTINA	Argentine	100.00	IG
PIERRE FABRE AUSTRALIA	Australie	99.99	IG
PIERRE FABRE SANTE BENELUX	Belgique	100.00	IG
PIERRE FABRE IBERICA	Espagne	100.00	IG
PIERRE FABRE PHARMACEUTICALS	Etats-Unis	99.98	IG
PIERRE FABRE FARM AKA	Grèce	100.00	IG
PIERRE FABRE PHARMASRL	Italie	100.00	IG
PIERRE FABRE MAROC	Maroc	100.00	IG
SOCIETE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE RANOPISO - SEAR	Madagascar	100.00	IG
PIERRE FABRE FARM A DE MEXICO	Mexique	100.00	IG
PIERRE FABRE MEDICAMENT POLSKA	Pologne	100.00	IG
PIERRE FABRE MEDICAMENT PORTUGAL	Portugal	100.00	IG
REPREFAR PRODUTOS FARMACEUTICOS	Portugal	100.00	IG
PIERRE FABRE LTD	Royaume Uni	99.99	IG
PIERRE FABRE (SHANGHAI) MEDICAL CO.	Shanghai	100.00	IG
PIERRE FABRE PHARMANORDEN	Suède	100.00	IG
PIERRE FABRE PHARMA	Suisse	100.00	IG
PIERRE FABRE MEDICAMENT SRO	Tchéquie	100.00	IG
PIERRE FABRE MEDICAMENT TUNISIE	Tunisie	100.00	IG
PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION TUNISIE	Tunisie	64.93	IG
PIERRE FABRE ILAC	Turquie	100.00	IG
PIERRE FABRE VIETNAM	Vietnam	69.85	IG

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés 2019 -

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019

8.3 Sociétés consolidées du secteur « dermo-cosmétique »

PERIMETRE DE CONSOLIDATION Activité dominante DERM O-COSMETIQUE	Pays	% d'Intérêt	Méthode de consolidation
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE	France	99.98	IG
BATIGNOLES SANTE BEAUTE	France	99.98	IG
EAU THERMALE AVENEL'HOTEL	France	99.98	IG
LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES A-DERMA	France	99.98	IG
LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES AVENEL	France	99.98	IG
LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES DUCRAY	France	99.98	IG
LABORATOIRES GALENIC	France	99.98	IG
LABORATOIRES Klorane	France	99.98	IG
LES THERMES D'AVENEL	France	99.98	IG
MEME COSMETICS	France	13.69	MEE
PIERRE FABRE DERMATOLOGIE	France	99.98	IG
RENÉ FURTERER	France	99.98	IG
SCI L'ECHAUGETTE	France	99.94	IG
SNC DES EAUX D'AVENEL	France	100.00	IG
PIERRE FABRE DERM O-KOSMETIK GMBH	Allemagne	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE ARGENTINA	Argentine	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE AUTRICHE	Autriche	99.98	IG
PIERRE FABRE BENELUX	Belgique	99.98	IG
LABORATORIOS PIERRE FABRE DO BRASIL	Brésil	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE BULGARIE	Bulgarie	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE CANADA	Canada	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE CHILE	Chili	99.98	IG
PIERRE FABRE (SHANGAI) DERM O-COSMETIQUE CONSULTING CO.	Chine	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE KOREA	Corée	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE NORDIC	Danemark	99.98	IG
PIERRE FABRE IBERICA	Espagne	100.00	IG
PFDC HOLDINGS	Etats Unis	100.00	FUSION
GENESIS PHARMACEUTICAL	Etats Unis	99.98	IG
PF@-COM	Etats Unis	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE USA	Etats Unis	100.00	FUSION
PIERRE FABRE HELLAS	Grèce	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE HONG-KONG	Hong Kong	99.98	IG
PIERRE FABRE ITALIA	Italie	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE JAPON CO.	Japon	99.98	IG
PIERRE FABRE JAPON CO.	Japon	49.99	IG
PIERRE FABRE MOYEN ORIENT	Liban	99.93	IG
PIERRE FABRE MEXICO	Mexique	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE POLSKA	Pologne	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE PORTUGAL	Portugal	99.98	IG
LLC PIERRE FABRE	Russie	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE SINGAPORE	Singapour	99.98	IG
PIERRE FABRE (SUISSE)	Suisse	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-COSMETIQUE TCHEQUIE	Tchéquie	99.98	IG
PIERRE FABRE DERM O-KOSMETIK	Turquie	99.98	IG

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Page

<u>1. Base de présentation des documents établis par le Conseil d'administration</u>	<u>2</u>
<u>2. Faits marquants</u>	<u>3</u>
<u>3. Commentaires des comptes annuels de la société PFSA</u>	<u>7</u>
<u>4. Commentaires des comptes consolidés du Groupe</u>	<u>12</u>
<u>5. Perspectives d'avenir</u>	<u>17</u>
<u>6. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale</u>	<u>18</u>
<u>7. Plan de Vigilance</u>	<u>22</u>
<u>8. Filiales et participations</u>	<u>23</u>
<u>9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce</u>	<u>26</u>
<u>10. Délégations accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital</u>	<u>26</u>
<u>11. Administration et contrôle de la Société</u>	<u>26</u>
<u>12. Rapport sur le gouvernement d'entreprise</u>	<u>28</u>

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

1. Base de présentation des documents établis par le Conseil d'administration

1.1. Documents établis par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers des comptes annuels et consolidés de la société PIERRE FABRE SA au 31 décembre 2019 lors de sa séance du 03 mars 2020 et a établi le présent rapport de gestion.

Les comptes annuels et consolidés ainsi que le présent rapport de gestion ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra le 12 mai 2020.

1.2. Référentiel de présentation des états financiers

Nous rappelons que notre Société a adopté à compter du 1er janvier 2009 :

- Les normes d'information financière internationales (IFRS) pour la présentation de ses états financiers consolidés ;
- La méthode de mise en équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive pour la présentation de ses états financiers individuels.

Les deux exercices de douze mois clos les 31 décembre 2019 et 2018 sont, à ce titre, comparables dans leur méthode de comptabilisation.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

2. Faits marquants

2.1. Faits marquants concernant la marche des affaires

Les revenus du GROUPE ont progressé de +4,6% à 2 432,1 millions d'euros. Cette croissance, équivalente à +4,5% à taux de change constant, est tirée par l'INTERNATIONAL à +5,1% à périmètre et taux de change constants, et par la FRANCE à 3,5%.

Pour la DERMO-COSMETIQUE, l'année a connu un ralentissement de la croissance à l'international, en particulier en ASIE et par un retour à la croissance en France. Dans ce contexte, la branche a connu une croissance de +2,3% à taux de change constants (+2,2% en données publiées).

Pour la branche PHARMACEUTIQUE, l'année a été marquée par la forte dynamique des produits Oncologie, à la fois du portefeuille mature et de l'Oncologie innovation avec les lancements de Braftovi Mektovi dans 13 pays. La branche affiche une croissance de +8,3% à taux de change constant.

Les taux de change ont un impact marginal de 6,2M€ sur l'évolution des revenus.

Le résultat opérationnel courant consolidé s'établit à 164,9 millions d'euros (contre 104,2 millions d'euros en 2018). Le redressement de ce résultat s'explique par la croissance des revenus qui génère 77 millions d'euros de marge brute additionnelle par rapport à 2018, en face de laquelle les dépenses opérationnelles sont en recul de 17 millions d'euros. Ceci est le résultat d'une gestion très contrainte des dépenses opérationnelles dans tous les domaines : commercial, marketing, R&D, Industrie et Distribution et frais généraux.

Le résultat net – part du Groupe s'élève à 84,7 millions d'euros (contre 25,6 millions d'euros en 2018), en progression de +59,1 millions d'euros.

L'année 2019 aura également vu la poursuite de l'amélioration du niveau de la position de trésorerie (nette d'emprunts) qui aboutit à un excédent positif de +161 millions d'euros (contre +92 millions d'euros de trésorerie positive nette fin 2018). Comme au cours de l'exercice 2019, le Groupe a poursuivi et étendu le programme de cession de créances commerciales pour un montant au 31.12.2019 de 161M€. Les investissements opérationnels de l'exercice s'élèvent à 151M€ incluant un investissement de 75 M€ dans le cadre d'un accord de commercialisation d'un nouveau produit d'oncologie Nerlynx.

Les commentaires ci-dessous, ainsi que l'analyse par franchise & zones géographiques sont basés sur l'évolution des revenus en gestion.

Ces données présentent des écarts avec les revenus présentés dans la note 4.1 « Commentaires sur l'activité et les résultats consolidés de l'exercice 2019 » du fait de l'application des normes IFRS et de reclassement au niveau des informations financières de gestion.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

2.1.1. Faits marquants concernant les principales activités

2.1.1.1. Activité pharmaceutique

La Branche Pharmaceutique réalise en 2019 des REVENUS d'un montant de 951 M€ en croissance à taux courant de +7,7 % par rapport à 2018 (+1,4 % à taux constants), qui se décomposent en :

- Un chiffre d'affaires produits de 899 M€ en décroissance de +8,8% vs 2018 ;
- Des redevances perçues de 22 M€, stable vs. 2018 ;
- Des commissions et allocations promotionnelles de 30 M€ en décroissance de -12% vs 2018

✓ Analyse par franchises

L'ONCOLOGIE présente un revenu de 211 M€ qui croît de +25,9% lié du fait :

- De l'impact, sur une année pleine, de la commercialisation en Allemagne de MEKTOVI-BRAFTOVI et des lancements effectués tout au long de l'année ;
- Des bons résultats de NAVELBINE ORAL (développement en ASIE) ;

La Franchise « CONSUMER HEALTH CARE affiche un revenu de 343 M€, en croissance de +6,8% vs 2018 :

La Franchise ETHIQUE, ressort avec des revenus à 376 M€ est en augmentation de +4,7% (FRANCE ~+1% et INTERNATIONAL ~+ 8%).

✓ Analyse par zones géographiques

En 2019, les revenus de la Branche Pharmaceutique sont réalisés pour plus de 57% à l'INTERNATIONAL avec 552 M€ incluant la sous-traitance industrielle (CDMO) (505 M€ hors CDMO) et pour 399 M€ en FRANCE (42%).

- Les revenus en FRANCE sont en augmentation de +2,6 %. Cette croissance repose principalement sur la dynamique commerciale des produits de la franchise Health Care.
- Les revenus à l'INTERNATIONAL Commercial (Hors CDMO) sont en croissance de +16% à taux de change courant.

✓ Investissements

En 2019, la Branche Pharmaceutique a enregistré 32 M€ d'investissements (hors acquisition de la licence Nerlynx)

A noter qu'en 2019, la Branche Pharmaceutique a conclu un contrat de licence, de développement et de commercialisation avec la société PUMA sur un adjuvant au cancer du sein (Nerlynx) pour un montant de 84 M\$ (75 M€) dont 64 M\$ (57 M€) ont été décaissés sur la période.

2.1.1.2. Activité Dermo - Cosmétique

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Les revenus en gestion de PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE s'élèvent en 2019 à 1.447 M€, en croissance de 2,2 % (+ 32 M€) par rapport à 2018.

En France, avec une croissance des ventes de 2,6 %, supérieure à celle du marché, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE conforte sa position de leader.

En Europe (hors France), la quasi-stabilité des ventes s'explique en large partie par l'atonie des marchés, notamment en Europe du Sud.

Le recul de 1,5 % des ventes en Asie provient pour partie du ralentissement des marchés, notamment à Hong-Kong, Taiwan et Chine.

En Amériques, le Brésil, le Chili et le Mexique enregistrent des croissances supérieures à 13 %, permettant ainsi à la Région d'afficher une croissance forte de 8 % en 2019.

La croissance des ventes est tirée par le e-Commerce, les ventes sur ce canal de distribution augmentant d'environ 27 % en 2019. Le e-Commerce représente désormais 15 % des ventes de la Branche en raison d'effort promotionnels important.

2.1.2. Faits marquants en termes de Recherche & Développement

En 2019, 160 M€ ont été consacrés à la Recherche et Développement du groupe, soit une diminution d'environ 15% par rapport à 2018. Le groupe a consacré 99 M€ aux dépenses de R&D dans le cadre de ses activités pharmaceutiques, en recul de 17,6% par rapport à 2018 et 61 M€ dans le cadre des activités cosmétiques, en recul de 9.8 % par rapport à 2018.

2.1.3. Faits marquants en termes de financement

Le crédit syndiqué constituant la principale source de financement du Groupe a été amendé et étendu le 25 mai 2018 pour une durée de 5 ans. PIERRE FABRE SA dispose de la faculté de solliciter l'accord des banques pour augmenter la durée du crédit de deux fois un an, respectivement au premier et au second anniversaire de la signature, la durée du crédit pourra être étendue jusqu'au 25 mai 2025. Cette première option d'extension de maturité a été exercée par PIERRE FABRE SA et validée par le pool bancaire portant la maturité du crédit syndiqué au 25 mai 2024.

De plus le montant du crédit syndiqué avait été porté de 350 millions d'euros à 400 millions d'euros et les conditions financières améliorées lors de cette opération. Une capacité à émettre des garanties bancaires à destination des investisseurs Negotiable European Commercial Paper – NEU CP (anciennement billet de trésorerie) - avait également été introduite dans le cadre de cet avenant. La garantie bancaire à première demande de 50 millions d'euros a été renouvelée en 2019 afin de garantir le lancement d'un programme de NEU CP pour un encours maximum déclaré auprès de la Banque de 50 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019 le crédit syndiqué est utilisé à hauteur du montant de cette garantie bancaire soit de 50 millions d'euros.

Le 6 juin 2018, PIERRE FABRE SA avait réalisé le lancement d'un programme de NEU CP, l'encours du programme au 31 décembre 2019 est de 38 millions d'euros.

PIERRE FABRE SA dispose par ailleurs, auprès des banques du syndicat, de lignes court terme bilatérales d'un montant global de 64,2 millions d'euros, non utilisées au 31 décembre 2018.

Dans le même objectif, PIERRE FABRE SA a par ailleurs conclu en décembre 2018 une convention cadre pour des cessions sans recours de créances commerciales détenues par PIERRE FABRE MEDICAMENT SAS, PIERRE

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

FABRE MEDICAMENT PRODUCTION SAS, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE SAS et ses filiales européennes. Ces opérations ont donné lieu au versement d'un prix net de cession de 159,5 millions d'euros au 31 décembre 2019

2.2. Faits marquants concernant l'actionnariat

PIERRE FABRE PARTICIPATIONS (holding contrôlée à 100,00% par la FONDATION PIERRE FABRE reconnue d'utilité publique) détient 78,15 % du capital de notre Société.

La FONDATION PIERRE FABRE détient par ailleurs toujours en direct 8,16% du capital de PIERRE FABRE SA.

Les salariés détiennent indirectement 8,52 % du capital dont 7,78% pour les salariés en FRANCE (via le FCPE 'ACTIONNARIAT PIERRE FABRE') et 0,74% pour les salariés à l'INTERNATIONAL (via le FCPE 'ACTIONNARIAT PIERRE FABRE' suite à la fusion entre la société PIERRE FABRE FINANCES INTERNATIONAL et PIERRE FABRE SA).

2.3. Autres faits marquants

Consécutivement au contrôle opéré fin 2017 par l'Agence Française Anticorruption (AFA) portant sur la mise en œuvre par notre société, du dispositif anti-corruption de la loi Sapin 2 et à l'avertissement reçu le 2 juillet 2018 du Directeur de l'AFA, notre société a poursuivi le déploiement, dans le délai imparti par l'AFA, des 8 piliers du dispositif prévus par la loi précitée.

En mars 2019, un rapport sur les actions de mise en conformité a été transmis à l'AFA. En octobre 2019, l'AFA a opéré un contrôle de la mise en œuvre de ses recommandations par notre société, dont les conclusions sont attendues pour mars 2020.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

3. Commentaires des comptes annuels de la société PFSA

3.1. Commentaires sur l'activité et les résultats de l'exercice 2019

Notre Société, outre l'activité de détention de titres de participations et de « banque interne », assume également une fonction de prestation de services à destination de ses filiales en leur apportant essentiellement :

- Son concours notamment en termes de conseil stratégique, prestation rémunérée au travers de contrats d'assistance générale ;
- Son expertise technique dans différentes fonctions support mutualisées au niveau du Groupe (systèmes d'information, finances, gestion des ressources humaines, juridique, réglementaire, expertise industrielle etc.), prestations rémunérées au travers de contrats d'assistance technique.

Cette activité est représentative de son chiffre d'affaires et des charges opérationnelles engagées.

Le chiffre d'affaires s'élève à 186.8 millions d'euros (189.3 millions d'euros en 2018,) et correspond pour l'essentiel :

- Aux prestations d'assistance générale de 13.1 millions d'euros (12.3 millions d'euros en 2018) ;
- Aux prestations d'assistance technique de 159.8 millions d'euros (163.1 millions d'euros en 2018) ;
- Et à des facturations diverses de 13.8 millions d'euros englobant des loyers immobiliers et mobiliers 1.6 millions d'euros, et des frais engagés pour le compte de filiales.

Le résultat d'exploitation est de 6.5 millions d'euros (contre -8.7 millions d'euros en 2018), essentiellement grâce à une meilleure maîtrise des charges externes.

Le résultat financier s'élève à 41.0 millions d'euros (-12.6 millions d'euros en 2018) constitué principalement :

- De dividendes de 43.9 millions d'euros (contre 70.9 millions d'euros en 2018) ;
- De provisions sur titres de participations mis en équivalence pour -1.2 millions d'euros (contre -85.9 millions d'euros en 2018).
- D'un résultat de change financier de -0.8 millions d'euros se décomposant en une reprise nette de provisions relative à la moins-value latente des devises faisant l'objet d'instruments de couverture pour 0.3 M€ et des autres gains et pertes de change pour -1.0 M€.

Le résultat exceptionnel est négatif de -21.3 millions d'euros (- 14.6 millions d'euros en 2018) imputable pour l'essentiel à :

- Des dotations nettes d'amortissements dérogatoires de -13.1 millions d'euros ;
- Une provision pour restructuration pour - 8 millions d'euros
- Des moins-values sur sorties d'immobilisations corporelles pour -0.2 million d'euros.

Le résultat net s'élève à 49.0 millions d'euros (-20.0 millions d'euros en 2018) compte tenu :

- Des résultats financiers (41.0 millions d'euros) et exceptionnels (-21.3 millions d'euros) précités ;
- De la participation dans le cadre des accords collectifs du Groupe de -1.3 million d'euros (-0.5 M€ en 2018) ; l'intéressement résultant de ce cadre collectif est comptabilisé dans le résultat d'exploitation pour -1.1 million d'euros (-0,6 million d'euros en 2018) ;
- Du produit d'impôt de 24.0 millions d'euros (16.3 millions d'euros en 2018) hors contribution additionnelle (mentionnée au point suivant) lié en quasi-totalité au mécanisme d'intégration fiscale ;

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

3.2. Commentaires sur le bilan 2019

Le bilan de notre Société est caractéristique d'une société cumulant les rôles de holding, de centrale de trésorerie du Groupe, de prestataires de services et de société de tête de l'intégration fiscale :

- Détention de titres de participations pour un montant net de 716.7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (compte tenu de la méthode de mise en équivalence des participations contrôlées) ;
- De centrale de trésorerie du Groupe :
 - ❖ Qui lève auprès de son tour de table bancaire les principaux financements pour les besoins du Groupe ;
 - ❖ Consent à ses filiales et sous-filiales des avances financières pour un montant brut hors intérêts courus de 315,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 407,2 millions d'euros au 31 décembre 2018), en diminution nette de 89,6 millions d'euros ;
- Qui se finance auprès de ses filles et petites filles via la centrale de trésorerie et via un emprunt auprès de FINANCIERE DE LA MICHONNE (créance nantie), l'ensemble représente un montant hors intérêts courus de 388.8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (243,2 millions d'euros au 31 décembre 2018) en augmentation nette de 145.6 millions

De son activité de prestation d'assistance technique et générale à ses filiales qui induit un dégagement de fond de roulement de 1.8 millions d'euros au titre des créances clients Groupe (45 jours fin de mois date de facture) ;

- De son rôle de tête de Groupe d'intégration fiscale (43.1 millions d'euros de créances nettes d'impôt).

L'endettement net (hors intérêts courus) de PIERRE FABRE SA est de 182.5 millions d'euros dont 388.9 millions d'endettement intra-groupe montrant le rôle de 'centrale de financement' animé par notre Société et -206.5 millions d'euros de Trésorerie nette externe (dont -289.5 millions d'euros de VMP et comptes bancaires et 83,0 millions d'euros d'emprunts hors Groupe).

ENDETTEMENT au 31 décembre 2019		GROUPE CONSOLIDE	PIERRE FABRE S.A.	PFM & FILIALES	PFDC & FILIALES	AUTRES FILIALES
ENDETTEMENT NET PIERRE FABRE SA	A+B		182.5			
ENDETTEMENT EXTERNE	A	(262.4)	(206.5)	(25.7)	(25.9)	(4.3)
Emprunts hors Groupe France		83.4	83.0	0.0	0.0	0.4
Emprunts hors Groupe Etranger		(0.0)	-	(0.0)	(0.0)	-
Trésorerie nette France		(284.2)	(289.5)	(0.7)	6.1	(0.1)
Trésorerie nette Etranger		(59.2)	-	(25.0)	(32.1)	(2.1)
Compte courant bloqué (participations)		0.0	-	-	-	0.0
Avance vis-à-vis des filiales non consolidées		(2.4)	-	-	-	(2.4)
ENDETTEMENT VIS-À-VIS DES FILIALES CONSOLIDEES	B	-	388.9	(130.8)	(149.3)	(108.8)

L'exposition au risque de taux du Groupe PIERRE FABRE résulte de ses dettes externes à taux variable, dont les flux d'intérêts payés sont exposés principalement à la variation de l'EURIBOR 3 mois ainsi que de la dette interne entre la société LABORATORIOS PIERRE FABRE DO BRASIL et PIERRE FABRE SA.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

La politique de gestion poursuivie vise à sécuriser les frais financiers du Groupe. Il s'agit d'une politique économique de couverture, toute démarche spéculative étant prohibée. Par opération spéculative on entend toute opération traitée sans rapport avec la gestion de l'exposition au risque de taux.

Ces instruments, qualifiés au sens d'IFRS 9 de couverture de flux de trésorerie, se répartissent ainsi au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	Notionnel	Devise	Taux payé	Taux reçu	Départ	Maturité	Sous-Jacent	Qualification	MtM en MC
			par PFSA	par PFSA				comptable	31/12/2019
SWAP de taux	70	MC	Taux Fixe EUR 1,2460%	Taux Variable E3M	12/11/2018	30/07/2027	CB Oncopôle	Trading	(4.1)
Cross Currency SWAP	50	MBRL	Taux Fixe BRL 13,05%	Taux Fixe EUR 4,05%	12/04/2017	14/04/2025	Prêt PFDC Brésil	CFH	(0.8)
TOTAL									(4.9)

Les instruments dérivés de change en portefeuille au 31 décembre 2019 se répartissent ainsi :

	Couvertures bancaires		Garanties internes		Provision (en milliers d'euros)	Qualification comptable
	Nominal maximum des couvertures (en millions de devises)	MtM 31/12/2019 (en milliers d'euros)	Nominal maximum des couvertures (en millions de devises)	MtM 31/12/2019 (en milliers d'euros)		
Couvertures commerciales 2019						
Export CNH	-303	-234	393	1 076	0	POI
Export CAD	-2	-6	2	85	0	POI
Export KRW	-3 100	-109	7 242	-35	(144)	POI
Export MXN	-79	-44	220	905	0	POI
Export PLN	-23	-75	37	176	0	POI
Export RUB	-333	-69	415	694	0	POI
Import USD	3	-31	10	42	0	POI
Couvertures commerciales 2020						
Export CNH	-255	9	0	0	0	POI
Export CAD	-4	-5	0	0	(5)	POI
Export KRW	-5 600	-15	0	0	(15)	POI
Export MXN	-120	31	0	0	0	POI
Export PLN	-50	-1	0	0	(1)	POI
Export RUB	-200	22	0	0	0	POI
Import USD	36	-217	0	0	(217)	POI
Total couvertures pour compte des filiales		-745		2 942	(382)	
Couvertures comptes courants						
CHF	4	14				Couverture
GBP	(0)	(3)				Couverture
USD	(15)	171				Couverture

Pour l'exercice budgétaire 2019, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture de son exposition prévisionnelle dans les sept devises étrangères suivantes : Renminbi chinois, Dollar américain, Won coréen, Dollar Canadien, Zloty polonais, Peso mexicain et Rouble Russe. Pour l'exercice budgétaire 2020, neuf devises étrangères seront comprises dans le périmètre de la politique de couverture : Renminbi chinois, Dollar américain, Won coréen, Dollar Canadien, Zloty polonais, Peso mexicain, Rouble Russe, Couronne Suédoise et Yen Japonais. Cette politique est mise en œuvre au sein de PIERRE FABRE SA, société holding du Groupe, laquelle :

- Garanti à ses filiales sensiblement exposées au risque de change un cours fixe sur la base du montant net issu de leurs facturations prévisionnelles d'achats et de ventes en devises ;
- Met en œuvre auprès de ses partenaires bancaires des instruments dérivés de change sous forme de « *FORWARDS, NON-DELIVERABLE FORWARD* », options et swaps de devises, destinés à prémunir le Groupe contre une évolution défavorable des devises.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

3.3. Obligation légale en matière de délai de paiement par la société PFSA

Conformément aux articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons que le solde des dettes de notre Société à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit en millions d'euros.

Dans le cadre de l'art. 24-2 de la Loi de Modernisation de l'Économie, les délais de paiement supérieurs à 60 jours date de facture ont été corrigés pour correspondre à cette condition de paiement.

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1,277	554	49	23	126	752
Montant total des factures concernées en TTC (k€)	12,804	2,044	59	39	182	2,324
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	9.3%	1.5%	0.0%	0.0%	0.1%	1.7%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels dans la limite des délais légaux.					

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	104	16	1	0	2	19
Montant total des factures concernées en TTC (k€)	22,479	17,102	10	0	8	17,120
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaire TTC de l'exercice	59.3%	45.1%	0.0%	0.0%	0.0%	45.2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels dans la limite des délais légaux.					

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

4. Commentaires des comptes consolidés du Groupe

4.1. Commentaires sur l'activité et les résultats consolidés de l'exercice 2019

L'exercice 2019 se caractérise par progression de notre rentabilité opérationnelle à 5,1% des revenus (contre 3,3% en 2018).

Les principales données issues des comptes de résultats consolidés sont reprises ci-après :

(en millions d'euros)	2019 ⁽¹⁾	%	2018	%	2017	%
Produits des activités ordinaires	2,432.1	100%	2,325.6	100%	2,310.5	100%
Résultat Opérationnel Courant	164.9	6.8%	104.2	4.5%	120.5	5.2%
Dépréciation immobilisations corporelles et incorporelles	(5.6)	-0.2%	(2.3)	-0.1%	(7.7)	-0.3%
Autres produits et charges opérationnels	(34.1)	-1.4%	(24.3)	-1.0%	(11.5)	-0.5%
Résultat Opérationnel	125.1	5.1%	77.6	3.3%	101.3	4.4%
Coût de l'endettement financier net	(7.7)	-0.3%	(7.4)	-0.3%	(8.0)	-0.3%
Autres produits et charges financiers	(1.3)	-0.1%	(14.6)	-0.6%	(17.2)	-0.7%
Résultat Financier	(8.9)	-0.4%	(22.0)	-0.9%	(25.2)	-1.1%
Résultat avant Impôts et sociétés mises en équivalence	116.2	4.8%	55.6	2.4%	76.1	3.3%
Impôts sur les résultats	(30.3)	-1.2%	(28.7)	-1.2%	(23.8)	-1.0%
Quote-Part Résultat net des sociétés mises en équivalence			(0)	0.0%	(0)	0.0%
Résultat avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	85.9	3.5%	26.8	1.2%	52.1	2.3%
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession						
Résultat net de l'ensemble consolidé	85.9	3.5%	26.8	1.2%	52.1	2.3%
dont - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1.2	0.1%	1.2	0.1%	0.8	0.0%
dont - Part attribuable aux actionnaires de Pierre Fabre	84.7	3.5%	25.6	1.1%	51.3	2.2%
Résultat net par action - Part attribuable aux actionnaires	3.57€		1.08€		2.17€	
Résultat net dilué par action - Part attribuable aux actionnaires	3.77€		1.14€		2.29€	

⁽¹⁾ Inclut l'impact de l'application d'IFRS 16

Il convient de noter que le groupe PIERRE FABRE a appliqué pour la première fois au 01 Janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrat de location », selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ».

4.1.1. Produits des activités ordinaires

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Depuis l'application d'IFRS 15 au 31 Décembre 2018, la ligne « Produits des activités ordinaires » regroupe l'ensemble des revenus des activités cœur de métier du groupe tirés de contrats conclus avec des clients et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Chiffres d'affaires Net	2,376.2	2,266.6	2,248.4
Paieement d'étape sur contrats de licences de produits	0.4	9.1	0.2
Redevances sur produits en licence commercialisés	50.4	45.4	56.8
Allocations promotionnelles	5.1	4.5	5.1
Produits des activités ordinaires	2,432.1	2,325.6	2,310.5

Les produits des activités ordinaires du Groupe s'élève à 2 432,1 millions d'euros, soit une progression de +4,6 % par rapport à 2018.

(en millions d'euros)	2019	%	Variation taux courant	2018
France (hors façonnage)	879.1	36%	+4%	848.6
Europe hors France	787.9	32%	+9%	725.6
Asie	329.9	14%	+2%	323.7
Afrique & Moyen-Orient	156.5	6%	+6%	148.0
Amérique centrale & du Sud	132.8	5%	+11%	119.7
Amérique du Nord	96.6	4%	+5%	92.1
Reste du Monde (façonnage)	49.2	2%	-27%	67.9
Groupe	2,432.1	100%	+5%	2,325.6

Les revenus réalisés à l'international représentent désormais 63,9% des activités du Groupe contre 63,5% en 2018.

4.1.2. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant consolidé 2019 est en nette augmentation à 164,9 millions d'euros (contre 104,2 millions d'euros en 2018) représentant 6,8% des produits des activités ordinaires (contre 4,5% en 2018).

L'augmentation du résultat opérationnel courant est liée à l'amélioration des revenus entre 2019 et 2018 (+106,5 millions d'euros, soit 4,6 %) ainsi que par la politique de réduction des frais généraux menées au niveau du groupe en 2019, reflétée dans l'amélioration de la rentabilité.

4.1.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 125,1 millions d'euros (contre 77,6 millions d'euros en 2018), soit une rentabilité opérationnelle de 5,1% en 2019 (contre 3,3 % en 2018).

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

À souligner dans la constitution de ce résultat opérationnel :

- La forte contribution des activités dermo-cosmétiques qui représentent 115,0 millions d'euros (en hausse de 35,6 millions d'euros par rapport à 2018). Cette contribution est liée à la croissance du produit des activités ordinaires de +2,3%, ainsi qu'à l'amélioration de la rentabilité de ses activités via la poursuite des plans d'économie rigoureux initiés en 2018 ;
- La contribution des activités pharmaceutiques à hauteur de 41,5 millions d'euros (soit une amélioration de +35,8 millions d'euros par rapport à 2018). Cette amélioration de la performance de la Branche est traduite par la nette progression de ses revenus (+ 74,2 millions d'euros soit +8,3% en 2019 comparé à 2018), en grande partie liée à la performance des franchises oncologie, portée par les lancements réussis de nouveaux produits sur les marchés. Ces progrès commerciaux, conjugués à la poursuite des efforts d'économies, conduisent à l'amélioration importante de la rentabilité des activités pharmaceutiques.

4.1.4. Résultat Financier

En 2019, le résultat financier ressort à -8,9 millions d'euros en 2019, contre -22,0 millions d'euros en 2018. L'amélioration du résultat financier est en grande partie expliqué par la forte progression du résultat de change effectifs, s'améliorant de 8,9 millions d'euros entre 2019 et 2018, puisqu'il s'établit à +4,8 millions d'euros au 31 Décembre 2019 contre -4,1 millions d'euros au 31 Décembre 2018.

La charge d'intérêts financiers effective liée à l'endettement net s'élève à -7,7 millions d'euros (contre -7,4 millions d'euros en 2018), y compris l'effet des instruments dérivés de taux d'intérêt, correspondant à un taux de financement moyen de la dette brute de l'ordre de 2,09 % avant impact du résultat des instruments financiers et à 2,76 % après prise en compte de ce même résultat.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt ont vu leur valeur s'améliorer très légèrement sur la période, s'établissant ainsi à -0,5 millions d'euros en 2019, contre -1,3 millions d'euros en 2018.

4.1.5. Charge d'Impôts

La charge d'impôts en 2019 s'élève à un montant de -30,3 millions d'euros (contre une charge d'impôts de -28,7 millions d'euros en 2018).

La variation négative de -1,6 millions d'euros est essentiellement générée par l'amélioration du résultat avant impôt, qui passe de 55,6 millions d'euros en 2018 à 116,2 millions en 2019, entraînant une augmentation de l'impôt exigible.

Ce résultat d'impôts est constitué :

- D'une charge d'impôts de -19,9 millions d'euros en FRANCE dont une charge de -11,1 millions d'euros au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- D'une charge d'impôt de -10,4 millions d'euros supportée à l'INTERNATIONAL.

4.1.6. Résultat Net

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net est en très nette amélioration à 84,7 millions d'euros pour la part revenant au Groupe (contre 25,6 millions d'euros en 2018).

4.2. Commentaires sur les flux de l'exercice et le bilan 2019

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

4.2.1. Évolution de l'endettement net consolidé

Le Groupe bénéficie d'une trésorerie nette positive consolidée de 66,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 retraité d'IFRS 16, et de 161,0 millions d'euros avant application d'IFRS 16 (contre une trésorerie positive nette de 91,6 millions d'euros à fin 2018, hors impact IFRS16 non projetés sur 2018) constitué :

- De - 262,4 millions d'euros de trésorerie nette représentant le solde positif des agrégats « Trésorerie et équivalents de trésorerie » d'une part, et « Emprunts hors Groupe » ;
- D'intérêts courus pour 0,7 million d'euros ;
- D'emprunts « re consolidants » (100,7 millions d'euros) dont 70,3 millions d'euros de crédit - bail ONCOPÔLE, 12,2 millions d'euros de crédit - bail pour l'extension de SOUAL, 12,2 millions d'euros de crédit-bail conclu à la suite de l'investissement réalisé dans le nouveau complexe hôtelier « Eau thermale d'AVENE, l'Hôtel » sur le site d'AVENE et 1,5 million d'euros d'instruments dérivés.

ENDETTEMENT au 31 décembre 2019		GRUPE CONSOLIDE	PIERRE FABRE S.A.	PFM & FILIALES	PFDC & FILIALES	AUTRES FILIALES
ENDETTEMENT EXTERNE	A	(262.4)	(206.5)	(25.7)	(25.9)	(4.3)
ENDETTEMENT NET VIS-À-VIS DES FILIALES	B	(0.0)	61.8	140.1	(116.6)	(85.3)
INTERETS COURUS	C	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0
EMPRUNTS "RECONSOLIDANTS"	D	100.7	(3.9)	76.5	25.1	3.0
ENDETTEMENT NET CONSOLIDE	A+B+C+D	(161.0)	(147.8)	190.9	(117.4)	(86.6)
ENDETTEMENT SUR CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	E	94.9	10.9	16.7	54.1	13.2
ENDETTEMENT NET CONSOLIDE (Y.C IFRS16)	A+B+C+D+E	(66.1)	(136.9)	207.6	(63.4)	(73.4)

L'amélioration de la position de trésorerie au cours de l'exercice 2019 (-161,0 millions d'euros en 2019 à périmètre comparable hors IFRS16 versus -91,6 millions d'euros en 2018) est essentiellement imputable à la poursuite en 2019 de la convention cadre de cessions sans recours de créances commerciales détenues par PIERRE FABRE MEDICAMENT SAS, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION SAS, PIERRE FABRE DERMOCOSMETIQUE SAS et les filiales européennes initiée en 2018.

Cet endettement a évolué au cours de l'exercice et se répartit comme suit :

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

(En millions d'euros)	2019			2018			2017		
	Total	Courant	non courant	Total	Courant	non courant	Total	Courant	non courant
Prêt BEI									
Revolving Credit Facility	(1.6)	(0.4)	(1.3)	(1.9)	(0.4)	(1.5)	(1.2)	(0.3)	(1.0)
Crédit syndiqué									
Crédit-bail et location-financements	101.0	14.4	86.5	115.3	14.3	101.0	128.0	13.3	114.7
Euro PP	44.9	(0.0)	44.9	44.9	(0.0)	44.9	44.9	(0.0)	44.9
Neu CP	38.0	38.0		50.0	50.0				
Autres Emprunts	1.1	1.0	0.0	1.8	1.4	0.4	2.6	1.5	1.1
Découverts bancaires	29.7	29.7		4.0	4.0		4.4	4.4	
Valeur de marché des instruments financiers (passif)	5.4	1.4	4.1	5.1	1.5	3.6	6.6	4.0	2.6
Dette financière brute	218.4	84.1	134.3	219.2	70.7	148.4	185.3	22.9	162.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(373.1)	(373.1)		(304.2)	(304.2)		(221.3)	(221.3)	
Comptes courants de trésorerie	(2.4)	(2.4)		(2.3)	(2.3)		(2.3)	(2.3)	
Valeur de marché des instruments financiers (actif)	(3.9)	(0.6)	(3.3)	(4.3)	(0.4)	(3.9)	(3.1)	(0.3)	(2.9)
Autres actifs financiers	(6.3)	(3.0)	(3.3)	(6.6)	(2.7)	(3.9)	(5.4)	(2.5)	(2.9)
Dette financière nette	(161.0)	(291.9)	131.0	(91.6)	(236.2)	144.6	(41.4)	(200.9)	159.5
Dettes sur contrats de location simples	94.9	31.2	63.7						
Dette financière nette - Incluant IFRS 16	(66.1)	(260.7)	194.7	(91.6)	(236.2)	144.6	(41.4)	(200.9)	159.5

Au 31 décembre 2019, PIERRE FABRE SA et ses filiales ont 350,0 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées au titre du crédit syndiqué.

4.2.2. Événements postérieurs à la clôture

L'épidémie de Corona Virus, qui impacte aujourd'hui plusieurs zones dans lesquelles le groupe opère aura des conséquences sur notre activité 2020. Notre Groupe a procédé à une évaluation des impacts potentiels du Corona Virus en 2020, selon les informations connues sur la propagation de l'épidémie à date.

La situation du Corona virus n'étant pas connue en 2019, nous n'avons aucun impact comptable au 31 Décembre 2019 lié à l'épidémie. Néanmoins, le groupe Pierre Fabre a évalué l'impact potentiel en date du 03 Mars 2020 et des dernières informations connues sur les revenus et l'EBIT du groupe. Ces estimations seront revues mensuellement par le management pour suivre l'impact économique aux vues de l'évolution de la situation sanitaire.

Il convient de noter qu'au 03 Mars 2020, aucune des usines du Groupe n'est fermée, et qu'il n'y a pas à date connaissance de risques sur d'éventuelles ruptures d'approvisionnement.

Les impacts estimés sur les revenus du Groupe en date du 03 Mars 2020, et à partir des éléments connus à cette date, sont compris entre 33 et 59 millions d'euros en termes de revenus. L'impact sur la marge brute du Groupe, toujours selon les estimations du 03 mars 2020, serait compris entre 27 et 47 millions d'euros. Des plans contingences sont en cours pour limiter les impacts mentionnés ci-dessus.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

5. Perspectives d'avenir

L'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre de nombre d'initiatives du plan de transformation du Groupe et par la poursuite des lancements Braftovi-Mektovi à l'international.

La croissance attendue pour 2020 est de 81,7M€, soit 3,4%, dont +45,5M€ pour la branche Pharmaceutique et +34,3M€ pour la branche Dermo-cosmétique.

Hors projets transformants non connus à la date d'élaboration du budget, le résultat opérationnel du Groupe est attendu en progression à 139,5M€ malgré les investissements importants dans le domaine de l'oncologie.

Au-delà de 2020, les perspectives en termes d'activité sont :

- La poursuite du développement de la franchise Oncologie portée notamment par BRAFTOVI/MEKTOVI et par Nerlynx
- La poursuite du développement des franchises matures de médicaments Ethiques et de Consumer Healthcare
- L'accélération du développement de la franchise Dermatologie
- L'accélération de la croissance en Dermo-cosmétique

La rentabilité du groupe sera améliorée grâce au plan de transformation déjà engagé ; l'ensemble des marques/franchises et des géographies devant atteindre les standards de rentabilité attendus par le Groupe.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

6. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

La mise en œuvre de la politique développement durable du groupe Pierre Fabre est définie et supervisée par le département RSE et Développement Durable rattaché depuis 2019 à une nouvelle Direction, entité et démarche appelée GREEN MISSION PIERRE FABRE. L'objectif de cette Direction et démarche est de porter toujours plus haut l'engagement de Pierre Fabre en faveur de la naturalité, de la préservation de l'environnement et du développement durable.

Cette nouvelle entité est rattachée à la Direction Générale du Groupe.

Aujourd'hui plus que jamais, il est du devoir d'un groupe comme Pierre Fabre d'œuvrer chaque jour pour une démarche d'engagement et de responsabilité vis-à-vis de la nature et de la société. C'est d'ailleurs ce que nous rappelle la nouvelle raison d'être du Groupe définie en 2019. Nous sommes investis depuis l'origine dans une dynamique de recherche et d'innovation inspirée par la nature. Nous maîtrisons la chaîne végétale, préservons et respectons la biodiversité, à travers notre conservatoire botanique dans le Tarn, notre arboretum à Madagascar, nos propres terres cultivées en agriculture biologique, notre expertise végétale à toutes les étapes, de la sélection de la graine à l'extraction écologique de l'actif.

C'est à partir de cet héritage et avec la volonté d'aller encore plus loin dans notre démarche que Green Mission Pierre Fabre a été créé.

Nous voulons innover « vert et responsable », c'est-à-dire à éco-concevoir encore mieux nos produits et à réduire encore plus notre empreinte environnementale.

Nous voulons continuer à enrichir notre connaissance de la nature en valorisant des plantes durablement, en protégeant la biodiversité et en soutenant les populations locales qui en vivent.

Nous voulons approfondir chaque jour notre responsabilité sociale en faveur des hommes et des territoires.

Green Mission Pierre Fabre a pour ambition d'impulser et de soutenir en continu ces engagements, en travaillant à tous les niveaux du Groupe en France et à l'international et en synergie avec tous les départements.

Green Mission Pierre Fabre, « Cultivons le respect de la nature et des hommes ».

Politique RSE du Groupe

La politique RSE du Groupe s'articule autour des 5 axes stratégiques de Green Mission Pierre Fabre (Naturalité & Ecoresponsabilité), déclinés chacun en Feuilles de Route décrites ci-après.

- INNOVER vert grâce à notre expertise végétale
- PROTEGER notre patrimoine végétal et réduire notre empreinte environnementale
- RESPECTER nos agriculteurs et fournisseurs partout dans le monde
- GARANTIR la qualité de nos produits éco-conçus
- ENGAGER les hommes par le biais d'actions sociales et environnementales

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Evaluation de la démarche RSE

Afin de structurer et mesurer la maturité de sa démarche RSE, le Groupe Pierre Fabre a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'évaluation volontaire basée sur la norme ISO 26000, norme relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations.

Ce processus d'évaluation permet de structurer la démarche selon la méthode du PDCA (Plan Do Check Act) et d'évaluer la performance sur l'ensemble des thèmes couverts par la norme internationale ISO 26000. Les thèmes évalués comme les moins performants intègrent automatiquement les chantiers prioritaires de la politique RSE du Groupe Pierre Fabre.

Par deux fois, en 2012 et en 2015, la démarche RSE du Groupe Pierre Fabre a été évaluée par AFNOR Certification, organisme indépendant, selon la méthodologie AFAQ 26000 Responsabilité Sociétale. Le Groupe Pierre Fabre s'était ainsi vu attribuer en 2012 le niveau « Confirmé » avec un score de 624 points sur 1000. En 2015, une nouvelle évaluation a permis d'accéder au niveau « Exemple », soit le plus haut niveau de l'évaluation, avec un score de 805 points sur 1000.

Au-delà d'une évaluation de la performance RSE du Groupe Pierre Fabre, ces évaluations ont permis d'identifier les opportunités d'amélioration.

En 2019, une nouvelle évaluation de notre politique RSE a été réalisée selon la norme ISO 26000 mais sur le modèle ECOCERT 26000 porté par l'organisme indépendant Ecocert.

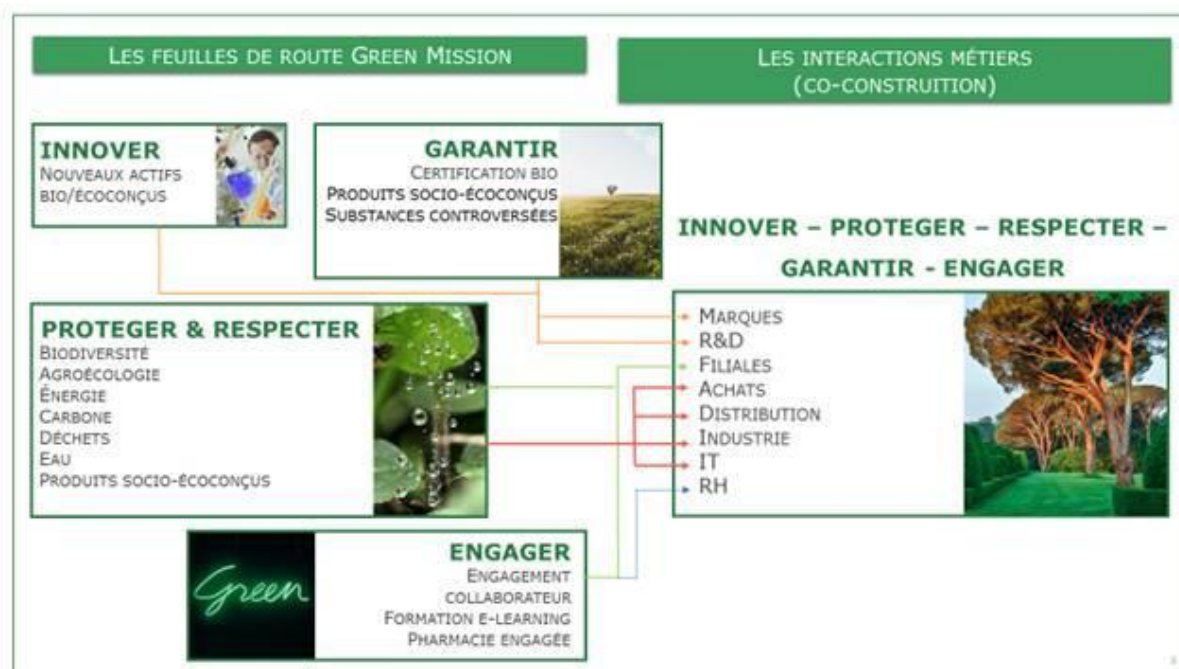
La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre a été évaluée au niveau Excellence par ECOCERT Environnement selon la norme ISO 26000.

Dès cette première évaluation, l'entreprise obtient le niveau Excellence - correspondant au niveau de maturité le plus élevé du référentiel ECOCERT 26000 avec une note de 77%. Aucune entreprise internationale de la taille de Pierre Fabre n'avait jusqu'alors été évaluée par ECOCERT selon ce référentiel, a fortiori à ce niveau.

Les chantiers GREEN MISSION prioritaires

La matrice de matérialité, les conclusions des évaluations AFAQ 26000 en 2012 et 2015, ECOCERT 26000 en 2019 et enfin les observations de l'OTI (Organisme Tiers Indépendant) ont permis d'identifier les chantiers GREEN MISSION prioritaires à mener.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019



Déclaration Performance Extra Financière

Depuis l'année 2014, en application de la loi dite « Grenelle 2 » qui modifie les dispositions du Code de Commerce (articles L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2) relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale, le Groupe doit publier un rapport spécifique intitulé « Rapport extra-financier ».

A compter de l'exercice 2018, la transposition en droit français de la Directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité renforce les obligations liées à cette loi dite « Grenelle 2 ». Cette Directive impose de publier les informations relatives aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption ; les entreprises étant libres d'étendre leur périmètre de reporting au-delà de ces 4 grands domaines.

Ce rapport, désormais intitulé « Déclaration de Performance Extra-Financière », se trouve en annexe des présentes, et doit cibler les enjeux extra-financiers les plus pertinents au vu des activités du Groupe, privilégiant ainsi le suivi et l'évaluation des principaux risques RSE du Groupe à leur exhaustivité.

Il est demandé aux entreprises de présenter :

- Leur modèle d'affaire et sa pertinence ;
- La méthode d'analyse des risques RSE et sa pertinence ;
- Une politique ou un plan d'action pour chaque risque RSE majeur identifié ;
- Les indicateurs de suivi et de performance des risques RSE majeurs identifiés et d'en justifier leur pertinence et leur robustesse.

En ce qui concerne la Déclaration de Performance Extra-Financière couvrant l'exercice 2019, un panorama détaillé et complet relatif aux données sociales, environnementales et sociétales pertinentes à aborder vis-à-vis des risques RSE majeurs identifiés pour le Groupe Pierre Fabre est décliné au travers des thèmes suivants :

- **Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre**

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

- Le modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre
- Cartographie des risques RSE du Groupe
- **Risque Gouvernance & Ethique**
 - Gouvernance responsable
 - Éthique et conformité
 - Droits Humains et respect de l'Environnement dans la chaîne de valeur
- **Risque social**
 - Gestion des ressources humaines
 - Santé et sécurité des collaborateurs
- **Risque environnemental**
 - Risque Industriel
 - Risque de dommage Environnemental lié à la composition, la fabrication et l'usage des produits
- **Risque sociétal**
 - Défaut de Sécurité Produit
 - Accessibilité produits pour les patients et consommateurs
 - Panne dans l'innovation
 - Risque d'image
- **Les résultats RSE du Groupe Pierre Fabre**
 - Les indicateurs RSE
 - Méthodologie de reporting des indicateurs RSE
- **Rapport de l'organisme Tiers Indépendant**

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

7. Plan de Vigilance

Afin de se conformer aux dispositions de la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe PIERRE FABRE a engagé divers travaux permettant d'élaborer et de communiquer en 2021, un plan de vigilance structuré. Ce plan listera, en les synthétisant, les diverses mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

Ainsi comme mesure dudit plan de vigilance et se conformant également aux dispositions de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dit « Loi Sapin 2 », le Groupe PIERRE FABRE a étendu le domaine d'application de son dispositif d'alerte et de recueil des signalements à l'effet de traiter toute atteinte aux principes et règles énoncés dans sa Charte éthique incluant le strict respect des réglementations applicables en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement.

En outre, les fonctions Achats, Santé et Sécurité, Ethique et Développement Durable ont entamé, de concert, un travail de renforcement des procédures de sélection et d'audit des fournisseurs et sous-traitants. De plus, prenant pleinement en compte son modèle économique reposant sur la conception, le développement et la commercialisation de produits de santé, le Groupe Pierre Fabre a décidé, comme première priorité au titre de son devoir de vigilance, d'opérer une cartographie de ses principaux fournisseurs de matières premières entrant dans la composition de ses produits pharmaceutiques et cosmétiques. Le Groupe PIERRE FABRE peut ainsi apprécier les risques sociaux, sociétaux et environnementaux associés et prévenir ceux-ci, notamment par le recours à des questionnaires d'enquêtes.

Enfin, ainsi que le stipule sa Charte éthique, le Groupe PIERRE FABRE attend de ses partenaires fournisseurs qu'ils adoptent un comportement éthique dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de travail par l'application des conventions internationales en vigueur.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

8. Filiales et participations

8.1. Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Vous trouverez en outre des informations plus détaillées concernant les branches d'activités dans les comptes consolidés du Groupe et à la note 4 du présent rapport.

8.2. Prises de participation ou prises de contrôle

Notre société n'a souscrit à aucune augmentation de capital au cours de la période.

8.3. Actions d'autocontrôle

La société FINANCIERE DE LA MICHONNE détenait 5,17% du capital de notre Société au 31 décembre 2019 (contre 5,17% au 31 décembre 2018).

8.4. Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2019, l'actionnariat salarié en FRANCE et à l'INTERNATIONAL représente 8,52% (contre 8,50% en 2018) du capital de notre Société, intégralement détenue en 2019 par le FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE (contre 7,78% en 2018 détenue par le FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE et 0,72% par la société PIERRE FABRE FINANCES INTERNATIONAL détenue à 100% par le FCPE jusqu'à la fusion de 2019) du capital de notre société.

En effet, au cours de l'année 2019, les sociétés faisant partie du projet de souscription RUSCUS ont fusionnées, la société FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE absorbant la société PIERRE FABRE FINANCES INTERNATIONAL qu'elle détenait jusqu'alors.

8.5. Résultats et affectation du résultat net

8.5.1. Examen des comptes et résultats de notre Société

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels qui vous sont présentés en Annexe.

Ces comptes annuels vous ont été commentés à la note 3 du présent rapport.

Nous vous rappelons que ces comptes annuels clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les règles et méthodes comptables n'ont pas été modifiées par rapport aux règles et méthodes utilisées pour l'exercice précédent si ce n'est l'application au 01 Janvier 2019 de la norme IFRS 16 et de la norme IFRIC 23, au titre des nouvelles normes et amendements applicables en 2019.

8.5.2. Proposition d'affectation du résultat – Proposition de distribution

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat positif de 48 962 200,64 €.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat :

- A la Réserve Légale pour la doter à son maximum légal : 4 962,25€
- Distribution : 11 844 202,50 €
Soit un dividende de 0,50 € par action.
- Imputation du solde de bénéfice : 37 113 035,89 €
Au poste « Autres Réserves ».

Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, éligibles à la réfaction de 40%, prévu par l'article 158 du CGI, s'élèverait ainsi à 11 844 202,50 € trouvant à s'appliquer ou non selon le régime fiscal du bénéficiaire de la distribution.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, éligibles à la réfaction de 40% pour les dividendes distribués à compter de 2006, ont été les suivants :

EXERCICE	Année de distribution	Dividende par action	Revenus éligibles à la réfaction*	Revenus non éligibles à la réfaction*
31/12/2016	2017	0,28 €	6 631 545,20 €	0,00 €
31/12/2017	2018	0,28 €	6 631 545,20 €	0,00 €
31/12/2018	2019	0,28 €	6 631 545,20 €	0,00 €

* réfaction de 40%, prévue par l'article 158 du CGI trouvant à s'appliquer ou non selon le régime fiscal du bénéficiaire de la distribution

8.5.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 154 947 € et qui ont donné lieu pour le Groupe à un impôt au taux de 34,43% de 53 348 €.

8.5.4. Intégration fiscale

PIERRE FABRE SA a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés (articles 223 A à Q du Code Général des Impôts) pour une période de cinq ans allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Les règles de comptabilisation de l'impôt sur les sociétés retenues sont les suivantes :

- Les filiales enregistrent la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration ;
- La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble ;
- Les crédits d'impôts restituables même lorsque la société est déficitaire sont enregistrés dans chaque filiale.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Le produit d'impôt enregistré au compte de résultat est donc de 23 984 414 €. Il intègre notamment une économie d'impôt de 23 349 364 €, des crédits d'impôts pour 679 595 € et une charge de -44 545 € liée à des impacts antérieurs.

8.5.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau ci-après détaille les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

(en millions d'euros, sauf mention expresse)	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en fin d'exercice :					
Capital Social en euros	272 416 658 €	272 367 035 €	272 367 035 €	272 367 035 €	272 367 035 €
Nombre des actions ordinaires existantes	23 688 405	23 684 090	23 684 090	23 684 090	23 684 090
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes		-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer		-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	186,8	189,3	175,7	168,6	160,5
Résultat avant impôt, participation des salariés, et amortissements et provisions	60,6	80,6	71,6	66,8	44,5
Produits d'impôts sur les bénéfices	(24,0)	(16,3)	(35,2)	(45,1)	(46,4)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1,3	0,5	1,0	1,0	1,1
Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	34,2	116,0	67,7	47,9	18,8
Résultat après impôt, participation des salariés, et amortissements et provisions	49,0	(20,0)	38,3	63,0	71,0
Résultat distribué		6,6	6,6	6,6	6,6
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, avant amortissements et provisions	3,51 €	4,05 €	4,48 €	4,68 €	3,79 €
Résultat après impôt, participation des salariés, après amortissements et provisions	2,07 €	-0,84 €	1,62 €	2,66 €	3,00 €
Dividende attribué à chaque action		0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	727	733	742	694	624
Montant de la masse salariale de l'exercice	55,2	52,4	50,1	46,0	42,6
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales,...)	24,8	26,2	23,3	21,5	20,4

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

10. Délégations accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

A ce jour il n'existe aucune délégation qui ait été accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital

11. Administration et contrôle de la Société

11.1. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et du Censeur

Nous vous informons que :

Les mandats de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, à l'exception du mandat des Administrateurs représentant les salariés, viennent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, soit les mandats de :

- Monsieur Roch DOLIVEUX ;
- Monsieur Jean-Jacques BERTRAND ;
- Monsieur Dominique BAZY ;
- Monsieur Jean- Luc BELINGARD ;
- Monsieur Jean-Laurent BONNAFE ;
- Madame Nathalie DELAPALME ;
- Monsieur Jacques FABRE ;
- Monsieur Philippe FAURE ;
- Madame Marie France MARCHAND BAYLET ;
- Madame Rachel MAROUANI
- Madame Claire MEUNIER (représentante du FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE) ;
- Monsieur Pierre-Yves REVOL ;
- Madame Catherine de ROHAN CHABOT ;
- Madame Marie Christine ROQUES.
- Monsieur Eduardo SANCHIZ

De même le mandat de censeur de Monsieur Christophe LATOUCHE (Président du FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE), vient à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Il est rappelé dans ce cadre que :

La société PIERRE FABRE PARTICIPATIONS (PFP) détient à ce jour 86% du capital de PIERRE FABRE S.A, que compte tenu de cette situation le Comité des Sages et le Président de la société PIERRE FABRE PARTICIPATIONS, sont notamment en charge, conformément aux statuts de PFP, de la nomination des membres des organes d'administration et de surveillance et/ou mandataires sociaux chargés d'assurer la gestion opérationnelle des filiales et sous filiales de la société PFP jusqu'au 2ème degré.

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de PIERRE FABRE PARTICIPATIONS doit prochainement se réunir afin d'examiner cette question et à l'issue de cette réunion arrêter la composition du Conseil d'Administration et du Collège des Censeurs de PIERRE FABRE S.A.

En conséquence, et conformément :

- Aux règles de fonctionnement susvisées du Groupe ;
- Aux dispositions L 225-105 et R 225-71 à R 225-74, R 225-81 ;

PIERRE FABRE PARTICIPATIONS déposera des projets de résolutions auprès de l'Assemblée Générale de PIERRE FABRE S.A qui se tiendra le 12 mai 2020, relatifs à la composition du Conseil d'Administration et du Collège des Censeurs.

11.2. Renouvellement du Commissaire aux comptes

Les mandats de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Mazars et de Commissaire aux comptes suppléant de M. Raymond PETRONI arrivant à échéance à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de

- Renouveler le mandat de la société MAZARS pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Ne pas renouveler le mandat de Monsieur Raymond PETRONI, la Société n'étant plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Etant rappelé qu'en application des dispositions de l'article L.823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

11.3. Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours, que nous vous proposons de fixer à 600 000 euros.

11.4. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration
Copie certifiée conforme
Le Directeur Général

DocuSigned by:

0A81471010684F2...

12. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

12.1. Liste des mandats et fonctions exercés en 2019

Monsieur Roch DOLIVEUX

- **Administrateur, Président du Conseil d'Administration depuis le 11 mai 2017, Président du Comité Stratégique depuis le 11 mai 2017 (Membre avant cette date), Membre du Comité d'Audit et des Comptes depuis le 11 mai 2017**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19/6/2019	PIERRE FABRE PARTICIPATIONS
Membre du Conseil d'Administration depuis 2010	STRYKER CORPORATION (ETATS - UNIS)
Membre du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration depuis 2014	VLERICK BUSINESS SCHOLL (BELGIQUE)
Chairman of the Board depuis 2015	GLG HEALTHCARE INSTITUTE (ETATS - UNIS)
Membre du Conseil d'Administration depuis avril 2017	UCB (Belgique)

Madame Agathe AMARA COLOMBIE

- **Administrateur, Représentant les Salariés, nommée par le Comité d'Entreprise du 24 juin 2015 renouvelée par le Comité d'Etablissement du 18 juin 2019**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTION	SOCIETES
Gérante	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VERAGOLI

Monsieur Dominique BAZY

- **Administrateur, Membre du Comité Stratégique, Président du Comité d'Audit et des comptes de PIERRE FABRE SA depuis le 20 janvier 2017 (Membre avant cette date)**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Président et Membre du Comité Exécutif	BARBER HAULER CAPITAL ADVISERS (SAS)
Administrateur et Membre du Comité des Rémunérations	SIPAREX (S.A)

Monsieur Jean-Luc BELINGARD

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

- **Administrateur, Membre du Comité Stratégique de PIERRE FABRE SA**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Administrateur	BIOMERIEUX (SA)* société cotée
Administrateur	INSTITUT MERIEUX (SA)*
Administrateur	TRANSGENE (SA)* société cotée
Administrateur depuis le 5.03.2015 Mandat ayant pris fin courant 2019	ABL Inc (ETATS - UNIS) *
Administrateur	LABORATORY CORPORATION OF AMERICA (Société cotée – ETATS - UNIS)
Administrateur Mandat ayant pris fin courant 2019	STALLERGENES GREER (LONDRES UK Société cotée)
Administrateur depuis le 27.10.2015	LUPIN Ltd (INDE société cotée)

** société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce*

Monsieur Jean Laurent BONNAFE

- Administrateur, Membre du Comité Stratégique, de PIERRE FABRE SA depuis le 16.5.2019 ;
- Autres mandats sociaux :

FONCTIONS	SOCIETES
Administrateur depuis le 01.12.2011	BNP PARIBAS
Administrateur depuis le 28.07.2008	CARREFOUR
Président depuis le 19.12.2017	Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris – AROP
Président depuis le 27.5.2019	Entreprise pour l'Environnement EpE

Monsieur Jean-Jacques BERTRAND

- **Président du Conseil d'administration jusqu'au 11 mai 2017, Membre du Comité Stratégique (Président jusqu'au 11 mai 2017) et Président du Comité des Nominations et Rémunérations depuis le 11 mai 2017 (membre entre le 1^{er} janvier et le 10 mai 2017)**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Administrateur	CLUB ATHLETIQUE BRIVISTE CORREZE LIMOUSIN (SA)
Président	BRIVE RUGBY (SAS)
Président du Conseil d'Administration Administrateur	NEOVACS (SA)
Membre du Conseil des Sages	PIERRE FABRE PARTICIPATIONS (SAS)
Administrateur	ABIVAX (SA)

Madame Nathalie DELAPALME

- **Administrateur depuis le 11 mai 2017**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Directeur Exécutif et Membre du Conseil	Fondation Mo Ibrahim
Administrateur	EBI SA
Administrateur	MAUREL et PROM (SA)
Administrateur	COMMENTAIRE (SA)
Administrateur	SEPLAT
Membre du Conseil d'Administration	Institut Français des Relations Internationales

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Monsieur Eric DUCOURNAU

- **Directeur Général, Membre du Comité Stratégique, Membre du Comité d'Audit et des Comptes, Membre du Comité des Nominations et Rémunérations du CA de PIERRE FABRE SA (*) à compter du 1^{er} juillet 2018**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Président	PIERRE FABRE DERMO COSMETIQUE (*)
Président à compter du 2 ^o juillet 2018 fin au 1 ^{er} avril 2020	INSTITUT DE RECHERCHE PIERRE FABRE (SAS) (*)
Gérant	SNC DES EAUX D'AVENE (*)
Gérant	SNC EAU THERMALE AVENE L'HÔTEL (*)
Représentant Permanent de PFDC : Administrateur	SAS MEME COSMETICS

** société contrôlée par la société PIERRE FABRE PARTICIPATIONS au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce*

Monsieur Jacques FABRE

- **Administrateur**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Gérant	SCI PERE COLIN
Gérant	SCI JAPIPO depuis le 28 juin 2016
Administrateur Secrétaire Général depuis le 15 juillet 2015	FONDATION PIERRE FABRE

Monsieur Philippe FAURE

- **Administrateur, Membre du Comité Stratégique de PIERRE FABRE SA**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Président du Conseil d'Administration jusqu'en Avril 2019	Atout France (GIE)
Président d'Honneur à compter d'Avril 2019	ATOUT France (GIE)
Président	PH FAURE CONSEIL
Membre « AdvisoryBoard »	MOET HENNESSY (SNC)
Administrateur	DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA (SA - MAROC)
Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE TRANSATLANTIQUE
Président	SOCIETE DE LA TOURELLE DE BETHUNE (SAS)
Co Président depuis juin 2020	PARIS FOOD FORUM

Monsieur Alexandre GIRAUDON

- **Représentant les Salariés, nommé par le Comité d'Etablissement du 18 juin 2019**
- **Autres mandats sociaux : Néant**

Monsieur Christophe LATOUCHE

- **Président du Conseil de Surveillance du FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE**
- **Administrateur du 1^{er} mai au 10 mai 2017, Censeur depuis le 11 mai 2017**
- **Autres mandats sociaux : Néant**

FONCTIONS	SOCIETES
Président du Conseil de Surveillance	FCPE ACTIONNARIAT PIERRE FABRE
Président	RUSCUBE (Association)
Vice-Président	FAS (Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés.)

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Madame Marie France MARCHAND BAYLET

- **Administrateur depuis le 11 mai 2017**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Vice-Présidente	SOCIETE OCCITANE DE COMMUNICATION (SAS)
Vice-Présidente, Directeur Général Administrateur, Présidente du Comité Financier	GROUPE DEPECHE DU MIDI (SA)
Administrateur	SOCIETE DU JOURNAL MIDI LIBRE (SA)
Administrateur	DEPECHE HEBDOS (SA)
Gérante	SCI VIOLETTES
Gérante	SC PAIDEÏA
Gérante	GROUPEMENT FORESTIER DES CAROLINS
Gérante	SCI DOLCE VILLA
Gérante	SCI KAIROS
Gérante	IMMOCCITANIE
Présidente Fondatrice	Fondation Groupe DEPECHE

Madame Rachel MAROUANI

- **Administrateur depuis le 16.05.2019, Membre du Comité Stratégique depuis le 21 décembre 2018**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Président du Conseil d'Administration Jusqu'au 31/05/2019	MAKE UP FOR EVER (SA)
Administrateur Jusqu'au 31/05/2019	JARDIN D'ACCLIMATATION (S.A.)
Présidente depuis le 23/07/2019	MARELLE PARTNERS (SASU°)
Gérante	SCI JOROMA
Gérante	SCI DAVIA 144
Gérante	SCI Des Fennecs

Madame Claire MEUNIER

- **Administrateur depuis le 11 mai 2017**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Membre du Conseil de Surveillance	FCPE Actionnariat Pierre Fabre
Administrateur	RUSCUBE (Association)
Conseiller Fédéral	FAS

Monsieur Pierre-Yves REVOL

- **Administrateur ; Vice - Président, Président du Comité des Nominations et Rémunérations, Membre du Comité Stratégique, Membre du Comité d'Audit et des Comptes**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Membre du Comité des Sages Président	PIERRE FABRE PARTICIPATIONS (SAS)
Administrateur - PDG	CASTRES OLYMPIQUE (SASP)*
Président	SUD HEBDO PRESSE (SAS)
Administrateur	GROUPE LA DEPECHE DU MIDI (SA)*
Président	PIERRE FABRE FINANCE (SAS) *
Administrateur – Président	FONDATION PIERRE FABRE

* société contrôlée par la société PIERRE FABRE PARTICIPATIONS, au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Madame Catherine de ROHAN CHABOT

- **Administrateur depuis le 11 mai 2017**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Membre du Comité	FESTIVAL DE LA COMMUNICATION SANTÉ

Madame Marie Christine ROQUES

- **Administrateur depuis le 11 mai 2017**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Présidente	CLUB DES RETRAITES DU GROUPE PIERRE FABRE

Rapport de Gestion de la société Pierre Fabre SA sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2019

Monsieur Eduardo SANCHIZ :

- **Administrateur (depuis le 16/05/2019) et membre du Comité Stratégique (depuis le 13/09/2018) de PIERRE FABRE S.A.**
- **Autres mandats sociaux :**

FONCTIONS	SOCIETES
Administrateur, membre du Comité d'Audit, Président du Comité des Risques	CaixaBank
Membre du Comité d'Investissements	ASABYS (société de capital-risque)

12.2. Conventions visées à l'article L 225-102-1 du Code de commerce

Conventions intervenues directement ou indirectement ou par personnes interposées entre :

- D'une part, l'un des administrateurs, le directeur général, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ;
- D'autre part, une autre société dont PIERRE FABRE S.A possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

NEANT

12.3. Délégations accordées par le Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2019

NEANT

12.4. Prêts de moins de deux ans consentis par la Société à titres accessoire, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques

NEANT

Ce document a été signé électroniquement par le biais du service www.docusign.com, constituant un procédé fiable d'authentification au sens de l'article 1367 du Code civil. Il est rappelé que cette signature électronique a la même valeur qu'une signature manuscrite notamment pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de ce document par le service www.docusign.com.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Table des matières

Table des matières	Error! Bookmark not defined.
1. Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre	Error! Bookmark not defined.
1.1. Le modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre	Error! Bookmark not defined.
1.2. Cartographie des risques RSE du Groupe.....	Error! Bookmark not defined.
1.2.1. Méthodologie	4
1.2.2. Résultats	4
2. Risque Gouvernance & Ethique.....	Error! Bookmark not defined.
2.1. Gouvernance responsable.....	Error! Bookmark not defined.
2.1.1. Définition du risque.....	Error! Bookmark not defined.
2.1.2. Politique.....	Error! Bookmark not defined.
2.1.3. Organisation	Error! Bookmark not defined.
2.1.4. Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
2.1.5. Résultats	Error! Bookmark not defined.
2.2. Éthique et conformité	Error! Bookmark not defined.
2.2.1. Définition.....	Error! Bookmark not defined.
2.2.2. Politique.....	Error! Bookmark not defined.
2.2.3. Organisation	Error! Bookmark not defined.
2.2.4. Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
2.2.5. Résultats	Error! Bookmark not defined.
2.3. Droits Humains et respect de l'Environnement dans la chaîne de valeur	Error! Bookmark not defined.
2.3.1. Définition.....	Error! Bookmark not defined.
2.3.2. Politique.....	Error! Bookmark not defined.
2.3.3. Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
2.3.4. Résultats	Error! Bookmark not defined.
3. Risque social	Error! Bookmark not defined.
3.1. Gestion des ressources humaines.....	Error! Bookmark not defined.
3.1.1. Définition.....	Error! Bookmark not defined.
3.1.2. Politique.....	Error! Bookmark not defined.
3.1.3. Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
3.1.4. Organisation & Ambition.....	Error! Bookmark not defined.
3.1.5. Résultats	Error! Bookmark not defined.
3.2. Santé et sécurité des collaborateurs.....	Error! Bookmark not defined.
3.2.1. Définition.....	Error! Bookmark not defined.
3.2.2. Politique.....	Error! Bookmark not defined.
3.2.3. Organisation	Error! Bookmark not defined.
3.2.4. Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
3.2.5. Résultats	Error! Bookmark not defined.
4. Risque environnemental.....	Error! Bookmark not defined.
4.1. Risque Industriel.....	Error! Bookmark not defined.
4.1.1. Définition.....	Error! Bookmark not defined.
4.1.2. Politique.....	Error! Bookmark not defined.
4.1.3. Organisation	Error! Bookmark not defined.
4.1.4. Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.

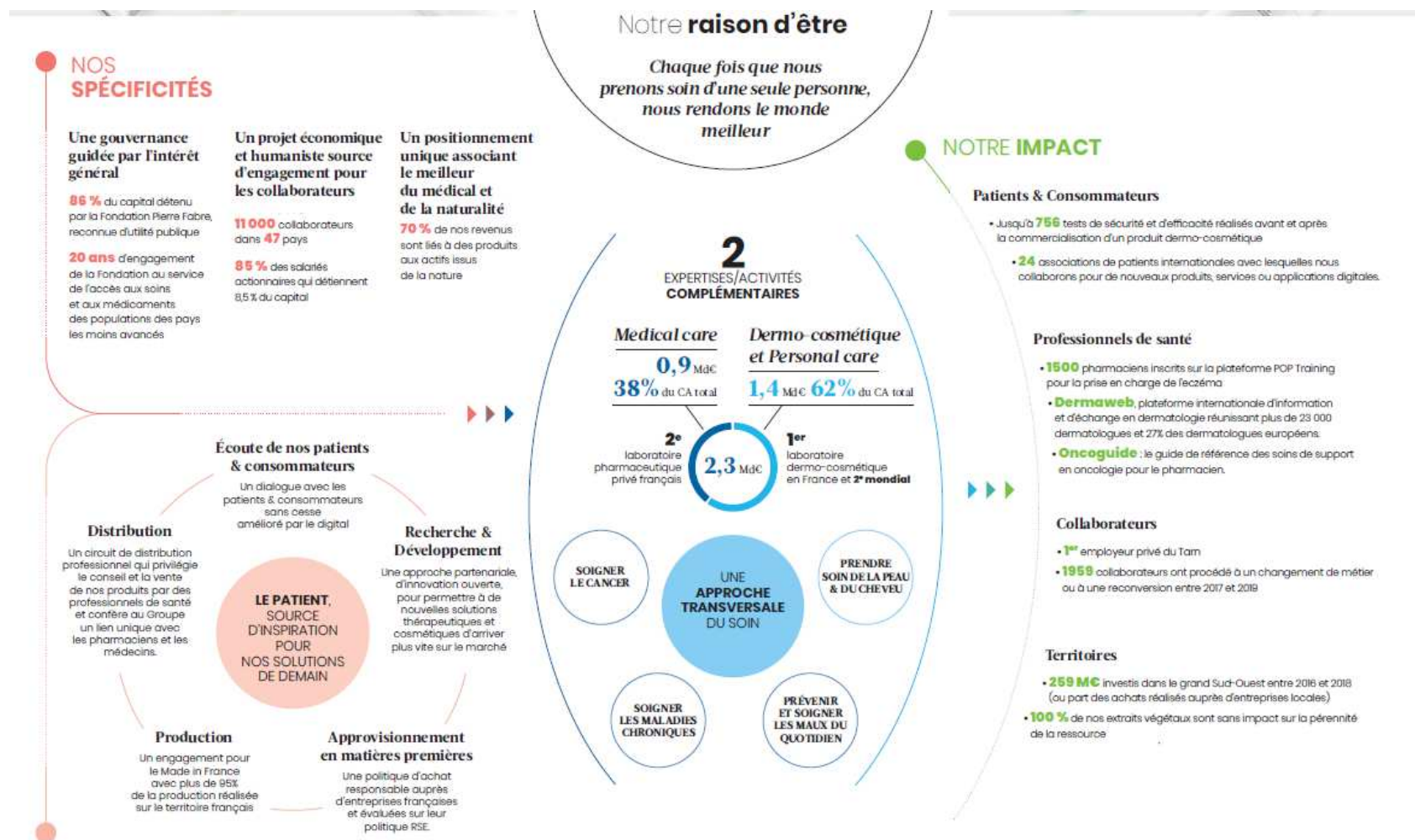
Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

4.1.5.	Résultats	Error! Bookmark not defined.
4.2.	Risque de dommage Environnemental lié à la composition, la fabrication et l'usage des produits	Error! Bookmark not defined.
4.2.1.	Définition	Error! Bookmark not defined.
4.2.2.	Politique.....	Error! Bookmark not defined.
4.2.3.	Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
4.2.4.	Résultats	Error! Bookmark not defined.
5.	Risque sociétal	Error! Bookmark not defined.
5.1.	Défaut de Sécurité Produit	Error! Bookmark not defined.
5.1.1.	Définition	Error! Bookmark not defined.
5.1.2.	Politique.....	Error! Bookmark not defined.
5.1.3.	Organisation	Error! Bookmark not defined.
5.1.4.	Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
5.1.5.	Résultats	Error! Bookmark not defined.
5.2.	Accessibilité produits pour les patients et consommateurs	Error! Bookmark not defined.
5.2.1.	Définition	Error! Bookmark not defined.
5.2.2.	Politique.....	Error! Bookmark not defined.
5.2.3.	Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
5.2.4.	Résultats	Error! Bookmark not defined.
5.3.	Panne dans l'innovation	Error! Bookmark not defined.
5.3.1.	Définition	Error! Bookmark not defined.
5.3.2.	Politique.....	Error! Bookmark not defined.
5.3.3.	Organisation	Error! Bookmark not defined.
5.3.4.	Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
5.3.5.	Résultats	Error! Bookmark not defined.
5.4.	Risque d'image	Error! Bookmark not defined.
5.4.1.	Définition	Error! Bookmark not defined.
5.4.2.	Politique.....	Error! Bookmark not defined.
5.4.3.	Plan d'actions	Error! Bookmark not defined.
6.	Les résultats RSE du Groupe Pierre Fabre	Error! Bookmark not defined.
6.1.	Les indicateurs RSE	Error! Bookmark not defined.
6.2.	Méthodologie de reporting des indicateurs RSE.....	Error! Bookmark not defined.
6.2.1.	Les données environnementales.....	Error! Bookmark not defined.
6.2.2.	Les données sociales	Error! Bookmark not defined.
7.	Rapport de l'organisme Tiers Indépendant.....	Error! Bookmark not defined.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

1. MODELE D'AFFAIRES ET CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE DU GROUPE PIERRE FABRE

1.1. Le modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre



Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

1.2. Cartographie des risques RSE du Groupe

1.2.1. Méthodologie

Identification des enjeux RSE

Afin d'identifier les enjeux RSE, le Groupe Pierre Fabre s'est basé sur une analyse de sources documentaires internes (publications et études Pierre Fabre) et de sources documentaires externes. Les enjeux sélectionnés pour l'évaluation sont les enjeux significatifs déjà publiés par Pierre Fabre ainsi que ceux présents à plusieurs reprises ou pertinents pour l'activité du Groupe dans les sources documentaires externes.

Un comité Pierre Fabre composé de 3 membres du CODIR Groupe, d'un représentant de la Direction de la Communication, du Risk Manager et des membres de GREEN MISSION Pierre Fabre a validé la liste de ces enjeux.

Chacun des 21 enjeux identifiés a été évalué sur une note de 1 à 5 par une vingtaine de parties prenantes internes pour chaque catégorie d'impact : impact financier, impact sur la continuité du business, impact sur l'image et la réputation et impact sur la conformité réglementaire.

La note résultante est une moyenne pondérée.

Les enjeux ayant une note d'impact pour la performance globale de Pierre Fabre supérieure à 3 sont considérés comme les enjeux majeurs pour le Groupe (16 enjeux ont été identifiés comme prioritaires).

1.2.2. Résultats

A partir de ces 16 enjeux prioritaires, nous avons identifié 11 risques majeurs pour l'entreprise :

Catégorie du ou des risques	Nom du ou des risques	Définition du ou des risques
Risque Gouvernance et Ethique	Gouvernance Responsable	Risque de détérioration de l'image du Groupe et, par là même, de sa Fondation si la gestion des affaires et de prise de décision ne vont pas dans le sens d'une performance globale financière, sociale, environnementale et sociétale
Risque Gouvernance et Ethique	Ethique et Conformité	Risque de non-respect des lois, réglementations et codes d'auto-régulation professionnelle applicables ainsi que le risque de manquement aux normes et aux principes d'éthique) et risque de biopiraterie
Risque Gouvernance et Ethique	Achats Responsables	Risque de violation des droits humains ou de pollution, de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants
Risque Social	Diversité, gestion des compétences et des talents	Risque de ne pas attirer, retenir et former des collaborateurs compétents notamment dans le contexte de transformation de l'entreprise et des mutations du monde qui l'entoure et de ne pas bénéficier des atouts de la diversité en entreprise
Risque Social	Santé & Sécurité des collaborateurs	Risque de ne pas fournir un environnement de travail sain et sûr et de causer un préjudice sur la santé des collaborateurs
Risque Environnemental	Risque Industriel	Risque de s'exposer à des risques technologiques tels qu'incendie, explosion, déversement accidentel, pollution chronique

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Risque Environnemental	Risque de dommage Environnemental lié à la composition, la fabrication et l'usage des produits	Risque de pollution ou d'épuisement des ressources sur une ou plusieurs étapes du cycle de vie d'un produit du fait de la non prise en compte des impacts environnementaux sur les ressources utilisées et sur les rejets et déchets
Risque Sociétal	Défaut de Sécurité Produit	Risque de manquement en matière de sécurité des produits pouvant entraîner des cas de cosmétovigilance ou pharmacovigilance.
Risque Sociétal	Accessibilité des produits pour les patients et consommateurs	Risque que nos produits ne soient pas accessibles pour nos patients/consommateurs soit en raison de notre politique de prix, soit en raison de ruptures d'approvisionnement
Risque Sociétal	Panne dans l'innovation	Risque de manque d'innovation impactant la place de leader du Groupe sur certains segments d'activités et par conséquent faire peser un risque sur sa croissance et son business.
Risque Sociétal	Communication transparente	Risque de mauvaise perception du Groupe de la part des consommateurs par manque de transparence sur la composition et l'impact de nos produits

1.3. La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre

La mise en œuvre de la politique développement durable du groupe Pierre Fabre est définie et supervisée par le département RSE et Développement Durable rattaché depuis 2019 à une nouvelle Direction, entité et démarche appelée GREEN MISSION PIERRE FABRE. L'objectif de cette Direction et démarche est de porter toujours plus haut l'engagement de Pierre Fabre en faveur de la naturalité, de la préservation de l'environnement et du développement durable. Cette nouvelle entité est rattachée à la Direction Générale du Groupe.

Aujourd'hui plus que jamais, il est du devoir d'un groupe comme Pierre Fabre d'œuvrer chaque jour pour une démarche d'engagement et de responsabilité vis-à-vis de la nature et de la société. C'est d'ailleurs ce que nous rappelle la nouvelle raison d'être du Groupe définie en 2019. Nous sommes investis depuis l'origine dans une dynamique de recherche et d'innovation inspirée par la nature. Nous préservons la biodiversité, à travers notre conservatoire botanique dans le Tarn et notre arboretum à Madagascar. Nous maîtrisons la chaîne végétale grâce à nos propres terres cultivées en agriculture biologique. Nous développons notre expertise végétale à toutes les étapes, de la sélection de la graine à l'extraction écologique de l'actif.

C'est à partir de cet héritage et avec la volonté d'aller encore plus loin dans notre démarche que Green Mission Pierre Fabre a été créée.

Nous voulons innover « vert et responsable », c'est-à-dire à éco-concevoir encore mieux nos produits et à réduire encore plus notre empreinte environnementale.

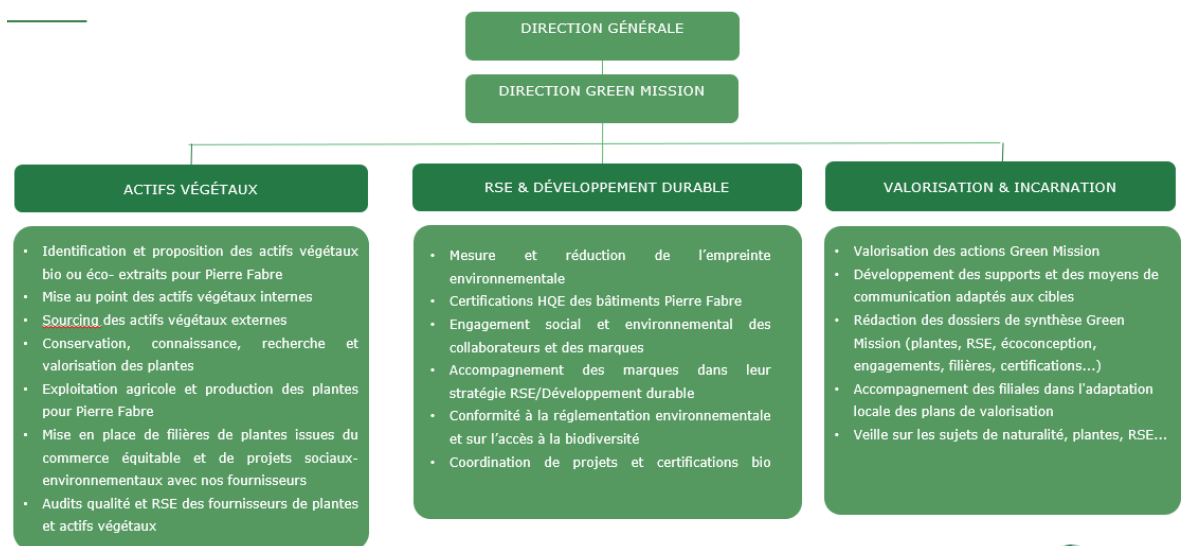
Nous voulons continuer à enrichir notre connaissance de la nature en valorisant des plantes durablement, en protégeant la biodiversité et en soutenant les populations locales qui en vivent.

Nous voulons approfondir chaque jour notre responsabilité sociale en faveur des hommes et des territoires.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Green Mission Pierre Fabre a pour ambition d'impulser et de soutenir en continu ces engagements, en travaillant à tous les niveaux du Groupe en France et à l'international et en synergie avec tous les départements : « Cultivons le respect de la nature et des hommes ».

Pour ce faire Green Mission Pierre Fabre est organisée autour de trois pôles :



Politique RSE du Groupe

La politique RSE du Groupe s'articule autour des 5 axes stratégiques de Green Mission Pierre Fabre (Naturalité & Ecoresponsabilité), déclinés chacun en Feuilles de Route décrites ci-après.

- INNOVER vert grâce à notre expertise végétale
- PROTÉGER notre patrimoine végétal et réduire notre empreinte environnementale
- RESPECTER nos agriculteurs et fournisseurs partout dans le monde
- GARANTIR la qualité de nos produits éco-conçus
- ENGAGER les hommes par le biais d'actions sociales et environnementales

Evaluation de la démarche RSE

Afin de structurer et mesurer la maturité de sa démarche RSE, le Groupe Pierre Fabre a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'évaluation volontaire basée sur la norme ISO 26000, norme relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations.

Ce processus d'évaluation permet de structurer la démarche selon la méthode du PDCA (Plan Do Check Act) et d'évaluer la performance sur l'ensemble des thèmes couverts par la norme internationale ISO 26000. Les thèmes évalués comme les moins performants intègrent automatiquement les chantiers prioritaires de la politique RSE du Groupe Pierre Fabre.

Depuis 2012, la démarche RSE du Groupe est évaluée par un organisme extérieur.

En 2019, une nouvelle évaluation de notre politique RSE a été réalisée selon la norme ISO 26000 mais sur le modèle ECOCERT 26000 porté par l'entreprise Ecocert.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre a été évaluée au niveau Excellence par ECOCERT Environnement selon la norme ISO 26000.

2. RISQUE GOUVERNANCE & ETHIQUE

2.1. Gouvernance responsable

2.1.1. Définition du risque

Le Groupe Pierre Fabre, en tant qu'entreprise détenue majoritairement par une fondation reconnue d'utilité publique a identifié un risque sur l'image de l'entreprise. Si la gestion des affaires et de prise de décision ne vont pas dans le sens d'une performance globale financière, sociale, environnementale et sociétale, cela pourrait se traduire par une détérioration de l'image du Groupe et, par là même, de sa Fondation.

2.1.2. Politique

La Fondation Pierre Fabre délègue à sa filiale *Pierre Fabre Participations* la supervision de la gestion du Groupe.

Pierre Fabre Participations valide la stratégie du Groupe, nomme les principaux dirigeants et veille au respect de la mission de continuité édictée par son fondateur M. Pierre Fabre :

- Assurer l'indépendance du Groupe
- Conserver les deux activités (Médicament & Santé Familiale et Dermo- cosmétique) ;
- Investir de façon conséquente dans la R&D ;
- Privilégier la création de valeur durable à la recherche de profits à court terme ;
- Préserver l'enracinement régional et la culture citoyenne du Groupe ;
- Permettre à la Fondation Pierre Fabre de réaliser ses objectifs à travers une politique appropriée de versement de dividendes.

Par la volonté de Monsieur Pierre Fabre, les collaborateurs du Groupe sont, depuis 14 ans, étroitement associés à la performance de l'entreprise grâce à un plan d'actionnariat-salarié : le plan Ruscus. Ainsi, aux côtés de la Fondation Pierre Fabre, les salariés sont les seuls actionnaires du Groupe.

2.1.3. Organisation

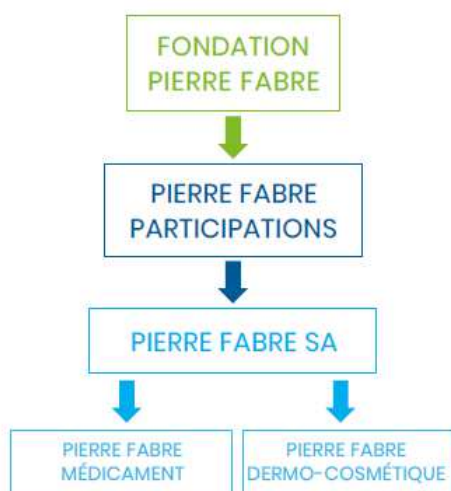
Le Groupe Pierre Fabre est doté d'une structure actionnariale spécifique. Ainsi, l'entreprise est détenue très majoritairement par la Fondation Pierre Fabre et l'actionnariat salarié constitue le deuxième actionnaire de référence.

Cette structure, unique en France, est gage de la solidité capitalistique de l'entreprise.

La Fondation Pierre Fabre, actionnaire de référence du Groupe et reconnue d'utilité publique, se consacre en priorité à la réalisation de sa mission d'intérêt général et délègue à sa filiale *Pierre Fabre Participations* la supervision de la gestion du Groupe.

La fondation Pierre Fabre est reconnue d'utilité publique depuis 1999 et détient 86 % du capital du Groupe Pierre Fabre.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA



Les salariés actionnaires détiennent des actions Pierre Fabre SA par le biais d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) intégré au Plan d'Epargne Groupe.

Le groupe s'est engagé à être plus transparent dans la communication des résultats financiers. Chaque mois, les collaborateurs ont accès à la performance financière : revenus, rentabilité et perspectives pour suivre l'évolution versus les objectifs du plan de transformation 2022.

La politique RSE de l'entreprise est portée et animée par la Direction Green Mission Pierre Fabre.

2.1.4. Plan d'actions

Déployé en France en 2005, le plan RUSCUS a été élargi depuis à 9 pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Pologne, Mexique et Suisse).

Le dispositif adopté prévoit notamment un abondement de la part de l'entreprise privilégiant les salariés ayant une capacité d'épargne modérée, les frais de gestion étant pris en charge par l'entreprise.

En 2019, 83,9 % des collaborateurs éligibles à la souscription dans les 10 pays sont actionnaires. Ce sont 8 192 salariés et anciens salariés qui sont aujourd'hui actionnaires détenant ainsi 8,5 % du capital de Pierre FABRE S.A. L'objectif demeure d'atteindre 10 % du capital détenu par les salariés.

Le Groupe Pierre Fabre porte un fort engagement dans le développement durable depuis de nombreuses années.

Comme déjà évoqué au chapitre 1.1, le Groupe Pierre Fabre a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'évaluation volontaire basée sur la norme ISO 26000, norme relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations.

En 2019, à l'évaluation de notre politique RSE sur le modèle ECOCERT 26000, l'entreprise obtient le niveau Excellence - correspondant au niveau de maturité le plus élevé du référentiel ECOCERT 26000 avec une note de 77 %. Aucune entreprise internationale de la taille de Pierre Fabre n'avait jusqu'alors été évaluée par ECOCERT selon ce référentiel.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Ces évaluations permettent de mesurer de façon constante les engagements de notre Groupe pour une gestion et une gouvernance alignée avec les enjeux de développement durable et chaque évaluation nourrit les plans d'actions RSE de l'entreprise.

2.1.5. Résultats

	UNITE	2016	2017	2018	2019
Capital détenu par les salariés	%	8,30	8,44	8,50	8,50
Part d'actionnaires / nombre de salariés éligibles	%	85,60	84,20	85,30	83,90
Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)	Nombre	7 564	8 070	8 274	8 192

2.2. Éthique et conformité

2.2.1. Définition

La diversité des lois et réglementations locales applicables ainsi que leur constante évolution exposent le Groupe Pierre Fabre à un risque de non-respect des lois, réglementations et codes d'auto-régulation professionnelle applicables ainsi que le risque de manquement aux normes et aux principes d'éthique indispensables aux activités de l'entreprise.

Ce risque couvre également le risque de biopiraterie, c'est-à-dire le fait de ne pas respecter la souveraineté des États et d'utiliser abusivement les connaissances traditionnelles des communautés autochtones lors de la délivrance de brevets ou de la commercialisation de produits incorporant des ressources génétiques.

2.2.2. Politique

Le Groupe Pierre Fabre se caractérise par une forte culture façonnée par son fondateur, reposant dès l'origine sur des valeurs de rigueur, d'intégrité et de responsabilité.

Etablir sa performance opérationnelle sur une culture d'éthique et de conformité forte est ainsi une composante essentielle de la stratégie de l'entreprise.

La Charte éthique du Groupe déployée en 2015 auprès de l'ensemble des collaborateurs formalise l'ensemble des règles de conduite que s'impose Pierre Fabre, en donnant un cadre à chaque collaborateur afin de le guider dans ses choix et attitudes en faisant preuve de discernement. La Charte éthique fait l'objet de communications régulières et est remise à chaque nouveau collaborateur du Groupe. Conçue autour des six grands thèmes (Répondre aux besoins des patients et consommateurs / Développer une relation de confiance avec les professionnels de santé / Agir de manière éthique / Être une entreprise citoyenne pour la protection de l'environnement / Respecter les droits des personnes / Protéger les actifs de l'entreprise pour garantir sa pérennité), la Charte éthique présente de façon pédagogique les règles et les comportements à adopter par tous, illustrés par des exemples concrets. Elle précise également les rôles des managers et des collaborateurs dans la mise en œuvre de la Charte au quotidien.

La Charte a été depuis complétée par différents codes et politiques sectoriels. Ainsi, à titre d'illustration, un Code de conduite dédié à la lutte contre la corruption et à la prévention des conflits d'intérêts a été déployé à compter de fin 2018, dans tous les pays d'implantation du Groupe. De même, une Politique de Confidentialité mondiale portant sur la protection des données personnelles des

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

parties prenantes du Groupe (collaborateurs, partenaires scientifiques, industriels et commerciaux, fournisseurs, patients et consommateurs) a été publiée sur le site internet du Groupe, elle garantit le respect par le Groupe des réglementations applicables telles que le Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD). Concernant le risque lié à la biopiraterie, nous nous basons sur les recommandations de nos fédérations professionnelles (FEBEA, LEEM...).

Après la phase recherche et avant l'entrée en développement, nous procédons à une analyse au cas par cas de chaque plante avec rédaction d'une fiche d'analyse de risque Nagoya et lors du passage en développement, nous contactons les autorités locales en charge du sujet afin de mettre en place les mesures ad-hoc.

2.2.3. Organisation

Le programme d'Éthique & conformité du Groupe fait l'objet d'un suivi régulier par différentes instances internes :

- Le Comité éthique Groupe,
- Le Comité Compliance Groupe,
- Le Compliance Officer Committee.

Constitué de membres du Comité de Direction du Groupe et animé par le Directeur Éthique et Conformité, le Comité Éthique a été créé en 2014 avec pour mission de veiller à l'application de la Charte éthique et des codes associés par l'ensemble des collaborateurs, de valider les programmes de formation portant sur les thématiques traitées par la Charte et de procéder, à échéance annuelle, à un bilan de la mise en œuvre de ladite Charte, de ses codes associés et de plus généralement du programme Éthique et conformité du Groupe dans ses différentes composantes.

Le Comité Compliance Groupe est l'instance d'élaboration et de déploiement du programme et des plans d'action. Il élabore le Programme annuel Éthique et Conformité pour être soumis pour approbation au Comité éthique Groupe. Il élabore les axes prioritaires, les objectifs, les plans d'actions associés et les moyens adaptés à leur atteinte tels que formalisés. Il suit l'avancement des plans d'actions et construit les indicateurs associés.

Ce Comité réunit les principales fonctions Corporate participant à l'élaboration et au déploiement du Programme Éthique & Conformité : Direction Éthique & Conformité, Direction Juridique, Contrôle interne, Audit interne, Direction des Ressources Humaines, Direction des Risques.

Le Compliance Officer Committee réunit tous les trimestres les différents Compliance Officers du Groupe (12 dont 8 implantés dans différentes régions du Monde) à l'effet d'assurer un suivi opérationnel du Programme éthique et conformité et de partager les bonnes pratiques de mises en œuvre des différents volets dudit programme.

La Direction Éthique & Conformité rassemble l'ensemble des Compliance Officers (Corporate et International) et a pour principales missions :

- D'animer et de coordonner le Programme Éthique & Conformité et les plans d'action associés tels qu'élaborés avec le Comité Compliance et validés par le Comité Éthique Groupe,
- De gérer le Dispositif d'alerte interne.

Début 2020 dans le cadre du plan de transformation du Groupe a été créée une Direction Qualité, Conformité et Risques sous laquelle ont été regroupées les activités Qualité Corporate, Risques,

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Contrôle interne, Ethique & Conformité et RGPD afin d'assurer une approche coordonnée de ces domaines. Auparavant, les activités Ethique et Conformité dépendaient de la Direction des Ressources Humaines.

Les objectifs de cette entité sont : la sécurisation des risques, l'amélioration de l'efficacité et de la performance des processus, la préservation des intérêts des actionnaires, l'assurance de la satisfaction patients/consommateurs et le respect des lois et règlements.

La mission autour de la conformité de nos actifs végétaux vis-à-vis du risque de biopiraterie est assurée par un expert au sein de Green Mission Pierre Fabre. Des interlocuteurs dans chaque métier concernés Achats, R&D et Direction Juridique sont nommés et l'étude collégiale des différents cas d'utilisation de ressource génétiques sont soumis à l'expertise de ces différents métiers.

2.2.4. Plan d'actions

Au titre de la mise en œuvre effective des dispositions de la Charte éthique du Groupe et après notamment la diffusion en 2016 d'un Guide pratique anti-corruption, un Code de conduite dédié à la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts, traduit en 18 langues, a été déployé auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe à compter de décembre 2018. Ce Code a ainsi fait l'objet d'une communication de la Direction Générale du Groupe relayée par la Direction Ethique & Conformité du Groupe, en ayant recours aux différents supports de communication interne, tel que l'intranet.

Après un premier module de formation e-learning déployé en 2016-2017 auprès de 700 collaborateurs, un nouveau module de formation anti-corruption en 16 langues, également en format e-learning et avec un contrôle de connaissances, a été lancé en janvier 2019. Ce sont ainsi en 2019 près de 8000 collaborateurs du Groupe qui ont été formés à la détection et à la prévention du risque de corruption et de trafic d'influence.

Un Dispositif d'alerte a été mis à la disposition des collaborateurs dès 2015, leur permettant de signaler directement à la Direction Ethique du Groupe toute suspicion de violation des dispositions de la Charte ou d'obtenir aide et conseil relativement à son contenu et son application. Ce Dispositif d'alerte a fait l'objet d'une refonte en juillet 2018 et d'une nouvelle communication auprès des collaborateurs du Groupe à l'effet de le rendre conforme aux dispositions de la loi française « Sapin 2 » s'agissant des modalités de protection du lanceur d'alerte, combinant dispositif d'alerte général et propre au risque de corruption et de trafic d'influence.

Au titre de l'année 2019, le Dispositif d'alerte a permis de recueillir et de traiter 14 signalements de diverses natures et provenant de plusieurs pays d'implantation du Groupe, soit 100 % d'alertes traitées sur le nombre d'alertes reçues, étant précisé qu'aucune ne concernait une atteinte aux Droits de l'Homme ou une violation des récentes dispositions du RGPD.

En outre, comme indiqué précédemment, le Dispositif d'alerte est utilisé par les collaborateurs afin d'obtenir conseil et assistance dans la mise en œuvre de la Charte éthique et des codes et procédures associés. Ainsi, en 2019, la Direction Ethique du Groupe a été saisie à plusieurs reprises soit par écrit, soit en utilisant la ligne d'alerte téléphonique pour les thématiques suivantes :

- Remise ou acceptation de cadeaux notamment des invitations de fournisseurs à l'occasion d'événements sportifs ou de partenaires à l'occasion de la conclusion d'un accord,
- Différentes formes de corruption et de fraude et moyens de les détecter,
- Distinction entre liens d'intérêts et conflits d'intérêts,

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

- Formes de discrimination et de harcèlement,
- Notion d'abus de biens sociaux,
- Droit de la concurrence,
- Protection des données personnelles.

En outre, plusieurs politiques internationales portant sur les relations du Groupe avec les professionnels de santé, les patients et leurs associations respectives sont en cours de déploiement, accompagnées de leur module de formation. Elles ont pour objet de constituer des exigences communes à toutes les activités du Groupe, basées sur les standards de conformité internationaux.

En 2020, les principaux objectifs de la nouvelle Direction Qualité, Conformité et Risques pour le volet Ethique et Conformité de ses activités sont : l'intensification du programme international de lutte contre la corruption (renforcement des procédures de contrôle et diffusion d'une nouvelle formation) et la poursuite du déploiement des politiques et processus Groupe portant d'une part, sur les interactions avec les professionnels de santé et les patients et d'autre part, sur la protection des données personnelles, dans un souci constant de prévention des risques et d'efficience des politiques et procédures déployées.

Concernant le risque de biopiraterie, nous anticipons les risques en définissant une liste des pays de sourcing avec un scoring des difficultés d'accès. Cela nous a conduit à recentrer notre stratégie d'approvisionnement en plantes pour la recherche en nous concentrant sur des plantes locales et la question de la conformité au protocole de Nagoya est systématiquement intégrée au processus de sourcing des actifs achetés à des fournisseurs extérieurs au groupe.

2.2.5. Résultats

	UNITE	2018	2019
Part d'alertes traitées / nombre d'alertes reçues	%	100	100

2.3. Achats Responsables

Fort de son enracinement régional, le Groupe Pierre Fabre a toujours privilégié les entreprises locales dans ses achats et entretient des relations d'affaires durables avec un tissu d'entreprises de toutes tailles. Ainsi ce sont environ 70% du chiffre d'affaires achats réalisés auprès d'entreprises française et 25 % d'entreprises de nos régions d'implantation.

2.3.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre travaille avec un certain nombre de fournisseurs et de sous-traitants dont il ne maîtrise pas leurs engagements, il existe donc un risque de violation des droits humains ou de pollution par ces acteurs.

2.3.2. Politique

Aujourd'hui notre engagement dans les achats responsables a été formalisé au travers de notre charte éthique qui stipule que la Groupe Pierre Fabre attend de ses partenaires fournisseurs qu'ils adoptent un comportement éthique en particulier en prohibant toute forme de corruption, active ou passive, directe ou indirecte et dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de travail par l'application des conventions internationales en vigueur.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

En déclinaison de cette charte éthique, la charte achats du groupe déployée depuis 2015 et remise à jour régulièrement intègre les principes d'achats responsables au processus achats.

Le processus Achat encadre notamment le processus de sélection des fournisseurs et la mesure de la performance de ceux-ci, en intégrant notamment des critères RSE, en amont du référencement, lors des appels d'offres, puis dans les cotations annuelles.

S'appuyant sur des critères de cotation fournisseurs RSE déjà en place pour les familles d'achats matières premières et actifs végétaux, ces critères ont été harmonisés et généralisés à l'ensemble des familles d'achats en 2017.

Les critères, sectoriels sont des critères environnementaux, sociaux (Droits de l'homme), éthiques, et de responsabilités vis-à-vis des fournisseurs.

Le niveau de pondération de ces critères RSE est défini par une cartographie indiquant le risque du secteur suivant une matrice Enjeux RSE/Enjeux financiers, ils vont généralement de 5 à 15% du scoring global incluant la qualité, les coûts, les délais, l'innovation, l'organisation et la sécurité.

Les aspects sur l'éthique et le respect de l'environnement au sein de l'entreprise sont développés respectivement dans les chapitres 2.2 et 4.2.

2.3.3. Organisation

C'est La Direction Achats Groupe (France et filiales majeures) qui coordonne l'ensemble des achats du Groupe.

Les achats indirects (services généraux, énergie/déchets, marketing/communication, télécom, IT, R&D, prestations intellectuelles, parc automobile, ...) rapportent à la Direction Groupe (France et filiales majeures).

Les achats directs (matières premières, articles de conditionnement, sous-traitance industrielle, etc.) possèdent leurs propres directions.

Néanmoins, c'est la Direction des achats Groupe qui est responsable des référentiels achats, définit et déploie les processus achats pour l'ensemble du groupe, y compris les règles et outils visant à promouvoir les achats responsables.

2.3.4. Plan d'actions

L'année 2019 a été consacrée à la sélection d'un outil d'évaluation de nos fournisseurs nous permettant une homogénéité des pratiques de cotation RSE et un pilotage de la performance globale du portefeuille de fournisseur du Groupe.

Nous avons acquis l'outil ECOVADIS qui se compose d'une plateforme qui couvre 198 secteurs d'activité et 155 pays. Les fournisseurs répondent à un questionnaire d'évaluation en fournissant des pièces justificatives, questionnaire qui repose sur les standards internationaux du développement durable, en particulier le Global Reporting Initiative, le Pacte Global des Nations Unies et la norme ISO 26000.

Nous avons mené un premier test sur une sélection de fournisseurs représentatifs pour chaque famille d'achats.

2020 sera l'année de déploiement de l'outil d'évaluation sur l'ensemble des familles d'achats et l'ensemble des fournisseurs.

À la suite du déploiement de l'outil et à la massification des notes EcoVadis, nous serons en mesure, lors de la sélection de fournisseurs pour nos appels d'offre de n'interroger que ceux ayant une note

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Ecovadis correcte sur nos segments les plus risqués. Ainsi, nous contribuerons à leur ambition de développement durable et ciblerons mieux nos fournisseurs à référencer ou déréférencer.

2.3.5. Résultats

Sur un panel de 100 fournisseurs lors de la phase pilote lancée en Décembre 2019, 72 fournisseurs ont partagés leurs notes ou se sont vu évalués pour la première fois par ECOVADIS.

La note moyenne de ces fournisseurs est de 59,8/100 quand le benchmark du secteur fait apparaitre des notes moyennes de 42,5/100.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

3. RISQUE SOCIAL

3.1. Diversité, gestion des compétences et des talents

3.1.1. Définition

La pérennité et le succès du business reposent sur la capacité de l'entreprise à attirer les talents et à développer le capital humain tout au long du parcours professionnel.

La présence sur les différents secteurs d'activité tels que dermo-cosmétique, dermatologie et le pharmaceutique offre un panel d'emplois très large en recherche et développement, production et distribution, commercial, marketing, data management, médecins, pharmaciens, experts scientifiques, Finance, Ressources Humaines.

3.1.2. Politique

La politique des Ressources Humaines du Groupe Pierre Fabre s'inscrit dans la volonté de leur Fondateur « d'associer un projet social à un projet économique ». Outre les compétences techniques, le Groupe Pierre Fabre valorise la dimension humaine dans chacun des métiers de l'entreprise alliant ouverture d'esprit, rigueur et sens du résultat. Ainsi la politique des Ressources Humaines du Groupe Pierre Fabre est constituée des axes principaux :

- Attirer et développer les talents
- Reconnaître et valoriser les performances
- Renforcer et maintenir l'engagement des employés élevé
- Assurer un environnement de travail sûr et sain
- Développer le leadership à tous les niveaux d'hierarchie
- Fournir des services RH agiles centré autour des attentes des managers et collaborateurs

Confrontés à l'évolution de plus en plus rapide de son environnement économique, réglementaire et concurrentiel, le Groupe Pierre Fabre a la volonté de favoriser et faciliter la mobilité des collaborateurs et par là-même leur évolution professionnelle illustrant ainsi l'accord 2016 sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

La formation est une des principales composantes du développement des compétences et des talents des collaborateurs du Groupe Pierre Fabre.

Aussi pour répondre à cet enjeu, le Groupe Pierre Fabre a organisé son pôle Formation Groupe autour de l'entité « Université Pierre Fabre » qui réunit des équipes pluridisciplinaires avec 2 expertises fortes : ingénierie pédagogique et outils digitaux.

Elle s'est définie 3 enjeux majeurs :

- Proposer des formations internationales et des programmes corporate (marketing, finance, digital, audit, ...) pour préparer les talents de demain.
- Accompagner les évolutions des métiers et des organisations, par la mise en œuvre de formations collectives ou individuelles.
- Développer le digital learning, pour rendre la formation accessible à tous nos collaborateurs, partout dans le monde

Par ailleurs, le Groupe Pierre Fabre a engagé de nombreuses mesures en faveur de l'égalité de traitement de ses collaborateurs, dans leurs différents pays d'implantation.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de ses établissements constitue une préoccupation majeure de l'entreprise. C'est ainsi que la Charte Ethique du Groupe contient des dispositions relatives au respect de l'égalité homme – femme, des personnes en général et de la vie privée à l'effet de garantir un cadre de travail agréable et respectueux des individus.

Depuis 30 ans, le Groupe Pierre Fabre s'engage également dans l'intégration et l'emploi des personnes en situation de handicap. Insérer, maintenir dans l'emploi et former les personnes en situation de handicap sont au cœur de nos priorités. Cette volonté de concilier à long terme sa politique d'emploi en faveur des travailleurs handicapés s'est pérennisée au travers de dix accords d'entreprise conclus dès 1989. Des engagements successifs qui témoignent d'un effort continu à associer à notre développement des personnes reflétant la diversité de notre société. Cette forte implication se traduit en France par des taux bien au-delà des obligations légales de 6 %, puisque en 2019 le taux était de 7,2 %, alors que la moyenne nationale se situe aux alentours de 4 %.

3.1.3. Organisation

La direction Talent Management a pour objectifs de définir et déployer la politique globale de Talent Management : marque employeur, talent acquisition, évaluation, talent management (fidéliser, développer) mais aussi de piloter le vivier de Talents et le pilotage des recrutements.

La direction Organisation et Développement a pour objectifs d'élaborer et piloter la politique compétences, d'identifier les compétences nécessaires à court, moyen et long terme en fonction de la stratégie du Groupe et de l'évolution de l'environnement et des métiers mais aussi d'élaborer des programmes de développement des compétences et de concevoir des programmes de formations associés.

Pour servir sa politique formation, l'Université Pierre Fabre réunit des équipes chargées de l'élaboration de l'offre de formation Corporate et du plan de développement des compétences France, des équipes de conception et d'ingénierie pédagogique, également en charge des outils digitaux, et des équipes de formateurs internes dédiés.

Avec ses clients internes, l'Université Pierre FABRE a créé des partenariats étroits qui lui permettent de connaître au mieux les besoins, de les identifier précocement, voire de les anticiper. Pour améliorer encore l'efficacité de sa réponse, un projet « Learner centrality » a débuté en 2019 et a, entre autres objectifs, celui d'associer à ses grands projets formation, des collaborateurs issus des équipes opérationnelles dès l'étape du cahier des charges.

Dans un souci d'efficacité pédagogique, l'Université Pierre Fabre développe et combine différents formats de formation tels que présentiel, classes virtuelles, e-learning, adaptive learning... et s'est dotée d'un panel large d'outils propres de production. Cette multiplicité de format permet de toucher un public large (France et international, sédentaire ou non) et de proposer des ressources adaptées aux typologies individuelles d'apprentissage et aux contraintes des collaborateurs. Autre atout majeur, cette multimodalité permet de dédier les phases présentielles à des activités à forte valeur ajoutée.

Enfin la direction Relations Sociales et Santé et Sécurité met en œuvre le dialogue social, pilote la politique de santé et sécurité (présentée dans le chapitre suivant) et anime le déploiement de mesure de QVT (Qualité de Vie au Travail) et de diversité.

Au travers du réseau de chargés HSE et de RRH, l'Entreprise vise à proposer aux collaborateurs un cadre de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents, des blessures et des maladies professionnelles.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

3.1.4. Plan d'actions

Pour accompagner les évolutions des métiers et des organisations, l'Université Pierre Fabre propose une offre de formation en cohérence avec les enjeux du Groupe. Les accompagnements des transformations de nos métiers autour du digital, des pratiques commerciales et marketing ainsi que du management constituent une part importante des activités formation.

Mais avec la digitalisation et les nouveaux modes de travail, l'écosystème de la formation évolue. Cela est renforcé en France par l'évolution de certains dispositifs et de certaines réglementations (« Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en France, par exemple). Aussi, l'Université Pierre Fabre, a initié en 2019, des actions autour du « Penser la Formation autrement » : Learner centricity, communauté de formateurs internes métiers, auto-formation, CPF (France), ...

Dans la même dynamique, l'Université Pierre Fabre, déploie de grands programmes de formation par Métier ou par thème (par exemples en 2019 : Leadership programme start, pilote RH). Le principe n'est alors plus de répondre à un besoin ponctuel individuel mais d'accompagner collectivement et dans la durée, la montée en compétences en proposant des ressources multiformats (e-learning, vidéos, articles, ateliers présentiels, etc.).

Autant d'initiatives qui recentrent la formation au cœur de la vie professionnelle, développent le collaboratif et posent les bases de « l'Entreprise apprenante ».

Sensibilisée à la nécessité de fournir des KPI's pertinents pour mieux piloter son activité France et international, l'Université Pierre Fabre a recours à plusieurs outils, notamment digitaux (SIRH, LMS, outils collaboratifs). Le reporting international reste un point d'amélioration continue fort.

Fin 2017, l'entreprise et les partenaires sociaux ont négocié et signé le 10ème accord triennal, en faveur de l'emploi des personnes en situation de Handicap. Cet accord a fait l'objet d'un agrément par la Direccte courant 2018. En 2019, à l'occasion des 30 ans de son accord Handi'Cap, le Groupe Pierre Fabre a décidé de participer au DuoDay. Ce dispositif porté par la section du gouvernement français en charge du handicap permet à un professionnel de transmettre sa passion pour son métier à une personne en situation de handicap. La journée d'échange a pris place le 16 mai sur trois sites (Langlade, Cauquillous et Péraudel).

La Direction Relations Sociales élabore et déploie des dispositifs visant à améliorer les conditions de travail dans l'ensemble des implantations du Groupe. Depuis 3 ans, de nouveaux modes de travail comme le télétravail se développe dans de nombreux pays du Groupe : 8 filiales ont mis en place des politiques de télétravail. En 2019 : l'Italie et la Belgique ont démarré une expérimentation. En France, fin 2019, plus de 1100 collaborateurs télétravaillent de manière régulière.

Ce bilan positif montre que ce dispositif répond à l'ambition poursuivie d'améliorer la qualité de vie au travail, garantir à chacun un meilleur équilibre vie professionnelle-vie personnelle et réduire aussi l'empreinte carbone ou écologique.

3.1.5. Résultats

Effectifs

	UNITE	2016	2017	2018	2019
Effectif total	Nombre	10789	11050	11236	10872
Pourcentage de salaries en France	%	59,6	58,4	56,4	55,9
Pourcentage de salaries à l'international :	%	40,4	41,6	43,6	44,1

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

- Dont en Afrique	%	3,7	3,7	3,6	5
- Dont aux Amériques	%	10,1	10,3	10,3	10,2
- Dont en Asie/Océanie	%	4,8	5,8	7,7	6,4
- Dont en Europe (hors France)	%	21,8	21,8	22,0	22,5

Formation (Périmètre France uniquement)

	UNITE	2016	2017	2018	2019
Part investie dans la formation par rapport à la masse salariale	%	5,2	4,92	4,54	3,46
Nombre de salariés formés	Nombre	4 527	5 578	5 559	6 191
Nombre d'heures de formation	Nombre	171 910	178 441	175 122	103 422

L'Université Pierre Fabre développe depuis plusieurs années différents formats de formation tels que présentiel, classes virtuelles, e-learning, adaptive learning. Cette multiplicité de format permet de toucher un public plus large. En 2019 nous pouvons constater un nombre de salariés formés plus élevé qu'en 2018 (+11,4%), mais sur des temps de formation moins longs (ce qui entraîne une baisse du nombre d'heures de formation). Cet accroissement du nombre de formations réalisées en 2019 s'explique par la mise en œuvre de plusieurs campagnes de formation en e-learning : Formation Anti-corruption, Sensibilisation à la Pharmacovigilance, Formation SAP.

Part de femmes au sein des instances dirigeantes

	UNITE	2018	2019
Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	%	42,8	38,9
Part de femmes au sein du Comité de Direction Groupe	%	12,5	28,5
Part de femmes au sein des Comités exécutifs des Branches d'activités du Groupe	%	33	34

Taux d'insertion de travailleurs handicapés (taux avec minoration)

	UNITE	2016	2017	2018	2019
Taux d'insertion de travailleurs handicapés (taux avec minoration)	%	6,91	6,74	7,14	7,22

3.2. Santé et sécurité des collaborateurs

La mission du Groupe Pierre Fabre, apporter des réponses sûres et efficaces dans le domaine de la santé et de la dermo-cosmétique, impose naturellement à l'entreprise de placer la santé et la sécurité de ses collaborateurs comme de toute personne intervenant sur ses implantations au cœur de ses préoccupations.

La prise en compte de la santé et de la sécurité au travail des collaborateurs s'attachera à préserver l'intégrité physique et protéger la santé mentale. Cela recouvre par exemples les problématiques

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

physiques, chimiques ou les risques psychosociaux auxquels peuvent être confrontés les collaborateurs sur leur lieu de travail ou dans l'exercice de leurs missions.

3.2.1. Définition

La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs fait partie intégrante de la politique des relations humaines et sociales du Groupe Pierre Fabre. Néanmoins, il existe toujours un risque de ne pas fournir un environnement de travail sain et sûr et de causer un préjudice sur la santé des collaborateurs.

3.2.2. Politique

La volonté du Groupe Pierre Fabre en la matière s'exprime au travers de sa politique Santé, Sécurité, Environnement Groupe (politique SSE Groupe), définie en cohérence avec le projet d'entreprise et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

En matière de Santé et Sécurité, il s'agit d'illustrer la raison d'être des Laboratoires Pierre Fabre « Chaque fois que nous prenons soin d'une seule personne nous rendons le monde meilleur » en proposant un cadre de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents du travail, les blessures et les maladies professionnelles.

Pour y parvenir, différents enjeux ont été identifiés :

- La préservation de l'intégrité de nos collaborateurs au travers un plan d'actions visant à prévenir et réduire les risques professionnels,
- Le renforcement de la culture sécurité dans toutes les lignes managériales pour favoriser l'implication de chacun au travers d'échanges, de sensibilisations facilitant ainsi l'appropriation des règles, outils et consignes par tous,
- L'internationalisation de notre politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Santé & Sécurité applicables à toutes les entités du Groupe.

3.2.3. Organisation

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur sa politique SSE Groupe animée par trois structures centrales distinctes :

- La Direction Santé & Sécurité au Travail ; intégrée à la Direction des Ressources Humaines
- La Direction RSE & Développement Durable ; intégrée à la Green Mission Pierre Fabre, entité en charge de la politique RSE du Groupe mais aussi des problématiques Environnement
- La Direction des Services Généraux et Assurances ; intégrée à la Direction Finance et Juridique

Pour la partie Santé & Sécurité des Personnes, la Direction Santé & Sécurité au Travail a pour principales missions :

- 1- D'établir et piloter la Politique S&ST au niveau Groupe notamment via la définition de lignes directrices en lien avec les opérationnel, l'identification et la coordination des programmes et des actions clés
- 2- D'animer les réseaux HSE et médecine du travail des services autonomes via par exemple le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités Pierre Fabre

La Direction Santé & Sécurité au Travail prend également en charge des **missions opérationnelles** telles que :

- Gestion des risques liés aux déplacements internationaux et à la mobilité internationale
- Alimentation des Cellules de veille risques psychosociaux (RPS)
- Consolidation des diagnostics C2P (Compte Personnel de Prévention / ex-Pénibilité)
- Accompagnement dans la gestion des dossiers d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Ces actions s'articulent principalement autour de cinq secteurs d'activité correspondant chacun à des problématiques communes ou à des axes d'amélioration partagés. Les responsabilités en matière de S&ST sont organisées au niveau de directeur de site ou chef d'établissement selon le principe des délégations de pouvoir en France. A l'international, les responsabilités sont portées par des directeurs d'usine ou *general managers*.

Sur les sites industriels, de logistique ou de R&D disposent d'un service HSE qui assure la déclinaison de la politique SSE Groupe.

Les autres activités (Administratives et Commerciales) disposent d'un référent qui coordonne les actions en lien avec les Ressources Humaines.

3.2.4. Plan d'actions

Les actions 2019 se sont concentrées sur certains risques parmi les plus présents dans le Groupe (dans la continuité des démarches engagées depuis plusieurs années déjà pour certaines).

Tout d'abord au travers d'actions transversales comme :

1-La sensibilisation au risque routier

Ce sujet, qui fait par ailleurs l'objet d'actions de prévention régulières, s'est traduit au travers d'un *e-learning* intitulé « En route vers la prévention » proposé à l'ensemble des collaborateurs France et Maroc (cette action a été reconduite en 2019 pour une 2^{ème} saison suite à l'intérêt suscité par la 1^{ère} saison lancée en 2018).

Chaque mois, un thème a été sélectionné. Un court épisode est mis en ligne sur notre plateforme d'*e-learning* et complété sur les écrans dynamiques de nos sites par un support vidéo sur le même thème afin de toucher les collaborateurs avec et sans PC professionnels.

De plus, les visiteurs médicaux de PFMI ont également bénéficié d'une action de formation individualisée en conditions réelles en 2019 (organisé en petit groupe)

2-Le renforcement de la sécurisation des déplacements à l'international

Poursuivant son internationalisation dans des contextes géopolitiques parfois mouvants, l'entreprise s'est dotée d'une procédure de responsabilisation et **sécurisation des voyages internationaux**. En 2019, le dispositif a été adossé au Security Operation Center de notre partenaire permettant suivi et interventions H24/365. La procédure continuera à être étendue en 2020.

Par ailleurs, la police d'assistance et rapatriement couvre désormais la totalité des implantations du Groupe Pierre Fabre. Enfin, dans le cadre de la politique de mobilité internationale, les expatriations font l'objet de mesures de prévention définies en fonction du niveau de risque des pays de destination.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

3- L'ergonomie

Certaines populations/métiers ont été identifiés comme plus exposés à ce type de facteurs de risque (pyramide des âges, nombre de manipulations...) et des actions sont menées afin de favoriser l'ergonomie au poste et d'**alléger les facteurs de pénibilité**. L'acquisition de matériels de manutention sur nos sites industriels, des actions de réduction du poids des colis pour nos collaborateurs des Réseaux ont déjà participé à l'amélioration générale des conditions de travail. L'intervention de kinésithérapeutes en lien avec nos médecins du travail ou encore des actions d'éveil musculaire menées sur deux de nos sites constituent également des facteurs favorables à la réduction ou la maîtrise des risques.

En 2019, de nouvelles actions ont été mises en œuvre dans ce domaine à destination

- De tous les collaborateurs France via la mise en ligne sur notre plateforme de e-learning d'un module « travail sur écran ». Cette sensibilisation est régulièrement complétée par des conseils ergonomiques au poste (études de poste réalisées par les Médecins du Travail)
- Des collaborateurs des réseaux : renforcement musculaire en lien avec l'activité de conduite (réseaux PFM)
- Des collaborateurs de site de R&D : ateliers TMS en laboratoire (Vigoulet)
- Des collaborateurs de site industriel : étude ergonomique de ligne de conditionnement par un tandem ergonome / kiné (Soual)

Cet effort sera poursuivi dans les mois qui viennent, avec l'intervention d'un ostéopathe prévue sur le site de distribution de Muret. Elle démarrera par un diagnostic initial puis sera complétée au besoin par des séances et conseils ostéopathiques. Elle vise les postes à plus fortes contraintes posturales et gestuelles.

4- Conformité réglementaire

Afin de veiller à la conformité des installations, à la fois en France et à l'international, une procédure a vu le jour en 2018. Son objectif est de définir les modalités d'intégration de spécifications techniques et exigences SSE (Santé & Sécurité au Travail, Sécurité des biens et Environnement) dans les projets immobiliers. Ainsi, la prise en compte de ces spécifications est harmonisée et vient renforcer notre démarche de prévention en évitant autant que possible l'introduction de risques ou en les limitant.

De plus, pour le périmètre France, un outil de veille réglementaire permet de disposer d'une veille spécifique par établissement industriel et de R&D et d'une veille globale pour les sites administratifs. Chaque site évalue sa conformité à partir de cette veille spécifique.

Mais aussi des actions plus spécifiques à chaque secteur d'activité.

1- La maîtrise des risques chimiques / nanomatériaux, qui concerne plus particulièrement les Opérations et la Recherche & Développement.

L'entreprise poursuit son action autour de la prévention du risque chimique. En effet, la manipulation d'agents chimiques représente une part significative de l'activité de nos sites. En industrie, où les quantités manipulées sont importantes ou en R&D où la diversité des manipulations est grande, la maîtrise de l'exposition de nos collaborateurs est un enjeu majeur dans la préservation de leur santé à court terme (toxicité aigüe) mais aussi à plus long terme en évitant l'apparition de maladies professionnelles. C'est pourquoi depuis l'année 2010, ce risque fait l'objet d'évaluations sur chacun de nos sites français de R&D et industriels via une méthodologie partagée qui s'appuie sur les principes de la méthodologie INRS et un outil informatique commun (le logiciel PULSSE). Ces évaluations sont

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

ajustées en cas de modification des conditions de manipulation ou d'évolution des caractéristiques de l'agent chimique manipulé. Cette démarche est complétée par la réalisation de plans de mesurages (en lien avec des organismes accrédités). Annuellement un suivi est réalisé au niveau des sites afin de mesurer l'avancement du sujet.

A ce jour, ce sont 2 500 produits qui sont évalués au travers de 12 000 situations différentes.

Cette problématique englobe également le cas particulier des nanomatériaux.

Ce sujet sensible dont les connaissances scientifiques sont encore incomplètes a conduit les Laboratoires Pierre Fabre à développer une méthodologie complémentaire qui permet de dépasser les limites de la méthode d'évaluation des risques chimiques classique.

Cette démarche, conservatrice et pragmatique, est fondée sur les conditions de manipulation et les Equipements de Protection Collective. Elle fixe des règles sur chacune des étapes du process (stockage, transport, maintenance...). Un protocole de surveillance médicale a également été défini. En complément une campagne de mesurages a été réalisée en partenariat avec le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) afin de valider l'approche.

2-Déployer notre politique S&ST à toutes nos filiales à l'international

Notre politique S&ST atteint aujourd'hui un certain niveau de maturité en France. Elle est construite autour des principes fondamentaux des systèmes de management. Une action est engagée depuis plusieurs années pour la déployer en cohérence avec les risques des activités présentes dans nos filiales et bureaux. Suite à un diagnostic réalisé en 2018, plusieurs procédures ont été élaborées dans l'objectif de faire fonctionner le système et traiter les risques les plus importants. Les rôles et responsabilités sont dorénavant clarifiés. Deux procédures de gestion de risques sont établies et l'atteinte des objectifs qu'elles fixent sera vérifiée en 2020 et 2021. Les deux risques traités, incendie et risque routier, sont ceux concernant les activités les plus présentes en dehors de France (fonctions administratives et commerciales). Les règles de gestion feront l'objet d'une animation et seront complétées au fur et à mesure.

3- En parallèle, des actions liées au renforcement de la Culture Sécurité sont engagées.

Un constat a été fait en 2018 concernant l'accidentologie : les approches techniques et organisationnelles ne suffisent plus à faire diminuer le nombre d'accidents. Pour continuer à améliorer nos résultats dans le domaine, il est nécessaire d'accroître la sensibilité de tous sur les questions de santé & sécurité pour agir sur les comportements de chacun.

En 2019, un diagnostic initial a ainsi été réalisé sur les sites industriels et de logistique qui a permis d'identifier, pour chacun d'entre eux, les points forts et axes d'amélioration.

En 2020, cette action se traduira notamment par une généralisation des échanges sur le thème de la sécurité (visites d'observation, ¼ h sécurité...) sur les sites du périmètre Industrie & Logistique et l'organisation de points d'échanges pour les collaborateurs Réseaux.

4- Enfin, une attention est portée au maintien et à la consolidation de nos fondamentaux S&ST

Par exemple, sur les sites administratifs (France et international), ceux-ci reposent sur la mise à jour du Document Unique, la réalisation d'Exercice d'Evacuation Incendie, les Formations Sécurité (accueil sécurité, sauveteurs secouristes du travail, manèges extincteurs...) et des visites périodiques des locaux (maintenance/sécurité).

Autre exemple, pour la France, le dispositif de prévention des risques psychosociaux :

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Depuis mars 2010, des cellules de veille relatives aux risques psychosociaux collectifs sont en place. Elles rassemblent semestriellement sur chaque périmètre de CHSCT les interlocuteurs décisionnaires, représentants des services de santé, affaires sociales et secrétaires de CHSCT. Différentes actions de sensibilisation ou formation ont permis de mieux faire connaître les services ressources, mais aussi de donner des outils au management afin de mieux adresser et traiter ces questions.

3.2.5. Résultats

	UNITE	2016	2017	2018	2019
Taux de gravité France	Unité	0,27	0,27	0,25	0,26
Taux de fréquence France	Unité	7,10	6,71	8,0	6,48
Indice de fréquence France	Unité	11,36	10,85	12,46	10,52
Indice de fréquence International	Unité	11,70	9,57	10,20	10,02
Indice de fréquence Groupe	Unité	11,50	10,32	11,47	10,30

Il est à noter qu'un logiciel de déclaration et gestion des accidents de travail a été mis en place en 2018 pour l'ensemble de nos sites français. Cette application a permis de faciliter et de fiabiliser le calcul des indicateurs présentés ci-dessus.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

4. RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Les questions environnementales font partie intégrante de la stratégie RSE du Groupe Pierre Fabre. La politique environnementale du Groupe Pierre Fabre repose sur deux enjeux : l'économie des ressources et la limitation des rejets et ce tout au long du cycle de vie, de la conception à la fin de vie des produits.

4.1. Risque Industriel

4.1.1. Définition

Toute activité de production, de distribution, de recherche est exposée à des risques technologiques tels qu'incendie, explosion, déversement accidentel, pollution chronique.

Bien que les activités cosmétiques et pharmaceutiques soient catégorisées en chimie fine et non en chimie lourde, ces risques ne peuvent être exclus. Ils pourraient engendrer des dommages humaines et/ou pollutions accidentelles au sein des sites du Groupe Pierre Fabre ou à l'extérieur.

4.1.2. Politique

La volonté du Groupe Pierre Fabre en la matière s'exprime au travers de sa politique Santé, Sécurité, Environnement Groupe (politique SSE Groupe), définie en cohérence avec le projet d'entreprise et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

En matière de risque technologique, le Groupe Pierre Fabre veille à réduire son empreinte environnementale et à respecter les obligations réglementaires de chacun des pays dans lesquels il est présent.

Pour y parvenir, différents enjeux ont été identifiés :

- La préservation de notre environnement au travers de plans d'actions de réduction de nos impacts environnementaux,
- L'internalisation de notre politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Environnement applicables à toutes les entités du Groupe.

4.1.3. Organisation

Comme évoqué dans le chapitre 3.2.3, pour répondre à ces enjeux, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur la politique SSE Groupe animée par trois structures centrales distinctes :

- La Direction Santé & Sécurité au Travail ; intégrée à la Direction des Ressources Humaines
- La Direction RSE & Développement Durable ; intégrée à la Green Mission Pierre Fabre, entité en charge de la politique RSE du Groupe mais aussi des problématiques Environnement
- La Direction des Services Généraux et Assurances ; intégrée à la Direction Finance et Juridique

Pour la partie Environnement, la Direction Environnement a pour principales missions :

- D'établir et piloter la politique Environnement au niveau Groupe notamment via la définition de lignes directrices ;
- D'animer les réseaux HSE via, par exemples, le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire. Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités Pierre Fabre.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

La Direction Environnement prend également en charge des missions opérationnelles telles que :

- Le suivi les dossiers réglementaires des établissements industriels, de logistique, de recherche et développement ainsi que des sites administratifs (22 sites classés « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » ICPE au 31 décembre 2019 en France) ;
- La validation de la conformité réglementaire des filières françaises de traitement des déchets ;
- L'administration du système d'informations des données environnementales françaises et internationales ;
- La consolidation et communication le reporting des données environnementales.

4.1.4. Plan d'actions

Conformité réglementaire

Afin de veiller à la conformité des installations, à la fois en France et à l'international, deux procédures ont vu le jour en 2018.

L'objectif de la première procédure est d'harmoniser les pratiques d'analyse de conformité environnementale. Ceci permettra de mesurer l'état de conformité réglementaire de tous les sites du Groupe Pierre Fabre selon un même référentiel par un tiers expert et de mettre en œuvre les actions correctives de mise en conformité le cas échéant.

Cette procédure s'applique :

- En France à l'ensemble des sites administratifs, de production, de R&D et de distribution soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- À l'International à l'ensemble des sites de production et de distribution détenus par le Groupe.

L'objectif est de revoir l'intégralité des exigences réglementaires environnementales à minima tous les 3 ans.

Le Groupe Pierre Fabre a pour objectifs d'avoir un état initial d'ici fin 2020 et de mesurer le taux de conformité global du Groupe.

A ce jour, l'indicateur suivi est le nombre de non-conformités relevées lors des inspections et des contrôles des installations à déclaration avec contrôle périodique. En 2019, sur les 5 inspections réalisées, il y a eu, en moyenne, 1,6 non-conformités par inspection.

En France, afin de nous assurer de la conformité réglementaire des établissements, un outil de veille réglementaire a été mis en place depuis plus de 10 ans. Celui-ci permet de disposer d'une veille spécifique par établissement industriel et de R&D et d'une veille globale pour les sites administratifs sur le périmètre France. Chaque site évalue sa conformité à partir de cette veille spécifique via cet outil. L'objectif 2020 est de finaliser les analyses de chaque établissement par le tier expert.

De plus, en France, toute exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les sites soumis à Autorisation ou Enregistrement (5 sites soumis à autorisation et 3 à enregistrement) font l'objet d'une surveillance de la part de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les sites soumis à Déclaration avec contrôle (14 sites) font l'objet de contrôles périodiques par des organismes accrédités. Ces audits permettent également de veiller à la conformité réglementaire des sites et de mettre en place des plans d'actions lorsque nécessaire.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

A l'international, les sites sont soumis aux réglementations locales applicables en matière d'environnement.

En 2019, le site de production du Brésil a réalisé son état de conformité initial via un tiers expert.

De plus, la mise en œuvre de l'ISO 14001 sur tous nos sites de chimie (France et international) et sur 2 sites de production dermo-cosmétique et 2 sites de production pharmaceutique nous assure également un suivi de conformité réglementaire.

L'objectif de la deuxième procédure est de définir les modalités d'intégration de spécifications techniques et d'exigences SSE (Santé au travail, Sécurité des biens et des personnes, et Environnement) dans les Projets immobiliers et ainsi harmoniser la prise en compte et l'intégration des Exigences SSE et renforcer notre démarche de prévention en évitant autant que possible l'introduction de risques ou en les limitant.

Effluents

Le Groupe Pierre Fabre porte une attention particulière sur le traitement de ses eaux usées. En effet, de nombreux sites de production disposent de stations de pré-traitement ou de traitement des effluents.

Les rejets d'effluents industriels des sites du Groupe Pierre Fabre sont traités de trois manières différentes :

- Stations d'épuration internes : en 2019, 4 usines sont dotées de stations d'épuration internes avec rejet direct dans le milieu naturel après traitement.
- Stations de pré-traitement interne : en 2019, 6 usines sont dotées de stations de pré-traitement de leurs effluents. Les eaux usées sont ensuite traitées par une station d'épuration biologique externe.
- Rejet direct dans une station d'épuration communale : Les 3 autres sites industriels sont raccordés à des stations d'épuration communales selon des conventions établies avec leurs opérateurs.

Les techniques de traitement mises en œuvre sont revues afin d'optimiser les traitements réalisés de manière préventive ou dès que cela est nécessaire (par exemples, ajout d'équipements afin d'abaisser les paramètres en sortie de traitement, travaux afin d'augmenter la capacité de traitement, etc.).

En 2019, nos 2 sites de production dermo-cosmétiques ont mis en place des filtres au charbon actif afin d'améliorer les rejets en DCO dure (le rendement épuratoire des 2 stations est au-dessus des 99 % en 2019).

Déchets

La réduction et la valorisation des déchets sont l'un des objectifs environnementaux majeurs pour l'entreprise.

Les pistes de valorisations sont systématiquement explorées – réemploi, recyclage, compostage, valorisation énergétique – afin de maximiser la valorisation des déchets.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

En France, la gestion des déchets industriels, de logistique et de R&D fait partie de contrats Groupe issus d'appels d'offres. Une vigilance particulière sur la valorisation de ces déchets est apportée lors de la sélection des prestataires.

De plus, depuis près de 15 ans, la traçabilité des déchets est assurée via un système informatisé permettant d'avoir une traçabilité des prestataires, de la quantité et la destination des déchets.

A l'international, chaque site industriel international possède son propre mode de gestion des déchets en fonction des contraintes de son territoire.

L'objectif est de réduire notre production de déchets en limitant, entre autres, le gaspillage, d'augmenter le réemploi et de faire des dons de nos invendus dès que cela est possible.

4.1.5. Résultats

Effluents

Chaque site réalise des analyses sur leurs effluents, selon leur obligation réglementaire, afin de valider la conformité de leurs rejets.

Seuls 5 sites industriels réalisent des mesures en continu. Les indicateurs ci-après présentent les volumes et le flux de DCO de ces 5 sites industriels (2 sites munis de traitement interne et 3 sites munis de pré-traitement internes).

	UNITE	2018	2019
Sites munis d'un traitement interne dotes de mesures en continu			
Volume rejeté	Milliers de m ³	149	139
Flux de DCO	T	9	5
Sites munis d'un pré-traitement interne dotes de mesures en continu			
Volume rejeté	Milliers de m ³	129	135
Flux de DCO	T	60	64

Déchets

Les déchets issus des activités de production, de chimie, de logistique et de R&D sur le périmètre France, ainsi que des sites de chimie et du site d'Aréal à l'international représentent près de 22,2 milliers de tonnes de déchets en 2019.

A noter que certains déchets spécifiques (déchets de fluides frigorigènes par exemple), dont les quantités sont faibles, n'ont, à ce jour, pas été inclus dans le périmètre de cet indicateur.

	UNITE	2016	2017	2018	2019
Déchets Non Dangereux					
Quantité de déchets non dangereux	Milliers de tonnes	14	14	14	13

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Part de déchets non dangereux valorisés	%	89	94	95	94
Déchets Dangereux					
Quantité de déchets dangereux	Milliers de tonnes	10	9	9	9
Part de déchets dangereux valorisés	%	41	41	39	44
Dechets produits					
Quantité totale de déchets produits	Milliers de tonnes	25	24	23	22
Part de déchets produits valorisés	%	69	72	72	74

4.2. Risque de dommage Environnemental lié à la composition, la fabrication et l'usage des produits

Depuis 2008, le Groupe Pierre Fabre réalise des analyses du cycle de vie de ses produits. Après 10 années de recul, ces analyses démontrent qu'en moyenne hors phase d'utilisation des produits, 40 à 50 % de l'impact vient du packaging et 30 % des matières premières.

4.2.1. Définition

Une prise en compte insuffisante des impacts environnementaux liés au cycle de vie du produit pourrait représenter un risque d'épuisement des ressources, de pollution ou de respect de la biodiversité. Les impacts environnementaux peuvent être :

- Sur les ressources utilisées (matières premières et packaging, consommation eau/énergie lors de la fabrication et de l'usage du produit par le patient/consommateur)
- Sur les rejets et déchets (lors de la fabrication et de l'usage pas le patient/consommateur).

4.2.2. Politique

Tout au long du cycle de vie des produits Pierre Fabre, des achats de matières premières à leur mise sur le marché et leur utilisation, en passant par la production, l'entreprise vise à diminuer ses impacts sur l'environnement.

Pour cela, l'entreprise mène des projets d'écoconception visant à réduire l'empreinte environnementale de ses produits par rapport aux produits précédents ou aux offres alternatives sur le marché.

Les 5 axes de travail engagés sont :

- La biodégradabilité pour les produits rincés ;
- La naturalité ;
- La diminution de l'impact environnemental de la fabrication des produits ;
- La réduction des ingrédients ou « le juste nécessaire » ;
- L'écoconception des packagings.

4.2.3. Organisation

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur les feuilles de route RSE élaborées par la Direction Green Mission Pierre Fabre et déclinées par la suite en feuille de route par métier.

Ainsi :

- Le pôle RSE & Développement Durable, entité en charge des questions Environnementales au sein de GREEN MISSION donne le cadre méthodologique et les objectifs à atteindre ;

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

- Le pôle Sourcing & Développement Actifs Végétaux au sein de Green Mission intègre dans ses travaux de recherche et développement d'actifs végétaux des objectifs de naturalité en appliquant les principes de la chimie verte ;
- La Direction des Opérations s'appuie sur le service développement packaging, les directions de sites industriels et les services HSE pour la déclinaison opérationnelle des feuilles de route, en particulier sur les axes diminution de l'impact environnemental de la fabrication des produits et écoconception des packaging ;
- La Direction Recherche & Développement est plus particulièrement en charge des feuilles de route sur la naturalité des formules, la réduction des ingrédients et la biodégradabilité des formules.

4.2.4. Plan d'actions

L'année 2019 a été consacrée à la refonte des feuilles de route RSE qui traitent spécifiquement de ces différents engagements.

4.2.3.1. Biodégradabilité

Le Groupe Pierre Fabre travaille depuis 2008 à une amélioration de la biodégradabilité de ses formules rincées (shampooing, masque pour cheveux, etc.) en se basant sur le premier critère de l'Ecolabel Européen, le Volume Critique de Dilution, pour orienter le choix de ses ingrédients. Le pourcentage réel de biodégradation de ses formules est ensuite mesuré avec le test OCDE 301b (norme internationale). Toute nouvelle formule mise sur le marché est mesurée et notre objectif est d'avoir 100% de nos formules rincées biodégradables.

4.2.3.2. Naturalité

Le groupe a rédigé une charte de naturalité qui définit, en se basant sur la norme ISO 16 128¹, les critères permettant de déterminer si un ingrédient est naturel et par conséquent de procéder à des calculs de naturalité de leurs formules cosmétiques.

La norme ISO 16 128 donne des grands principes sans les rendre obligatoire, ce qui demande un travail de traduction opérationnelle comme par exemple préciser les procédés qualifiés de chimie verte. C'est le travail que notre recherche & développement avait anticipé au travers de sa charte naturalité rédigée avant la publication de cette norme.

L'entreprise a réalisé une analyse approfondie de son portefeuille de matières premières afin d'identifier les matières naturelles et non naturelles de façon à donner cette information aux formulateurs et élaborer un plan d'actions de naturalité de son portefeuille de matières premières.

Plus d'un tiers de notre chiffre d'affaires (près de 40%) repose sur des produits dont l'actif est issu de la Nature. L'expertise du Groupe Pierre Fabre permet de proposer, en 2019, des produits cosmétiques dont 41 % d'extraits sont 100 % d'origine naturelle. La diminution de l'impact environnemental de la fabrication des produits.

4.2.3.3. Diminution de l'impact environnemental de la fabrication des produits

Le Groupe Pierre Fabre travaille depuis de nombreuses années sur la diminution de l'impact environnemental de la fabrication des produits. Améliorer l'efficacité énergétique des

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

installations, augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, diminuer la consommation d'eau et limiter les rejets et les déchets sont nos principaux enjeux. Les rejets et les déchets ont déjà été évoqués dans le chapitre 4.1.

La consommation énergétique représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Les actions menées dans ce domaine font partie intégrante de notre objectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, différents moyens sont mis en œuvre.

Depuis 2013, le Groupe Pierre Fabre dispose d'un contrat équilibre avec son fournisseur d'énergie pour la majeure partie des sites français. Il certifie que 100 % de l'énergie électrique achetée est d'origine renouvelable.

De la même manière, l'achat de chaud issu d'énergies renouvelables est privilégié. A titre d'illustrations, le site de production de Soual (Tarn) est alimenté par une chaudière biomasse, celui de Mazamet (Tarn) par une chaudière communale alimentée pour partie avec de la biomasse et le centre de R&D CRDPF (Haute-Garonne) est alimenté pour partie par un incinérateur de déchets ménagers.

15 sites industriels et administratifs français ont réalisé au moins un audit énergétique depuis 2004 (dont 6 sites ayant réalisé une mise à jour de l'audit initial).

Des actions sont mises en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique des installations et bâtiments.

L'eau prélevée pour les besoins de nos activités provient des réseaux d'eau potable, de forages et de cours d'eau :

- L'eau de ville est principalement utilisée pour la production,
- L'eau de forage est principalement utilisée pour la fabrication des produits des sites d'Avène, d'Aréal et de Virrey del Pino,
- L'eau de rivière est principalement utilisée pour le refroidissement de certaines installations et l'arrosage des espaces verts.

Des actions spécifiques sont mises en place et visent à réduire la consommation d'eau de l'entreprise, comme par exemples :

- Renforcer de la surveillance des réseaux et installations pour améliorer le pilotage de la consommation d'eau (mise en place de compteurs, d'une gestion technique centralisée, etc.) ;
- Réaliser des améliorations techniques des équipements et installations pour faire des économies d'eau ;
- Sensibiliser les collaborateurs aux « bonnes pratiques d'utilisation de l'eau ».

De plus, le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans des démarches « Haute Qualité Environnementale® » (HQE®) qui portent sur la réduction des impacts sur l'environnement d'un bâtiment conjuguée à l'optimisation du cadre de vie pour le confort et la santé de l'utilisateur.

Pour ses activités de chimie, l'entreprise s'applique à mettre en œuvre les principes de la Chimie Verte avec des technologies développées au paragraphe 5.3.4.

A noter l'obtention en 2019 du prix RSE du LEEM Catégorie Environnement pour une technologie innovante et brevetée : Green Native Expression, un procédé respectueux de l'environnement, qui permet d'extraire sans eau ni solvant.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

4.2.3.4. L'écoconception des packagings

Les emballages sont utiles et pratiques mais ils nécessitent des ressources naturelles et de l'énergie pour les fabriquer. Notre packaging représente souvent plus de 30 % de l'impact environnemental d'un produit cosmétique (selon la méthode de l'Analyse de Cycle de Vie).

A noté que Pierre Fabre intègre depuis 2011 du plastique recyclé dans ses flacon de shampoing d'abord pour sa marque Klorane puis pour sa marque Ducray.

Afin d'évaluer le profil environnemental de nos packagings et d'activer les bons leviers d'amélioration écologiques de ces derniers, l'entreprise a travaillé à l'élaboration d'un guide interne d'Ecoconception des emballages cosmétiques. Ce guide est composé de fiches pratiques qui abordent des problématiques spécifiques et concrètes sur les différentes typologies d'emballages (tube, flacon, ...) et propose les axes d'amélioration.

En 2019, l'ensemble des références packaging de produits cosmétiques ont été évalués selon ces outils ce qui nous permet d'avoir une note environnementale pour chacun d'eux et d'activer les bons leviers pour améliorer le profil écologique de chaque article de conditionnement pour tout nouveau lancement de produit.

4.2.5. Résultats

Naturalité

	UNITE	2016	2017	2018	2019
Part du chiffre d'affaires liée à un extrait végétal	%	37	38	38	Non disponible

Energie

	UNITE	2017	2018	2019
Consommation d'énergie				
Energie électrique (électricité, achat d'eau glacée)	GWh	113,9	115	113,4
Energie thermique (gaz naturel, achat de vapeur et d'eau chaude, fioul)	GWh PCI	119,6	118,4	117,4
Emissions de CO₂ liées à l'énergie				
Emissions directes liées à l'énergie (scope 1)	Milliers de TeqCO ₂	19	18	18
Emissions indirectes liées à l'énergie (scope 2)	Milliers de TeqCO ₂	11	11	10
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique				
Part d'énergies renouvelables	%	48,8	49,1	49,2

Eau

	UNITE	2017	2018	2019
Prélèvements d'eau de ville	Millions de m ³	0,48	0,45	0,40
Prélèvements d'eau de rivière	Millions de m ³	0,05	0,05	0,04
Prélèvements d'eau de forage	Millions de m ³	0,89	0,90	0,87

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

5. RISQUE SOCIÉTAL

5.1. Défaut de Sécurité Produit

5.1.1. Définition

Le droit à la santé des consommateurs est pour le Groupe Pierre Fabre une priorité absolue. Si des manquements en matière de qualité et de sécurité des produits venaient à être identifiés, cela pourrait entraîner des cas de cosmétovigilance ou pharmacovigilance.

5.1.2. Politique

Depuis plus de 50 ans, le Groupe Pierre Fabre a pour vocation d'améliorer la santé et le bien-être des Hommes en mettant à disposition des professionnels de santé, des patients et des consommateurs des produits et des services associés partout dans le monde. La priorité du Groupe Pierre Fabre est de développer des actifs et des produits finis sûrs, bien tolérés et efficaces.

Les modalités de mise sur le marché des produits de santé diffèrent selon leur statut :

- Médicament

Avant la mise sur le marché d'un médicament, sa qualité, sa sécurité et son efficacité sont évaluées par les autorités de santé, au niveau français (ANSM), au niveau européen (EMA) ou dans les autres pays internationaux (FDA aux Etats-Unis, MHLW au Japon, etc.). Cette étude se base sur un dossier complet comprenant des études relatives aux propriétés du/des principe(s) actif(s), des excipients et du produit fini ainsi qu'aux conditions de production et aux études pré-cliniques et cliniques. Si les éléments contenus dans ce dossier satisfont aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité, alors l'autorité de santé approuve la mise sur le marché du médicament, au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

- Cosmétique

La Personne responsable doit s'assurer que l'usage des produits cosmétiques commercialisés soient sûr pour la santé. Elle veille à ce que la sécurité soit évaluée sur la base d'informations fiables et pertinentes et que cette évaluation soit effectuée par une personne ayant les qualifications et l'expertise nécessaires. Ces informations sont formalisées dans le Dossier d'Information sur le Produit cosmétique (DIP), à disposition des autorités compétentes du pays où est commercialisé le produit (ANSM et DGCCRF en France par exemple).

Si le produit cosmétique présente un risque pour la santé humaine ou un effet indésirable grave, la Personne responsable assume son devoir de vigilance et le notifie sans délai auprès de l'ANSM. Elle en informe les réseaux de distribution et les patients-clients afin que les lots suspects soient retirés du marché.

- Dispositif médical

La conformité du Dispositif Médical aux exigences essentielles de performance et de sécurité est un préalable indispensable afin d'obtenir le marquage CE (marquage qui atteste de la conformité aux « exigences essentielles » fixées dans les directives européennes), autorisant la commercialisation sur le territoire européen.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

- Compléments alimentaires

La mise sur le marché de compléments alimentaires nécessite une déclaration auprès de la DGCCRF. Les résultats des vérifications et contrôles de la sécurité de ces produits sont tenus à la disposition des autorités compétentes.

La Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur a notamment pour objectifs la maîtrise des risques relatifs aux dossiers réglementaires, la promotion du bon usage du médicament et l'amélioration de l'observance des patients.

5.1.3. Organisation

La Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur est sous la responsabilité du Directeur Général. Elle est en charge de tous les aspects réglementaires des dossiers d'autorisation des produits, des vigilances (pharmacovigilance, cosmétovigilance et matériovigilance) et de l'information scientifiques des professionnels de santé.

5.1.4. Plan d'actions

Les missions de cette direction s'inscrivent dans des processus à différents moments de la vie des produits de santé :

- En amont de la commercialisation

Avant toute commercialisation d'un produit de santé, cette direction assure par différents dossiers réglementaires que le produit répond aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité. Elle assure une veille réglementaire en France comme à l'international et anticipe les évolutions afin d'être en mesure d'assurer la conformité de tous les dossiers d'autorisation de produits.

- Lors de la commercialisation

Le Pôle information médicale assure une réponse adaptée à chaque type de demande à propos d'un produit, sur la base de données scientifiques sans cesse actualisées. Il veille également au bon usage et à l'usage raisonné des produits, contribuant ainsi à la maîtrise du risque de développement de comportements à risque, liés à l'automédication et au mésusage d'un produit.

- En cours de production

Le management de la Qualité est assuré par la Direction de la Qualité. Une fois les lots libérés par les Pharmaciens responsables, ils sont commercialisés. Cette direction a en charge la qualité des produits commercialisés.

- Vigilances post-commercialisation (pharmacovigilance, cosmétovigilance et matériovigilance)

La Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur ainsi que les Pharmaciens responsables, les Pharmaciens délégués et les Personnes responsables ont le devoir déontologique et réglementaire de notifier à l'ANSM tout effet indésirable survenu lors de l'usage d'un produit de santé. Les collaborateurs du Groupe sont également invités à communiquer à la Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur tout effet indésirable notifié par un professionnel de santé ou un patient-consommateur.

Les professionnels de santé et les patient-consommateurs peuvent également notifier des effets indésirables directement auprès des autorités compétentes.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Ce double système de vigilances, à la fois organisé par les autorités de santé et le Groupe Pierre Fabre est la clé du système de maîtrise des accidents et crises liés aux produits de santé.

5.2. Accessibilité des produits pour les patients et consommateurs

Les ruptures d'approvisionnement de médicaments constituent une véritable préoccupation de santé publique. Depuis le début des années 2000, les professionnels de santé dans tous les pays notent une hausse importante du nombre de ruptures d'approvisionnement en médicaments. Celles-ci concernent aussi bien les pharmacies d'officine que les établissements de santé et tous les types de spécialités.

Par ailleurs, l'accès aux médicaments reste un défi dans un grand nombre de pays émergents pour lesquels le prix des médicaments reste inabordable, mais également pour un grand nombre de patients en raison d'un système de santé dépourvu de système général d'assurance maladie.

5.2.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre s'engage à garantir la continuité des soins. Si les produits ne sont pas accessibles pour nos patients/consommateurs soit en raison de notre politique de prix, soit en raison de ruptures d'approvisionnement, cela pourrait remettre en cause cet engagement.

5.2.2. Politique

La politique déployée en matière d'accessibilité consiste à s'attaquer aux causes racines qui sont nombreuses et multifactorielles. Parmi les principales causes, on retrouve :

- Les difficultés liées à la production : retard de production, incapacité de production (manque de matières premières -responsable de 17% des ruptures selon l'ANSM-), défaut de qualité (suspension de l'activité d'un établissement, fabricant ou exploitant, à la suite d'inspections qui remettent en cause la qualité des médicaments...);
- La mondialisation de la fabrication ;
- Le prix des médicaments.

Pour ce faire, le Groupe Pierre Fabre a fait le choix d'une fabrication française, de favoriser le plus possible des approvisionnements en matières premières et actifs pharmaceutiques d'origine française et européenne, d'appliquer une politique de prix équitable et éthique, et de déployer une politique qualité basée sur les principes de la norme ISO 9001.

La Politique Qualité Groupe et le système de management de la qualité est aligné sur les 7 principes de l'ISO 9001 version 2015 et le respect des réglementations en vigueur.

Les ambitions Qualité du Groupe Pierre Fabre sont alignées avec la stratégie globale du Groupe, garantissant la sécurité et l'efficacité des produits et services pour la satisfaction des partenaires de santé et des patients-consommateurs.

C'est dans cet esprit que la Direction Qualité a construit une Vision Qualité articulée autour de 6 axes :

- Culture qualité intégrée
- Système qualité cohérent et intégré
- Conformité permanente et au juste niveau

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

- Qualité anticipée
- Qualité pilotée
- Amélioration continue

L'accès au traitement pour un patient est une priorité pour le groupe d'autant plus dans le cas de produits d'intérêt thérapeutique majeur.

Nous avons mis en œuvre une démarche structurée, procédurée mais très pragmatique et fonctionnelle pour piloter ces activités clés pour les médecins et les patients.

Les structures Supply Chain et Direction Pharmaceutique organisent une planification différenciée et un protocole de communication avec les autorités de tutelle pour prévenir et gérer les ruptures et risques de rupture.

5.2.3. Organisation

Le Groupe Pierre Fabre est doté :

- D'une Direction qualité Groupe et de Directions qualité décentralisées dans chaque métier de l'entreprise (R&D, Industrie, Distribution),
- D'une équipe « market access » qui prend en charge la préparation et le pilotage des négociations avec les payeurs des différents pays. Cette équipe est épaulée dans chacune des filiales importantes par un ou deux collaborateurs en charge de ce sujet,
- D'une équipe Supply Chain en charge du pilotage des activités de planification et de mise à disposition des produits finis.

5.2.4. Plan d'actions

Nos plans d'actions qualité émanent de l'analyse des résultats des différents dispositifs de surveillance et de mesures (audits, inspections, auto-inspections, indicateurs de performance ...) qui permettent d'évaluer la performance du Système de Management de la Qualité. Ces évaluations sont assurées au cours des revues de Direction, revues de processus et revues Qualité produits ; ainsi que dans les différents Comités Qualité (Groupe, Branches, Métiers et Local) afin de :

- Vérifier l'efficacité du Système de Management de la Qualité
- Vérifier la pertinence et l'efficacité des processus
- Détecter des opportunités d'amélioration
- Analyser les états d'avancement de la réalisation des objectifs Qualité.

Les revues de Direction Qualité et revues de processus ont lieu une fois par an en Novembre/Décembre pour les processus et décembre/janvier pour les revues de Direction.

Les revues Qualité produits ont lieu une fois par an par produit tout au long de l'année selon le planning établi.

Cette démarche Qualité globale contribue à la maîtrise des risques de défaut de sécurité produit et de rupture de la chaîne de mise à disposition d'un produit.

Concernant la fixation des prix de nos médicaments, le service market access s'adapte au contexte de chaque pays. En effet un médicament est un objet économique, diversement régulé selon les pays. Alors que l'autorisation de mise sur le marché (AMM) est attribuée au niveau européen par une

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

décision relevant de l'Agence Européenne du Médicament (EMA), la décision de remboursement (c'est à dire de prise en charge par la collectivité du coût du médicament) ainsi que son prix sont négociées dans chaque pays selon des règles et des procédures spécifiques.

La négociation est précédée d'une évaluation du bénéfice additionnel du médicament ou de son rapport coût/ efficacité. Ces négociations peuvent être formelles et centralisées au niveau national (comme en France et plus généralement en Europe), ou informelles et décentralisées (comme aux États-Unis dans le cadre de négociations avec les assureurs).

La fixation du prix prend en compte :

- Des critères éthiques afin de garantir l'accessibilité au plus grand nombre, tout en préservant la soutenabilité budgétaire des systèmes de santé : cela milite pour un prix bas,
- Les coûts de recherche et développement pour financer l'innovation et les investissements futurs,
- La nécessité de prix faciaux relativement comparables entre pays afin d'éviter le risque d'exportations parallèles qui se multiplie quand les différences de prix sont trop importantes d'un pays à l'autre et qui peuvent mettre en danger l'approvisionnement en médicaments d'un pays si les quantités nécessaires aux patients de ce pays sont exportées vers des marchés plus lucratifs.

Concernant la sécurisation de nos approvisionnements, elle est garantie par notre volonté de maintenir la majorité de notre production industrielle de médicament en France et de favoriser l'origine géographique de nos actifs au plus près de nos usines de fabrication. Ainsi, seulement 3,2 % de nos spécialités pharmaceutiques contiennent un actif en provenance de Chine et nous sommes notre propre fournisseur d'actifs pour plusieurs de nos médicaments en oncologie (Navelbine, Javlor), urologie (Permixon), santé féminine (Cyclo 3) ou Système Nerveux Central (Tanganil). Au total, près de 41 % des revenus de l'activité Médicament proviennent d'actifs produits par le Groupe (principalement à Gaillac dans le Tarn).

Les produits dits d'intérêt thérapeutique majeur sont gérés au travers de plans de gestion de pénurie qui précisent les différentes étapes de sourcing des composants et de fabrication du produit. Une analyse des risques sur chaque étape de la supply chain permet de dimensionner les sécurités associées et de caler la fréquence des rituels (journaliers hebdomadaires, mensuels) suivis par les équipes planification.

Les actions mises en œuvre passent par la sécurisation des sources d'approvisionnement (double sourcing, stocks de sécurité chez nous fournisseurs, dans nos usines, intégration verticale pour nos principes actifs...), la flexibilité de nos sites de production, nos flux de distribution multi-canaux.

Le système d'escalade identifiant les éventuelles déviations au plus tôt permet d'avoir le bon niveau d'anticipation et de réaction pour assurer la mitigation du risque de rupture. Cette démarche permet de couvrir plus de 95% des aléas rencontrés (hors pandémie).

5.3. Panne dans l'innovation

5.3.1. Définition

La croissance du Groupe est dépendante de sa capacité à s'adapter dans un contexte d'évolutions technologiques et réglementaires, de pression environnementale et de rupture dans les modes de

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

consommation. Des difficultés à innover pour répondre à ces évolutions pourraient impacter la place de leader du Groupe sur certains segments d'activités et par conséquent faire peser un risque sur sa croissance et son business.

5.3.2. Politique

Le Groupe Pierre Fabre conjugue recherche pharmaceutique et recherche dermo-cosmétique, créant ainsi des ponts originaux entre ces deux activités complémentaires. Au fil des ans, se sont développées de nombreuses expertises transversales dont celle de la recherche sur les plantes, de la maîtrise des actifs d'origine naturelle ou de la dermatologie pour anticiper les besoins thérapeutiques et les soins de demain.

L'innovation autour des actifs végétaux constitue également un enjeu fort et transversal à nos 2 métiers étant donné que plus d'un tiers de notre chiffre d'affaire (près de 40 % en 2018) repose sur des produits dont l'actif est issu des plantes.

5.3.3. Organisation

La R&D pharmaceutique est organisée autour de trois unités d'innovation :

- Oncologie : développer un pipeline d'actifs Immuno-Oncologie associé à un développement clinique de pointe,
- Dermatologie : repositionner des actifs cliniques dans des maladies orphelines,
- et Santé Grand Public.

La R&D dermo-cosmétique est organisée autour de 10 axes de recherche : le vieillissement cutané, la photoprotection, l'atopie, l'acné, les rougeurs cutanées, l'amincissement, les anomalies de la fonction barrière de la peau, la biologie du cheveu, la pigmentation, les propriétés de l'eau Thermale d'Avène. Elle suit un processus de développement qui suit les étapes suivantes :

- 1- Recherche d'actifs
- 2- Evaluation pharmacologique
- 3- Conception produit : formulation avec des matières premières adaptées et incorporant l'Actif sélectionné
- 4- Evaluation toxicologique : de tolérance et d'efficacité
- 5- Test clinique

Ces différentes activités sont réparties sur 6 sites de R&D en France :

- Les Pôles Matières & Sourcing, Pharmacologie, Affaires Réglementaires, Sécurité Produits sur le site de Langlade (Toulouse) et le Pôle Etudes Cliniques & Cosméto-vigilance sur le site de l'Hôtel Dieu (Toulouse),
- Les Pôles Développement Technique Produits, Analytique, Microbiologie, et Assurance Qualité sur Vigoulet Auzil,
- L'unité pilote industriel pour industrialiser nos formules sur le site de Soual,
- L'unité de recherche sur les micro-organismes et principes actifs aquatiques sur Banuyls sur mer,
- Le Laboratoire de l'Eau à Avène qui mène des travaux de recherche sur les propriétés de l'eau thermale d'Avène.

Nous disposons également de 2 centres à l'international dont la vocation est d'adapter nos produits aux spécificités locales : l'Asian Innovation Center à Tokyo et le Brazilian Innovation Center à Rio.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Concernant la recherche sur les actifs végétaux, celle-ci est rattachée depuis 2019 à la Direction Green Mission Pierre Fabre.

A côté et en complément de ses dispositifs existants d'innovation « mainstream » que sont ses structures de R&D, le groupe met en place des démarches innovantes de collaboration avec des start-ups :

- Accords de promotion / d'accompagnement commercial avec des start-ups comme MÊME (dermo-cosmétique pour patientes sous traitement anti-cancéreux), FIZIMED (dispositif connecté de rééducation périnéale), ou encore HYPNO VR (dispositif de réalité virtuelle pour lutter contre l'anxiété pendant les soins dentaires).
- Accord de développement d'une solution nouvelle comme avec BIOSERENITY, acteur de la Deep Tech et qui fait partie du Next 40. Cet accord prévoit le co-développement, l'accès au marché et la distribution de dispositifs médicaux connectés dans la prise en charge de l'incontinence urinaire.
- Accords de mise à disposition de locaux, dans une approche pré partenariale où Pierre Fabre héberge une start-up et met notamment à sa disposition des locaux techniques (laboratoires et équipements scientifiques). La période d'hébergement est mise à profit pour développer des interactions avec les équipes Pierre Fabre de manière à identifier des pistes de collaborations plus large. Une démarche qui a été engagée en 2018 avec une première start-up, ECLYPSE qui développe un concept d'encre de tatouage réversible (pas de collaboration identifiée à ce stade), et qui s'est répétée début 2020 avec la signature d'un accord avec ILYA, start-up qui développe des solutions innovantes et durables pour réduire l'impact des gestes du quotidien, notamment une douche cyclique et un outil de sensibilisation à la consommation en eau et en énergie de la douche.

Ces démarches permettent de concilier des propositions de valeurs et approches innovantes proposées par les start-ups avec les « assets » historiques du groupe que sont :

- Ses multiples savoir-faire dans les domaines pharmaceutiques et dermo-cosmétique,
- Sa parfaite connaissance des écosystèmes et de leurs acteurs,
- La notoriété de ses marques,
- Ses gammes de produits de la santé à la beauté.

L'enjeu principal est de convertir ce « fit » en vraie réussite permettant d'amener sur le marché ses innovations pour le bien des patients et des consommateurs.

5.3.4. Plan d'actions

Nos plans d'actions par domaine de recherche sont les suivants.

Oncologie : 50 % du budget de la recherche médicale est consacré à l'oncologie, qui est l'axe prioritaire d'innovation. Les efforts de recherche portent sur des domaines où les besoins médicaux sont majeurs, principalement les tumeurs solides, notamment les cancers des voies digestives comme le cancer du côlon ou ceux de la tête et du cou, urogénitales comme le cancer de la vessie ou encore les cancers de la peau (mélanomes) ainsi que pour certains cancers hématologiques comme les leucémies. À la

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

croisée des expertises du Groupe en dermatologie et en oncologie, l'onco-dermatologie est devenue un axe incontournable de la R&D du Groupe Pierre Fabre au cours de ces dernières années.

Dermatologie : Dans ce domaine, les efforts d'innovation du Groupe Pierre Fabre sont concentrés sur le traitement de l'hémangiome infantile, de la dermatite atopique, des maladies orphelines et des maladies onco-dermatologiques. Le développement de nouveaux traitements topiques pour la prise en charge de ces cancers de la peau - notamment des carcinomes baso-cellulaires et des kératoses actiniques – sont plus que jamais une priorité.

Santé grand public (Consumer Health Care) : L'unité d'innovation en santé grand public couvre un spectre large de solutions dans le domaine de la santé familiale, bucco-dentaire ou naturelle. Dans ce domaine le Groupe Pierre Fabre développe aussi bien des médicaments, des dispositifs médicaux, des compléments alimentaires que des cosmétiques, avec l'objectif de répondre aux besoins de chacun au quotidien.

Dermo-cosmétique : Dans ce domaine les chercheurs identifient des actifs d'intérêt d'origine naturelle, biologique ou chimique et de nouvelles cibles. Ils explorent les mécanismes cutanés et capillaires à l'échelle tissulaire, cellulaire et moléculaire. Ils développent un savoir-faire et des méthodologies adaptées pour mieux comprendre la physiologie de la peau normale ou pathologique, afin d'apporter l'offre cosmétologique la plus complète possible, de l'accompagnement des problèmes cutanés au soin de la peau et du cheveu.

De manière transversale à ces 4 domaines de recherche, le Groupe s'est fixé comme ambition de mettre au point 4 nouveaux actifs végétaux naturels ou bio pas an.

Pour cela Green Mission Pierre Fabre travaille sur les 3 axes suivants :

- Le choix de la matière première végétale : l'identification de propriétés d'intérêt dans une plante ou une partie de plante peu connue ou au contraire la mise en évidence de nouvelles propriétés thérapeutiques ou cosmétiques d'une plante déjà largement utilisée constituent une source d'innovation à part entière.
- La recherche agronomique, techniques agricoles mises en œuvre, valorisation des co-produits agricoles existants,
- Le choix des procédés de fabrication de l'extrait, permettant l'extraction des composés naturels d'intérêt dans une plante avec la recherche d'alternatives aux solvants pétrochimiques et de technologies d'extraction et de purification vertes.

Pour chacune de ces étapes, la recherche de ressources renouvelables, la préservation de la biodiversité, l'identification de technologies vertes, peu énergivores et respectueuses de l'environnement est un moteur de l'innovation.

Parmi les exemples de technologies vertes utilisées on retrouve :

- La Culture cellulaire végétale : ce procédé biotechnologique de multiplication de cellules végétales permet, entre autres, la production d'actifs végétaux à partir de prélèvements minima et encadrés de matière végétale. Cette technique évite donc tout risque d'impact sur la pérennité de la ressource liée à son exploitation dans son biotope et est donc particulièrement adaptée à des ressources rares et non cultivables.
- L'Intensification de la production : les procédés d'extraction sont optimisés lors des étapes d'industrialisation pour sélectionner le matériel le plus adapté, réduire la consommation

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

d'énergie, permettre le recyclage des afin de réduire l'impact environnemental de la production.

- Les Fluides supercritiques : le CO₂ est un composé de l'air que l'on respire et potentiellement un solvant d'extraction lorsqu'il est placé dans des conditions particulières de pression et de température. L'utilisation de CO₂ supercritique comme solvant permet d'extraire les dérivés constituants lipophiles d'une plante en lieu et place d'autres solvants pétrochimiques tel que l'hexane,
- L'Extraction mécanique : cette technique d'extraction repose sur un procédé physique et ne nécessite donc pas l'utilisation de solvant exogène d'origine pétrochimique. Le pressage des matières végétales oléagineuses pour l'obtention d'huile est un des exemples les plus connus d'extraction mécanique. Nous avons par ailleurs mis au point une technologie respectueuse de l'environnement grâce à laquelle l'eau naturellement présente dans la plante fraîche va avoir ce rôle de solvant naturel pour extraire nos molécules d'intérêt. Ce procédé innovant et breveté a obtenu en 2019 le prix RSE du LEEM Catégorie Environnement.

5.3.5. Résultats

	UNITE	2016	2017	2018	2019
Part des nouveaux extraits commercialisés produits sans solvant ou avec des solvants verts	%	50	100	50	67
Part des extraits produits sans solvant ou avec des solvants verts (eau, éthanol ou CO ₂ supercritique) / l'intégralité des extraits	%	82	85	84	85

L'objectif est que, chaque année, plus de 66 % des nouveaux extraits industrialisés soient fabriqués sans solvant ou à partir de solvants verts.

5.4. Communication Transparente

5.4.1. Définition

Le Groupe anticipe que les choix de consommation pourraient être influencés de manière croissante par la présence de substances controversées et l'impact environnemental des produits tout comme l'impact de leur fabrication. Le risque pour Pierre Fabre est de ne pas être transparent sur la composition et l'impact de ses produits vis-à-vis des consommateurs et donc d'être potentiellement perçu comme une entreprise qui ne prendrait pas en compte ces problématiques dans sa stratégie.

5.4.2. Politique

Les engagements en matière de RSE et développement durable sont porté depuis 2019 par la nouvelle entité Green Mission Pierre Fabre. Cette entité est directement rattachée à la Direction Générale. L'année 2019 a été consacrée à la refonte de la politique RSE en cohérence avec cette nouvelle entité qui regroupe les anciens services RSE et Développement des actifs végétaux du Groupe. Dès lors la nouvelle politique rédigée tient compte de spécificités de l'ISO 26000 et du modèle de management EFQM.

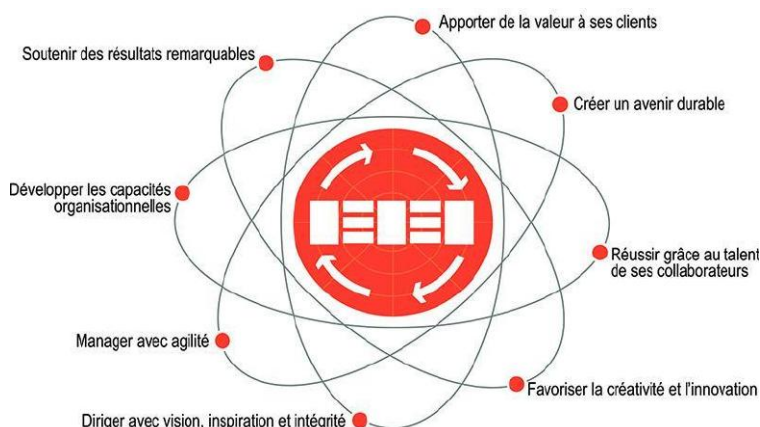
Le modèle EFQM est un des outils « qualité » dont le but est d'améliorer la performance.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

C'est un cadre de travail fondé sur 9 critères. 5 de ces critères sont des « Facteurs » contributifs et les 4 autres sont des « Résultats ».

Les critères portant sur les « Facteurs » couvrent ce qu'une organisation doit faire pour développer sa stratégie et la mettre en application.

Les critères portant sur les « Résultats » couvrent ce qu'une organisation obtient, en accord avec ses objectifs stratégiques.



5.4.3. Plan d'actions

Cette nouvelle politique RSE Green Mission Pierre Fabre traite des attentes des consommateurs au travers de plusieurs feuilles de route.

Les feuilles de routes sur la stratégie carbone, la consommation d'eau et d'énergie et la production de déchets et l'impact de nos produits sont abordées dans le chapitre 4.2.

Quant au sujet des substances controversées, polémique née de l'inquiétude des consommateurs sur la composition des produits qu'ils utilisent et sur le risque supposé de certains ingrédients présents dans la composition des médicaments et produits cosmétiques, le Groupe Pierre Fabre a décidé d'aller au-delà du simple respect des réglementations en mettant en œuvre un suivi des signaux faibles sociaux, environnementaux et sociétaux à l'aide d'un outil permettant à toutes les fonctions de l'entreprise (R&D, Marketing, Qualité, Industrie, etc.) d'appréhender ces signaux clés et de développer une réponse globale (reformulation, stratégie de développement, nouvelle offre, etc...).

Cette veille active permet à l'entreprise de qualifier et quantifier les signaux faibles (portant sur les ingrédients, les substances controversées, les enjeux sociétaux, etc.) dans le monde entier, au travers de plus de 500 000 sources (blogs, forums, médias sociaux, influenceurs), et ainsi d'apprécier le risque auquel l'entreprise est exposée.

Chaque ingrédient reçoit ainsi une « note sociétale » qui additionnée à d'autres critères avec l'application de critères de pondération (classification de la matière, étude toxicologiques, réglementation en vigueur et à venir, etc...) permet à un comité décisionnel composé des directions R&D, Toxicologie, Green Mission, Achats, Services Etudes et Prospective, de hiérarchiser ces ingrédients selon plusieurs paramètres et d'élaborer une politique adéquate de substitution afin de répondre à ces inquiétudes.

Enfin la réponse la plus aboutie de l'entreprise à cette attente sociétale reste la cosmétique stérile qui permet de garantir des formules contenant uniquement des actifs ingrédients essentiels sans aucun conservateur et une formule sûre et efficace pendant toute la durée d'utilisation.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Ainsi des produits comme Exoméga d'Aderma, Xeracalm AD d'Avène destinés aux peaux les plus fragiles, abimées et malades sont des produits de cosmétique stérile.

Enfin, afin d'apporter une totale transparence sur les engagements RSE portés directement par les produits, le Groupe Pierre Fabre a développé le GREEN IMPACT Index permettant de mesurer la performance RSE d'un produit, d'en améliorer le profil et de donner une information pratique sur les actions sociales et environnementales derrière chaque produit Pierre Fabre.

Cette méthode d'évaluation des produits est le fruit de 10 années de recul sur les analyses environnementales et cycles de vie de nos produits, et de 2 participations du Groupe Pierre Fabre à l'expérimentation française puis européenne pour un affichage environnemental.

Cela nous a permis de connaître :

- La répartition des impacts d'un produit sur les différentes étapes de son cycle de vie (matières premières, fabrication, transport ...),
- Les principaux leviers d'actions pour réduire cet impact.

C'est de cette expertise qu'est né GREEN IMPACT INDEX, une méthode de cotation de nos produits sur l'activation de ces leviers d'éco-socio-conception.

En 2019 nous avons finalisé la méthode et 2020 sera l'année du test sur les plus grosses références du Groupe.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

6. LES RESULTATS RSE DU GROUPE PIERRE FABRE

6.1. Les indicateurs RSE

	2016	2017	2018	2019
2. RISQUE GOUVERNANCE & ETHIQUE				
2.1. Gouvernance responsable				
Capital détenu par les salariés	8,3	8,4	8,5	8,5
Part d'actionnaires / nombre de salariés éligibles	85,6	84,2	85,3	83,9
Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)	7564	8070	8274	8192
2.2. Ethique et conformité				
Nombre d'alertes reçues	-	-	11	14
Part d'alertes traitées / nombre d'alertes reçues	-	-	100	100
Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect des droits de l'homme	-	-	0	0
Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD	-	-	0	0
3. RISQUE SOCIAL				
3.1. Diversité, gestion des compétences et des talents				
Effectif				
Effectif total	10789	11050	11236	10872
Distribution des effectifs				
Pourcentage de salariés en France	59,6	58,4	56,4	55,9
Pourcentage de salariés à l'International	40,4	41,6	43,6	44,1
- dont en Afrique	3,7	3,7	3,6	5
- dont aux Amériques	10,1	10,3	10,3	10,2
- dont en Asie/Océanie	4,8	5,8	7,7	6,4
- dont en Europe	21,8	21,8	22,0	22,5
Formation				
Part investie dans la formation par rapport à la masse salariale	5,2	4,92	4,54	3,46
Nombre de salariés formés	4527	5578	5559	6192
Nombre d'heures de formation	171910	178441	175122	103422

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

	2016	2017	2018	2019	
Part de femmes au sein des instances dirigeantes					
Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	-	42	42,8	38,9	
Part de femmes au sein du Comité de Direction Groupe	-	-	12,5	28,5	
Part de femmes au sein des Comités exécutifs des Branches d'activités du Groupe		33	33	34	
Taux d'insertion de travailleurs handicapés					
Taux d'Insertion de travailleurs handicapés (taux avec minoration)	6,9	6,74	7,14	7,22	
3.2. Santé et sécurité des collaborateurs					
Taux de Gravité France	0,27	0,27	0,25	0,26	
Taux de Fréquence France	7,10	6,71	8,00	6,48	
Indice de Fréquence France	11,36	10,85	12,46	10,52	
Indice de Fréquence international	11,70	9,57	10,20	10,02	
Indice de Fréquence Groupe	11,50	10,32	11,47	10,30	
4. Risque environnemental					
4.1. Risque industriel					
Conformité réglementaire					
Nombre de non-conformités / inspection environnementale	-	5,20	5,75	1,60	
Effluents					
Effluents pré-traités					
Volume rejeté	155	130	129	135	
Flux de DCO	172	94	60	64	
Effluents traités					
Volume rejeté	127	140	149	139	
Flux de DCO	7	8	9	5	
Déchets					
Déchets Non Dangereux					
Quantité de déchets non dangereux	14	14	14	13	Mil
Part de déchets non dangereux valorisés	89	94	95	94	
Déchets Dangereux					
Quantité de déchets dangereux	10	9	9	9	Mil
Part de déchets dangereux valorisés	41	41	39	44	
Déchets produits					
Quantité totale de déchets produits	25	24	23	22	Mil
Part de déchets produits valorisés	69	72	72	74	

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

	2016	2017	2018	2019	
4.2. Risque de dommage Environnemental lié à la composition, la fabrication et l'usage des produits					
Naturalité					
Part du chiffre d'affaires liée à un extrait végétal	37	38	38	Non disponible	
Part des extraits d'origine 100 % naturelle inclus dans la formulation de produits sous statut cosmétique	31	35	40	41	
Energie					
Consommation énergétique par type d'énergie					
- Electricité	108	110	111	109	
- Achat d'eau glacée	4	3,9	4	4,4	
- Gaz naturel	73	75	74	73	
- Achat de vapeur	32	31	31	30	
- Achat d'eau chaude	11	11	11	12	
- Fioul	2,3	2,6	2,4	2,4	
Emissions de CO2 liées à l'énergie					
- Emissions directes liées à l'énergie (Scope 1)	18	19	18	18	M
- Emissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	11	11	11	10	M
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique					
- Part d'énergies renouvelables	-	48,8	49,1	49,2	
Eau					
Prélèvements d'eau de ville	0,48	0,48	0,45	0,40	
Prélèvements d'eau de rivière	0,05	0,05	0,05	0,04	
Prélèvements d'eau de forage	0,93	0,89	0,90	0,87	
5. Risque sociétal					
5.3. Panne dans l'innovation					
Chimie verte					
Part des nouveaux extraits commercialisés produits sans solvant ou avec des solvants verts	50	100	50	67	
Part des extraits produits sans solvants ou avec des solvants verts / l'intégralité des extraits	82	85	84	85	

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

6.2. Méthodologie de reporting des indicateurs RSE

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de l'alimentation responsable, équitable et durable, ainsi que du respect du bien-être animal ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.

Les indicateurs sont décrits dans deux protocoles de reporting détaillés : le protocole social établi par la Direction des Ressources Humaines et le protocole environnemental établi par la Direction Green Mission Pierre Fabre. Ces protocoles, à la disposition des responsables de collecte, précisent :

- Les périmètres spatio-temporels,
- La définition des indicateurs,
- Le mode de recueil des indicateurs,
- Les calculs des indicateurs.

La période de référence :

La période de référence du reporting pour l'année 2019 couvre le périmètre temporel du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Le périmètre spatial de reporting :

Pour chaque indicateur le périmètre spatial de reporting est précisé dans les deux tableaux d'indicateurs présents dans ce rapport.

Les outils de reporting :

Les données sont remontées et consolidées au travers de plusieurs systèmes de collecte.

6.2.1. Les données environnementales

La majorité des données relatives aux indicateurs environnementaux est collectée grâce à un outil informatique de reporting, l'outil Tennaxia Reporting. Ce logiciel de reporting RSE permet la collecte, le pilotage de la collecte, la fiabilisation, la consolidation et l'analyse des données.

En amont de la saisie des indicateurs dans l'outil :

- Les consommations d'énergie et les prélèvements d'eau sont collectés soit à partir de relevés de compteurs, soit à partir des factures ;
- Les données sur les effluents proviennent de mesures réalisées en interne ou via des prestataires externes ;
- Les déchets sont suivis en France dans un outil informatique, l'outil Tennaxia Déchets. Cet outil permet de consolider annuellement des indicateurs de pilotage (tonnage, taux de valorisation). A l'international, les données sont collectées via des tableaux de suivi.

L'indicateur présentant le nombre de non-conformités par inspection prend en compte les non-conformités des inspections DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et les non-conformités majeures et mineures issues des contrôles quinquennaux des organismes de contrôle des installations ICPE à déclaration avec contrôle.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Les données sur les actifs végétaux sont consolidées à l'aide de deux tableaux de suivi interne :

- Un avec entrée par plante/produit,
- Un avec entrée par processus implémenté à partir des données des fiches processus renseignées par chaque pilote de processus une fois par an.

Précisions sur les facteurs d'émissions pris en compte pour le calcul des émissions Carbone :

Les facteurs d'émissions (FE) sont issus de la Base Carbone® de l'ADEME :

- Pour l'électricité :
 - o Pour les sites français inclus dans le contrat équilibre, il correspond à la moyenne nationale française de l'électricité produite à partir de l'hydraulique (FE de novembre 2014, mis à jour en Décembre 2018 : « Electricité - hydraulique – production » → 0,006 kgeqCO₂/kWh) ;
 - o Pour les sites français n'étant pas inclus dans le contrat équilibre, il correspond à la moyenne nationale française de l'électricité consommée lors de l'année N (FE : « Electricité - Année N - mix moyen – consommation »). Pour 2019, nous avons appliqué le FE de 2018 car le FE n'a pas été mis à jour depuis (→ 0,057 kgeqCO₂/kWh) ;
 - o Pour les sites internationaux, il correspond à la moyenne nationale du pays concerné (FE de novembre 2014 : « Electricité - mix moyen » → Argentine : 0,367 kgeqCO₂/kWh, Brésil : 0,087 kgeqCO₂/kWh, Suisse : 0,027 kgeqCO₂/kWh) ;
- Pour la biomasse, le FE correspond à la moyenne nationale française (et « Plaquettes forestières - 25% d'humidité » → 0,02435 kgeqCO₂/kWhPCI) ;
- Pour le gaz et le fioul, les FE correspondent à la moyenne nationale française pour les sites français et à une moyenne européenne pour les sites à l'international (FE d'octobre 2014 : « Gaz naturel - 2015 - mix moyen – consommation » → 0,227 kgeqCO₂/kWhPCI pour la France et 0,243 kgeqCO₂/kWhPCI pour les autres pays / « Fioul domestique » → 0,324 kgeqCO₂/kWhPCI pour la France et les autres pays) ;
- Pour l'incinération de déchets ménagers, le facteur d'émission est considéré comme nul car, d'après la méthode Bilan Carbone®, les émissions liées au traitement des déchets sont à prendre en compte par l'entité produisant ces déchets et non pas par l'entité utilisant cette source d'énergie (il n'y a, à ce jour, pas de FE validé disponible dans la Base Carbone®).

Exclusion de certaines consommations :

Les consommations de gaz et d'eau de l'entrepôt de Chartreuse et les consommations d'eau de l'entrepôt de Gien étant très faibles, ces consommations ont été exclues du périmètre.

6.2.2. Les données sociales

Indicateurs sociaux

Les données relatives aux indicateurs sociaux France et International sont collectés sur les périmètres France et international par deux systèmes d'information distincts.

Indicateurs SST

Les données sécurité et santé au travail du périmètre France sont consolidées à l'aide de l'outil ACCILINE PLUS.

Les données sécurité et santé au travail du périmètre international sont relevées et consolidées à partir d'un questionnaire annuel envoyé aux filiales.

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

Indicateurs de formation

La méthodologie de comptabilisation du nombre d'heures de formation et du nombre de collaborateurs formés est adaptée à chaque type de formation :

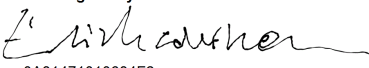
- Listes d'émargement pour les formations en présentiel, que ce soit pour des formations dispensées en interne ou en externe,
- Suivi par l'outil de *Learning Management System* pour les formations dispensées sur la plateforme de formation à distance du Groupe (classes virtuelles, e-learning).

Déclaration de performance extra-financière 2019 de la société Pierre Fabre SA

7. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Est également à votre disposition le Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion (avis sur la conformité et la sincérité de la déclaration)

Le Conseil d'Administration
Copie certifiée conforme
Le Directeur Général

DocuSigned by:

0A81471010684F2...

Ce document a été signé électroniquement par le biais du service www.docusign.com, constituant un procédé fiable d'authentification au sens de l'article 1367 du Code civil. Il est rappelé que cette signature électronique a la même valeur qu'une signature manuscrite notamment pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de ce document par le service www.docusign.com.